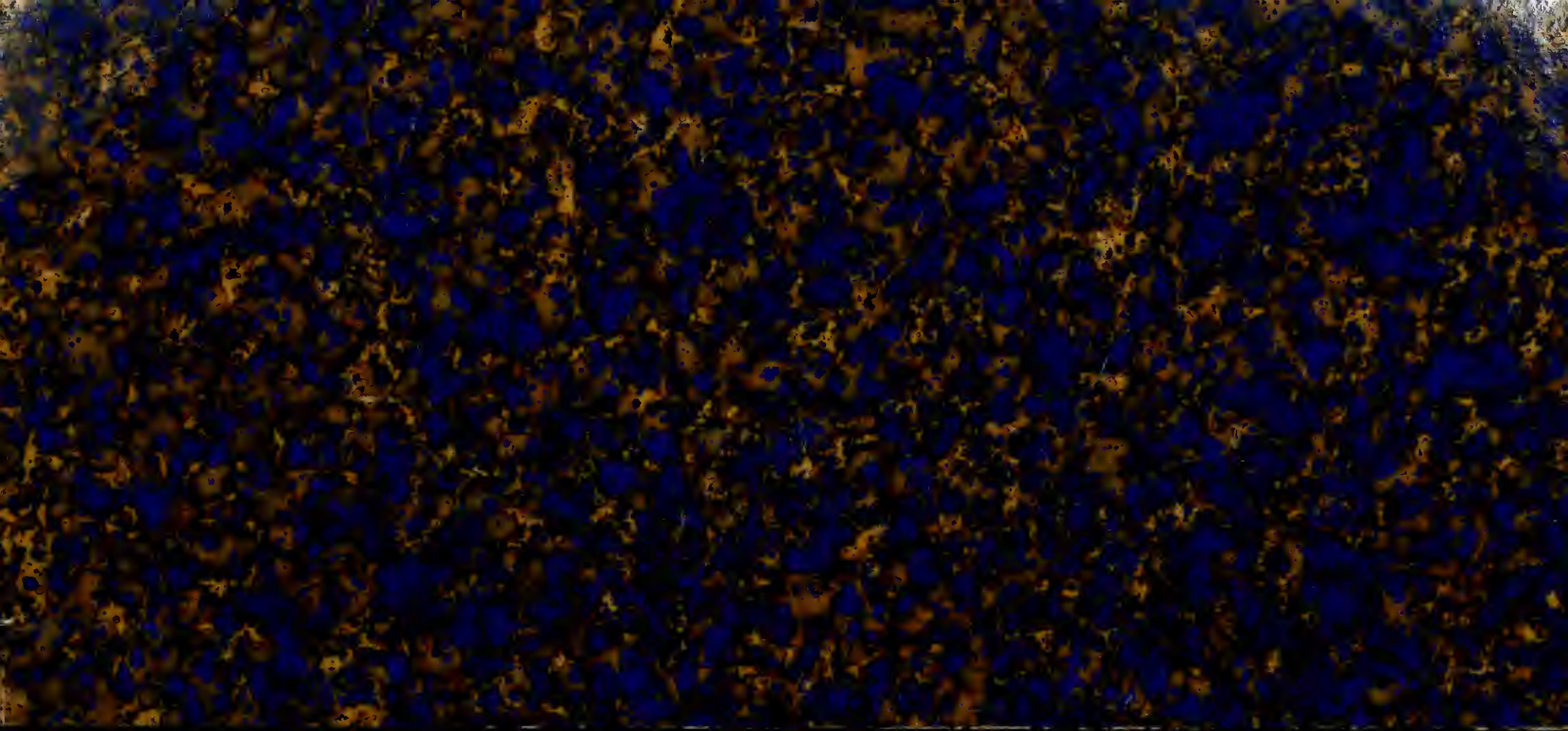

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 805 681 4

THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
LOS ANGELES

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/misreetremde00haus

MISÈRE ET REMÈDES

ÉTUDES SOCIALES

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR

ÉTUDES SOCIALES

Format in-18

L'ENFANCE A PARIS..... 1 vol.
ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN FRANCE... 1 —

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES

Format grand in-18

LE SALON DE MADAME NECKER..... 2 —
SAINTE-BEUVE, SA VIE ET SES ŒUVRES..... 1 —
GEORGES SAND. — MICHELET. — PRESCOTT. —
BROUGHAM..... 1 —
PROSPER MÉRIMÉE. — HUGH ELLIOT..... 1 —

A TRAVERS LES ÉTATS-UNIS..... 1 —

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

ÉTUDES SOCIALES

MISÈRE

ET

REMÈDES

PAR

LE COMTE D'HAUSSONVILLE

ANCIEN DÉPUTÉ

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

—

1886

Droits de reproduction et de traduction réservés

HV
4096
P2H29

I

LA MISÈRE A PARIS

1994339

I

L'OPTIMISME ET LE PESSIMISME ÉCONOMIQUES

« Depuis six mille ans, de même qu'il tombe du ciel une certaine quantité de pluie par année, il tombe du cœur de l'homme une certaine quantité de larmes. L'homme a tout essayé pour échapper à cette loi; il a passé par bien des états différents, depuis l'extrême barbarie jusqu'à l'extrême civilisation; il a vécu sous des sceptres de toute forme et de toute pesanteur; mais partout et toujours il a souffert, et si attentivement qu'on lise son histoire, la douleur en est le premier et le dernier mot. »

Ces paroles ne sont point empruntées aux déclamations d'un pessimiste ou aux lamenta-

tions d'un poète; c'est de la bouche d'un chrétien et d'un prêtre qu'elles sont tombées, et leur triste éloquence trace de l'éternelle condition humaine un tableau qui répond trop fidèlement à la réalité. Mais ce tableau ne paraît-il pas d'une vérité plus saisissante encore lorsque l'imagination se représente les douleurs sans nombre cachées sous les toits de ces grandes villes où, pour reprendre une des expressions de Lacordaire, l'homme a cru échapper à la souffrance par l'extrême civilisation et où l'extrême civilisation rend au contraire plus poignant le spectacle de la souffrance? Lorsqu'on songe qu'à Paris, en particulier, dans cette ville de joie, de plaisirs, de fêtes que nous habitons, il n'y a pas un jour, pas une heure, dont le cours ne soit marqué par quelque souffrance et que, si nous pouvions tout voir, tout entendre, il n'y aurait pas d'instant où nos yeux ne fussent témoins de quelques drames et nos oreilles frappées par quelques gémissements, on est pris d'une sorte de vertige et l'on se demande pourquoi l'homme est voué à une condition si dure. On s'adresse à la science, à la philosophie, elles demeurent silencieuses; on s'adresse à la religion, et sa réponse mystérieuse, ses espérances lointaines ne suffisent pas

à soulager l'esprit du poids douloureux qui l'oppresse.

Fort heureusement il y a dans Paris des hommes et des femmes en grand nombre qui ne s'abandonnent pas à cette tristesse oisive et qui, faisant en quelque sorte leur choix parmi ces souffrances, se consacrent à soulager celles qui sont causées par la misère. C'est à ces hommes et à ces femmes qu'il appartiendrait de prendre la parole dans le douloureux sujet que j'ai choisi, pour dire ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont fait. Mais, comme c'est le propre de la charité d'être modeste et silencieuse, les témoignages de cette nature font absolument défaut, et la misère parisienne n'a jamais été décrite par ceux-là qui l'ont maniée et soulagée. La parole est restée jusqu'à présent à ceux qui envisagent sous un aspect plus général la difficile question du paupérisme. Mais leurs recherches n'ont point encore réussi à dissiper l'anarchie qui règne dans les régions supérieures de la doctrine. Nous sommes en effet témoins, voici déjà plusieurs années, d'un fait singulier. Depuis qu'on a cru pouvoir élever à la hauteur d'une science l'observation rationnelle des faits que présente le développement historique des sociétés et depuis que, sur l'indication d'Auguste Comte, on a baptisé du

nom de *sociologie* l'étude comparative de ces faits, il semble que la question du paupérisme et de ses causes soit devenue plus obscure que jamais. Il est vrai que les maîtres de cette science nouvelle n'ont rien fait pour en préparer la solution. On chercherait vainement dans les *Principes de sociologie* d'Herbert Spencer un chapitre consacré à la question du paupérisme, et si, dans son *Introduction à la science sociale*, il parle en passant de la misère, c'est pour condamner cette sotte philanthropie, « qui aide les moins méritants à se propager en les affranchissant de la mortalité à laquelle les vouerait naturellement leur défaut de mérite ». Et cependant si, comme le veut Herbert Spencer, le corps social est en tout point semblable à un corps organique, si c'est là non point une figure de langage, mais une similitude véritable, les membres inférieurs et malades de ce corps ne méritent-ils pas autant de sollicitude que ses membres supérieurs et bien portants? La science sociale, puisque science il y a, ne perdrait-elle même pas quelque peu de son crédit, le jour où il serait démontré qu'elle consiste uniquement dans une série d'observations et d'inductions plus ou moins ingénieuses, mais qu'elle n'enseigne aucun remède pour guérir les plaies de l'organisme qu'elle étudie? Aussi les économistes

sont-ils moins dédaigneux de cette question du paupérisme que les sociologues de profession ; mais c'est ici que l'anarchie commence.

Il y a en effet dans la science économique (les sciences sont nombreuses de notre temps), deux tendances bien distinctes, la tendance optimiste et la tendance pessimiste. Depuis une dizaine d'années, l'économie politique, si je puis me servir d'une expression aussi triviale, a ses *Jeans qui pleurent* et ses *Jeans qui rient*. D'après le dire d'un certain nombre d'économistes, principalement Anglais et Allemands, tout ce merveilleux développement de la richesse publique auquel nous assistons depuis un siècle n'aurait eu pour résultat que d'accroître le luxe et les jouissances de la classe privilégiée, de celle qui fait travailler, mais n'aurait rien ajouté au bien-être de ceux qui travaillent. La transformation de l'industrie depuis l'introduction de la vapeur et l'accroissement de la production n'auraient eu d'autre résultat que de démontrer la vérité de cet axiome émis par Turgot il y a un siècle : *En tout genre de travail, il doit arriver et il arrive que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour se procurer sa subsistance.* D'après cet axiome, une loi fatale opposerait une barrière invincible à tout progrès dans la condition

de la classe laborieuse, et toute nouvelle richesse produite ne profiterait qu'à ceux qui possèdent déjà. Pour mieux rendre cette désolante vérité, la littérature économique s'est même enrichie d'un luxe de métaphores jusqu'ici tout à fait inconnu à sa langue un peu terne. Les économistes de cette école ont emprunté au socialiste allemand Lasalle l'expression de *loi d'airain* pour désigner cette loi fatale qui tendrait toujours à ramener le salaire de l'ouvrier au minimum nécessaire à sa subsistance. Ils ont baptisé du nom de *sisyphisme* l'effort impuissant que ferait l'invention humaine pour améliorer par ses découvertes la condition des hommes, effort dont le dernier résultat serait toujours de laisser retomber en bas ceux qu'elle aurait un instant réussi à élever. Enfin ils ont résumé leurs doctrines dans une formule qui a fait fortune par sa brièveté et qui est passée presque à l'état d'axiome dans une portion du monde économique : *Les riches deviennent chaque jour plus riches et les pauvres chaque jour plus pauvres.*

A ces affirmations peu encourageantes, l'école optimiste oppose, au contraire, une imperturbable confiance dans le progrès des sociétés. Le chef de cette école est un très brillant, très savant, très incisif écrivain, qui s'est élevé au premier rang des

économistes contemporains, M. Paul Leroy-Beaulieu. Dans un livre rempli de faits et d'idées sur la *Répartition des richesses*, dont il a publié récemment la seconde édition, M. Leroy-Beaulieu s'est efforcé de démontrer que le paupérisme diminue, que l'écart entre les fortunes va en s'abaissant et que la tendance à une moindre inégalité des conditions sera la loi du développement futur des sociétés. Il appuie cette démonstration sur des faits incontestables, sur l'élévation du taux des salaires, sur l'abaissement du prix de certains objets de consommation, sur la diminution de l'intérêt de l'argent, sur la dépréciation de la grande propriété foncière et sur une foule d'autres considérations qui seraient trop longues à énumérer. Aussi conclut-il, à l'inverse des économistes allemands, que la question sociale se résoudra graduellement et d'elle-même (en tant, ajoute-t-il prudemment, qu'elle est soluble) par l'action des grandes causes économiques qui sont en travail depuis quelques années. On voit qu'entre les doctrines des deux écoles, l'opposition est aussi complète que possible et que je n'avais pas tort de parler tout à l'heure de l'anarchie qui règne dans les hautes régions de la science.

On comprendra qu'en présence de cette anarchie,

quelqu'un qui n'a point l'honneur d'être économiste ne se hasarde pas à donner son opinion dans une question aussi controversée. Le but que je me propose est beaucoup plus modeste. Je voudrais tracer une monographie patiente, consciencieuse, exacte autant qu'il dépendra de moi, de la misère parisienne, en décrire les aspects, en rechercher les causes, non point les causes abstraites et cachées, qu'il convient peut-être de reléguer dans le domaine de l'inconnaissable (pour emprunter une expression au langage de la philosophie positive), mais les causes concrètes et patentes. Ce sera tout au plus si, chemin faisant, je m'enhardirai parfois à indiquer quelles conclusions on pourrait, suivant moi, tirer, au point de vue théorique, des faits que nous aurons étudiés. Peut-être, je dois cependant l'avouer, l'ambition de fournir quelques arguments nouveaux aux partisans ou aux adversaires de l'optimisme économique n'aurait-elle pas suffi à m'engager dans une série d'études qui ne laissent pas de présenter, comme on le verra, quelques difficultés et quelques rebuts. Il m'a fallu encore l'espérance que ces études pourraient être d'une certaine utilité. Je ne suis pas disposé à m'exagérer le bien qui peut résulter d'un livre, et je tiens que la plus modeste œuvre de bienfaisance,

poursuivie avec persévérance, en fait cent fois davantage. Mais dans une société riche, animée, nécessairement un peu oublieuse comme la nôtre, la publicité donnée à de trop réelles misères peut contribuer à les guérir en provoquant à les soulager. Enfin si, comme l'affirment certains prophètes, le spectacle politique dont nous sommes témoins n'est que le résultat d'un ordre social nouveau, si nous assistons à l'avènement d'un quatrième état destiné à remplacer ce pauvre tiers-état qui se plaignait à tort de n'être *rien* et qui croyait si naïvement pouvoir être *tout*, n'y a-t-il pas un intérêt véritable à rechercher dans quelles conditions vivent quelques-uns de nos nouveaux maîtres ? Ce sont ces diverses considérations qui m'ont déterminé à entreprendre un travail dont l'aridité et les tristesses ne décourageront pas, je l'espère, la patience de mes lecteurs.

II

L'INDIGENCE A PARIS ET A LONDRES

Quel est à Paris le nombre approximatif des indigents? Je dis approximatif, car en cette matière il n'est possible d'arriver à rien qui soit d'une précision absolue. La principale difficulté qu'on rencontre est celle de tomber d'accord sur le sens du mot indigent. Ce serait, au point de vue de la sollicitude que doit nous inspirer le sort de nos semblables, l'entendre d'une façon bien restreinte que de désigner par ce mot ceux-là seuls qui sont obligés de faire habituellement appel aux secours de la charité publique ou privée. Ne faut-il pas remonter à l'étymologie du mot (*indigere*, manquer) et considérer comme indigent celui qui

manque de certaines conditions que nous regardons comme indispensables au plus modeste bien-être; celui dont la famille est entassée dans un appartement plus ou moins obscur et malsain; celui qui est obligé de se contenter d'une nourriture monotone, grossière et presque insuffisante; celui qui ne peut prélever sur son gain journalier la somme nécessaire pour assurer la dignité de sa vieillesse; celui enfin auquel un travail incessant ne permet pas de goûter ces moments de loisir qui sont indispensables au repos de l'esprit et à l'épanouissement du cœur? Ainsi entendue (et cependant ce ne sont point là des exigences déraisonnables), l'indigence à Paris s'appelle légion, et il serait absolument chimérique de prétendre en dénombrer les bataillons. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la privation de ces conditions générales du bien-être que je viens d'énumérer paraisse difficilement supportable à ceux qui y sont habituellement condamnés, ni s'indigner trop fort de ces aspirations vers un état meilleur qui travaillent si fort aujourd'hui les couches de la population parisienne.

Prenons maintenant l'indigence au sens concret qu'on lui attribue généralement, c'est-à-dire comme désignant la condition de ceux qui ne peuvent pas

faire face à leurs dépenses obligatoires sans avoir recours à la charité publique ou privée. Arriverons-nous de ce côté à quelque résultat positif? En aucune façon. Il est relativement assez facile d'établir le nombre de ceux qui reçoivent les secours de la charité publique; mais si l'on voulait y ajouter le nombre de ceux qui reçoivent les secours de la charité privée, on viendrait se heurter à deux difficultés insurmontables. La première serait la rareté et l'insuffisance des statistiques tenues par les sociétés charitables; la seconde, le grand nombre des doubles emplois, car il y a peu ou point de clients de la charité publique qui ne puisent aussi dans la bourse de la charité privée. Si l'on veut procéder par chiffres, on en est donc réduit à étudier ceux que fournissent les comptes de la charité publique. Ici les documents statistiques abondent et sont remplis d'intérêt. Mais il ne faut pas oublier qu'ils ne donnent qu'une idée très incomplète de la misère à Paris, puisqu'ils ne comprennent pas tous ceux que secourt la charité privée, sans parler de celle qu'elle ne secourt pas et dont on a dit dans un beau vers :

. . . . . la misère profonde
Est celle qu'on promène en gants blancs par le monde.

Misère assez rare, il est vrai, car le monde, qui n'est pas tendre à la pauvreté, ne prodigue guère ses invitations à ceux qui n'ont pas le moyen de changer souvent de gants blancs. Sans essayer donc de parler de ce qui nous échappe, prenons les chiffres de la charité officielle et voyons ce qu'ils vont nous apprendre.

Le projet de budget de l'assistance publique pour 1886, établi d'après les données de l'année précédente, évalue au chiffre total de 465,260 le nombre des indigents de toute catégorie aux besoins desquels ce budget est dans l'obligation de pourvoir. Pour ne pas trop nous effrayer de ce chiffre énorme, hâtons-nous d'en décomposer les éléments et d'indiquer les réductions qu'il convient de lui faire subir, si l'on veut arriver à une évaluation approximative de la misère. Remarquons d'abord que les enfants assistés y figurent pour 44,000. Or, bien que l'abandon des enfants soit souvent un résultat de la misère, cependant les enfants qui sont placés hors Paris ou qui reçoivent dans leur famille des secours destinés surtout à prévenir leur abandon, ne sauraient, au point de vue qui nous occupe, figurer dans la statistique de la misère parisienne. Les 421,260 restant se décomposent en deux grandes catégories : les indigents

secourus à domicile, au nombre de 267,000 et les indigents traités ou entretenus dans les hôpitaux ou hospices, au nombre de 154,260. Mais ces chiffres présentent inévitablement des doubles emplois et ne répondent pas à autant d'individualités distinctes. En effet, parmi les malades admis dans les hôpitaux, figurent un nombre plus ou moins grand d'indigents qui étaient déjà secourus à domicile. Le chiffre des admissions dans les hôpitaux n'est pas, au reste, un critérium auquel il faille s'attacher beaucoup dans l'évaluation de la misère, ces admissions subissant surtout l'influence de l'état sanitaire général et des épidémies. La même observation s'applique aux 43,000 malades qui figurent parmi les 267,000 indigents secourus à domicile; quant aux 20,000 accouchées qui y figurent également, le secours momentané qu'elles reçoivent ne doit pas toutes les faire classer dans l'indigence habituelle. Restent les indigents inscrits sur les contrôles des bureaux de bienfaisance et les nécessiteux momentanément secourus. Un mot sur ces deux catégories et sur la façon dont leur décompte s'établit.

La visite et l'assistance des indigents à domicile sont à Paris (comme au reste dans toute la France) confiées en principe aux bureaux de bienfaisance.

Il existe un bureau par arrondissement, et chacun de ces bureaux arrête chaque année, au mois de décembre, la liste des indigents de l'arrondissement. Tous les trois ans, la liste ainsi arrêtée est revisée par les contrôleurs de l'assistance publique, qui s'assurent de la régularité des inscriptions, et le recrutement de la population indigente par arrondissement ainsi arrêté sert de base, pendant une nouvelle période de trois années, à la répartition de la somme que l'assistance publique distribue chaque année entre les vingt bureaux de bienfaisance de la ville de Paris, au prorata du nombre des indigents inscrits sur leur contrôle. Cette inscription n'est point arbitraire. Elle est, au contraire, soumise à certaines règles assez étroites, qu'il est indispensable de faire connaître.

Les secours distribués par les bureaux de bienfaisance sont divisés en secours ordinaires ou annuels et secours extraordinaires ou temporaires. Sont admis aux secours annuels : les aveugles, les paralytiques, les cancéreux, les infirmes et les vieillards ayant accompli leur soixante-quatorzième année ; aux secours temporaires les blessés, les malades, les femmes en couche ou les nourrices ayant d'autres enfants à soutenir, ou se trouvant sans aucun moyen d'existence, les enfants abandonnés,

les orphelins, les ménages ayant à leur charge au moins trois enfants au-dessous de quatorze ans accomplis ou deux enfants dont l'un serait atteint d'une infirmité grave [1], les femmes abandonnées, les veufs ou les veuves ayant à leur charge au moins deux enfants au-dessous de quatorze ans, ou un enfant atteint d'une infirmité grave, les veuves ou femmes abandonnées qui, ayant déjà un enfant de quatorze ans, sont enceintes ; enfin les personnes qui se trouvent dans les cas extraordinaires et imprévus.

Si je n'ai pas hésité, malgré ce qu'elle a d'aride, à reproduire cette nomenclature tirée d'un règlement administratif de 1879, c'est pour montrer combien les prévisions en sont minutieuses et étendues. L'idée qui a présidé à ce règlement (dont les dispositions principales sont, au reste, de date très ancienne), c'est qu'un individu ou un ménage valide doit pouvoir subvenir sur les seules ressources de son travail à ses besoins et à celui de deux enfants. En principe, la règle est juste ; mais, en pratique, l'expérience a contraint de reconnaître qu'il se pré-

1. L'inscription peut également avoir lieu lorsque la femme est enceinte de son troisième enfant ; quant aux orphelins et aux enfants abandonnés qui forment la catégorie précédente, ils sont, s'ils ont moins de douze ans, recueillis par l'administration de l'assistance publique et comptent dans le chiffre des enfants assistés.

sente annuellement un certain nombre de demandes de secours auxquelles la fixité de cette règle ne permet pas de faire droit et qu'il y aurait cependant inhumanité à rejeter complètement. Pour faire face à ces demandes, l'administration s'est réservé, sur le montant du crédit qui est annuellement alloué au service des secours à domicile, une certaine somme qu'elle distribue directement, après enquête faite par ses visiteurs sur la situation de ceux qui s'adressent à elles. C'est cette seconde catégorie qui est désignée administrativement sous le nom de *nécessiteux momentanément secourus.* Le mot momentanément est-il bien exact? Je ne le crois pas. Suivant une définition humoristique que j'ai recueillie de la bouche d'un haut fonctionnaire de l'assistance publique, les nécessiteux sont des aspirants à l'indigence. En réalité, ce ne sont pas des individus atteints à l'improviste d'une infortune à laquelle il faut venir en aide; ce sont des indigents non moins misérables que les autres, qui ne fatiguent pas moins souvent la charité publique de leurs demandes. Il serait très intéressant d'établir parmi les clients de la charité une distinction entre les indigents d'habitude et les indigents par accident. A vrai dire, l'art et le but de la charité devraient être d'empêcher l'indigent

par accident de devenir un indigent d'habitude, de même que le but de la science pénitentiaire (puisque à la dignité de science elle prétend aussi) devrait être de ne pas faire du criminel d'accident un criminel d'habitude. Mais si l'on voulait traduire cette distinction par des chiffres, il faudrait sans nul doute ranger les nécessiteux momentanément secourus dans la même catégorie que les indigents inscrits sur les contrôles des bureaux de bienfaisance. Le projet de budget de l'assistance publique évalue les premiers à 124 000 (le dernier recensement de la population indigente en fixe le nombre à 123 324), et les seconds à 80 000, ce qui porte à 200 000, en nombre rond, le chiffre des indigents d'habitude qui sont secourus à Paris par la charité publique.

200 000 individus habituellement voués à l'indigence pour une population d'environ 2 millions d'habitants! Est-ce beaucoup, est-ce peu? C'est beaucoup, sans doute, doit-on dire, quand on songe que cela signifie 200 000 êtres humains que nous coudoyons tous les jours, à côté desquels nous passons inattentifs, indifférents, qui souffrent dans leur corps et qui sont abaissés dans leur âme par cette vie toujours dégradante de la misère, qui ont vécu sans joie, qui mourront pour la plupart sans

espérance dans la nuit intellectuelle et morale où ils auront vécu. En tout cas, c'est trop, c'est toujours trop. Mais on aurait peut-être le droit de répondre que c'est peu, si la statistique internationale établissait que les grandes agglomérations urbaines des autres pays européens comptent une proportion d'indigents non moins élevée, ou bien qu'à Paris, le nombre des indigents, eu égard à la population, était autrefois plus considérable. Il y a donc là, quelle que soit l'aridité des rapprochements de chiffres, un double point de comparaison auquel il est nécessaire, pour se faire une idée exacte des choses, de s'arrêter un instant.

Rien ne serait plus instructif qu'une étude comparative du paupérisme dans les différentes capitales de l'Europe. Mais, pour que cette étude fût possible, la première condition serait que les principales nations étrangères commençassent par établir le dénombrement de leur population indigente. Or, tandis que la statistique internationale abonde en renseignements sur les finances, sur le commerce, sur l'instruction, sur la criminalité même, elle est muette sur le compte de l'indigence. Rien n'est facile comme de savoir pour chaque pays le nombre de kilomètres de chemins de fer, celui des illettrés et celui des voleurs. Mais

celui des indigents, qui ne serait pas le moins intéressant, demeure un mystère. Il n'y a qu'un pays qui fasse exception à cette règle, c'est l'Angleterre. Encore le soin avec lequel la statistique des indigents est dressée en Angleterre est-il expliqué par cette considération que la question du paupérisme est aussi une question de finances, puisque la charge imposée aux contribuables est en raison directe du nombre des pauvres inscrits. En effet, dans notre époque positive, il n'y a rien qui excite la sollicitude comme les questions de finances. Profitons donc de cette bonne fortune pour établir au moins une comparaison entre la proportion du paupérisme à Londres et celle du paupérisme à Paris.

Le résultat de cette comparaison surprendra peut-être, je le dis à l'avance, quelques-uns de mes lecteurs. S'il y a, en effet, en France, une croyance accréditée, c'est que l'Angleterre en général, et en particulier la ville de Londres, est rongée par le paupérisme. Notre pays, après avoir mis autrefois sa gloire dans sa suprématie militaire, l'a mise aujourd'hui dans sa richesse. Le bourgeois de Paris aimait autrefois à se dire, au coin de son feu, que la nation française était la plus brave du monde; il aime aujourd'hui à se

dire qu'elle est la plus riche, et il n'a peut-être pas tort s'il entend par là celle où l'aisance est le plus répandue et où se rencontrent le plus, sinon de grandes, du moins de moyennes fortunes. Mais quelques chiffres vont montrer que le nombre des pauvres proprement dits, c'est-à-dire de ceux qui vivent de la charité publique, n'est pas plus considérable à Londres qu'à Paris et que, chez nos voisins, un singulier changement s'est opéré depuis qu'il y a un peu plus de trente ans, M. Léon Faucher écrivait ses tristes descriptions des quartiers pauvres de Londres. En France, tout le monde est resté sur le souvenir de ces études, et les Anglais eux-mêmes, toujours soucieux des imperfections de leur état social, n'ont pas mis en lumière les progrès réalisés par eux autant peut-être qu'ils auraient eu le droit de le faire.

Pour établir les chiffres comparatifs du paupérisme à Londres autrefois et aujourd'hui, il n'est pas possible de remonter jusqu'au temps où Léon Faucher préparait ses travaux. Le périmètre de la ville de Londres s'est depuis lors agrandi de plusieurs paroisses qui n'y étaient pas encore comprises, ce qui ôterait toute justesse à la comparaison. Le point de départ le plus lointain qu'il soit possible de prendre est l'année 1861. En cette

année, la population de la ville de Londres s'élevait à 2802367 habitants et le nombre des indigents à 103936. La somme dépensée en secours publics cette même année s'élevait à 832153 livres sterling. Franchissons maintenant une période de dix années. La population s'est augmentée ; elle atteint 3254260 habitants, mais le chiffre des indigents a augmenté aussi, il atteint 166928. Il est vrai que cette année 1871 fut, par tous pays, une année spécialement calamiteuse, le contre-coup de la guerre s'étant fait sentir dans toute l'Europe. Aussi la diminution du paupérisme va-t-elle être rapide. Trois ans après, en 1874, le chiffre des indigents n'est plus que de 115009. En 1879, il ne dépasse pas 94565. En 1883, il se relève à 102193, mais en 1884, dernière année dont les chiffres aient été publiés, il redescend à 99435, ce qui, pour une population de 3816483, donne une proportion de 1 indigent sur 39, 4 habitants [1]. On se souvient que nous avons constaté à Paris un chiffre de 200000 indigents pour une population d'environ 2 millions d'habitants. A supposer même que j'aie eu tort de comprendre les nécessi-

1. Ce chiffre comprend à la fois ceux qui sont admis au *workhouse* (*in-door-relief*) et ceux qui reçoivent des secours au dehors (*out-door-relief*).

teux momentanément secourus au nombre des indigents habituels et qu'il faille s'en tenir aux indigents inscrits sur les contrôles des bureaux de bienfaisance, on aurait encore, d'après le dernier recensement, 123324 indigents pour 2269023 habitants, soit une proportion de 1 indigent sur 18,4 habitants. Que devient, en présence de ces chiffres précis, indiscutables, la légende du paupérisme à Londres?

Il convient cependant, pour serrer la question d'aussi près que possible, de faire une double observation. La première, c'est que les listes d'indigents à Paris et à Londres ne sont pas dressées de la même manière. Tandis qu'à Paris, l'inscription s'opère, ainsi que nous l'avons vu, d'après des règles fixes, à Londres elle est laissée à l'appréciation du bureau des administrateurs (*board of guardians*) de chaque *workhouse;* de sorte que telle famille d'indigents qui serait admise aux secours publics à Paris pourrait se les voir refuser à Londres. Mais ce n'est pas, en tout cas, un resserrement dans les libéralités de la charité publique qui a amené la réduction du nombre des indigents inscrits, puisque la somme distribuée d'après les comptes de la dernière année financière s'est élevée à 2215060 livres sterling, soit 1800000

livres de plus qu'en 1861. Toutefois je devais faire cette première observation, car, pour que les comparaisons de chiffres aient une valeur absolue, il faut que ces chiffres soient établis identiquement de la même manière. La seconde observation, c'est qu'en cette matière, les chiffres ne sont pastout, et qu'à côté du chiffre il faut aussi, si j'ose ainsi parler, apprécier la qualité de la misère. Or il est certain qu'à Londres, les victimes de la misère paraissent atteintes plus profondément qu'à Paris. Quelle qu'en soit la cause, le pauvre et surtout la pauvresse de Londres, cet être dont le roman, le théâtre et la peinture se sont emparés, est plus dégradé d'aspect, de mœurs, de sentiments qu'il ne l'est à Paris. Quiconque a visité Londres conserve sur ce point des impressions contre lesquelles aucune statistique ne saurait prévaloir, et ceci confirme encore la supposition émise par moi, tout à l'heure, que tel indigent inscrit au bureau de bienfaisance à Paris ne serait peut-être pas secouru par le *workhouse* à Londres. Enfin il faut peut-être tenir également compte d'une certaine répugnance des pauvres de Londres pour la charité publique, qui les ferait s'adresser de préférence à la charité privée. Je crois ne devoir négliger aucune explication, car j'ai peine à croire moi-même que

la proportion véritable des pauvres puisse être de 1 sur 39 à Londres contre 1 sur 18 à Paris. Mais, laissant de côté toute idée de comparaison, cette diminution du paupérisme à Londres n'en est pas moins un fait très remarquable. La même décroissance est observée au reste dans toute l'Angleterre. En 1849, la population de l'Angleterre était de 17 534 000 habitants, et le chiffre des pauvres atteignait à 1 088 659 habitants, soit environ 60 indigents pour 1000 habitants. Vingt-deux ans plus tard, en 1871, année où cependant la misère a été très grande partout, tandis que la population s'élevait à 22 704 108, le nombre des indigents ne dépassait pas 1 037 360, soit de 40 pour 1000. Enfin, en 1884, tandis que la population atteignait le chiffre de 26 770 744 habitants, celui des indigents s'abaissait à 765 914, soit environ 28,6 pour 1000. Ainsi, en résumé, la proportion du paupérisme à la population est descendue, en trente années, de 60 à 30 pour 1000, c'est-à-dire qu'elle a diminué de moitié. C'est là un résultat dont nos voisins ont d'autant plus le droit de tirer honneur que cette diminution de paupérisme n'est pas due seulement à l'augmentation générale de la richesse, mais aussi à des habitudes plus grandes de tempérance, d'épargne, introduites dans la classe ouvrière, et surtout à une

distribution plus judicieuse des secours publics, dont l'abus entretenait la misère qu'elle avait pour but de combattre. Ainsi, tandis que les grands maîtres de la sociologie n'ont rien découvert, faute peut-être d'avoir cherché, comme remède au paupérisme, de modestes administrateurs de paroisses ont contribué, en trente ans, à le réduire de moitié, et je ne puis m'empêcher de penser qu'ils ont rendu peut-être un plus grand service à leur pays que M. Herbert Spencer et toute son école.

Laissons maintenant de côté toute idée de comparaison et recherchons si la misère augmente ou diminue à Paris depuis un certain nombre d'années. C'est là, pourrait-on croire, une question de fait sur laquelle on doit aisément tomber d'accord et dont, en tous cas, on devrait chercher la solution avec le désir de constater que la misère diminue. Mais il n'en va point ainsi depuis que la politique s'en est mêlée; et les uns (je n'ai besoin de désigner personne) prétendent que la misère était plus grande sous l'Empire, les autres qu'elle est plus grande sous la République. Voyons qui a raison et qui a tort. Le dernier recensement opéré en 1869, d'après les contrôles des bureaux de bienfaisance, donnait 111 357 indigents pour une population de 1 818 710 habitants, soit 1 indigent sur 15,09 habi-

tants ; celui de 1877, 113 317 indigents sur 1 988 806 habitants, soit 1 indigent sur 17,55 habitants ; celui de 1880, 123 735 indigents sur 1 988 806 habitants, soit un indigent sur 16,07 habitants. Enfin celui de 1883 donne 123 324 indigents sur 2 269 023 habitants, soit 1 sur 18. Les oscillations sont, on le voit, assez peu sensibles, sauf peut-être la dernière ; mais il convient de faire remarquer que, le dénombrement quinquennal de 1881 ayant constaté une augmentation de 300 000 habitants, le chiffre de 1 988 806 sur lequel est établie la proportion de 1880 avait cessé d'être exact. De telle sorte que, si on se reporte à la dernière année de l'Empire, on restera dans la vérité en disant que, depuis quatorze ans, la misère n'a ni augmenté ni diminué sensiblement dans Paris par rapport à la population et qu'elle demeure à l'état stationnaire, cependant avec une tendance à la diminution[1]. Je le regrette sincèrement pour ceux qui, en politique, aiment à tirer argument de tout ; mais en moi-même je ne saurais parvenir à m'en affliger.

Quelle est maintenant la conclusion que, de ce

1. Cette diminution tient peut-être à ce que le contrôle des indigents inscrits sur les listes des bureaux de bienfaisance s'opère avec plus de sévérité qu'autrefois. C'est ainsi que, lors du dernier recensement, les contrôleurs de l'assistance publique en ont réduit le nombre de 140 585 à 123 324.

fait, tout local et partiel, il est vrai, on serait en droit de tirer, dans la grande querelle qui s'agite entre les optimistes et les pessimistes de l'économie politique? Il me semble que ce fait ne vient à l'appui ni des uns ni des autres. Nous avons assisté, en effet, pendant dix ans à un développement prodigieux de la prospérité publique. La passion que la politique introduit dans toutes les questions a pu seule mettre en doute cette réalité dans un pays où les impôts de consommation donnaient des plus-values qui dépassaient toute prévision, où le montant des dépôts faits aux caisses d'épargne s'accroissait d'année en année, où les chemins de fer étaient encombrés de produits qu'ils avaient peine à transporter, où les valeurs de placement les plus sérieuses se capitalisaient à des taux qui relèguaient au rang des souvenirs l'intérêt classique de 5 p. 100. Cette augmentation de la richesse publique a été sans doute générale par toute la France, mais en présence des souffrances non moins incontestables de l'agriculture dans certains départements plus particulièrement éprouvés par les mauvaises récoltes ou par le phylloxéra, on peut affirmer que ce sont les grandes villes qui en ont pris la meilleure part, et Paris en particulier. Ce résultat a été attesté à Paris par des faits caractéristiques; la

hausse du prix des terrains, l'élévation des loyers et l'augmentation des produits de l'octroi coïncidant (car c'est là une vérification qu'il faut toujours faire) avec l'augmentation des dépôts à la caisse d'épargne qui, d'une année à l'autre n'ont cessé de s'élever. Puis cette période de prospérité a pris fin et une période de gêne a commencé. Or ces oscillations de la richesse publique paraissent avoir été sans influence sur celles du paupérisme qui pendant cette période aurait d'abord diminué, puis augmenté, puis diminué de nouveau, mais d'une façon assez peu sensible. Il n'y aurait donc heureusement rien de vrai dans cette triste formule : *Les riches deviennent chaque jour plus riches et les pauvres chaque jour plus pauvres*, puisque le développement de la richesse à Paris n'a point amené un accroissement proportionnel du paupérisme. Mais, par contre, si le jeu naturel des lois économiques qui préside à la distribution des richesses devait résoudre (même graduellement et en tant qu'elle est soluble) la question sociale, et si une beaucoup moins grande inégalité des conditions devait caractériser notre développement futur, ne serait-il point temps que la société se mît en marche vers cette solution bénigne, et quelques symptômes favorables ne devraient-ils pas faire pressentir cet état bien-

heureux? On a vu qu'il n'en est rien et qu'à Paris du moins, l'accroissement de la fortune publique n'a point amené une diminution sérieuse du paupérisme. Serait-il téméraire et précipité d'en conclure que, dans les sociétés complexes comme la nôtre, où la propriété a atteint à peu près son maximum de division et l'organisation industrielle son maximum de perfectionnement, il y a comme un stock irréductible de misère sur lequel le développement de la richesse publique cesse d'avoir action? Faudrait-il, opposant formule à formule, aller jusqu'à dire, malgré ce que l'assertion présente au premier abord de contradictoire, qu'au delà d'un certain degré de division des fortunes, *l'accroissement de la richesse est sans influence sur la diminution du paupérisme?* C'est là une simple question que je me permets de poser aux économistes de profession, avec les ménagements qu'on doit à cette race non moins irritable que celle des poètes. Peut-être aurai-je occasion d'y revenir plus tard en recherchant si les causes de la misère n'ont pas par elles-mêmes quelque chose de permanent et d'indestructible.

III

LES QUARTIERS PAUVRES A PARIS

La population indigente que nous venons de dénombrer se répartit, comme on peut penser, d'une façon tout à fait inégale entre les divers arrondissements de Paris. Cette inégalité, qui est inévitable, tend de plus en plus à s'accroître et devient pour la répartition des secours une difficulté chaque jour plus grande, les arrondissements qui sont les plus chargés de misère étant aussi ceux qui ont le moins de ressources charitables. A ne considérer que les chiffres bruts, celui de tous les arrondissements de Paris qui paraît le plus misérable, c'est le XX^e^, c'est-à-dire Charonne, Belleville et Ménilmontant, où l'on compte 13 750 indigents.

Viendraient ensuite le XI^e^ qui s'étend depuis la rue du Temple jusqu'à la rue du faubourg Saint-Antoine avec 13 453 indigents; puis le XVIII^e^, c'est-à-dire Montmartre, avec 12 269 indigents; le XIII^e^, c'est-à-dire les Gobelins, avec 11 353 indigents; le XIX^e^, c'est-à-dire la Villette, avec 11 227 indigents; le XV^e^, c'est-à-dire Vaugirard, avec 7 410 indigents; le V^e^, c'est-à-dire le Panthéon, avec 6 923 indigents. Mais si l'on considère la relation du nombre des indigents avec la population, la situation change un peu. Le plus misérable est alors le XIII^e^, avec 12,37 indigents sur cent habitants; viennent ensuite le XX^e^, avec 12,24 indigents sur cent habitants, le XIX^e^, avec 9,41 indigents sur cent habitants, le XV^e^, avec 7,25 indigents sur cent habitants, le XIV^e^ (arrondissement de l'Observatoire), avec 6,81 indigents sur cent habitants. Le XI^e^ arrondissement, qui tout à l'heure occupait le second rang, n'occupe plus que le septième; le V^e^ arrondissement vient le huitième. Quant aux arrondissements qui comptent le moins de pauvres, ce sont l'arrondissement de l'Élysé et celui de l'Opéra, le premier 1,64, et le second 1,65 indigents sur cent habitants.

Pour quiconque connaît un peu la topographie de Paris, les renseignement si sommaires que je viens de donner font apparaître un premier fait qui

saute tout d'abord aux yeux, c'est que la misère tend de plus en plus à quitter le centre pour affluer à la circonférence. L'ancien Paris, celui qui ne comprenait autrefois que douze arrondissements, est aujourd'hui environné d'une ceinture de misère qui l'enveloppe de toutes parts et qui occupe tout l'espace compris entre les anciens boulevards extérieurs et les fortifications. Il ne serait point juste de rendre uniquement responsable de ce déplacement les percements qui ont été entrepris sous l'empire à travers les quartiers populeux de la vieille ville. Il y a dans cette tendance de la misère à se porter du centre à la circonférence un fait constant et facilement explicable par l'élévation inévitable du prix des loyers dans les quartiers commerçants ou luxueux. Mais on ne peut nier que ces percements n'aient accéléré le mouvement un peu plus qu'il n'était désirable et que le bien qu'ils ont produit n'ait été compensé par un mal. Sans doute lorsque l'ouvrier laborieux et aisé a fini sa journée il est bon et sain pour lui de trouver, à quelques pas de la petite rue où il demeure, soit un boulevard bien éclairé, où il pourra se promener gaiement, soit un square planté d'arbres, où assis sur un banc avec sa femme, il pourra surveiller les jeux de ses enfants. Mais pour celui qui aura cherché à obtenir

une diminution de 50 francs sur son loyer en émigrant loin de l'endroit où il avait l'habitude de travailler, sur les hauteurs de Ménilmontant ou dans la plaine de Grenelle, pour celui-là le bien incontestable qu'a fait la transformation de Paris est singulièrement perdu. S'il est logé à moins de frais et dans des conditions plus hygiéniques, en revanche la distance qu'il a souvent à parcourir pour se rendre à son travail représente pour lui un surcroît de de dépenses ou de fatigues. Un temps trop long s'est même écoulé avant qu'on songeât à mettre à sa disposition des moyens plus rapides et plus économiques de transports en créant ces lignes de tramways dont se plaignent si fort les gens accoutumés à circuler dans leurs propres voitures, mais qu'il est vraiment difficile de leur sacrifier. Cet émigré d'un nouveau genre tombe-t-il dans l'indigence qu'il côtoie sans cesse, les secours publics sont plus rares dans le nouvel arrondissement qu'il habite et plus parcimonieusement distribués. Les secours de la charité privée, qui partent presque tous du centre, y arrivent plus lentement et plus difficilement. En assainissant les quartiers pauvres du vieux Paris, on n'a donc pas plus supprimé la misère (au reste on a jamais eu cette prétention) qu'on n'a supprimé le bagne en le transportant de Toulon

à l'île Nou. On l'a seulement éloignée de nos regards et, malheureusement, peut-être aussi de nos préoccupations.

Ce qui achève de montrer que cette expulsion de la misère a lieu en vertu d'une sorte de force centrifuge dont la transformation de Paris a pu accélérer le mouvement, mais qu'elle n'a pas créée, c'est que cette émigration continue et déborde les fortifications. Cette première ceinture de misère qui environne l'ancien Paris sera bientôt enveloppée elle-même par une seconde qui envahira toute la portion de la banlieue de Paris contiguë au mur d'enceinte. La charité privée, toujours active, avait fondé, il a quelques années, l'œuvre des faubourgs, qui a rendu de grands services avant que les villages où elle opérait fussent englobés dans l'enceinte de Paris et qui en rend encore. Bientôt il sera nécessaire qu'elle fonde une œuvre de la banlieue, et l'entreprise pour être difficile n'en sera que plus digne de ses efforts. La misère gagne en effet dans la banlieue et y fait en quelque sorte la tache d'huile. Elle s'est installée d'abord dans la plaine Saint-Denis, cette plaine hideuse et empestée, justement chère aux descriptions des naturalistes, avec ses chemins de gravats semés de tessons de bouteilles, ses jardins de légumes arrosés de purin, ses tas de fumier et

ses linges sales suspendus à des cordes. D'un côté elle dispute aux petits rentiers les villages de Clichy et de Levallois, qui sont aujourd'hui habités en partie par une population dangereuse autant que misérable. De l'autre côté, elle a envahi ces hameaux qui avaient autrefois dans l'imagination populaire renom de poésie et de joyeuseté, Romainville, les Lilas, les Prés-Saint-Gervais. Depuis longtemps elle s'étale dans les localités maussades de la rive gauche qui ont nom Gentilly, Montrouge, Malakoff, la Californie, et n'était qu'elle respecte encore ces jolis villages situés sur les bords de la Marne et de la Seine, où les bourgeois de Paris viennent encore avec tant de délices pêcher à la ligne et manger de la friture, l'investissement serait complet. Dans cette région mal habitée on déporte les établissements insalubres et les candidats néo-calédoniens. Il est question de fermer quelques-uns des premiers, mais il sera plus difficile de la débarrasser des seconds, qui naguère y ont remporté leurs premières victoires. Vienne, ce qu'à Dieu ne plaise, une nouvelle épopée parisienne, comme celle de la Commune, et ces villages de la banlieue disputeront certainement à Belleville et à Montmartre l'honneur d'y jouer un rôle, de même que Belleville et Montmartre ont enlevé le sceptre de la ré-

volution au quartier Saint-Merri et au faubourg Saint-Antoine, devenus presque des quartiers bourgeois. Sans insister sur ce noir pronostic, on peut dire cependant qu'il y a dans l'existence de cette population flottante, misérable, aigrie, qui vient se grossir de tout le rebut, de tout le vomissement de Paris, un sujet de préoccupation constante pour l'autorité publique à la surveillance de laquelle elle échappe, et que cette préoccupation devra un jour ou l'autre gagner aussi la charité.

La promenade à travers les royaumes de la misère, que je voudrais demander à mes lecteurs de parcourir avec moi, ne nous entraînera cependant pas aussi loin. Le terrain où je voudrais leur servir de guide est déjà assez vaste, et je n'essaierai même pas de les conduire à travers les vingt arrondissements de Paris, car ils finiraient par trouver avec raison que les aspects de la pauvreté se ressemblent à peu près partout. Cependant, depuis la transformation apportée dans les conditions d'existence de la population indigente par les percements dont j'ai parlé, on peut dire qu'il y a aujourd'hui dans Paris deux misères, la vieille et la nouvelle : la vieille qui se cache et s'entasse dans les maisons à six étages au centre de la ville; la nouvelle qui s'étale et pullule dans les quartiers excentriques.

Ces deux misères sont assez différentes d'aspect, presque de mœurs, et je voudrais les étudier toutes les deux sur le vif. Pour étudier la vieille misère, je pourrais être tenté de choisir ces quartiers du vieux Paris situés sur la rive droite de la Seine, à l'intérieur de l'ancienne enceinte de Philippe-Auguste, qui après avoir été le théâtre des drames et des crimes du moyen âge ont été témoins des élégances du XVII^e^ siècle et des désordres du XVIII^e^; les quartiers de la cour des Miracles, de la porte Barbette, près de laquelle fut assassiné le duc d'Orléans, de la rue des Lions-Saint-Paul, où demeurait madame de Sévigné, de la rue Quincampoix, où Law avait établi sa maison de banque. Sous le premier empire et la Restauration, ces quartiers étaient devenus la résidence de ce monde des gros commerçants si bien mis en scène par Balzac, les Birotteau, les Matifat, les Crevel, les Popinot, et autres habitants de la rue des Bourdonnais ou de la cour Batave. Aujourd'hui, bien qu'ils soient surtout habités par ce qu'on pourrait appeler le demi-peuple, petits boutiquiers et ouvriers en chambre, cependant la misère y a aussi élu domicile. On y trouve des ruelles, la rue de Venise (peut-être la plus étroite de Paris), la rue Maubuée, l'impasse Berthaut, la rue du Grenier-sur-l'Eau,

dont l'aspect misérable contraste avec celui de quelques vieux hôtels encore debout, comme l'hôtel de Soubise, devenu le bâtiment des Archives, et l'hôtel de Luxembourg, qui ouvre sa porte majestueuse dans la petite rue Geoffroy-Lasnier. Mais je préfère choisir une autre région plus anciennement parisienne encore, puisqu'elle fut à la fois le lieu de plaisir de nos anciens rois et le premier berceau de la science : je veux parler de celle qui s'étend sur la rive gauche depuis le bord de la Seine jusque sur le plateau qui couronne le sommet de la montagne Sainte-Geneviève, et qui dans la langue administrative s'appelle le v^e^ arrondissement ou arrondissement du Panthéon.

Les quais, la grande ligne droite du boulevard Saint-Michel, jusqu'au carrefour de l'Observatoire, les boulevards de Port-Royal, de Saint-Marcel et de l'Hôpital jusqu'au Jardin des Plantes forment les limites de cet arrondissement. Au point de vue administratif, il est divisé comme au reste tous les arrondissements en quatre quartiers. Mais à cette division j'en substituerai une autre qui répond mieux à l'objet de nos études , le quartier des couvents et des écoles et le quartier de la misère. Les couvents et les écoles occupent le sommet du plateau qui couronne la montagne Sainte-Geneviève

et les pentes qui s'abaissent vers la Seine. Sur le plateau les couvents dominent. C'est là que, dans des monastères demeurés fameux, comme celui de Port-Royal de Paris, ou celui des Carmélites de la rue Saint-Jacques, dernière retraite de mademoiselle de la Vallière, les âmes repentantes ou fatiguées venaient, il y a deux siècles, chercher la pénitence ou le repos. Quelques-uns de ces asiles subsistent encore et n'ont fait que changer d'hôtes, comme l'ancien couvent de la Visitation, où les dames de Saint-Michel reçoivent aujourd'hui les jeunes filles que leur confie la préfecture de police. D'autres ont disparu en laissant derrière eux quelques souvenirs de leur nom, comme le couvent des Ursulines, sur l'ancien jardin duquel s'ouvre une rue paisible et recueillie, et celui des Feuillantines, les vertes Feuillantines de Victor Hugo, dont la grande allée où se jouait l'enfance du poète a été remplacée par une large voie nouvelle. Mais de nouveaux asiles se sont élevés, répondant à ces instincts mystiques que développe de nos jours, chez certaines âmes, le besoin de protester contre l'étroitesse de l'horizon où voudraient nous enfermer les théories de la science. Il n'y a pas bien loin du Muséum d'histoire naturelle au couvent de la rue d'Ulm, où les religieuses de la Réparation, prosternées jour et

nuit devant l'autel, demandent pardon à Dieu pour les iniquités des autres. Quant aux collèges, depuis le temps de l'école Sainte-Geneviève, qui fut témoin des luttes d'Abailard et de Guillaume de Champeaux, ils occupent le sommet et les pentes de la montagne. L'aspect de ce qu'on appelle parfois le pays latin a aussi bien changé depuis vingt ans. Mürger ne s'y reconnaîtrait plus au milieu des rues nouvelles, et il y chercherait vainement la grisette, qui en a été chassée par la galanterie beaucoup plus vénale des cafés dorés et des brasseries du nouveau boulevard Saint-Michel. Mais ce changement est moindre peut-être que celui du quartier de la misère.

La misère enveloppait autrefois comme d'une large ceinture tout le bas de la montagne Sainte-Geneviève. Elle se déroulait le long des quais sur les terrains jadis occupés par le clos des Lias, qui était l'ancien jardin du palais des Thermes, et par les clos de Mauvoisin et de Garlande, dont la rue Galande rappelle encore le nom. Elle s'allongeait derrière les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, et, arrêtée par les terrains inhabités de la Halle aux Vins, elle contournait la montagne et remontait le long des pentes abruptes qui aboutissent à Saint-Étienne-du-Mont et à l'ancienne abbaye, occupée depuis par

le collège Henri IV. Le centre de tout ce quartier était la place Maubert, cette vieille place populaire dont le nom est une contraction de celui du grand docteur du moyen âge, le maître Albert, et qui a non seulement sa langue, le français de la place Maubert, mais aussi sa littérature, le théâtre de Cluny reprenant tous les deux ou trois ans, à la grande joie des habitués du quartier, un vieux drame qui est intitulé *la Lionne de la place Maubert*. La misère trônait à l'aise dans toute cette région ; elle était là chez elle, et il n'y avait guère que la charité pour y pénétrer. Depuis quinze ans, l'aspect de ce quartier a été singulièrement transformé ; le boulevard Saint-Germain l'a en quelque sorte éventré. Passant en plein milieu de la place Maubert, qu'il a presque détruite, il a coupé la misère en deux. Une partie a été rejetée le long de la Seine dans l'étroite bande qui subsiste entre le boulevard et le quai ; l'autre s'est trouvée refoulée vers les pentes de la montagne Sainte-Geneviève, où les larges percements de la rue Monge et des voies nouvelles qui sont amorcées de tous les côtés l'ont encore pourchassée. Une haute barrière de maisons en pierre de taille, dont le rez-de-chaussée est occupé par des boutiques et les étages supérieurs habités par des familles de professeurs ou

de petits rentiers, sépare aujourd'hui ces deux agglomérations de misère dont l'existence pourrait parfaitement être ignorée de celui qui se bornerait à suivre le boulevard ou la rue Monge. Mais, arrivé à la hauteur des Thermes de Julien ou du Collège de France, engagez-vous dans une de ces petites ruelles qui conduisent du boulevard au quai, et au bout de quelques pas vous pourrez vous croire à cent lieues de toute cette civilisation et de tout ce progrès apparent. Vous vous trouverez, en effet, au cœur de ce quartier où Eugène Suë avait placé autrefois quelques scènes des *Mystères de Paris*, dans un dédale de petites rues bordées de hautes maisons où la misère s'entasse, où le vice se réfugie. Le vice, qui malheureusement suit toujours de près la misère, y a ses rendez-vous de prédilection qui jouissent dans le monde interlope d'une certaine réputation. Ce sont, sans parler des maisons mal famées de la rue Maître-Albert (encore un souvenir du grand dominicain) et de la rue Zacharie, le Château-Rouge et le Père-Lunettes. Le Château-Rouge, qu'il ne faut pas confondre avec le bruyant Château-Rouge de la chaussée de Clignancourt, est un vaste cabaret situé rue Galande, au fond d'une cour dont la muraille extérieure est peinte couleur sang de bœuf. A la porte stationnent

toujours des hommes de mauvaise mine qui regardent d'un œil malveillant les intrus. Au dedans, une première salle à boire garnie de tables et de bancs en bois reçoit les buveurs toujours en grand nombre. Une seconde plus obscure sert souvent de dortoir à des femmes avinées qu'il ne fait pas bon troubler dans le sommeil de leur ivresse. Le cabaret du Père-Lunettes est, au contraire, une échoppe située dans une infecte ruelle, la rue des Anglais, et qui doit son nom trivial à une gigantesque paire de lunettes peinte sur l'enseigne. Un comptoir d'étain où l'on boit debout et devant lequel se pressent les buveurs, une petite arrière-salle réservée aux habitués, où il faut quelques précautions pour pénétrer, voilà tout l'établissement, et l'attrait que les endroits borgnes inspirent toujours à ceux dont la conscience n'est pas bien nette, explique seul que la nuit il soit difficile de trouver un bout de banc pour s'asseoir.

Quant à la misère, elle habite un peu partout, dans des rues étroites, obscures, tortueuses, dont l'existence est dissimulée par les maisons à hautes façades du boulevard et du quai. Quelques-unes de ces rues attestent leur ancienneté par la vulgarité même de leur nom : la rue de la Huchette, la

rue de la Bûcherie, la rue de la Parcheminerie. D'autres, au contraire, rappellent les plus vieux souvenirs de notre histoire : la rue Saint-Julien-le-Pauvre, qui conduisait à une ancienne basilique souvent visitée par Grégoire de Tours et dédiée au patron des voyageurs en détresse :

Saint-Julien,
Qui héberge les chrétiens,

dit une vieille Description de Paris; la rue du Fouarre, où prenaient gîte au moyen âge les étudiants qui ne trouvaient point à se loger sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève ; la rue de l'Hôtel-Colbert, où s'ouvre encore la porte cintrée, surmontée d'une plaque de marbre noir, de la vieille demeure habitée par la famille du grand ministre. Toutes ces rues sont bordées de maisons à six ou sept étages, où l'on monte par un escalier tortueux. Quelques-uns des appartements que contiennent ces maisons prennent jour sur la rue et n'en sont pas beaucoup plus clairs pour cela; d'autres s'ouvrent sur une cour intérieure ou plutôt sur une sorte de puits au fond duquel le jour ne descend jamais. Ces maisons sont bondées d'habitants (il y en a une, rue Galande, qui compte

jusqu'à cent cinquante locataires) et jamais un appartement ne reste vacant. Elles sont généralement occupées par une population assez paisible d'individus qui, travaillant dans les environs, ne veulent pas se loger trop loin de leur ouvrage : balayeurs de la ville (il y en a toute une colonie dans une maison de la rue de la Parcheminerie), hommes de peine employés sur les quais ou à la Halle aux Vins, bien d'autres encore appartenant à ces humbles professions qui n'exigent qu'une certaine dose de vigueur physique et où il n'y a ni avenir ni espérance. Ces pauvres gens s'entassent comme ils peuvent dans des appartements très exigus, composés généralement d'une pièce qui donne sur la rue et d'une petite cuisine qui s'éclaire par une lucarne sur la cour intérieure ou sur l'escalier. Lorsqu'arrivent les enfants (et ils arrivent toujours en grand nombre), la cuisine devient un dortoir et les enfants couchent par terre sur des matelas. Ces taudis se louent à un prix exorbitant. Il est impossible d'avoir un appartement composé de deux pièces à moins de 250 francs par an. Une seule chambre se paie 150 à 200 francs, suivant qu'elle est située à un étage plus ou moins élevé de la maison et qu'elle donne sur la rue ou sur la cour. Rue Saint-Julien-le-Pauvre, une chambre où,

à deux heures de l'après-midi, il est presque impossible de coudre sans lumière, se loue 160 francs par an ; la moitié d'une mansarde coupée en deux par une cloison où, entre le lit et la muraille, il n'y pas place pour deux personnes, 120 francs. Dans une visite assez minutieuse de ces logements, je n'en ai trouvé que deux dont le prix de location ne dépassât pas 100 francs. L'un était situé au sixième étage d'une maison de la rue de la Huchette; on y pénétrait non point par une porte, mais par une ouverture basse par laquelle on ne pouvait passer sans se plier en deux. Une fois redressé, on se trouvait, dirai-je dans une chambre? non, dans une sorte de boîte carrée, éclairée dans un coin par une lucarne. Une étroite couchette en fer, don tout récent du bureau de bienfaisance, une chaise boiteuse, quelques haillons suspendus à la muraille composaient tout l'attirail de deux vieillards dont les moyens d'existence demeuraient pour les autres locataires un problème. L'autre logement était situé dans une mansarde de la rue Maître-Albert. C'était une soupente pratiquée sous l'inclinaison du toit : six êtres humains y vivaient dans un espace à peine plus grand que l'intérieur d'une alcôve : le père, la mère et quatre enfants. Le père, homme de peine dans un magasin, était parti dès l'aube;

la mère, malade depuis quelques jours, s'était rendue à la consultation du bureau central, et la sœur aînée, demeurée seule pour garder tout ce pauvre petit monde, espérait, me dit-elle, que sa mère aurait été admise à l'hôpital.

Si nous voulons envisager maintenant un autre aspect de la misère dans ces mêmes quartiers, regagnons le boulevard et, à partir de la place Maubert, suivons la rue Monge jusqu'à sa rencontre avec la nouvelle avenue des Gobelins. Arrivés à la vieille église de Saint-Médard, dont un agréable jardin a remplacé le fameux cimetière, tournons à droite, et nous nous trouverons au centre de ce quartier qu'on appelait autrefois le faubourg Saint-Marceau et qui fut longtemps le quartier le plus pauvre de Paris. Il est traversé dans toute sa longueur par la rue populeuse qui conduisait jadis du sommet de la montagne Sainte-Geneviève à celui du Mont-Cetard, où l'on vénérait les reliques de saint Marcel. Une contraction hardie de la langue populaire a baptisé cette longue artère du nom de rue Mouffetard (rue du Mont-Cetard). Elle est aujourd'hui la rue populeuse et commerçante, on pourrait dire la rue Vivienne ou la rue Richelieu du quartier. Des boutiques de petits détaillants, des marchands de vins, des traiteurs la bordent dans toute sa lon-

gueur. Vers les six heures du soir, c'est-à-dire au moment où les ouvriers reviennent de leur travail, où les femmes, en bonnet et le panier au bras, vont débattre avec les marchandes des quatre saisons le prix des provisions nécessaires à leur mince dîner, c'est une rumeur, un va-et-vient qui rappellent les vers de la ballade sur la foule

Qui se rue
Incongrue
Par la rue
Saint-Marceau.

Le soir, les boutiques de marchands de vins regorgent de monde, et deux fois par semaine le bal du Vieux-Chêne ouvre ses *salons* (dit prétentieusement l'affiche) aux ébats d'une foule déguenillée. La misère habite un peu partout dans le quartier, dans la rue Mouffetard elle-même, bien que celle-ci commence à être envahie par une population demi-bourgeoise, mais de préférence dans les ruelles environnantes, aux noms pittoresques, la rue Gracieuse, la rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel, la rue de l'Arbalète, la rue du Marché-des-Patriarches. Ces ruelles sont habitées par une population misérable qui se compose en grande partie de journaliers, de brocanteurs, de regrattiers, de

chiffonniers. Ceux-ci ont émigré cependant pour la plupart dans diverses régions où nous les retrouverons et ils n'occupent plus guère qu'une ruelle étroite et malpropre, la rue Saint-Médard. Je serais embarrassé pour dire si cette population vit dans des conditions plus misérables que celle des ruelles avoisinant la Seine. Les maisons où elle demeure sont moins hautes; partant elle reçoit dans ses taudis un peu plus d'air et de lumière. Mais généralement les chambres de ces maisons sont plus petites, et il est très rare que chaque appartement se compose de plus d'une seule pièce où la famille s'entasse comme elle peut. Quelques-unes de ces chambres sont situées de plain-pied avec le sol et ne reçoivent de lumière que par une porte vitrée dont les carreaux cassés sont souvent remplacés par de vieux journaux. On ne peut aérer la pièce qu'en tenant la porte ouverte, et, comme il n'y a pas de cheminée, c'est sur le pas de la porte qu'il faut faire la cuisine. Ces cavernes obscures, comme on en peut voir plusieurs dans une grande cour située rue Berthollet, se paient encore 150 francs par an. Pour avoir deux pièces il faut aller au delà de 200 francs; aussi pareil luxe y est-il fort rare. Et cependant, malgré les conditions déplorables de pauvreté, de promiscuité et de saleté

où elle vit, cette population se présente avec un aspect relativement assez digne et décent. Lorsqu'on pénètre chez ces malheureux sous un prétexte quelconque, ils vous reçoivent généralement avec déférence, et vous témoignent leur reconnaissance de la patience avec laquelle vous écoutez l'histoire toujours longue de leurs malheurs. Lorsqu'ils se présentent à la mairie pour solliciter des secours ou à la consultation du bureau de bienfaisance, on voit qu'au lieu d'étaler leur misère sur eux, ils cherchent au contraire à la dissimuler. J'en ai vu un jour défiler un grand nombre dans cette maison de secours de la rue de l'Épée-de-Bois, où la sœur Rosalie plantait hardiment, il y a plus d'un demi-siècle, le drapeau de la charité et que le respect de sa mémoire n'a pas réussi à préserver complètement. Pour venir à la consultation du médecin, les hommes avaient quitté leurs vêtements de travail, les femmes avaient mis leur robe la plus propre et leur bonnet le plus blanc. La plupart venaient demander des remèdes qui en réalité sont pour eux des petites douceurs, et qu'ils ajoutent à leur modeste ordinaire, de la tisane, un sirop quelconque pourvu qu'il fût sucré, et presque invariablement du vin de quinquina fort apprécié, non pour le quinquina, mais pour le vin. Le médecin

accordait à l'un, refusait à l'autre, d'après sa connaissance personnelle de leur situation et de leurs besoins. Sur soixante-dix consultants, il n'y avait guère que vingt malades et bien cinquante mendiants. Tout ce pauvre monde demandait humblement, remerciait de même, mais une fois sorti dans la rue, n'avait rien dans son aspect ni dans son allure qui le distinguât de la population demi-aisée du quartier. La vieille misère, habituée à coudoyer l'aisance, est toujours un peu honteuse d'elle-même, et si elle est habile à solliciter les secours, si elle connaît parfaitement toutes les ressources de la charité et y fait incessamment appel, elle a aussi je ne sais quelle pudeur qui fait qu'elle se dissimule et qu'elle ne veut pas du moins s'étaler dans la rue.

Transportons-nous maintenant au cœur de la nouvelle misère, et pour cela nous n'aurons pas d'abord bien loin à aller. Suivons l'avenue des Gobelins, qui n'est que l'ancienne rue Mouffetard prolongée; franchissons la Bièvre, cette rivière au nom si connu, au cours ignoré, qui semble heureuse de cacher sous terre ses eaux noirâtres, et laissons de côté, à droite, la vieille manufacture royale de tapisseries à laquelle la famille des Gobelins a donné son nom, à gauche, les grandes

maisons de teinturiers et de tanneurs qui, depuis un temps immémorial, sont installés sur les bords de la Bièvre, nous arriverons à la place d'Italie. C'est là qu'était située l'ancienne barrière et que le coche venant de Lyon ou de Marseille se croisait autrefois avec les chaises de poste qui emportaient vers l'Italie les rares voyageurs assez riches et assez hardis pour affronter un voyage dans ces contrées lointaines. Mais l'annexion de la banlieue de Paris ayant reculé jusqu'aux fortifications les limites de la ville, la place d'Italie est devenue le centre d'un nouvel arrondissement, le XIII^e^, qui se compose des quatre quartiers de la Salpêtrière, de la Gare, de la Maison-Blanche et de Croulebarbe. Bien que les deux arrondissements soient limitrophes, il est impossible d'imaginer deux régions plus différentes que le V^e^ et le XIII^e^. Tandis que sur le V^e^ la population est dense et entassée, elle est au contraire à l'aise et au large sur le XIII^e^. La superficie du V^e^ est de 249 hectares pour 114,444 habitants, ce qui ne donne que 21^mc^,7 pour un habitant tandis que la superficie du XIII^e^ est de 625 hectares pour 91,315 habitants, ce qui donne 68^mc^,4 pour un habitant. Aussi certaines portions de l'arrondissement et, entre autres, tout le quartier de la Maison-Blanche, ont-elles conservé un aspect

rural. Les rues elles-mêmes ont encore des noms campagnards : rue du Moulin-des-Prés, rue de la Fontaine-Mulard, rue de la Butte-aux-Cailles. Je ne voudrais pas répondre que cette butte reçoive encore la visite de l'oiseau de passage auquel elle a dû autrefois son nom. Mais parfois, par une froide journée de décembre ou de janvier, une volée de canards sauvages vient s'abattre sur l'étang que forment au fond d'une vallée assez profonde les eaux de la Bièvre et y demeure quelques jours cachée dans les herbes marécageuses. Cet étang est environné de terrains vagues où vaches, moutons, chèvres paissent en liberté, comme à la campagne, sous la surveillance d'un enfant ou d'une vieille femme. Quelques habitations bourgeoises ont conservé dans leurs jardins environnés de murailles d'un blanc criard, des bosquets de lilas qui embaument l'air au printemps. Lorsque, par une belle soirée, on voit du viaduc de la rue de Tolbiac le soleil s'abaisser derrière l'observatoire de Montsouris, dont le dôme rappelle la coupole d'une mosquée, et le clocher de Saint-Pierre du Petit-Montrouge se dessiner sur le ciel rougeâtre avec l'élégance d'un minaret, on éprouve une vague illusion d'Orient dont la reproduction serait digne de tenter le pinceau d'un peintre et vaudrait bien ces

vues réalistes de marchés et de boulevards que nous offre chaque exposition. Peut-être est-ce un peu affaire d'imagination, mais pour ceux qui sont courbés sous la dure loi de misère, la vie doit être, ce semble, moins dure dans ces masures éparses sur les pentes de la vallée de Bièvre que dans ces hautes maisons où nous avons pénétré tout à l'heure. N'est-ce pas pour eux une consolation que de jouir ainsi de l'air, de la lumière, et de pouvoir, assis par un beau temps sur le pas de leur porte, se chauffer aux rayons du soleil de Dieu?

Redescendons maintenant par le boulevard de la Gare, du côté du chemin de fer d'Orléans. A la hauteur de la place récemment baptisée du nom de place Pinel, entre le boulevard de la Gare et le boulevard de l'Hôpital, s'étend un vaste terrain qui est loué par bail emphytéotique à divers locataires. Sur une partie de ce terrain se sont élevées peu à peu les masures qui portent le nom de cité Doré, nom qui pourrait sembler une raillerie, et qui est tout simplement celui du locataire emphytéotique. Ces masures élevées sur trois rangs se composent d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage auquel on n'arrive souvent que par un escalier extérieur en bois, aux marches pourries. Elles sont occupées presque toutes par des familles de

chiffonniers. Quelques-unes de ces familles, et c'est le plus petit nombre, demeurent au premier et entassent leurs chiffons au rez-de-chaussée; mais la plupart de ces maisons sont occupées par deux familles, et c'est la chambre même qui sert de magasin, le père et la mère couchant dans un vieux bois de lit et les enfants sur les chiffons amoncelés. Les vieux os, les vieux chiffons, les détritus de toute sorte exhalent par la fermentation une odeur aigre et douceâtre; mais les habitants de ces pauvres intérieurs y sont devenus insensibles; aussi la puanteur, la saleté, la dégradation au milieu de laquelle ils vivent défient-elles toute description. A qui sort de la cité Doré il peut sembler qu'il ne verra jamais rien qui soit au-dessous; ce serait cependant une erreur.

Parallèlement à cette cité et dans la direction du boulevard de l'Hôpital se trouve un autre terrain vague qui ne recevait encore, il y a quelques années, que les dépôts de chiffons des habitants de la cité. Peu à peu ceux auxquels le prix trop élevé des loyers (environ 120 francs par an) fermait la porte de la cité se sont établis, sur ce terrain, dans des cahutes, moitié en planches, moitié en plâtras, qu'ils ont parfois construites eux-mêmes, et pour lesquelles ils ne paient guère que 70 à 80 francs de loyer. Le

nombre de ces cahutes s'est accru assez rapidement, et comme c'est au lendemain de l'expédition de Tunisie que cette agglomération nouvelle s'est formée, la fantaisie populaire l'a baptisée du nom de cité des Kroumirs. J'ai visité la cité des Kroumirs à sa naissance et je me souviens d'avoir vu au milieu de ce parc à chiffons un vieillard et sa femme qui demeuraient dans une voiture roulante en bois. Moyennant cet ingénieux expédient, ils n'avaient à payer que la location des quelques mètres de terrain que leur cabane occupait. Le mari était un peu fou, la femme trop âgée pour travailler. De quoi vivaient-ils? Mystère. A côté de cette voiture s'ouvrait une porte en bois entrebâillée; je la poussai et me trouvai dans une petite cour encombrée de chiffons et d'ordures de toute sorte. Trois masures rappelant, à s'y méprendre, ce qu'on appelle dans nos campagnes des toits à porc, s'ouvraient dans cette cour. Sur le seuil de l'une d'elles une vieille femme était assise; elle grattait soigneusement avec un couteau un os qu'elle avait tiré d'un tas d'ordures et étendait sur son pain les débris de viande qu'elle en retirait : c'était une chiffonnière. Je voulus entrer en conversation avec elle, lui demander quelques renseignements sur sa vie, sur ses gains journaliers;

mais je n'en pus tirer que quelques paroles incohérentes et je m'aperçus bientôt qu'elle était ivre[1].

Je ne voudrais pas prolonger plus longtemps qu'il n'est nécessaire cette promenade dont la tristesse finirait par devenir monotone. Il faut cependant qu'on veuille bien se transporter encore avec moi à l'autre extrémité de Paris, dans cette vaste région qui s'étend des environs du Père-Lachaise au bassin de la Villette, entre les boulevards extérieurs et les fortifications. Avant que la banlieue eût été annexée à Paris, cette région comprenait plusieurs villages ou hameaux séparés par des terrains vagues, Charonne, Ménilmontant, Belleville, la Villette. Leur réunion a formé le XIX^e^ et le XX^e^ arrondissement. Bien que l'annexion ait singulièrement uniformisé l'aspect de ces localités, cependant chacune garde encore quelques traces de son ancienne physionomie. Charonne, qui était autrefois un gros village peuplé de maraîchers, a conservé un aspect campagnard avec ses maisonnettes, dont les jardins renferment tous quelques arbres fruitiers, et sa vieille église située au milieu

1. La cité des Khroumirs, qui s'était édifiée peu à peu sur un terrain appartenant à l'Assistance publique, a dû disparaître, il n'y a pas longtemps, par mesure administrative. Mais que sont devenus les habitants ?

d'un cimetière sur le sommet d'un monticule. Ménilmontant, la Villette étaient et sont encore des localités populeuses habitées presque exclusivement par des ouvriers. C'est Belleville qui a le plus changé d'aspect, Belleville que Dulaure décrivait ainsi en 1825 : « Belleville, autrefois Poitronville, est traversée par des rues et des ruelles, bordées de belles maisons, de jardins, et qui aboutissent à des vignes, à des champs couverts de groseilliers, de lilas. On s'y promène par des sentiers ombragés et, des bords du plateau, on jouit de la vue la plus gracieuse et la plus magnifique. » Vignes, groseilliers, lilas, sentiers ombragés, tout a disparu, mais, dans le haut de Belleville, on rencontre encore des rues dont les noms rappellent encore ces souvenirs champêtres, la rue des Bois, la rue des Prés, la rue des Lilas, et quelques petits rentiers y vivent encore dans d'assez jolies maisons de plaisance. Quant au bas de Belleville, le restaurant de l'*Ile d'Amour* et la descente de la Courtille lui avaient déjà fait une fâcheuse célébrité avant que Belleville tout entier se couvrît d'une autre gloire, celle de devenir « le Mont-Aventin de la démocratie ».

La population réunie des deux arrondissements s'élève à 243,802 habitants (bien des villes ne sont pas aussi peuplées) et leur superficie totale est

de 1087 hectares, ce qui donne 44^{mc},6 par habitant. C'est dire que la misère y vit dans des conditions intermédiaires entre l'entassement du v^{e} arrondissement et le plein air du XIII^{e}. Les grandes maisons à six étages bondées de logements y sont rares. Le plus grand nombre n'en a que deux ou trois; partant les rues, qui sont généralement plus larges, sont aussi moins sombres et plus aérées que dans l'arrondissement du Panthéon. Les loyers sont aussi moins chers; on peut y avoir pour une somme qui varie de 150 à 200 francs un petit appartement composé de deux pièces. Quelques-uns de ces appartements sont situés dans des maisons d'apparence assez propre et qui ont dû manifestement être habitées autrefois par des bourgeois. Tel est, en particulier, à Ménilmontant, l'aspect de la rue des Cascades, dont le sol est perpétuellement humecté par l'infiltration des sources auxquelles elle doit son nom. Mais ce qui caractérise ces deux arrondissements, c'est le grand nombre des cités, des passages, des impasses, qui sont le véritable refuge de la misère. Généralement les maisons de ces cités, de ces passages, de ces impasses se sont élevées peu à peu sur des terrains vagues et le propriétaire du sol n'est pas le même que le propriétaire des maisons.

Ce dernier est presque toujours un principal locataire qui, après avoir loué le terrain pour une période d'années assez longues, l'a couvert de constructions à un étage, bâties sur le sol même, moitié en planches et moitié en plâtras. Il loue ces constructions, non pas au terme ni même au mois, mais à la semaine, au prix exhorbitant de 2 fr. 50 par semaine pour une seule chambre, ce qui fait 140 francs par an. Il tire ainsi de son argent un intérêt annuel de 25 pour 100, et, comme il se fait toujours payer d'avance, il n'est exposé à aucune perte. Aussi n'exige-t-il l'apport d'aucun mobilier, et toute une famille peut venir, comme c'est parfois le cas, s'installer dans une de ces chambres avec une botte de paille. Souvent le principal locataire joint à son industrie celle de marchand de vins, et, si parmi les sous-locataires il s'en trouve un, par exception, qui ne soit pas un ami du cabaret, il ne se fera aucun scrupule de l'expulser pour ce seul fait, trouvant qu'il ne lui rapporte pas assez. Lorsqu'au bout d'une vingtaine d'années, le principal locataire voit son bail expirer, il se retire avec une aisance assez ronde, abandonnant pour une légère plus-value ses constructions au propriétaire. Celui-ci, ne voulant point continuer ce triste commerce les fait démolir et expulse du coup une centaine

de familles qui vont promener leur misère ailleurs. Ces familles, prévenues d'avance, attendent jusqu'au dernier moment pour se trouver un logis dans l'espérance vague qu'on les laissera là pour rien et se font mettre sur le pavé. On s'émeut alors, on se récrie contre l'inhumanité du propriétaire, contre l'imprévoyance de l'Assistance publique, sans s'informer si on ne se trouve pas en présence d'un droit parfaitement légitime qu'une inertie calculée voudrait tenir en échec. Ajoutons que, si le propriétaire avait la faiblesse de laisser occuper gratuitement ces masures pendant un temps indéfini, elles ne tarderaient pas à devenir un repaire que la sécurité publique rendrait nécessaire de fermer. L'expérience en a été faite dans une cité située à Clignancourt et elle a été concluante.

Ainsi se sont élevées, ainsi tomberont fort heureusement un jour ces cités de la rue de Meaux, qui n'ont point encore la réputation de la cité Doré, mais qui sont encore plus hideuses et plus abandonnées, la cité Gand, la cité Philippe, la cité du Tarn. Aujourd'hui ce sont d'étroites ruelles bordées à droite et à gauche de bouges où s'entasse, souvent sans autre mobilier qu'un lit pour toute la famille (on sait que le lit ne peut jamais être saisi), toute une population de gens, la plupart sans

aveu et sans profession. En hiver, on enfonce jusqu'à la cheville dans un sol boueux : au milieu, deux cabinets, qui servent pour toute la cité, exhalent, par leur porte toujours béante, une odeur infecte; on circule entre des tas d'immondices, entre des détritus de toute sorte, et l'intérieur des maisons n'est pas moins sale que la ruelle. La misère n'a point ici cet aspect décent que nous avons constaté dans le v^e^ arrondissement, ni cette bonhomie geignante qu'on rencontre encore dans le XIII^e^. Nulle part je n'ai vu individus plus déguenillés ni figures plus rogues. Comme je demandais au concierge de l'une de ces cités la profession de ses locataires : « Moitié chiffonniers, moitié voleurs, » me répondit-il, et je n'avais guère besoin de ce renseignement pour m'en douter. Ces deux arrondissements sont peut-être aujourd'hui le coin de Paris le plus vilainement peuplé. Il y a longtemps que les maisons mal famées et les bals publics, dont le boulevard extérieur est bordé, y attirent une population interlope d'hommes et de femmes qui, à partir de la tombée de la nuit, y trône en souveraine. Naguère encore, les vagabonds et les voleurs étaient attirés dans ces quartiers par ces fameuses carrières d'Amérique qui leur servaient de refuge et qui ont même donné leur nom à l'un

des quartiers du XIX^e^ arrondissement. Aujourd'hui les carrières d'Amérique sont en grande partie comblées; mais leurs hôtes se sont répandus un peu partout, et il n'est pas étonnant que ce levain putride de la prostitution et du vol ait contribué à corrompre la population. Nulle part également je n'ai rencontré d'aussi tristes exemples de dégradation morale. Je citerai un fait qu'on me pardonnera de rapporter malgré sa crudité.

Le hasard m'a fait une fois accompagner un contrôleur de l'assistance publique chez une femme qui, ayant perdu un de ses enfants à la suite d'une maladie, avait adressé à l'administration une demande de secours. Cette femme, à laquelle une boiterie permanente rendait tout travail difficile, avait son mari en prison et demeurait avec son père et un second enfant dans une toute petite chambre. L'exiguïté du mobilier et certains détails dans lesquels je n'entrerai pas ne nous laissèrent aucun doute, malgré ses faibles dénégations, sur la nature des relations du père et de la fille. Nous nous renseignâmes sur la conduite habituelle de la femme, et on nous apprit que, le jour où l'employé de la mairie s'était présenté pour constater le décès de son enfant, il l'avait surprise, dans la chambre même où reposait le petit cadavre, en compagnie

de deux hommes. Ce qui m'a le plus frappé, c'est que cette femme n'avait l'air ni d'une impudente ni d'un monstre. Elle semblait prendre assez de soins de l'enfant qui lui restait, et son aspect humble, presque décent, n'avait rien qui, au premier abord, la distinguât de ses voisines. On sentait que c'était moins la perversité de sa nature que la détresse et l'abandon d'elle-même qui l'avaient précipitée dans cette fange. O misère ! misère !

IV

LA QUESTION DU LOGEMENT

J'en ai dit assez, peut-être trop, pour montrer dans quelles conditions déplorables est logé le pauvre à Paris. Je reviendrai plus tard sur ce qu'on pourrait appeler la question morale du logement. Je me bornerai, quant à présent, à compléter par quelques chiffres l'exposé de la situation matérielle. Un mot d'abord sur le prix des loyers. Sur 47,627 locaux occupés par des indigents en 1883, 7030 étaient loués moyennant une somme inférieure à 100 francs. Si l'on se souvient des deux logements au-dessous de 100 francs que j'ai décrits (il est vrai que c'était dans le v^e^ arrondissement où les loyers sont le plus chers), on peut se représenter comment

sont logés les habitants de ces 7030 logements. 23,115 étaient loués moyennant une somme de 100 à 200 francs et 8289 moyennant une somme de 200 à 300 francs. Il n'y en avait que 2063 dont le loyer fût supérieur à 300 francs, les autres logements étant occupés à titre gratuit (loges de concierge, etc.). Ce sont là des chiffres qu'il faudra se rappeler tout à l'heure lorsque nous parlerons des constructions qu'on élève pour offrir un abri aux indigents. Sur ces 47,627 locaux, 27,385 c'est-à-dire plus de la moitié, ne se composaient que d'une seule pièce, et 15,303 de deux pièces dont l'une n'est presque toujours qu'une petite cuisine; 3735 étaient entièrement dépourvus d'aucun appareil de chauffage, cheminée ou poêle; 6894 n'étaient éclairés que par une tabatière, et 3192 ne prenaient jour que sur un palier ou un corridor. Voilà pour le confortable et la salubrité. Quant au nombre de lits par pièce, 12736 en contenaient deux, 4771 en contenaient trois, 556 en contenaient quatre, 13 en contenaient cinq. Combien de personnes couchaient dans chaque lit? On comprend que, sur une question de cette nature, la statistique soit muette. Mais ceux qui ont visité les logements des pauvres savent que, quel que soit l'âge, le sexe, les relations de famille, c'est

une moyenne de deux à trois personnes par lit. Quant à l'aspect intérieur que présentent la plupart de ces logements, au désordre et à la saleté qui y règnent, je n'en ai que trop parlé. Cependant, de peur d'être taxé d'exagération, je citerai ici un fragment d'un travail sur les logements insalubres, lu à l'Académie de médecine par un homme qui porte un nom deux fois connu dans la science médicale et dans la bienfaisance, le docteur Marjolin. Comme président de la Société protectrice de l'enfance, le docteur Marjolin a visité seize cents de ces logements. On verra si le témoignage de son expérience charitable confirme mes investigations rapides.

« Pour avoir une idée réelle de la malpropreté révoltante et de la dégradation de certains logements, il faut, dit le docteur Marjolin, y pénétrer au moment où ils viennent d'être abandonnés par un de ces locataires pouvant à peine donner pour son gîte 1 fr. 25 par semaine. Trop souvent le nouvel occupant, non moins misérable que son devancier, trouve en entrant les vitres brisées remplacées avec du papier. Quant à la cheminée ou au fourneau, souvent encore il n'en reste que des débris. Le carrelage est défoncé, jonché d'ordures et de débris de toute sorte. Pour ce qui est du pa-

pier, personne ne pourrait dire à quelle époque il remonte, tant il est sale et déchiré, et s'il est difficile d'en indiquer la couleur, il est aisé de voir par les mouchetures dont il est couvert que chaque nuit les locataires livrent de sanglantes batailles à des hôtes fort incommodes. Tel est le triste gîte qui, après avoir été occupé quelques semaines par une famille malheureuse, va abriter une autre famille tout aussi misérable. Habituée à cette existence, l'aspect de cette chambre, sale, délabrée, ne l'étonne point. Ayant constamment vécu dans le désordre et la malpropreté, que lui importe de changer de taudis? elle y est née, elle y finira. Mais lorsqu'à la suite de malheurs imprévus, un ouvrier habitué à l'ordre et à la décence est contraint, pour ne pas coucher dans la rue, de se réfugier dans un de ces affreux bouges, de quel découragement ne doit pas être prise la pauvre mère qui n'a même pas d'eau pour nettoyer la place où vont reposer ses enfants? Lorsque, dans cet infect et étroit réduit, cinq ou six personnes sont obligées de vivre, ne prévoyez-vous pas quelles seront les conséquences d'un pareil encombrement et quel sera l'air respiré par tous ces individus renfermés dans un local où l'on fait la cuisine sur un fourneau de fonte devant lequel en

hiver, sèchent des couches, des vieilles hardes, et où sont souvent accumulés des débris de toute sorte, répandant une odeur nauséabonde? »

Les conséquences de cet encombrement sont, en effet, au point de vue hygiénique, faciles à prévoir, et les chiffres, dont je ne voudrais pourtant pas abuser, ont ici leur signification. De tout temps on a constaté la rapidité avec laquelle les épidémies se développaient dans les quartiers pauvres et le grand nombre des victimes qu'elles faisaient surtout dans les régions où la population est entassée. Villermé a mis le premier ce fait en lumière par ses études statistiques sur l'épidémie cholérique de 1832, et tous les travaux de même nature n'ont fait que confirmer ses observations. Cela résulte en particulier d'un très intéressant rapport du docteur Jules Worms, médecin de la préfecture de la Seine, sur la marche de l'épidémie cholérique de 1873. Ce qui paraît toutefois avoir influé, en 1873, sur le développement du choléra, ce n'est pas le chiffre de la misère dans chaque arrondissement, c'est l'entassement des habitants. Celui de tous les arrondissements qui a été le plus éprouvé, c'est celui de l'Hôtel-de-Ville, qui est par excellence le quartier des rues étroites et des hautes maisons; l'arrondissement de Montmartre et celui de l'En-

clos-Saint-Laurent, où la population est très dense, ont compté de nombreuses victimes. Les XIX^e^ et XX^e^ arrondissements, où nous avons rencontré tant de misère, ont été moins frappés, sans doute parce que la population y vit plus au large, et le XIII^e^, qui est cependant le plus pauvre de Paris, mais où une population peu nombreuse est disséminée sur une vaste étendue de terrain, n'a compté qu'un nombre insignifiant de décès. La marche toujours un peu capricieuse des épidémies, dont les brusques soubresauts échappent souvent à toute explication scientifique, donne au reste des indications moins précises, au point de vue de l'influence de la misère sur la santé, que la proportion constante et habituelle des décès déterminés par les causes ordinaires. Le rapprochement de deux chiffres en dira plus sur ce point que tous les commentaires. D'après le dernier annuaire de la statistique municipale, la proportion des décès dans le VIII^e^ arrondissement, celui de l'Élysée, a été de 140,2 individus sur 10 000 habitants; elle a été de 370,3 individus sur 10 000 habitants dans le XIV^e^ (Vaugirard) et 322,7 dans le XX^e^ (Belleville)[1]. En d'autres termes, on meurt de deux à trois fois

1. L'arrondissement de Paris ou la proportion des décès est le plus élevée est le XIII^e^ : 390,1 sur 10 000 habitants. Mais les décès de

plus dans les quartiers pauvres que dans les quartiers riches. Sans doute l'insalubrité des logements n'est pas la seule cause de cet excès de mortalité; les privations de la misère et, il faut bien le dire, l'inconduite y entrent pour beaucoup. Mais comment s'étonner que des individus nés et élevés dans les intérieurs que M. le docteur Marjolin décrit abordent la bataille de la vie dans des conditions déplorables, malingres, étiolés, incapables d'un travail sérieux, et succombent prématurément à la maladie, laissant derrière eux sur terre des êtres débiles et sans protection, destinés à suivre le triste chemin que leurs pères ont parcouru?

A tant de maux quels remèdes? Au point de vue hygiénique, il existe bien, de par la ville, une commission des logements insalubres, instituée par la loi de 1850, qui fonctionne consciencieusement et qui adresse de temps à autre au préfet de la Seine un rapport très intéressant sur l'ensemble de ses travaux[1]. En 1883, cette commission a été appelée à s'occuper de 2498 réclamations. Mais en réalité, que peut-elle? Faire exécuter par

l'hospice de la Salpêtrière augmentent la mortalité. C'est pourquoi j'ai choisi le XIV^e^ et le XX^e^ comme points de comparaison.

1. M. le docteur Dumesnil qui a été longtemps président de cette commission, a tiré de ses travaux une publication d'un douloureux intérêt intitulée l'*Habitation du pauvre à Paris.*

le propriétaire quelques travaux de nettoyage ou d'assainissement pour assurer l'écoulement des eaux ménagères; faire décider la substitution de tel système à tel autre dans l'installation des cabinets privés (cette huitième plaie d'Égypte, me disait un jour un membre de la commission), qui sont pour toutes les maisons de pauvres une cause permanente d'infection ; parfois faire agrandir une loge de concierge ou démolir une soupente dont le cube d'air est insuffisant, et puis c'est tout. Quant à la grande mesure d'interdiction de louer pour cause de santé publique, il est infiniment rare qu'on y ait recours. De plus, l'exécution de ces décisions est souvent paralysée par la mauvaise volonté des propriétaires, qui commencent par épuiser tous les degrés de juridiction et qui préfèrent, en fin de compte, se laisser condamner à une amende illusoire, plutôt que de se résigner à des travaux onéreux. Enfin cette commission ne peut absolument rien contre l'insalubrité qui résulte du fait des locataires eux-mêmes et de leur entassement. Comment, en effet, forcer une femme qui vit sans répugnance dans la saleté à faire son lit, à balayer sa chambre, à ouvrir sa fenêtre? De quel droit surtout venir dire à une famille de six ou huit personnes qui vit dans une seule chambre

dont elle a peine à payer le loyer d'en occuper deux pour être plus au large? Or la malpropreté et l'entassement sont, au point de vue du logement, le fléau du pauvre. Il ne faut donc pas trop compter sur l'action de la commission des logements insalubres. Lors même qu'on parviendrait (ce qui serait toujours une bonne chose) à fortifier ses pouvoirs, lors même qu'on abrégerait les formalités de la procédure à laquelle elle est astreinte et qu'on la soustrairait à la tutelle du conseil municipal, où des complaisances électorales pourraient bien faire échouer certaines affaires, on n'obtiendrait pas pour cela grand résultat. Puisque la loi est à peu près impuissante, voyons si, sous une autre forme, le problème peut être résolu.

Payer le loyer du pauvre est une des formes les plus usuelles et assurément les plus utiles de la charité privée, car bien des familles ont roulé dans une irrémédiable misère pour s'être vues un jour expulsées de leur logis et dépouillées par une saisie de leur pauvre mobilier. C'est surtout une œuvre très utile lorsque, par une organisation bien entendue, on met le pauvre de moitié dans l'assistance qu'on lui prête, ainsi que font les œuvres de loyers établies dans plusieurs paroisses, et qu'on contribue au payement de son loyer pour une part

proportionnelle aux versements qu'il a faits lui-même à la caisse de l'œuvre. Peut-être ces œuvres de loyer, si elles étaient pourvues de ressources plus assurées, pourraient-elles aller loin encore. Elles pourraient, entrant en relations directes avec le propriétaire, cautionner auprès de lui l'indigent laborieux pour le payement d'un loyer supérieur à celui que ses propres ressources lui permettraient de supporter, et prendre à leur compte une partie du loyer. Ce serait une charité préventive bien entendue qui, pour assister l'indigence, n'attendrait pas qu'elle fût arrivée à l'état aigu et lui permettrait d'améliorer les conditions où elle vit. Mais on peut assurément essayer de mieux faire encore, et quelques personnes assurent même que mieux a déjà été fait.

Tout le monde sait le bien qu'a réalisé la Société des cités ouvrières de Mulhouse en construisant pour les ouvriers des maisons confortables et économiquement conçues qu'elle leur loue moyennant un prix assez modique, comprenant cependant en sus du loyer véritable une somme représentant l'amortissement du capital de premier établissement; combinaison très ingénieuse qui rend l'ouvrier propriétaire de la maison qu'il occupe au bout d'un certain nombre d'années. Cette œuvre

philanthropique, qui a eu beaucoup de retentissement, a eu aussi beaucoup d'imitateurs. Quelques grandes sociétés, comme Anzin et le Creusot, ou quelques grands manufacturiers, ont construit pour leurs ouvriers des habitations dont ils leur offrent la jouissance à des conditions très avantageuses. On est au premier abord tenté de s'étonner qu'à Paris, où l'assistance charitable est fort active et fort ingénieuse, on n'ait pas marché plus rapidement dans cette voie. Disons cependant qu'il a peut-être été fait davantage qu'on ne croit et qu'on ne sait. M. Picot, dans un récent ouvrage sur les logements d'ouvriers, a donné à ce sujet d'intéressants détails. Pendant la durée de l'empire, un assez grand nombre de maisons offrant aux ouvriers des logements confortables au prix de 200 à 300 francs ont été construites sur le boulevard Mazas et ailleurs, soit totalement aux frais du gouvernement, soit en partie avec des subventions octroyées par lui. M. le comte de Madre, la Société coopérative immobilière de Paris, ont construit également des maisons et des logements où des ouvriers peuvent se loger pour ce même prix. Une société nouvelle, qui s'est formée dans le XVI^e^ arrondissement, met à la disposition des ouvriers, à Passy et à Auteuil, une petite maison isolée avec

un jardin au prix de 400 francs. Mais Paris est sous ce rapport bien en retard de Londres, où l'on compte un grand nombre de sociétés ayant le même but[1]. Ce qui explique le peu de développement et même, pour quelques-unes, l'échec de ces sociétés à Paris, ce sont deux raisons d'ordre tout à fait différent, l'une matérielle et l'autre morale. La raison matérielle, c'est que, à Paris, la cherté croissante des terrains et de la construction rend presque impossible la création d'habitations isolées et de types divers comme à Mulhouse ou au Creuzot. Il est presque toujours nécessaire de construire en hauteur et d'élever des grandes maisons à cinq ou six étages. Or (et c'est la raison morale), ces maisons répugnent à l'ouvrier; il a horreur de la caserne, de l'appartement identiquement semblable à celui qui est situé à droite et à gauche, en dessus et en dessous. Il lui semble qu'il y est parqué, surveillé, que son indépendance, sa dignité en souffrent. Il faut aller plus loin et dire que même l'habitation isolée dont il se sent peu à peu devenir propriétaire, si chère à l'ouvrier mulhousien, n'a que peu d'attraits pour l'ouvrier de Paris. Pour lui, se lier par un contrat

1. Voir, sur la question des habitations ouvrières, un ouvrage de MM. Muller et Cacheux, qui a obtenu une médaille d'or à l'Exposition de 1878.

à demeurer vingt ans sous le même toit, à travailler dans la même fabrique, à enfouir toutes ses économies dans un même sol, c'est se river de nouveau à la glèbe, c'est couper les ailes à son espérance, c'est renoncer à ces rêves de fortune et de grandeur qui hantent toujours son imagination. « Il ne veut pas, dit excellemment M. Corbon dans son livre sur *le Secret du peuple de Paris*, il ne veut pas bâtir sa maison comme on le lui conseille et sur le terrain qu'on lui propose d'acquérir. Il préfère camper sous la tente, comme s'il entrevoyait dans le lointain l'objet de ses ardentes aspirations, la cité radieuse où règne son idéal de justice. »

D'ailleurs, toutes ces combinaisons, telles qu'elles ont été conçues jusqu'à présent, sont-elles bien de nature à venir en aide à l'indigent proprement dit? Lorsqu'on se rappelle que sur 47 000 locaux occupés par des indigents, il n'y en a que 10 000 dont les locataires soient en état de payer plus de 200 francs, on se demande de quelle utilité peuvent être pour le véritable indigent des maisons où on lui offre des appartements qui atteignent ou dépassent le prix de 300 francs. C'est entretenir, je crois, une illusion, de se figurer, comme l'espère M. Picot, qu'une société immo-

bilière pourrait, à Paris, offrir aux travailleurs une petite maison avec jardin pour un loyer de 250 francs en distribuant 4 p. 100 à ses actionnaires. Ceux qui se consacrent à l'œuvre tout à fait méritoire et digne d'encouragement de créer des cités ouvrières doivent se rendre bien compte que, s'ils veulent venir en aide non pas seulement aux ouvriers aisés, mais aux pauvres, il faut qu'ils se résignent à tirer de leur argent un intérêt extrêmement peu rémunérateur. Toute œuvre ayant pour but de créer des logements pour les indigents proprement dits doit forcément, à Paris du moins, rentrer en partie dans le domaine de la charité, et ces modestes caisses de loyers dont je parlais tout à l'heure rendront des services plus réels que toutes les sociétés immobilières. Au contraire, toute entreprise qui aura eu pour mobile unique un objet de spéculation, cette spéculation fût-elle parfaitement légitime, est fatalement vouée à l'insuccès. Je citerai en terminant un exemple bien frappant de cette vérité.

Il y a quelques années, le propriétaire d'un vaste terrain situé dans le XIII^e^ arrondissement, entre la rue Nationale et la rue Jeanne-d'Arc, conçut le dessein, à l'abri de tout reproche, de couvrir ce terrain de constructions destinées à servir de lo-

gements à des ouvriers. Il éleva dans cette pensée huit grands corps de bâtiments dans lesquels il pratiqua douze cents logements, comptant sans doute, pour attirer les locataires, sur le bon marché de ces logements, dont quelques-uns descendaient au prix modique de 60 francs par an. Mais l'événement ne répondit pas à son attente. Cette horreur instinctive de la caserne dont j'ai parlé détourna les ouvriers sérieux de venir s'y établir. Peut-être, il faut le dire, certains détails d'aménagement intérieur de l'immeuble, trop économiquement construit, l'obscurité des escaliers et des corridors, où il faut chercher à tâtons la porte de chaque appartement, l'exiguïté des chambres elles-mêmes, n'étaient-ils pas faits pour les attirer beaucoup. Aussi la cité Jeanne-d'Arc a-t-elle été peu à peu envahie par une population flottante de déclassés, qui ne vient s'y établir que faute de pouvoir s'héberger ailleurs et avec l'arrière-pensée d'échapper au paiement du loyer. Si la porte charretière de chacune des sept entrées de la cité n'était tenue constamment fermée et ne forçait les habitants à sortir par une étroite issue en passant sous les yeux du concierge, il n'y en a guère qui se fissent scrupule de déménager à petit bruit en emportant pièce par pièce leur mobilier. Sur les deux

mille locataires environ que contient la cité, il n'y en a pas cent qui vivent d'un gain normal et qui soient dans une situation régulière. Les uns sont des rôdeurs qui viennent y chercher seulement un gîte pour la nuit; les autres sont des ménages ou plutôt des couples qui se sont formés par hasard, qui se quitteront de même et qui, en attendant, engendrent enfants sur enfants avec l'insouciance de la misère. Les mœurs brutales et malpropres de cette population dégradée ont hâté singulièrement la détérioration de l'immeuble, dont, faute sans doute de tirer de son capital un intérêt suffisant, le propriétaire a laissé tomber dans un état déplorable les conduites et les cours intérieures [1]. Mais ce sont les habitants eux-mêmes qui sont responsables de l'odeur infecte qui s'exhale des cours, où ils jettent des immondices de toute sorte, des haillons malpropres qu'ils suspendent aux fenêtres, des ordures qui souillent les paliers. Par une année de grand froid, ils ont brisé les rampes de l'escalier, les portes des cabinets, les fenêtres des appartements inoccupés, pour se faire, avec les débris, du bois

1. Une épidémie de variole, qui a fait de nombreuses victimes dans la cité, a appelé l'attention de l'autorité publique et provoqué deux délibérations du conseil municipal, ce qui donne à chacun le droit d'en parler.

de chauffage. Aussi l'aspect intérieur de cette cité dépasse-t-il tout ce qu'on peut imaginer au point de vue de la saleté des habitants et de leur entassement; j'y ai compté huit personnes, le père, la mère et six enfants, demeurant dans un réduit obscur qui n'avait pas trois mètres de large sur six de long, avec, pour tout mobilier, un lit et deux matelas. C'est un lundi que j'ai visité la cité Jeanne-d'Arc, et les chambres étaient plus remplies que d'habitude, bon nombre de locataires cuvant encore, étendus sur leur lit, le vin de la veille. En descendant un des obscurs escaliers, je me croisai avec un garçon qui paraissait avoir dix-sept ou dix-huit ans et qui montait en trébuchant. Une bande de gamins lui faisait cortège et répétait comme un refrain : « Il est soûl! » Je traversai une des cours où il y avait bien cinquante enfants déguenillés qui jouaient, criaient, se bousculaient. Une petite fille un peu plus fine et mieux vêtue que les autres tomba heurtée par une de ses compagnes; en se relevant, elle l'apostropha à pleine bouche du mot célèbre que l'auteur des *Misérables* a tenu à rétablir dans son récit de la bataille de Waterloo. Tout en m'en allant, je ne pouvais m'empêcher de me demander quelle destinée matérielle et morale attendait la plupart de ces petits

êtres. Pour quelques-uns, peut-être pour beaucoup, la réponse n'était pas bien loin. A quelques pas de la cité Jeanne-d'Arc débouche une petite rue, appelée la rue Harvey, qui est bordée de maisons où la débauche est à l'encan sous sa forme la plus brutale. Une voiture y pénétrait, remplie de femmes nu-tête, en robes de soie fanée. Un peu plus loin, sur le boulevard de la Gare, s'ouvre un de ces établissements où l'on ne débite que des liqueurs fortes, eau-de-vie et absinthe. Il était comble et des hommes en blouses malpropres se pressaient debout devant le comptoir d'étain. La prostitution pour les filles, le cabaret pour les garçons, n'est-ce pas là ce qui est fatalement au bout d'une enfance ainsi écoulée, et ne peut-on appliquer à ceux qui sont nés dans des conditions pareilles ce que saint Augustin disait au sens mystique de l'homme lui-même? *Genitus per immunditiam, vivens in miseria, moriturus in angustia :* « Né dans l'immondice, vivant dans la misère, il mourra dans la détresse. »

V

LES GARNIS ET LA POPULATION NOMADE

Posséder un lit, une commode, avec deux ou trois chaises, c'est déjà un certain degré d'aisance et de dignité relative. « Je suis dans mes meubles ; le lit et les tableaux sont à moi, » me disait un jour, non sans orgueil, une chiffonnière en me montrant un vieux bois de lit rempli de chiffons et quelques gravures mouchetées de taches noires. Pour bien des gens, en effet, la phase de l'irrémédiable détresse date du jour où, réduits par une saisie à ce minimun de propriété dont la loi ne permet de dépouiller personne, le lit, les instruments de travail, et les effets personnels, ils ont commencé de garni en garni le cours d'une lamentable odyssée. Lorsque, dans

quelque *cabinet meublé* (suivant l'expression générique) large de deux à trois mètres, vous trouvez toute une famille, mari, femme, quatre ou cinq enfants entassés, et que vous voyez, suspendues à la muraille, une couronne de mariée, une photographie d'enfant, épaves sauvées du naufrage, vous n'avez pas besoin de leur faire raconter leur histoire, car elle est toujours la même. C'est une famille d'expulsés qui est venue échouer au garni. L'époque du terme est toujours une crise dans la vie de la misère. A cette époque fatale, on rencontre dans les rues de Paris nombre de familles en quête d'un gîte, qui transportent dans une petite charrette à bras leur chétif mobilier, le père tirant, les enfants poussant, la mère portant dans ses bras les objets qui n'ont pu tenir dans la charrette. Quatre fois l'an, les quartiers pauvres offrent le spectacle de ces exodes populaires, et je n'en connais guère de plus pitoyable.

Les logements garnis reçoivent, outre ces familles d'expulsés, un assez grand nombre d'individus qui n'ont jamais logé et qui, suivant toutes probabilités, ne logeront jamais ailleurs, les uns parce que, étant sans liens de famille, ils travaillent, mangent et vivent un peu partout, les autres parce que, n'ayant l'intention de passer à Paris qu'un temps assez

court, ils ne veulent point se mettre en frais d'installation. Chaque printemps voit, en effet, débarquer à Paris les nombreux bataillons des enfants du Limousin, de la Corrèze, de la Creuse, qui viennent s'employer aux divers travaux du bâtiment. Quelques effets personnels apportés, dans une malle, dans un sac ou dans un mouchoir noué par les quatre coins, constituent tout leur bagage. Lorsque le bâtiment va (pour parler le langage populaire), ces hommes font d'assez fortes journées, dont le produit pourrait leur permettre de s'octroyer un logis plus confortable. Mais, avec cet esprit d'épargne qui fait la force du paysan français, tout ce qu'ils ne dépensent pas au jour le jour est envoyé au pays pour être employé à l'achat de quelques lopins de terre. Les prodigues se donnent cependant le luxe d'un cabinet où ils couchent généralement à deux; mais le plus grand nombre se contente de la *chambrée*, c'est-à-dire du dortoir commun, que remplissent quinze ou vingt lits. Il est cependant un signe caractéristique auquel on peut distinguer, lorsqu'on visite un garni, la nuit, ceux qui y ont été jetés par la misère et ceux qui y demeurent par des motifs d'économie plus apparente que réelle. Le misérable n'a généralement qu'une seule chemise; aussi, pour ne pas l'user,

couche-t-il presque toujours, hiver comme été, complètement nu.

Il serait intéressant de savoir le nombre de ces clients plus ou moins misérables du garni. Mais, si la police relève chaque jour avec exactitude le nom des individus qui prennent gîte dans les 10 000 hôtels meublés que contient la capitale, elle ne fait (ce qui est regrettable) aucune différence entre ceux de l'hôtel Continental ou de l'hôtel Bristol et ceux du *Matelas épatant*, ou de tout autre immonde logis, qui sont tous confondus dans la même statistique. Il y a quelques années, sur la demande de la commission des logements insalubres, les hôtels meublés, qui ne s'élevaient alors qu'au nombre de 9050, avaient été divisés en cinq classes d'après le prix des chambres, et un recensement fait dans tous ces logements le 1er juillet 1876 établissait que le nombre des individus hébergés dans les hôtels de quatrième et cinquième classe (c'est-à-dire les plus misérables) s'élevait à 195 727. Il est regrettable que, cette nomenclature et ces distinctions une fois établies, le service des garnis n'ait pas jugé utile de les conserver. Il serait, en effet, possible de s'assurer si l'augmentation du nombre des garnis ne porte pas presque exclusivement, comme j'en ai la conviction, sur ceux des deux dernières

catégories, et si la hausse constante du prix des loyers ne jette pas annuellement au garni un nombre croissant d'individus qui ne trouvent plus à se loger ailleurs. Quelle est la nature de l'hospitalité qu'ils y trouvent? J'ai eu l'occasion de le décrire, il y a quelques années, dans mon livre sur *l'Enfance à Paris*. J'ai dû parler de ces *cabinets* sans jour et sans air, ne s'éclairant que par un châssis qui donne sur une cour intérieure ou même sur un escalier, et de ces *chambrées* où s'entassent à chaque étage autant de lits que le local peut en contenir, depuis quinze ou vingt dans une salle basse, jusqu'à quatre dans une soupente en mansarde. Je ne reviendrai pas sur l'odeur nauséabonde qui, surtout par les jours de grande chaleur, vous prend aux yeux et à la gorge, sur ces lits dont on renouvelle rarement les draps, sur ces vieux chiffons qui souvent tiennent lieu de matelas, sur ces locataires entassés dans la chambre du logeur et couchant pêle-mêle avec sa femme et ses filles. Je voudrais, au contraire, pouvoir dire que le déplorable état de choses que j'ai décrit a subi d'heureuses modifications et que les garnis sont aujourd'hui soumis à une surveillance sérieuse au point de vue de la décence et de l'hygiène. Malheureusement la vérité m'oblige à dire qu'il n'en est rien, et cela

malgré la réunion d'efforts aussi honnêtes qu'infructueux. Quelques mois, en effet, avant la publication des études que je viens de rappeler, la commission des logements insalubres, mieux pénétrée de ses droits et de ses devoirs, chargeait un de ses membres les plus distingués, M. le docteur Dumesnil, de lui adresser un rapport sur l'état des garnis de la capitale au point de vue de la salubrité, et voici en quels termes M. Dumesnil lui rendait compte de son inspection : « Nous avons constaté, disait-il, qu'un grand nombre des immeubles dans lesquels sont installés les garnis sont dans l'état le plus déplorable au point de vue de la salubrité. L'humidité y est constante, l'aération et l'éclairage insuffisants, la malpropreté sordide. Les logements sont souvent incomplètement protégés contre les intempéries des saisons. Les cours et courettes sont infectées par des amoncellements de détritus de toute nature en putréfaction et par la stagnation des eaux pluviales et ménagères qui se croupissent et s'y putréfient. » Comme type de ce genre d'habitations, le docteur Dumesnil a décrit un garni situé rue Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, non loin de la barrière du Trône, où prenaient gîte autrefois les montreurs d'animaux sauvages qui se rendaient aux foires parisiennes.

Aussi une des cours de ce garni, située en contre-bas de 2 mètres, a-t-elle conservé le nom de *fosse aux lions*. Seulement, là où l'on enfermait autrefois des bêtes sauvages, ce sont aujourd'hui des hommes qu'on loge, dans des taudis dont quelques-uns ne cubent que 7 ou 5 mètres d'air. Voilà quel était, officiellement constaté, il y a sept ans, l'état des garnis de bas étage de la capitale.

C'est à la suite de ces constatations que la préfecture de police a rendu, à la date du 7 mai 1878, une ordonnance qui avait pour but de réglementer l'organisation intérieure des garnis. La lecture de cette ordonnance est des plus édifiantes. Les chambres et les cabinets de toute maison livrée à la location doivent cuber au moins 14 mètres d'air par personne. Les plafonds, planchers et escaliers doivent être tenus dans un état de propreté minutieuse, l'eau doit être abondante à tous les étages, etc., enfin tout doit y être parfait, irréprochable. Mais quelle exécution cette ordonnance a-t-elle reçue ? Aucune, et je suis d'autant plus à mon aise pour le dire que personne n'est directement responsable de cette inexécution. La première mesure à prendre aurait été qu'une commission d'architectes fût chargée de procéder à l'inspection des 10 000 hôtels meublés existant dans la capitale

et de prescrire dans chacun les mesures de salubrité nécessaires. Pour que cette commission fût instituée d'une façon efficace et durable, il aurait fallu qu'un crédit lui fût affecté. Aucune somme n'a été demandée, que je sache, et en tout cas votée. Or point d'argent, point d'architectes, et l'entreprise a croulé par la base. J'ajoute que, si cette ordonnance avait été attaquée devant le conseil d'État par un des logeurs intéressés, elle n'aurait peut-être pas été confirmée, car il est douteux que les pouvoirs généraux confiés au préfet de police en matière d'hygiène lui donnent le droit d'intervenir dans l'exercice d'une profession qui, après tout, est libre, et de défendre à un propriétaire de recevoir dans une chambre de sa maison des individus qui trouvent bon de s'y loger. Puis il faut avouer que les circonstances ne se prêtaient guère au succès d'une entreprise dont la poursuite aurait rencontré bien des résistances. La préfecture de police entrait alors dans cette crise redoutable où elle a failli sombrer. Au bout de quelques mois, le préfet de police, qui s'était fait honneur en apposant son nom au bas de cette ordonnance, était amené à donner sa démission, et l'ordonnance elle-même, passée à l'état de lettre morte dès le lendemain de sa naissance, allait grossir aux

archives de la préfecture de police ce qu'on pourrait appeler *le dossier des bonnes intentions.*

Y a-t-il là cependant un problème insoluble? En aucune façon. Rien ne serait facile comme d'assainir les garnis à Paris. Si l'on ne veut pas, ce qui serait la meilleure solution, soumettre la profession du logeur à l'autorisation préalable, comme l'était autrefois celle de marchand de vins, il n'y aurait qu'à s'inspirer de ce qui a été fait en pays étrangers. Il y a quelque trente ans, les garnis de Londres n'étaient pas moins insalubres que ceux de Paris. Aucune surveillance n'y était exercée, ni au point de vue de l'hygiène ni au point de vue de la décence. La promiscuité la plus malsaine et la plus brutale y régnait sans contrôle. Qu'ont fait nos voisins? Ils ont édicté, à partir de 1851, une série de prescriptions législatives aujourd'hui fondues, en ce qui concerne du moins la métropole, dans le *General Sanitary Act* de 1875. Cet acte ne s'est pas contenté de fixer pour chaque dortoir un cubage proportionnel au nombre des habitants. Interdiction a encore été faite aux logeurs de recevoir dans le même cabinet plus de deux personnes de sexe différent, fût-ce des enfants demeurant avec leurs parents, à moins qu'il ne soient âgés de moins de

dix ans. Ces prescriptions, qui sont affichées dans tous les garnis de Londres, reçoivent, j'ai pu m'en assurer par mes yeux, une exécution très scrupuleuse. Afin de pouvoir s'y conformer, les logeurs ont dû couper leur dortoir au moyen de cloisons en bois, d'une hauteur d'environ 6 pieds, formant autant de petits cabinets sans plafond, ce qui assure la décence autant que l'aération. Enfin, comme nos voisins n'y vont pas de main morte en matière de précautions hygiéniques, lorsqu'un cas de maladie contagieuse se déclare dans un garni, l'officier médical du district doit être immédiatement appelé, et sur son ordre le malade doit être transporté d'office dans un des hôpitaux spécialement affectés aux maladies contagieuses. Quoi de plus simple que d'entrer dans cette voie et de régler législativement la question des garnis comme on a réglé celle des logements insalubres, sauf à réserver pour un règlement d'administration publique, dont personne ne pourrait alors contester l'autorité, les prescriptions de détail? Il y aurait d'autant moins de scrupule à ce faire de rogner un peu sur les bénéfices des logeurs, que cette profession (à laquelle se joint généralement celle de marchand de vin) n'est pas moins lucrative que celle de locataire principal de ces immondes cités

dont j'ai parlé. Lorsqu'on a visité les cavernes obscures et humides, situées de plain-pied avec le sol, ne recevant d'air et de lumière que par une porte vitrée, qu'ils louent à de pauvres familles au prix exhorbitant de vingt francs par mois, lorsqu'on sait avec quelle rudesse ils ferment la porte de la *chambrée* à ceux qui ne peuvent, avant de monter, payer le prix de leur nuit, on n'est pas très disposé à la tendresse envers eux. Imposer des limites à cette spéculation sur la misère serait une tâche tout à fait louable, et nos assemblées publiques ont consacré bien des séances à des questions moins intéressantes que celle-là.

Pour coucher quelque part, fût-ce au garni, il faut avoir quelques sous dans sa poche; pour gagner ces quelques sous, il faut trouver du travail; pour trouver du travail, il faut en chercher. Aux deux premières conditions ne satisfait pas qui veut; à la troisième beaucoup ne se soucient pas de satisfaire. Ce sont surtout ceux-là qui forment la catégorie des vagabonds. Il existe, en effet, à Paris toute une population flottante qui vit à l'état nomade, couchant rarement dans un lit, le plus souvent sur les bancs des promenades publiques, dans les maisons en construction, dans les baraques abandonnées ou sur les talus des fortifications. Ce

sont les descendant des *truands* du moyen âge, et la rue de la Grande-Truanderie qui avoisine les Halles est encore une de celles où ils viennent de temps à autre demander l'hospitalité à des garnis de bas étage. Mais les truands ne sont plus aujourd'hui les maîtres du pavé ; leurs cours des miracles n'existent plus. Ils sont pourchassés de partout et partout aussi ils trouvent des asiles qui varient suivant les circonstances et suivant les saisons. Quelle que soit la région de Paris qu'ils choisissent, ils ne tardent pas à se signaler par quelques dépréDations et, sur la plainte des habitants, la police opère quelques-unes de ces rafles nocturnes dont on voit souvent le récit dans les journaux et dont le spectacle ne laisse pas que d'être tristement pittoresque.

L'hiver, les vagabonds se réfugient de préférence dans l'intérieur des bateaux à charbon amarrés le long de la Seine. Ils se cachent sous les sacs de toile, qui leur servent en même temps à se garantir du froid, et c'est pelotonnés sous cette couverture improvisée que l'œil exercé des agents les découvre d'un seul regard jeté dans l'intérieur du bateau. L'été, ils envahissent quelquefois le bois de Boulogne et, cachés le soir dans l'intérieur des taillis, ils suivent probablement d'un œil

curieux les lanternes des voitures où d'élégantes promeneuses, bercées au pas de leurs chevaux, font paisiblement le tour du lac. Lorsque les dernières de ces voitures ont disparu et que le bois de Boulogne rentre tout entier dans l'ombre et dans le silence, on organise, avec le concours des gardes à cheval préposés à la surveillance du bois, de véritables battues d'hommes, qui, du reste, sont généralement infructueuses, car il ne leur est pas difficile d'échapper à toute poursuite, grâce à l'obscurité de la nuit. Mais une des régions où les vagabonds de Paris paraissent élire le plus volontiers domicile, ce sont les pavillons des Halles centrales. C'est un curieux spectacle que celui des Halles la nuit. Jusqu'à une heure avancée de la soirée, pendant que les rues environnantes sont encore pleines de lumière et de mouvement, ces pavillons, d'une architecture si élégante et si hardie, sont plongés dans une obscurité presque complète. A peine, dans la profondeur des bâtiments, apercevez-vous parfois une lueur vacillante : c'est la chandelle d'une active marchande qui vérifie sa caisse ou qui prépare déjà son étalage pour le lendemain. Mais, à partir de minuit, et à mesure que le gaz s'éteint dans les boutiques, que les cafés se ferment, que les rues se vident, les

halles commencent à s'animer et une population rustique envahit les larges trottoirs de leurs voies intérieures. Ce sont de braves campagnards qui, partis de chez eux en charrette vers les dix heures du soir, apportent à Paris le produit de leurs jardins maraîchers. Ils rangent avec ordre sur les trottoirs leurs légumes, leurs fruits, leurs fleurs et s'allongeant ensuite eux-mêmes, qui sur un banc, qui sur le dur asphalte, la tête appuyée sur leur bras ou sur un panier, ils s'endorment d'un lourd sommeil en attendant le jour. C'est l'heure où arrivent les vagabonds. Ils débouchent des petites ruelles environnantes, où ils ont souvent dépensé chez le marchand de vin le peu d'argent qu'ils avaient dans leur poche, et ils se flattent de passer une nuit paisible sous les pavillons des Halles, assis sur les mêmes bancs, allongés sur les mêmes trottoirs que cette honnête population, dont ils sont fort mal vus. Mais, comme leurs déprédations donnent lieu à de fréquentes plaintes, fréquemment aussi des rondes de police passent l'inspection de cette foule endormie et, avec la sûreté de coup-d'œil que donne l'expérience, les agents *cueillent* un vagabond (pour me servir d'un terme d'argot dont j'ai compris la justesse) au milieu d'un groupe de maraîchers dont le som-

meil n'est même pas interrompu par cette arrestation.

Le plus souvent, en effet, le vagabond se lève sans résistance et se laisse emmener par les agents avec l'insouciance que donne une longue habitude. L'un après l'autre on les conduit au poste voisin de la Halle aux blés, où ils sont l'objet d'un interrogatoire sommaire et d'une fouille minutieuse. Comme ils portent tout leur trousseau et toute leur fortune sur eux, ils sont presque toujours nantis d'un mouchoir, d'un peigne, et d'un porte-monnaie vide; plus, de quelques petits objets qu'ils ont, disent-ils, trouvés dans la rue (à en croire les vagabonds, ils auraient une chance incroyable pour trouver), et qu'ils ont en réalité volés à l'étalage. Tout en regardant à la lueur blafarde du jour naissant tous ces pauvres diables alignés, dont la physionomie portait un mélange d'insolence, de bassesse et d'indifférence, je me demandais pour combien dans le cas de chacun d'eux entrait la paresse, pour combien la mauvaise fortune, et je me répondais que pour être équitable envers eux il faudrait savoir faire la part de l'une et de l'autre.

La paresse est assurément l'une des principales causes du vagabondage. Rien n'est plus faux que

l'histoire du vagabond telle que l'a chantée Béranger :

> Aux artisans, dans mon jeune âge,
> J'ai dit : « Qu'on m'apprenne un métier.
> — Va, nous n'avons pas trop d'ouvrage, »
> Répondaient-ils, va mendier.

On ne saurait cependant méconnaître que, surtout dans une grande ville comme Paris, le contingent du vagabondage ne se grossisse aussi de quelques-unes des victimes de la misère. Les uns ont été jetés dans la rue parce que, le chômage ayant épuisé leurs ressources, la porte du garni ou ils s'étaient réfugiés s'est fermée devant eux; les autres parce qu'à leur sortie de l'hôpital, ils ont trouvé remplie par un nouvel occupant leur place à l'atelier ; les autres parce qu'attirés à Paris par l'espérance d'y toucher un salaire plus élevé, ils ont au contraire dévoré en quelques jours leurs modiques ressources dans la grande ville inhospitalière. On ne saurait en effet s'imaginer la fascination que ce seul mot de Paris exerce en province sur certaines imaginations. Paris, c'est l'endroit où l'on trouve toujours du travail et où l'on fait les plus fortes journées. On part sur cette vague espérance, emmenant avec soi sa femme, ses enfants, ses effets dans une petite malle. Le voyage en chemin de fer

dévore déjà une partie des économies; en quelques jours, le garni, le traiteur ont mangé le reste. Le mont-de-piété prête quelques francs sur des habits qu'il ne rendra jamais et, toutes ces ressources épuisées, la famille entière se trouve sur le pavé, qu'elle arpente nuit et jour pour éviter une arrestation, jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée dans quelque coin ou qu'elle vienne d'elle-même se remettre entre les mains des agents. J'ai vu ainsi, sur les quatre heures du matin, toute une famille de paysans flamands pénétrer dans un poste de police et solliciter son arrestation. Les trois enfants pleuraient de fatigue, le père semblait hébété; quant à la mère, elle portait sur sa physionomie l'expression de résolution farouche d'une femme aussi bien prête à commettre un crime qu'à se jeter dans la rivière. Dans un cas pareil, l'arrestation devient un acte de charité et se dénoue par un rapatriement. Le nombre des passeports avec secours de route ou de réquisitions de transports par chemin de fer ainsi délivrés par la préfecture de police ne s'élève pas annuellement à moins de six ou sept mille. Mais la conduite à tenir est beaucoup plus difficile, lorsqu'on se trouve en présence de quelque misère parisienne. S'il s'agit d'un infirme, il sera possible de le faire admettre au dépôt de men-

dicité de Saint-Denis ou de Villers-Cotterets, à supposer que ces dépôts ne soient point encombrés. Mais s'il faut statuer sur le sort de quelque misérable jeté dans la rue par la maladie, par le chômage ou par quelqu'une de ces circonstances fortuites qu'on ne saurait énumérer ni prévoir, que faire, quelles mesures prendre ? Remettre en liberté, c'est reculer la difficulté sans la résoudre, car l'individu mis en liberté la veille sera arrêté de nouveau le lendemain. Traduire en justice, ce serait aller au-devant d'un acquittement certain. Il y avait donclà un véritable cercle vicieux dont la police ne savait comment sortir, lorsque la charité privée est intervenue et a créé les asiles de nuit. Il a été, dans ces derniers temps, beaucoup parlé de ces asiles. Le roman les a décrits; le théâtre les a représentés et l'on pouvait voir naguère, affichée sur les murs de Paris, la reproduction d'un décor qui figurait l'intérieur d'un dortoir. Quelques renseignements exacts sur le fonctionnement de ces œuvres ne sont donc pas tout à fait hors de saison, et peut-être, après la fiction, trouvera-t-on encore quelque intérêt dans la froide réalité.

VI

LES ASILES DE NUIT

Souvent, en France, nous prenons pour une idée nouvelle ce qui est tout simplement une idée renouvelée. Sans parler de l'ancien droit d'asile dans les églises, dont à vrai dire profitaient surtout les criminels, il existait à Paris un couvent de Saint-Mathurin sur le portail duquel étaient gravés ces vers :

Faites, pour Dieu! bonnes personnes,
A cet hôpital vos aumônes
D'argent, de lits, de couvertures,
Pour héberger les créatures
Qui viennent hôpital quérir,
Et aidant à les soutenir.
Ils prieront Dieu que soyez mis
Dans le ciel avec vos amis.

Ce couvent hébergeait non seulement des malades, mais des malheureux. Il en était de même de la basilique de Saint-Julien-le-Pauvre, devenue depuis la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Mais il est certain que la tradition de ces œuvres charitables était perdue à Paris; plusieurs villes de France et de l'étranger, entre autres Marseille et Genève (sans parler encore de Londres), avaient, depuis un temps plus ou moins long, leurs asiles pour les malheureux, et, dans notre grande capitale, la porte d'aucun établissement charitable ne s'ouvrait aux individus jetés dans la rue par quelque misère inopinée. L'honneur d'avoir pris une iniative qui ne devait point demeurer stérile revient à un petit groupe d'hommes réunis dans la même œuvre par la communauté de leur foi. Ils ne s'arrêtèrent ni devant les objections qui leur étaient faites ni devant les craintes qu'on s'efforçait de leur faire éprouver, et ils ouvrirent bravement leur premier asile rue de Tocqueville, n° 9, dans l'arrondissement des Batignolles, le 2 juin 1878. Moins d'un an après, ils en inauguraient un second au n° 14 du boulevard de Vaugirard. Ils en possèdent aujourd'hui un troisième, rue de Laghouat. L'expérience a donné raison aux hardis fondateurs; depuis sept ans que l'œuvre fonctionne, elle a fait tout le bien que l'on en

pouvait espérer, sans donner lieu à aucun des inconvénients qu'on pouvait craindre. Sans doute, parmi les nombreux pensionnaires que l'œuvre a recueillis depuis le jour de sa fondation, il a pu se glisser quelques paresseux incorrigibles, quelques voleurs, un certain nombre de repris de justice, voire même un assassin, qui a été arrêté quelques jours après. Où est le mal? Ils auraient toujours couché quelque part. Mais tout ce qui ressemble à une surveillance, à une contrainte même passagère est tellement antipathique aux instincts des vagabonds d'habitude, que ceux-ci continuent à préférer les hasards d'une nuit à la belle étoile, précédée d'une soirée au cabaret, à l'hospitalité d'une maison où il faut être rentré à neuf heures et garder le silence au dortoir. En revanche, on n'a qu'à parcourir la nomenclature des professions auxquelles appartenaient les individus reçus dans ces trois asiles pour apprécier l'utilité du service rendu. Lorsqu'on voit que, parmi leurs hôtes, se sont trouvés des professeurs ou instituteurs, des ingénieurs, des avoués, des officiers en retraite, des journalistes, des peintres, des pianistes, il est impossible de ne pas être ému en pensant à toutes les détresses morales, pires encore que les détresses matérielles, à travers lesquelles ces naufragés de la vie ont dû passer.

Cependant c'est à la classe des travailleurs manuels qu'appartient, comme on peut penser, la grande majorité des passagers de l'asile de nuit. Dans le nombre on compte beaucoup de laboureurs, vignerons, terrassiers, attirés à Paris par ce mirage des salaires élevés qui exerce sur les habitants de nos campagnes une fascination si dangereuse, et c'est peut-être (il faut tout dire), le seul inconvénient d'une œuvre excellente que d'ajouter ainsi aux séductions de ce mirage l'attrait d'une hospitalité gratuite.

Je n'allongerai pas inutilement cette étude par une description minutieuse des deux maisons, assez semblables du reste, de la rue de Tocqueville et du boulevard de Vaugirard. Les murs sont à mes yeux beaucoup moins intéressants que les hommes, et je m'imagine que, sur ce point, mes lecteurs sont un peu comme moi. Quand je leur aurai dit que dans l'une et dans l'autre maison on pénètre par une petite cour où donnent les dépendances : magasin, salles de bain et de désinfection, etc., que chacune contient trois dortoirs à peu près d'égale grandeur, et qu'au boulevard de Vaugirard, dont l'installation est beaucoup plus vaste, ces dortoirs donnent dans une sorte de grand *hall* garni de bancs, que les lits sont d'étroites cou-

chettes en fer garnies d'un matelas en varech, enfin que la propreté la plus stricte règne dans les deux établissements, je leur aurai fourni, il me semble, tous les renseignements dont leur curiosité pourrait être tentée. Ce qui vaut vraiment la peine d'une visite, c'est de voir l'aspect des pensionnaires de l'asile et le traitement qu'ils reçoivent. Pendant la courte durée de leur séjour, le régime auquel ils sont soumis est celui de la discipline militaire tempérée par la charité chrétienne. La tenue des deux maisons est confiée à un gérant et à des employés qui tous sont d'anciens soldats, car une certaine fermeté de main est parfois nécessaire avec quelques pensionnaires turbulents, et il n'est pas mauvais que le ruban rouge ou la médaille militaire attachée à la poitrine des surveillants leur rappelle qu'au besoin ils auraient affaire à forte partie. Mais chaque soir un membre du comité vient assister au coucher et adresser à ces malheureux quelques paroles dont l'accent cordial est bien nouveau aux oreilles du plus grand nombre. Le coucher est précédé par la récitation de la prière, et il faut l'intolérance à rebours qui caractérise notre temps pour qu'on ait eu l'idée de reprocher aux fondateurs cette manifestation publique de la foi qui les soutient dans leur œuvre. Ils prennent soin cepen-

dant de rappeler chaque soir à leurs pensionnaires qu'on n'exige d'eux aucune adhésion formelle, mais seulement ces marques extérieures de respect qu'on doit à l'expression de toute croyance sincère. Cette récitation de la prière a donné lieu cependant à quelques incidents.

— Si ce sont des *bondieusards*, je ne veux pas de leur hospitalité ! s'écria un jour un homme en haillons, et il sortit fièrement.

En revanche, un autre, s'élançant un jour sur la petite estrade du gérant, dit à haute voix :

— Je reviens de Nouméa et j'ai été chez les amis; ils m'ont repoussé; je suis venu chez les cléricaux, et ils m'ont reçu. Ma foi, vivent les cléricaux !

Mais, le plus généralement, la récitation de la prière se poursuit gravement, sans tumulte, et c'est même un spectacle qui ne manque pas d'une certaine solennité. Dois-je avouer cependant qu'en assistant à cette pieuse cérémonie, j'étais moins attentif à la prière elle-même qu'à la contenance des malheureux qui m'entouraient? Quelques-uns semblaient écouter pour la première fois un langage inconnu; le plus grand nombre s'y associait au contraire, tout au moins des lèvres, en récitant la dernière partie de

l'oraison dominicale. Mais parmi ceux-là même, combien en était-il pour lesquels ce Dieu dont on évoquait le nom devant eux était un souvenir disparu dans les brouillards de l'enfance et perdu de vue à travers les épreuves de la vie, comme à mesure qu'on s'avance vers la haute mer on perd de vue le port d'où l'on est parti ! Après la prière, les pensionnaires passent au dortoir dont, par une pensée délicate, on baisse aussitôt le gaz, pour leur épargner l'humiliation d'étaler les uns devant les autres l'état déplorable de leur linge en guenilles, et, au bout de quelques minutes, ils sont profondément endormis. Le lendemain, ceux qui ont épuisé leurs trois nuits d'hospitalité, et qui ne sont pas autorisés pour quelque raison particulière à demeurer plus longtemps, quittent l'asile et reprennent leurs pérégrinations, non sans avoir goûté, du moins, ce repos du corps que procurent quelques nuits tranquilles et ce soulagement de l'âme que fait éprouver dans la détresse la rencontre d'une sympathie inattendue. Enfin beaucoup obtiennent du travail par les soins de l'œuvre, et je terminerai ces renseignements par un chiffre qui est la meilleure preuve du bien que fait l'œuvre, en même temps que la meilleure réponse aux critiques dirigées contre elle : en 1884, sur 50 430 passagers, 1696 ont

trouvé du travail par l'intermédiaire de la société[1].

Grâce à Dieu, le mal n'est pas seul contagieux : le bien l'est aussi, et parfois plus rapidement. A peine l'Œuvre de l'hospitalité de nuit pour les hommes était-elle entrée en exercice que son succès même faisait sentir une lacune. S'il était utile de tendre la main à l'homme errant dans la rue, combien cette assistance n'était-elle pas plus nécessaire encore à la femme? Plus rude, en effet, est pour elle la nuit passée sur un trottoir, plus périlleux le refuge cherché dans quelques-uns des asiles favoris du vagabondage, plus humiliante l'arrestation par la police. Et puis, il y a toujours pour la femme le danger suprême d'acheter l'hospitalité à un prix trop facile. On m'excusera de rapporter ici, malgré sa brutalité, une histoire à la fois banale et typique, en présence de laquelle je me suis trouvé. Une jeune fille, atteinte d'une inflammation de paupières qui lui rendait impossible l'exercice de son métier de couturière, avait été expulsée de son logis. Elle erra deux jours dans le quartier, couchant la nuit dans la cave d'une maison abandonnée. Le troisième, elle fut rencontrée par un

1. Le chiffre des individus ayant obtenu du travail avait été du double et même du triple les années précédentes. Cette diminution tient à la crise industrielle.

vieillard, machiniste dans un théâtre de barrières, qui lui offrit de partager sa chambre dans une immonde cité où il habitait. Mais à son hospitalité il mit un prix grossier. De ce marché était né un enfant chétif, dont les traits blafards, boursouflés, accusaient la vieillesse du père et la mauvaise santé de la mère. La pauvre fille ne s'en croyait pas moins tenue à une certaine reconnaissance vis-à-vis de ce vieux débauché. Pendant qu'il dormait, débraillé sur un lit défait, cuvant son vin de la veille, elle parlait de lui à voix basse, avec un certain respect, et, pour le désigner, l'appelait « ce monsieur ».

Dès qu'on eut senti la lacune, elle fut bientôt comblée. L'honneur en revient à la Société philantropique, qui est aujourd'hui, avec la Société de charité maternelle, l'œuvre la plus ancienne de Paris (car elle célébrait il y a six ans le centenaire de sa fondation) et qui comprend, dans son comité directeur, des catholiques, des protestants et des israélites. Par ses soins, un asile de nuit pour les femmes et les enfants fut inauguré le 23 mai 1879, au n° 253 de la rue Saint-Jacques. Cet asile a été installé dans un très vieux bâtiment qui appartient à l'Assistance publique. L'aspect extérieur en est des plus humbles : on dirait une

maison de pauvres, et, bien que nulle part le luxe ne soit plus déplacé que dans une maison ouverte à toutes les misères, peut-être pourrait-on désirer cependant que certaines installations intérieures y fussent plus spacieuses. Entre autres, la pièce du rez-de-chaussée, qui sert de salle d'attente pour les femmes avant qu'elles ne montent aux dortoirs, est singulièrement petite, et lorsque l'asile reçoit le même soir, ce qui n'est pas rare, quatre-vingt-dix à cent pensionnaires, à peine peuvent-elles se mouvoir. Si, avant de pénétrer dans cette salle, on s'arrête sur le seuil, et si on regarde sans être vu par la porte vitrée qui en ferme l'entrée, il est difficile de contempler sans émotion le spectacle qui s'offre à vos yeux. Toutes ces femmes sont là devant vous, assises sur des bancs de bois, avec l'air inquiet d'un animal qui cesserait à peine d'être poursuivi, affaissées sur elles-mêmes comme si elles ployaient sous le poids trop lourd du malheur qui pèse sur elles, et gardant le morne silence de personnes qui sont trop absorbées dans la méditation de leurs infortunes pour prendre intérêt à celles d'autrui. Sur leurs genoux, à leurs pieds, des enfants crient, jouent ou demeurent comme hébétés, et je ne sais quel est le plus triste de ces cris, de cette stupeur ou de ces jeux. Il semble

qu'on ait sous les yeux, dans cette petite salle, l'accumulation de toutes les détresses humaines. Aussi peu de personnes, peu de femmes surtout visitant l'asile, ont-elles été amenées en présence de ce spectacle sans avoir senti leur cœur se serrer et les larmes leur monter aux yeux.

Avant de pénétrer dans la salle d'attente, les femmes ont dû passer devant le bureau du directeur, où elles ont répondu à une sorte d'interrogatoire, et par la salle de bains où elles subissent, au point de vue de la propreté, une inspection nécessaire. Il est triste d'avoir à dire que l'état de saleté auquel la misère a réduit quelques-unes de ces femmes est tel qu'un seul bain ne suffit pas toujours à en effacer les conséquences. Or, comme les lits des dortoirs sont tenus avec une propreté minutieuse, il est impossible de les y admettre dans cet état, et pendant le temps nécessaire à purifier leurs corps et leurs vêtements, on les fait coucher dans un dortoir spécial, dortoir également réservé aux femmes qui sont l'objet d'une suspicion légitime parce qu'elles ne sont munies d'aucun papier et qu'elles n'ont pu fournir au directeur aucun renseignement satisfaisant sur leur origine et leur dernier domicile. Dans une maison ouverte la nuit à tout venant, certaines précautions

sont, en effet, nécessaires, bien que l'expérience ait révélé sous ce rapport des inconvénients assurément moindres que ceux dont les fondateurs s'étaient préoccupés. Cependant il n'est pas sans exemple que leur charité ait été victime de quelque mystification. Il n'y a pas bien longtemps, l'asile reçut un soir une jeune fille de seize à dix-sept ans, assez soigneusement mise, qui se donnait pour une maîtresse de piano venue de Bruxelles à Paris pour y donner des leçons. Comme on la pressait de questions, elle finit par raconter qu'elle s'était querellée avec sa mère et qu'elle s'était enfuie en cachette par le chemin de fer. On lui offrit d'écrire à ses parents à l'adresse qu'elle indiquait, de se faire l'intermédiaire d'une réconciliation et de la garder à l'asile jusqu'à réponse favorable. La jeune fille accepta; puis, au bout de trois jours, trompant la surveillance dont elle était l'objet, elle s'enfuit, non sans avoir dévalisé le tiroir de la directrice. Bientôt on apprit que nom, adresse, histoire, tout était faux et qu'on avait été la dupe d'une habile voleuse.

Pareilles mésaventures sont cependant excessivement rares. Moins rares les histoires romanesques, fuites de la maison paternelle, enlèvements, séductions, dont l'asile de nuit voit l'instructif

dénouement. Plus d'une fois, le cabinet de la directrice a été témoin de scènes de réconciliation entre une jeune fille repentante et une famille éplorée; admirable matière à mettre non pas en vers latins, mais en feuilletons, et que nos romanciers ne dédaigneront certainement pas. Mais ce ne sont là que des incidents dans la vie de l'asile, et les femmes que la maison recueille chaque soir sont ordinairement des victimes de la misère banale et prosaïque : ouvrières sans ouvrages, bonnes congédiées, paysannes dont les maris, faute de trouver du travail, sont venus échouer de leur côté à l'asile des hommes; vieilles servantes qu'on renvoie de partout parce que, leur dit-on de tout côté, elles ne sont plus bonnes à rien; quelquefois aussi des femmes qui ont connu des jours meilleurs et auxquelles cette promiscuité de l'asile est tellement pénible qu'on leur accorde la faveur d'une chambre à part : institutrices, demoiselles de compagnie, artistes, femmes ruinées par leurs maris (une entre autres dont toute la fortune avait été dévorée par la roulette), voire une comtesse authentique, mais qui était bien un peu quémandeuse et qui, sous prétexte qu'elle avait écrit un roman, allait mendier chez les gens de lettres; parfois même des excentriques telles que certaine

pèlerine qui, ne parlant qu'une langue assez peu usuelle, le hongrois, se rendait à pied de Jérusalem à Lourdes, un bâton à la main et des coquilles à son chapeau. Tout cela reçoit, pour un temps qui varie de trois à cinq nuits, la même hospitalité, couche dans les mêmes lits d'un confortable et d'une propreté inconnus à la plupart d'entre elles, mange matin et soir la même soupe, trouve la même sympathie et reçoit la même assistance. L'immense service rendu n'est pas seulement, en effet, l'offre d'un lit gratuit dans une maison honnête; c'est une main tendue dans un moment de détresse, c'est un bon conseil donné, c'est souvent du travail procuré. Sur 29 275 femmes qu'a reçues l'asile depuis le jour de l'inauguration jusqu'au 1er mai 1885, 5608 sont ainsi rentrées dans les conditions d'une vie normale. Et c'est là, comme pour l'asile des hommes, la meilleure preuve de l'utilité de l'œuvre, la meilleure réponse aux critiques qu'elle a pu soulever.

Parmi ces détresses si variées, il en est qui ne sont pas toujours imméritées. Chaque soir se présentent invariablement à l'asile un certain nombre de jeunes filles qui sortent de l'hôpital voisin, de la Maternité, avec un enfant illégitime sur les bras. Elles viennent attendre le secours de 30 francs que

l'Assistance publique accorde aux filles mères. Pendant ce temps, elles cherchent aussi le moyen de placer leur enfant en nourrice au meilleur compte possible. On voudrait que cette étape de quelques jours, dont une donation généreuse permet parfois, au grand profit de leur santé, de prolonger la durée, pût servir en même temps à éveiller en elles quelques velléités de repentir, quelques notions d'une vie plus régulière. Lorsqu'on essaie, on vient se heurter à une indifférence morale absolue et même à une sorte d'inintelligence du langage qu'on leur tient. Si grand est le nombre de celles qui ont avant elles commis la *faute* qu'elles ne paraissent pas bien comprendre l'importance que d'autres y attachent. Lorsqu'à une deuxième ou à une troisième récidive, on leur tient un langage un peu plus sévère, leurs réponses révèlent parfois chez elles l'existence de ces demi-morales qui sont souvent plus difficiles à combattre que l'immoralité absolue. Une jeune fille qui, déjà mère de deux enfants, se présente avec un troisième, répondra non sans une nuance de fierté : « Mais ils sont tous les trois du même père. »

Une détresse plus grande encore et aussi plus digne d'intérêt est celle des femmes qui, mères de

plusieurs enfants, vivaient honnêtement du travail d'un mari qu'elles ont perdu tout à coup, ou par lequel (fait assez fréquent dans les classes populaires), elles ont été abandonnées. Quel conseil donner à ces infortunées? Quelles espérances leur faire entrevoir? Comment oser même leur conseiller la résignation, lorsque demain leurs enfants leur demanderont du pain? Cependant, si difficiles à soulager que soient de pareilles misères, c'est encore leur rendre service que de leur donner le temps d'implorer l'assistance des parents qui leur restent, et en tout cas, avant qu'elles quittent l'asile, d'habiller à nouveau leurs enfants avec des vêtements bien chauds. Mais il leur échappe parfois quelques-uns de ces mots atroces et navrants qui expriment le dernier terme de la détresse humaine. Comme une personne qui visitait un soir l'asile demandait à l'une de ces femmes, demeurée veuve avec trois enfants dont elle paraissait prendre grand soin, si elle en avait d'autres, celle-ci répondit avec douceur : « J'en avais encore un, mais *heureusement* il est mort, en même temps que mon pauvre mari. »

Les asiles de nuit pour hommes et pour femmes font donc un bien incontestable. Une seule chose pourrait compromettre l'avenir de ces œuvres : ce

serait de leur donner une extension trop grande. Rien n'aurait de plus déplorables conséquences que la mise à exécution de ce projet que le conseil municipal prétend imposer à l'Assistance publique de créer un asile municipal dans chacun des vingt arrondissements de Paris. On encouragerait ainsi l'existence d'une population flottante de vagabonds qui n'aurait jamais de domicile et qui vivrait exclusivement dans ces asiles. L'expérience de ce qui se passe à Londres est là pour le prouver. Il existe à Londres, depuis une date très ancienne, un dortoir pour la nuit (*casual ward*) dans chacun des *workhouses* de la métropole, soit trente en tout. L'hospitalité que reçoivent les hôtes de ces *casual wards* est toute différente de celle qu'on leur offre dans les asiles de nuit à Paris. L'une est toute charitable; l'autre toute administrative. A Londres, on les reçoit sans s'informer de ce qu'ils faisaient la veille, de ce qu'ils deviendront le lendemain. On se borne à les faire baigner, à leur donner un morceau de pain et à les laisser s'étendre sur un lit de camp en grosse toile, avec une couverture pour se tenir chaud. Il n'y a point de berceau pour les enfants : ils s'allongent sur le lit de camp à côté de leur mère, et je ne sais pourquoi il y a quelque chose de particulièrement triste à voir se dessiner

sous une étoffe grossière les formes amaigries de leurs petits corps. Le lendemain matin, on leur fait à tous payer leur nuit au prix d'un travail qui pour les hommes ne laisse pas d'être assez rude : casser des pierres, scier du bois, en faisant mouvoir une lourde scie mécanique, et cela pour le dégoûter du *casual ward*. Dans certains de ces dortoirs, on a même établi un système de lits séparés (*separated berth*) pour qu'ils ne soient pas attirés par l'agrément de la société et de la conversation. Rien n'y fait : sur 26532 individus auxquels l'hospitalité a été donnée en 1884, 20763 ont été reconnus (*identified*) pour être des vagabonds d'habitude par les officiers chargés de la surveillance. Multiplier ontre mesure à Paris le nombre de ces asiles serait donc échouer sur le même écueil et transformer en un encouragement pour la paresse des institutions qui doivent servir exclusivement à la misère. La charité a bien assez à faire de soutenir tous ceux qui sont en activité. Ce n'est pas du reste qu'elle ait jusqu'à présent failli à ce devoir. Sa sollicitude se manifeste en particulier par la quantité de vêtements d'enfants qui sont envoyés à l'asile de la rue Saint-Jacques, et aussi par le grand nombre d'offrandes modestes dont le total ne laisse pas de faire une somme assez

considérable. Un jour, entre autres, une femme se présentait à l'asile et, tirant d'un porte-monnaie bien peu garni une pièce de quarante sous, elle dit avec embarras :

— Voulez-vous recevoir ceci ? je ne suis pas heureuse, et je ne peux pas faire davantage.

Un autre jour... mais M. Coppée dira mieux que moi cet épisode dont le récit a ému sa fibre sensible et lui a inspiré des vers touchants :

Un jour sur ce vieux seuil, connu de la misère,
Une femme parut de qui la pauvreté
Semblait s'adresser là pour l'hospitalité,
On allait faire entrer la visiteuse pâle,
Quand celle-ci, tirant de dessous son vieux châle
Des vêtements d'enfants arrangés avec soin.
Dit : « Mon petit est mort et n'en a plus besoin ;
Ce souvenir m'est cher, mais il est inutile.
Partagez ces effets aux bébés de l'asile. »

Cette charité silencieuse du pauvre envers le pauvre n'a-t-elle pas quelque chose qui console de bien des corruptions?

VII

LA VIE DU PAUVRE

Nous avons jusqu'à présent étudié la vie matérielle du pauvre, mais nous n'avons pas étudié sa vie morale, et c'est là une étude qui dépasse de beaucoup la première en difficulté. Il est en effet singulièrement malaisé de se représenter les sentiments d'êtres qui vivent, on peut le dire, dans des conditions de civilisation absolument différentes des nôtres, bien qu'ils soient citoyens du même pays et habitants de la même ville. Avec eux nous n'avons rien de commun, sauf le fond des souffrances et des passions humaines; nous n'éprouvons pas les mêmes angoisses, nous ne connaissons pas les mêmes peines, nous ne partageons pas les mêmes plaisirs. On ne peut donc pénétrer dans

leur vie morale que par divination et par conjecture, en s'appuyant cependant sur l'observation extérieure. Je dirai même que l'observation ne suffit pas et que, pour bien peindre l'existence des classes inférieures, il faut encore l'imagination dont les créations peuvent être plus fidèles que la reproduction plate et nécessairement incomplète de la réalité. Aussi ne puis-je m'empêcher de regretter qu'il n'existe pas dans notre littérature un vrai roman populaire. Je ne saurais donner ce nom à *l'Assommoir*, qui ne peint, avec vigueur et vérité il est vrai, qu'un côté de la vie du peuple, le cabaret, et je ne vois dans notre littérature qu'un homme qui serait capable d'entreprendre cette tâche, précisément parce qu'il excelle à peindre la complexité des choses et des vies, c'est M. Alphonse Daudet. Mais, à défaut d'œuvres d'imagination, il existe deux ouvrages qui valent la peine d'être lus, car la vie du peuple y est dépeinte par des hommes qui l'ont connue et pratiquée. Le plus ancien de ces ouvrages est *le Secret du peuple de Paris*, publié en 1862 par M. Corbon, ancien représentant du peuple, aujourd'hui sénateur; l'autre, plus moderne, est *le Sublime ou le Travailleur*, en 1870, par M. Denis Poulot, ancien ouvrier, aujourd'hui maire du XI^e^ arrondissement.

M. Corbon a étudié surtout les mœurs politiques du peuple de Paris, qu'il divise en trois classes : la classe des nuisibles, la classe des travailleurs moyens et la classe supérieure, dont seule il analyse les idées, les tendances et les préjugés avec une grande connaissance de cause. Mais cette classe supérieure ne comprend, de son propre aveu, que les cinq dixièmes du peuple de Paris; la moitié de ce peuple (plus de la moitié peut-être en réalité) ne rentre donc pas dans ses observations. Au contraire, dans son livre du *Sublime*, dont la deuxième édition est postérieure de près de dix ans à l'ouvrage de M. Corbon, M. Denis Poulot s'est surtout appliqué à peindre les mœurs des travailleurs parisiens, et en particulier celles d'une classe à laquelle il a appartenu : les ouvriers en fer. C'est là aussi une étude un peu restreinte, mais en revanche prise sur le vif. M. Denis Poulot divise ses anciens compagnons de travail en deux catégories : les ouvriers et les *sublimes*, les premiers travaillant plus souvent qu'ils ne boivent, les seconds buvant plus souvent qu'ils ne travaillent. 40 p. 100 d'ouvriers, 60 p. 100 de *sublimes*, telle serait, suivant lui, la proportion, sans compter que, parmi les ouvriers, il faut encore distinguer les ouvriers vrais (10

p. 100 environ), qui ne s'enivrent jamais, et les ouvriers mixtes, qui s'enivrent quelquefois, ce qui porterait à 90 p. 100, au moins dans l'industrie du fer, la clientèle du cabaret. C'est, au reste, dans le livre de M. Poulot que M. Zola a pris non seulement l'idée de *l'Assommoir*, mais tous ces termes d'argot qu'il met dans la bouche de ses personnages, et encore tous ces sobriquets qui sont devenus populaires : *Mes-Bottes*, *Bec-Salé*, *Bibi-la-Grillade*. Le *Sublime* a sur *l'Assommoir* toute la supériorité de l'original sur la copie, et il y a telle reproduction d'une conversation au cabaret écrite avec une vérité et une verve que M. Zola pourrait envier. Mais le tableau du peuple de Paris qu'a tracé M. Denis Poulot n'est pas plus complet que celui de M. Corbon, car l'un et l'autre n'ont décrit qu'une partie de la classe populaire, et l'œuvre ébauchée par plusieurs attend encore le maître capable de l'achever.

Ce tableau de la vie populaire, je n'ai pas la prétention de le tracer en quelques pages ; mais je voudrais demander à mes lecteurs de faire avec moi un effort d'imagination pour se représenter les débuts dans la vie d'un enfant, garçon ou fille, élevé dans les conditions matérielles que j'ai décrites. J'admets que cet enfant n'ait pas été mis

au monde à l'hôpital et qu'il soit issu d'une union régulière. J'admets qu'il n'ait pas vu prendre place dans le lit maternel deux ou trois hôtes successifs, qu'il aura tour à tour appelés son père. Il n'en aura pas moins vu le jour et il aura grandi dans une chambre étroite où père, mère, frères et sœurs étaient déjà entassés. C'est rarement qu'à partir de six où sept ans, il aura dans une soupente voisine partagé un matelas avec son aîné, ou qu'un rideau tendu en travers de la chambre (honnête effort de décence que j'ai remarqué dans quelques pauvres intérieurs) aura dérobé à ses yeux le lit de ses parents. Le plus souvent, avant qu'il soit en âge de comprendre, il aura tout su, tout vu, et rien ne subsistera chez lui de ces saintes ignorances que nous conservons avec tant de soin chez nos enfants. Dès que ses petites jambes commenceront à le porter, un autre genre de vie commencera pour lui. Poussé par l'instinct du mouvement qui est si naturel à son âge, et fuyant la tiédeur nauséabonde du logis encombré où sa mère ne cherchera guère à le retenir, il descendra dans la rue. Après avoir commencé par s'asseoir sur le pas de la porte et par jouer dans le ruisseau, il s'éloignera chaque jour davantage, cherchant, à mesure que les forces lui viendront, les rues

populeuses et brillantes; ou bien il se mêlera dans les cours, dans les passages, dans les cités, aux jeux des grands et des grandes, jeux bruyants, brutaux, qui portent parfois des noms obscènes.

Lorsqu'il arrive vers l'âge de six où sept ans, une première crise s'ouvre dans sa vie : celle de l'école. Y sera-t-il envoyé par ses parents? Dans une certaine mesure, son avenir en dépend; je dis dans une certaine mesure, car je ne suis pas de ceux qui se font illusion sur la vertu moralisante de l'alphabet, de l'arithmétique ou de la géographie et qui s'écrient avec l'auteur des *Poèmes Populaires*, M. Eugène Manuel :

Et celui qui sait lire est un homme sauvé!

Je tiens que la question des livres qu'il lira ne laisse pas d'avoir aussi son importance. Mais, sans compter que dans notre société quiconque ne sait pas lire est vraisemblablement voué à la misère, pour l'enfant de Paris il n'y a pas de milieu entre l'éducation de l'école et celle de la rue. Or la première, même incomplète, je dirai presque même mauvaise, vaut mieux que la seconde, qui est fatale. On ne saurait, en effet, s'imaginer, si l'on n'a pas rôdé le soir dans les quartiers populeux, ce qu'il

entre de corruption dans l'âme des enfants rien que par les yeux. C'est pitié de voir, à l'âge des curiosités malsaines, garçons et fillettes béant à l'entrée des cafés-concerts ou des bals mal famés ; s'attroupant devant la porte de maisons dont ils ne devraient même pas soupçonner l'existence, ou, s'ils sont repoussés, s'asseyant sur le trottoir d'en face pour voir les entrants et les sortants. Sans doute l'école ne suffit pas à les préserver de ces enseignements pernicieux, mais elle les tient captifs une partie du jour, et surtout elle leur met dans l'esprit, dans l'âme, d'autres notions que cette connaissance précoce et malsaine des laideurs de la vie. Pendant la durée du temps que l'enfant du pauvre passe à l'école, c'est-à-dire de sept à douze ans, une sorte de combat se livre en lui entre ces notions et celles de sa triste expérience, combat, dont, en pénétrant dans une école populaire, il semble qu'on pourrait lire à l'avance l'issue sur la physionomie des enfants. Les uns conservent un air sauvage ou sournois, leurs vêtement sont sales et leurs cheveux tombent en mèches rebelles sur leur front bombé ; les autres, au contraire, ont l'air propre et assoupli ; leur physionomie est ouverte, leur regard franc, et, si ce sont des petites filles, leurs cheveux séparés en bandeaux sont soigneu-

sement rattachés avec un ruban derrière la tête.

L'influence de l'éducation sur l'enfance est donc incontestable. Mais je crains que cette influence ne soit singulièrement compromise par la campagne de laïcisation à outrance et qu'au point de vue si important de l'éducation morale des filles, le bien fait par la multiplication des écoles ne soit compensé par la proscription des sœurs. Je m'explique : je ne prétends pas que les institutrices laïques ne donnent pas une éducation morale aux enfants : ce serait aussi absurde qu'injuste. Autant que j'ai pu voir et savoir, il y a, dans ce personnel nombreux, dont, avec le temps, le recrutement finira par présenter certaines difficultés, deux éléments assez distincts : l'un, composé peut-être des plus anciennes institutrices, simple, austère, uniquement préoccupé de ses devoirs et les remplissant avec conscience; l'autre plus élégant, plus dissipé et ne cherchant dans cette carrière, vers laquelle on pousse aujourd'hui si fort les jeunes filles, qu'un débouché passager. Mais les meilleures d'entre elles n'acquièrent jamais sur les enfants (c'est là un fait d'expérience) une influence égale à celle des sœurs, influence qui par les enfants remontait jusqu'aux parents. Les sœurs de ces maisons, appelées si bien *maisons de secours* et qui s'occupaient à la fois

de l'école, de la visite des indigents et de celle des malades, ont pratiqué longtemps et avec fruit dans les quartiers pauvres une œuvre de mission analogue à celle que des pasteurs anglais ont entreprise il y a un certain nombre d'années dans les faubourgs de Londres. La sœur Rosalie a singulièrement contribué à civiliser le quartier Mouffetard et à donner à ses habitants l'aspect relativement décent dont j'ai parlé. Les sœurs de la rue Jenner, celles de la rue Vandrezanne ont exercé une influence pareille dans ces régions de la Fosse-aux-Lions, de la Glacière, de la Maison-Blanche, où les membres de la conférence de Saint-Vincent de Paul, pénétrant pour la première fois en 1848, trouvèrent, dans des cahutes en bois, des habitants à demi nus qui n'osaient se montrer dans les rues que le soir. Dans ces quartiers, telle fille de la charité, au nom inconnu, exerçant depuis trente ans son humble ministère, a fini par s'acquérir une popularité assez grande pour voir, en dépit des temps, accourir en foule à son école libre des enfants dont elle a élevé les mères.

Quel est donc le secret de cette influence? C'est que les sœurs apportent dans leur enseignement quelque chose que la meilleure des institutrices n'y apportera jamais : l'amour des âmes. Quand l'in-

stitutrice laïque a enseigné toutes les matières comprises dans le programme scolaire, sa tâche est terminée, et la nouvelle morale civique, qu'on lui permettra de joindre à ce programme, n'est pas de nature à exercer beaucoup d'action sur les consciences enfantines. Au contraire, la tâche de l'institutrice congréganiste n'est qu'à moitié remplie tant qu'à l'aride programme de l'enseignement primaire elle n'a pas joint, par le précepte et l'exemple, l'enseignement des vertus chrétiennes. Les sœurs continuaient cet enseignement au delà de l'école et retenaient les jeunes filles sous leur influence par ces liens pieux du patronage ou de la confrérie, qui font hausser les épaules aux esprits forts, mais qui n'en préservent pas moins beaucoup de jeunes filles des tentations de leur âge. Un trop grand nombre leur échappaient sans doute, mais beaucoup aussi leur demeuraient fidèles et faisaient plus tard d'excellentes mères de famille. Il est de mode aujourd'hui de détruire cette influence et ces liens. C'est dans dix ans ou vingt ans, alors que la génération élevée dans les écoles laïques règnera en souveraine, qu'on en recueillera tous les fruits.

Une fois l'école quittée, l'enfant du peuple entre dans une nouvelle phase : celle de l'apprentissage.

Ces années qui s'ouvrent devant lui sont les années décisives de sa vie; ce sont aussi les plus périlleuses. S'agit-il d'un garçon qui fera son apprentissage à l'atelier, l'auteur du *Sublime*, dans son style imagé, va nous dire comment les choses se passent : « A dix ou douze ans, le *sublime* trouve que le *feignant* (c'est de son fils qu'il s'agit) peut bien gagner le pain qu'il mange. On le met chez un fabricant qui lui donne un franc ou un franc vingt-cinq pour faire un métier abrutissant, dix ou onze heures par jour, et il faut qu'il rapporte ce qu'on lui donne, sinon les taloches marchent. Voyez-vous ce petit être attelé pendant douze heures après un découpoir : comme il respire la santé! Ces petites figures livides donnent le frisson. Le matin, sa mère lui donne un morceau de pain et quelques sous; dans les environs des ateliers, sur les trottoirs, vous remarquez des jeunes gens jouant à pile ou face l'argent de leur déjeuner et souvent leur morceau de pain. Ce sont des fils de *sublimes* qui *tirent une loupe*[1] et travaillent pour l'avenir. Il grandit ainsi dans ce milieu. A quinze ans, il envoie *dinguer* ses parents s'il n'est pas à la Roquette

1. *Tirer une loupe*, en style de *sublime*, a la même signification, que *courir une bordée* en style de matelot.

ou à la Conciergerie. » Entre-t-il chez un patron, son sort, en l'absence de toute surveillance paternelle, dépend de savoir si celui-ci n'est pas un brutal ou un débauché, et ce sont toutes ces circonstances, dans lesquelles sa volonté n'entre pour rien, qui feront de lui plus tard un ouvrier sérieux ou incapable et un nuisible. S'agit-il d'une jeune fille? A l'atelier, elle aura peut-être à se défendre contre *le droit du contre-maître*, beaucoup plus réel que le droit du seigneur; chez une patronne, ce sera contre les conseils de camarades plus âgées, qui se moqueront de sa consciencieuse ardeur et lui enseigneront le moyen facile de compléter un salaire insuffisant. Ajoutez à ces périls du dehors que c'est l'âge des tentations intérieures et que, pour apprendre un métier, il leur faut consacrer sans relâche à un travail peu rémunéré ces belles années de la vie où la jeunesse bourdonne aux oreilles, où le goût du plaisir s'éveille, où la beauté se développe. Pensez à tout ce qui rôde autour d'eux, garçons et filles, pour les faire faillir, et vous ne vous étonnerez pas que cette période de treize à dix-huit ans soit celle des entraînements funestes et des chutes irréparables.

J'admets cependant que celui ou celle dont nous cherchons ainsi à nous représenter l'existence ait

échappé à tous ces périls. L'apprenti est devenu un ouvrier suffisamment habile et pourvu d'un métier. La jeune fille a trouvé un mari. Le ménage est constitué; quelle sera sa vie? Cette vie dépendra sans doute en grande partie du gain journalier du mari et de la femme. Lorsque je parlerai du taux des salaires, je montrerai que Paris est le paradis des ouvriers et que la misère serait assurément moins grande si le cabaret et le plaisir ne dévoraient les ressources d'un grand nombre. Mais j'aurai aussi à montrer que beaucoup, faute de santé, d'adresse ou d'intelligence, végètent forcément dans les bas métiers, gagnant péniblement un salaire insuffisant. Or, comme c'est la vie de la misère qui nous occupe, il nous faut supposer un ménage composé d'un mari, d'une femme, de deux ou trois enfants, non point (pour demeurer dans la moyenne) réduits au dernier degré de la détresse, mais vivant au jour le jour du salaire quotidien du père, complété par celui de la mère, quand le soin de ses enfants lui laisse le loisir de travailler; un ménage côtoyant par conséquent l'indigence et prêt à y tomber au premier jour de chômage ou de maladie. Au sein de cette vie incessante de labeur et d'anxiété, quels sont les rapports de leurs sentiments aux nôtres? Dans la

docilité avec laquelle ils supportent cette dure existence, quelle est la part de la résignation et celle de l'insensibilité! De quel œil envisagent-ils cette différence de leur condition à la nôtre et la hauteur de cet échafaudage social dont ils supportent le poids écrasant? Ce sont là autant de questions qu'on ne peut se poser sans crainte et auxquelles on ne peut répondre que par des conjectures. Mais puisqu'ils ont comme nous la faculté de jouir et de souffrir, maintenant que nous savons quelles sont leurs souffrances, cherchons si elles sont du moins compensées par quelques plaisirs. Nous nous demanderons ensuite quelles sont leurs croyances et nous aurons ainsi réuni quelques-uns des éléments de leur vie morale.

On sera peut-être étonné de m'entendre parler des plaisirs de la misère, comme si elle en pouvait, surtout comme si elle en devait avoir. Sans doute, il est très facile de dire à celui qui gagne péniblement sa vie : « Depuis ta plus tendre jeunesse jusqu'au jour de ta mort, tu n'accorderas à toi et aux tiens ni une seule dépense de luxe ni une seule journée de gaieté. Tu ne mèneras jamais ta femme au théâtre devant lequel vous passez tous les soirs en revenant de votre ouvrage. Tu n'iras jamais avec tes enfants t'amuser une journée à la cam-

pagne. Lorsqu'au retour d'une honnête promenade, le dimanche, ils se traîneront sur tes pas, accablés de fatigue, tu ne leur permettras ni de s'asseoir pour se désaltérer dans une guinguette ni de monter sur le haut d'un omnibus. Lorsque ton petit garçon te demandera en pleurant un jouet de la boutique à cinq sous, tu le lui refuseras. Tu n'achèteras ni un ruban de soie pour ta femme, ni une robe en percale pour ta petite fille. Tu leur refuseras comme à toi-même toute espèce de plaisir et, au milieu de cette civilisation raffinée, de ce luxe qui vous environnent, tu mèneras, tu leur leur feras mener la vie d'un sage, d'un stoïcien, d'un anachorète. » Tout cela est très facile à dire au pauvre, et c'est assurément un sage conseil à lui donner; mais quel est celui d'entre nous qui se ferait fort de le mettre en pratique à sa place? Pourvu donc que la misère s'abstienne (ce qu'elle ne fait malheureusement pas toujours) des plaisirs où elle use son corps et dégrade son âme, il ne faut pas s'offusquer de ce qu'elle se mêle, le plus souvent qu'elle peut, aux plaisirs du peuple, dont elle mène après tout la vie, avec cette différence que, pour elle, les privations sont plus grandes et les plaisirs plus rares. Voyons donc quels sont à Paris les divertissements du peuple.

Pour combien l'habitude entre-t-elle dans le plaisir ou contribue-t-elle au contraire à l'émousser? Il y a des familles de paysans qui rêvent d'aller à Paris et qui économisent plusieurs années dans ce dessein. Pour eux, la nature est sans charme, les champs sans poésie. Ils rêvent des boulevards et des Champs-Élysées. Au contraire, le Parisien, j'entends le plus pauvre et le plus humble, rêve de la campagne. Du fond de sa ruelle obscure, sous le toit de sa mansarde enfumée, il soupire après le ciel bleu, les bois et la verdure. Cet instinct demeure chez lui si constant et si fort, que ceux-là dont le métier consiste à tirer profit des besoins populaires cherchent à y donner satisfaction. On sait la place que tenait autrefois dans les œuvres de nos pères le mot de *bosquet*. Ce mot a disparu de notre littérature; mais il a trouvé quelque part un refuge : c'est sur les enseignes des marchands de vins. Il n'y a gargotier possédant dans son arrière-cour une tonnelle et un buisson, qui n'inscrive aussitôt sur sa devanture ces mots pompeux : *jardins et bosquets*. Il existe, dans le haut de Belleville, tout contre les fortifications, un grand restaurant qui est encombré le dimanche et où il n'y a pas une noce du quartier qui ne vienne passer la soirée du samedi. Ce restaurant doit sa popularité

à une source, une vraie source, dont les eaux abondantes et fraîches servent à alimenter un petit bassin artificiel entouré d'assez beaux peupliers. Cette fausse nature fait la joie des habitués, qui naviguent toute l'après-midi en bateau sur cette cuvette, bonnement convaincus qu'ils se promènent sur un lac.

Mais ce sont là plaisirs de demi-bourgeois. Le peuple aime mieux la vraie campagne. Dès que le vent chaud d'avril soulève au soleil, dans les faubourgs, une poussière dorée, et dès que les marchandes des quatre saisons commencent à pousser devant elles leurs petites charrettes remplies de gros bouquets de lilas dont l'odeur monte à la tête, c'est tous les dimanches un véritable exode de la population parisienne vers ces localités des environs de Paris, dont Paul de Kock a été le Rousseau ou le Châteaubriand et dont plus d'une chanson populaire a conservé les noms : les Lilas, les Prés-Saint-Gervais, Romainville, Bagnolet, Montreuil, le Raincy, Montfermeil. Les uns vont en chemin de fer et s'entassent par une chaleur étouffante dans des wagons de troisième classe : ce sont les riches; les autres vont à pied : ce sont les pauvres. Arrivés au lieu qu'ils ont choisi comme but de leur excursion, ils s'assoient sur l'herbe et mangent en

famille le pain, le fromage, la charcuterie qu'ils ont apportés de Paris, ou bien ils s'attablent chez un traiteur, non sans avoir auparavant marchandé le prix de la nourriture malsaine qu'il va leur servir. S'il y a dans le voisinage quelque fête de village, ils ne pourront résister au plaisir de passer en revue les boutiques de pain d'épice et d'applaudir aux tours de force des hercules de foire. Puis ils finiront par s'étaler quelque part à l'ombre et par s'absorber dans la jouissance en quelque sorte animale d'une journée d'air et de repos. Le soir, ils rentreront dans Paris par quelqu'une de ces grandes artères des faubourgs, à pied, comme ils sont venus, le père portant sur son épaule le petit dernier, dont la tête ballotte de sommeil; la mère tirant par la main les aînés, qui pleurent de fatigue, tous harassés, rouges, en sueur, mais ayant oublié pendant quelques heures le propriétaire qui réclame son terme, le boulanger qui refusera demain de faire crédit, et convaincus qu'ils ont passé une bonne journée.

Cette passion que les êtres les plus misérables, parfois les plus dégradés, éprouvent pour la campagne été très bien rendue par l'auteur de *la Chanson des Gueux*, M. Richepin, dans une pièce de vers que je m'enhardirai à citer, en demandant

pardon en mon nom, sinon au sien, de quelques mots heureusement peu familiers à nos oreilles.

Les voyous les plus noirs sont fous de la campagne.
L'hiver, ils vivent dans Paris, ainsi qu'au bagne,
Captifs. La liberté pour eux, c'est le printemps.
Aussi, lorsque l'hiver les lâche, ils sont contents;
Pour recevoir avril, plus d'un se débarbouille,
Et le nouveau soleil illumine l'arsouille.
Il va droit devant lui, rêveur, sans savoir où,
Gambadant comme un chien et chantant comme un fou,
Rien qu'à voir les talus, les fossés et les buttes.
C'est là, que tout gamin, il faisait des culbutes.
C'est là, les soirs d'été, qu'il se gavait de flan.
C'est là, qu'il enleva son premier cerf-volant.
C'est là, qu'il vint un jour avec Jeanne, la sienne,
Du temps qu'elle portait un tablier d'indienne,
C'est là qu'en rougissant ils s'assirent très las.
Et que leur amour frais fleurit comme un lilas.
Or l'on a beau depuis avoir oublié Jeanne,
Vivre comme un cochon, s'abrutir comme un âne,
Après tout, on n'est pas un sans-cœur n'est-ce pas?
Et le méchant vaurien retrouve à chaque pas
Un nid de souvenirs qui chante dans son âme.
.....
Ainsi le rossignol n'a qu'à chanter, sa voix
Fait taire autour de lui tous les oiseaux des bois.
Ainsi le doux passé, plein de mélancolie,
Fait taire le présent de l'arsouille. Il oublie...
Et sans honte de sa faiblesse, sans scrupule,
Sans penser qu'on pourrait le trouver ridicule,
Il pleure doucement, l'arsouille, et dans ses yeux,
Ces pleurs inattendus sont plus délicieux
Que si, dans une fleur du soleil embrasée,
Un oiseau déposait des gouttes de rosée

Un plaisir que le peuple de Paris goûte non

moins que la campagne, c'est le théâtre. J'oserai affirmer qu'il n'y a pas un ouvier qui ne s'accorde ce plaisir deux ou trois fois par an. Aussi tous les faubourgs de Paris, Belleville, La Villette, Montmartre, Les Batignolles, Grenelle, Montparnasse, les Gobelins, d'autres encore ont-ils leur salle de spectacle où s'entasse chaque soir un public enthousiaste, à la fois intelligent et naïf. Chassé des théâtres de l'ancien boulevard du crime par l'opérette ou la féerie, le drame s'y est refugié, car le drame est la passion du peuple. Il faut voir quelles larmes sincères des femmes en bonnet versent sur les malheurs de l'héroïne, avec quels applaudissements frénétiques des hommes en blouse saluent la punition du traître et la réhabilitation de l'innocence. Aussi est-ce grande fête pour le peuple, lorsque les premiers théâtres de Paris ouvrent gratuitement leurs portes et que nos meilleurs acteurs se font honneur de déployer leur art devant lui. Mais c'est encore le drame qu'ils préfèrent, et j'ai été frappé de voir, à la représentation donnée par le Théâtre-Français dans l'après-midi du 14 juillet, avec quelle attention passionnée les péripéties du *Cid* (qui n'est qu'un sublime mélodrame) étaient suivies par un public manifestement anxieux de savoir si Rodrigue finirait par épouser Chimène.

Il y a là même, au point de vue politique, un moyen d'action singulièrement puissant sur les imaginations populaires. On l'a bien vu, en 1848, quand un refrain tiré des *Girondins* est devenu le chant révolutionnaire. Les drames militaires d'autrefois où le petit caporal jouait un si grand rôle n'ont pas été non plus étrangers à la réaction napoléonnienne. Aussi l'esprit de parti s'est-il emparé de cette arme, et, dans presque tous ces drames historiques, les crimes de la monarchie ou les intrigues des jésuites jouent le plus grand rôle. Beaucoup d'ouvriers ne connaissent l'histoire de Louis XV que par *Latude ou Trente-cinq ans de captivité*, sans savoir que, sous son règne, la Corse et la Lorraine ont été ajoutées à la France.

Le drame rencontre cependant depuis quelques années dans les quartiers populeux une redoutable concurrence : celle des cafés-concerts. L'attrait de ces cafés, c'est que généralement on n'a rien à payer pour y entrer, et que le bénéfice du patron consiste à faire payer plus cher au consommateur quelque exécrable boisson. Cependant le succès de ces guinguettes musicales est dû en grande partie à l'empressement avec lequel le public élégant s'est porté à celles des Champs-Élysées. La contagion est rapide en effet de haut en bas, surtout par

l'exemple des femmes. La marchande de mode va où va sa riche cliente; les demoiselles de magasin vont où va la marchande de modes, et les jeunes filles au sortir de l'école vont où les mènent leurs sœurs demoiselles de magasin. Ba-ta-clan et les Folies-Belleville ne seraient pas aussi fréquentés si le Café des Ambassadeurs ou l'Alcazar d'été étaient déserts. C'est le même répertoire, aussi grossier, aussi bête, qu'on applaudit dans tous ces établissements; mais dans les cabarets-concerts (pour les appeler par leur véritable nom), la voix des chanteuses est plus ignoble, le geste plus accentué, la pantomine plus expressive. Aussi la foule entre-t-elle plus facilement dans un état de surexcitation qui se traduit par des chants et des trépignements. Cette surexcitation est encore entretenue par les allées et venues des femmes, qui, dans beaucoup de ces bouges, font le service et qui, sous la lumière criarde du gaz ou dans les coins obscurs, circulent avec leurs corsages échancrés dans les rangs d'un public pressé. On sent que la débauche bouillonne et que l'orgie éclaterait peut-être, si la présence du garde municipal impassible qui stationne à la porte n'en contenait l'explosion. Et cependant on voit souvent aussi des ouvriers honnêtes, laborieux, venir en famille, avec leurs femmes et leurs

enfants, se donner la récréation de ce spectacle malsain. Un soir (c'était dans un café concert situé aux environs de la Bastille), je vis entrer ainsi un ménage accompagné d'une petite fille qui pouvait avoir environ dix ans et qui traînait péniblement à l'aide de béquilles ses jambes atrophiées. Les mains noircies de l'homme indiquaient des habitudes de travail; une alliance passée au doigt de la femme montrait qu'elle était une véritable mère de famille. Tous deux prenaient grand soin de la petite infirme et l'assirent avec précaution sur une chaise, en mettant ses béquilles à sa portée. A ce moment, la chanteuse faisait précisément retentir de sa voix la plus ignoble son refrain le plus grossier. L'enfant, joyeuse, applaudissait de toute la force de ses petites mains, et ses parents semblaient ravis du plaisir qu'ils lui voyaient prendre.

On peut penser ce que la fréquentation de pareils spectacles émousse de sentiments délicats et combien il se loge ainsi dans les jeunes mémoires de refrains vulgaires. Quoi d'étonnant si la chanson populaire a singulièrement baissé depuis le temps d'Émile Debraux et de Béranger? Veut-on savoir les titres de celles qui sont devenues populaires depuis quelques années et dont M. Denis Poulot va nous donner la liste : *La Noce à Montreuil, le*

Piqueton, la Gaudriole, le P'tit Bleu... Je m'arrête dans cette énumération attristante, qu'il serait facile de prolonger indéfiniment. Ne pourrait-on pas dire, en modifiant un peu le proverbe : « Dis-moi ce que tu chantes, je te dirai ce que tu es? » et la popularité de ces refrains vulgaires n'ouvre-t-elle pas un triste jour sur les mœurs de ceux qui les adoptent? Cependant cette déplorable école des cabarets-concerts n'a pas réussi à détruire complètement ce vieux goût du peuple parisien pour la romance sentimentale. Les échos en retentissent même dans les milieux les plus dégradés, et la Goualeuse d'Eugène Suë, cette chanteuse de tapis-franc, qui fait applaudir ses refrains langoureux par un public de voleurs, est un type encore plus vrai qu'on ne serait tenté de le croire. Un soir que j'avais pénétré, en solide compagnie, dans un cabaret notoirement mal fréquenté, où notre présence introduisit sur-le-champ une certaine gêne, un des hommes attablés autour de nous s'écria d'un ton d'autorité : « Silence pour la chanteuse ! » Une femme se leva, en effet, et d'une voix éraillée entonna sur un air traînant une romance où il était question d'amour, de fraternité, et dont j'ai retenu ce vers :

Jésus l'a dit : tous les hommes sont frères.

C'était même un singulier contraste que d'entendre ce nom sacré prononcé par une pareille créature, dans un pareil lieu. Nous partîmes cependant avant le dernier couplet, car peut-être n'aurait-il pas été prudent à la longue de mettre cette fraternité à l'épreuve.

Je ne sais trop si, dans cette énumération des plaisirs populaires, il faut, après la campagne et le théâtre, parler aussi des arts. Les Parisiens ne sont pas très bien doués, en effet, sous ce rapport, et ils n'ont pas cette compréhension, cette sensibilité, ce don naturel qui caractérisent certains peuples du Midi ou du Nord. Les sociétés musicales, orphéons ou fanfares, sont loin, par exemple, de tenir dans la vie du peuple de Paris la place qu'elles tiennent en Allemagne, et leurs exhibitions ne sont pas toujours heureuses. Cependant son éducation a fait quelques progrès, et l'institution des concerts populaires a contribué, entre autres, à familiariser un public très modeste avec des chefs-d'œuvre dont il ne soupçonnait pas l'existence, en lui procurant un honnête emploi de ses après-midi du dimanche. C'est, à ce point de vue, une institution qui, dût-elle rabaisser un peu le niveau de l'exécution musicale, mérite encouragement, n'en déplaise aux raffinés qui croient que

les jouissances de l'art peuvent demeurer, comme autrefois, le privilège d'une aristocratie. Mais on aura beau faire, l'instinct n'y est pas ; le peuple de Paris n'est pas né musicien. En revanche, il a un goût prononcé pour la peinture ; il suffit pour s'en convaincre de visiter, un jour gratuit, l'exposition annuelle des Champs-Élysées. C'est à peine si l'on peut se mouvoir au milieu de la cohue qui tourbillonne autour de vous et qui donne bruyamment cours à ses impréssions. Le public du dimanche a ses préférences où le sentiment artistique entre pour peu de chose ; il demeurera froid devant une belle allégorie comme la Justice de M. Baudry, à laquelle il ne comprendra rien. Les tableaux religieux ne l'attireront guère, c'est une langue qu'il ne comprend plus. Mais il se passionnera pour des tableaux qui représentent des scènes militaires de la dernière guerre et qui font vibrer chez lui la fibre patriotique, un peu détendue, cependant, depuis quelques années, ou bien il se pâmera d'aise devant la reproduction fidèle des scènes qui lui sont familières. « Comme c'est ça ! » s'écrie-t-il devant une toile représentant quelque épisode de sa vie quotidienne, une querelle de ménage ou une noce bourgeoise. Cependant il n'aime point le laid ; son sens fin en est choqué, et il préfère ce qui séduit

les yeux, même aux dépens du naturel. L'année dernière, je ne sais quel journal avait distribué dans les rues, en prime gratuite, une gravure qui représentait une jeune fille caressant deux colombes dans un nid avec cette légende : *le Premier amour.* Dans nombre de pauvres ménages, j'ai retrouvé cette gravure fichée aux murs avec quatre épingles, et rarement j'y ai vu ces stupides et immondes caricatures qui, depuis la suppression de la loi sur le colportage, s'étalent à la vitrine des kiosques. Le peuple de Paris n'est pas *naturaliste,* et il conserve, en dépit des circonstances, un certain sens de l'idéal que toutes les grossièretés de sa vie ne parviennent pas à détruire.

Ce sens de l'idéal devrait, à ce qu'il semble, contribuer à entretenir les croyances religieuses dans la population parisienne. L'histoire de cette population nous apprend, en effet, que, loin d'être, comme on le dit parfois, sceptique et légère dans ces matières, elle a toujours été, au contraire, profondément remuée par les questions religieuses. Au temps où la croyance était universelle, elle allait — les souvenirs de la ligue en font foi — jusqu'à se signaler par son fanatisme. Dans les siècles suivants, elle a pris part avec passion aux querelles des jésuites et des jansénites. Alors que

déjà l'incrédulité était de mode dans l'aristocratie et gagnait la classe bourgeoise, le peuple de Paris ajoutait encore foi aux prétendus miracles du cimetière de Saint-Médard. Le grand mouvement d'impiété et de destruction religieuse qui accompagna l'explosion de 89 fut plutôt le fait des rhéteurs arrivés au pouvoir que celui du peuple lui-même, et les prêtres insermentés avaient conservé des fidèles jusque dans la classe la plus humble. Plus tard, la restauration du culte public fut vue par lui avec faveur, et les grandes cérémonies religieuses qui suivirent la signature du Concordat, la venue du pape à Paris, le sacre de Napoléon, qui excitaient quelque ombrage dans la classe bourgeoise, furent saluées avec joie et faveur par la masse populaire. Peu à peu cependant l'Église catholique a perdu l'influence qu'elle exerçait sur cette masse, et, à le prendre dans sa généralité, le peuple parisien a passé vis-à-vis d'elle de l'attachement à l'indifférence et de l'indifférence à l'hostilité déclarée dont nous sommes aujourd'hui témoins. Quelles sont les causes de ce changement? Elles sont multiples, sans doute, et les rechercher toutes m'emmènerait trop loin de mon sujet. Mais il m'est impossible de ne pas signaler l'opinion, aujourd'hui arrêtée chez la plupart des ouvriers

de Paris, que l'Église est leur ennemie. Ils ont oublié qu'elle a été pendant des siècles la dispensatrice de l'instruction comme de la charité, et que longtemps elle a constitué seule un corps démocratique où fréquemment on arrivait, sans naissance, aux plus hautes dignités et même à la plus haute de toutes. Ils ne se souviennent plus aujourd'hui que de ses alliances trop étroites avec des gouvernements devenus impopulaires et dont elle paie cher la dangereuse protection. Peut-être faut-il ajouter que les maladresses de certains défenseurs de l'Église ne sont pas étrangères à ce résultat. Mais, quoi qu'il en soit des causes, la majorité du peuple voit dans l'Église l'adversaire de ses progrès, de ses ambitions, et c'est cela qu'il ne lui pardonne pas.

Saus doute, il ne faut point prendre pour l'expression du véritable sentiment populaire les déclamations que certains énergumènes font entendre dans les réunions publiques. Ceux qu'animent vis-à-vis de l'Église catholique les sentiments d'une haine aussi vigoureuse ne constituent dans le sein du peuple qu'une minorité. Mais il ne faut pas non plus prendre pour la majorité cette autre minorité courageuse qui demeure fidèle aux traditions du culte. Cette minorité existe sans doute

et elle est assez nombreuse pour qu'on en puisse constater l'existence dans tous les quartiers de Paris. Il suffit pour cela de passer quelques instants dans une de ces humbles églises de faubourg où l'on ne va guère et dont la pauvreté contraste avec le luxe des nôtres. Parfois, durant ces heures de la journée où l'église est déserte, silencieuse, où aucun office n'attire les fidèles, on voit entrer une petite ouvrière, preste et pimpante, qui marche d'un pas léger. Elle s'arrête devant l'autel de la Vierge, et posant à côté d'elle le paquet de linge ou le carton de modes qu'elle porte à son bras, elle s'agenouille la tête dans ses mains, puis au bout de quelques instants, elle se relève et, reprenant son paquet, elle s'en va aussi lestement qu'elle est entrée. Parfois, c'est une vieille femme qui, roulant entre ses doigts les grains de son chapelet, attend pour s'en aller d'avoir vu brûler jusqu'au bout le cierge qu'elle a fait allumer. Parfois, mais plus rarement, un homme dont l'allure un peu lourde trahira au premier abord l'origine paysanne fera respectueusement le tour de l'église et ne s'en ira pas sans avoir fait devant l'autel une génuflexion et un signe de croix. Un jour, je me souviens d'avoir remarqué une femme jeune encore, au teint pâle, à l'œil cave, à la démarche

chancelante, qui était manifestement arrivée au dernier degré de la phtisie. Debout contre la grille d'une chapelle latérale, elle joignait convulsivement ses mains amaigries et tournait vers l'autel un regard de supplication. Que demandait-elle? était-ce la résignation ou l'espérance? Ardente en tout cas était sa prière, car je voyais de loin le mouvement de ses lèvres, et tout en la regardant je me demandais si ceux qui accablent sa foi de railleries grossières avaient quelques paroles à lui dire qui pussent lui en tenir lieu.

Ce ne sont pas seulement des individus isolés que l'on rencontre à Paris dans les églises. Certaines solennités religieuses, les cérémonies de la semaine sainte et celles du jour de Pâques, l'ouverture et la clôture du mois de Marie, y attirent encore, dans les quartiers populaires, une foule considérable. Je voudrais même, soit dit à ce propos, voir disparaître de nos églises parisiennes certains usages qui me paraissent contraires au principe de l'égalité chrétienne. Passe pour les chaises, qui, étant un service rendu, méritent rémunération et constituent même, dans certaines paroisses riches, un assez gros revenu qui profite à d'autres; mais à quoi bon cette barrière, contraire non seulement à l'esprit mais à la lettre de l'évangile, qui entoure

la nef et semble faite pour écarter le pauvre de Dieu? Ne devrait-on pas, au contraire, comme en Italie, entourer les piliers de bancs de bois qui serviraient à tous? Ce n'est pas non plus sans regret que j'ai vu afficher à la porte de certaines églises cet avis à la stricte exécution duquel on ne tient heureusement pas la main : *Défense d'entrer avec des paquets ou paniers.* A quel moment veut-on que la ménagère entre à l'église si ce n'est au moment où elle va faire ses provisions pour son dîner? On ne saurait trop éviter tout ce qui donne à l'église, la maison de tous, l'air d'un lieu aristocratique. Le peuple n'est que trop disposé à ne pas y entrer. Il ne faut pas, en effet, que cette foule dont je parlais tout à l'heure fasse illusion. Qu'est-ce que deux ou trois mille personnes remplissant une église, auprès de la population de tout un quartier dont les trois quarts n'y mettent jamais les pieds. Entre ces deux minorités, l'une haineuse, l'autre fidèle, il existe une masse nombreuse qui vis-à-vis de toute croyance religieuse vit dans l'indifférence et dans la nuit, tout entière au souci de son pain quotidien ou de ses plaisirs. Sans doute, dans une certaine mesure, il en a toujours été et il en sera toujours de même. Mais le fait nouveau est celui-ci : autrefois cette population, indifférente sans

être hostile, donnait du moins accès à la religion dans quelques circonstances de sa vie : le baptême, la première communion, le mariage et la mort. Aujourd'hui, dans ces mêmes circonstances, elle tend de plus en plus à l'en bannir.

Il n'existe aucune statistique religieuse de la ville de Paris permettant de dire avec certitude si le nombre des baptêmes et des mariages religieux augmente ou diminue par rapport aux naissances et aux mariages civils. Mais, sur la question de la première communion, voici quelques renseignements que j'ai recueillis par moi-même. Autrefois il était infiniment rare que toute éducation scolaire ne se terminât pas par la première communion. Aujourd'hui et par une conséquence naturelle du grand mouvement d'enseignement laïque, le nombre des enfants qui font leur première communion va en diminuant. La proportion par rapport au nombre total de ceux qui sont inscrits aux écoles varie dans les paroisses populaires des deux tiers aux trois quarts, et cette proportion doit paraître encore considérable à qui sait les mesures de toute sorte adoptées de concert entre toutes les autorités pour détourner les parents de faire faire aux enfants leur première communion, depuis les entraves des règlements scolaires, jusqu'aux se-

cours d'habillements, autrefois accordés, aujourd'hui refusés dans plusieurs arrondissements aux parents nécessiteux. Quant à l'intervention de l'église au moment de la mort, l'Annuaire de statistique municipale publie sur ce point un renseignement instructif. Sur 57 660 inhumations qui ont eu lieu à Paris en 1883, 12 192 n'ont été précédées d'aucune cérémonie religieuse, soit 23 p. 100. C'est déjà une augmentation considérable, car il y en avait eu que 5020 en 1880. Mais la répartition des enterrements civils par classe et par arrondissement est, au point de vue qui nous occupe, plus démonstrative encore. Dans les quatre premières classes, qui sont celles des enterrements aristocratiques, il est infiniment rare de compter un enterrement civil. Dans la neuvième, au contraire, qui comprend les inhumations gratuites, la proportion des enterrements civils est de 1600 contre 1200[1]. Même signification dans la répartition par arrondissement. A Passy, dans l'arrondissement de l'Élysée, quartiers riches par excellence, la proportion des enterrements civils ne dépasse pas 7 p. 100. Dans le XX^e^ arrondisse-

1. Il est vrai que dans cette classe sont comprises également presque toutes les inhumations de morts-nès, qui ne donnent lieu à aucune cérémonie religieuse.

ment, au contraire, (Belleville, Ménilmontant, Charonne), cette proportion s'élève à 40 p. 100. Qui oserait dire qu'il en fût de même il y a trente ans? Certaines personnes me reprocheront peut-être d'appeler l'attention sur ces faits, mais à mon avis il n'y a pire danger que de se dissimuler la vérité. Or, il ne faut pas méconnaître que l'irréligion fait des progrès croissants dans le peuple de Paris. L'histoire de ces progrès est parfois écrite sur les murs de quelque intérieur populaire. Il est rare de ne pas trouver dans ces intérieurs un crucifix, un bénitier, un tableau de première communion : ce sont les souvenirs d'autrefois, la femme n'a pas voulu qu'on les jetât. A côté, est accrochée une gravure enluminée qui représente un curé attablé ou un moine en état d'ivresse ; c'est la profession de foi du mari. Dans vingt ans, aux murailles de l'intérieur du fils ou de la fille, la gravure sera encore suspendue, mais il n'y aura peut-être plus de crucifix, et il y a des gens qui s'en réjouissent!

Cette haine ou cette indifférence hostile ne s'en prennent-elles qu'à l'Église catholique, ou s'adressent-elles au fond même de la doctrine chrétienne? M. Corbon qui, dans son livre sur *le Secret du peuple de Paris*, a consacré plusieurs chapitres

très intéressants à la religion du peuple, soutenait que non, il y a dix-huit ans. Tout en proclamant, au delà même de ce qui est exact, que l'Église catholique a perdu son influence sur les âmes, il affirmait que le peuple de Paris est spiritualiste, qu'il croit en Dieu et même « que son délaissement de l'église et sa préoccupation à peu près exclusive du salut commun sur terre n'ont pas le moins du monde altéré son sentiment chrétien ». M. Corbon écrirait-il encore ces lignes aujourd'hui ? je ne le crois pas, car il n'a pas reproduit cette affirmation à la tribune du Sénat dans son discours en faveur de l'enseignement laïque. S'il l'avait fait, son collègue M. Tolain n'aurait pas manqué de le démentir, et il aurait sans doute enveloppé Dieu dans la diatribe dirigée par lui contre la doctrine et même contre la charité chrétiennes. Il aurait eu raison dans son démenti, car j'ai vu naguère, pendant la période électorale, une réunion de six mille personnes se pâmer de rire à ce lazzi d'un orateur : « Que le bon Dieu avait fini par trouver une majorité de six voix dans le Sénat. » Cependant une portion peu nombreuse en France du moins, mais très respectable de l'Église chrétienne, croit, comme croyait autrefois M. Corbon, à ce christianisme latent de la popula-

tion parisienne et, très légitimement, elle s'efforce de transformer ces sentiments confus en une adhésion expresse à sa doctrine. Depuis les événements de la guerre, la propagande protestante est très active à Paris et multiplie ses conférences religieuses. Ces conférences ont commencé au lendemain de nos malheurs, sous les auspices d'un citoyen anglais auquel on doit savoir d'autant plus gré de sa sollicitude pour notre pays que son zèle apostolique aurait trouvé large matière à s'exercer dans les quartiers pauvres de Londres. Son activité a multiplié dans Paris les centres de réunions religieuses, auxquelles on s'efforce non sans succès d'attirer les ouvriers. J'ai assisté parfois à ces réunions, et deux choses m'ont frappé : l'attention respectueuse de l'auditoire et sa complète indifférence. On dirait de l'eau coulant sur du marbre. Je me souviens entre autres d'avoir admiré (c'était, il est vrai, il y a quelques années) la gravité avec laquelle une assemblée assez nombreuse réunie dans une salle de café-concert écoutait l'homélie d'un orateur anglais dont il fallait lui traduire les paroles, phrase par phrase. Ce peuple gouailleur a toujours l'oreille ouverte à qui lui parle sérieusement. Mais il a aujourd'hui la créance dure, en matière religieuse du moins, et je serais bien étonné

si la semence avait levé dans les cœurs des ouvriers auxquels s'adressait la conférence.

Sans doute l'éloquence de tel ou tel prédicateur pourra réunir autour de lui, comme autour de M. le pasteur Bersier, à Montmartre, un petit troupeau de fidèles qui viendront demander des émotions religieuses à sa parole et des conseils spirituels à sa charité. Mais de là à hériter de la clientèle catholique (et ce n'est à rien moins que prétend l'œuvre de M. Mac-Call), il y a singulièrement loin, et je doute fort pour ma part que ces recrues figurent en nombre appréciable sur le prochain dénombrement de la population parisienne. Cependant les écoles enfantines protestantes pourront rendre quelques services car moins suspectes que les écoles congréganistes, elles recevront parfois des enfants que leurs parents ne voudraient pas confier aux sœurs, et continueront à leur donner ce pur et solide enseignement de la morale chrétienne dont l'influence est si grande sur l'enfance. Visitant un dimanche à Clichy une immonde cité de chiffonniers, où des enfants demi-nus grouillaient dans la boue, je fus surpris de voir, assises sur le pas d'une porte, deux petites filles bien lavées et proprement mises, dont la plus grande faisait réciter une leçon à l'autre. Je leur pris des

mains le livre qu'elles tenaient et leur adressai quelques questions. Ces deux petites filles fréquentaient une école protestante située sur la route de la Révolte, et ce livre était l'Évangile.

Si le peuple de Paris échappe de plus en plus à l'Église catholique, s'il demeure sourd à la propagande protestante, quelle est donc sa religion, ou, pour poser la question véritable, le peuple de Paris n'a-t-il donc point de religion? Si l'on entend par religion un symbole arrêté, une adhésion formelle à des dogmes surnaturels, non, il faut le reconnaître, le peuple de Paris, pris dans sa généralité, n'a point de religion. Mais si l'on pousse la complaisance jusqu'à entendre seulement par ce mot un ensemble de croyances vagues, d'aspirations désintéressées et d'espérances confuses, la religion du peuple de Paris est celle que M. Corbon a appelé la croyance au salut commun sur la terre, c'est la religion du *progrès*, mot que le peuple n'entend point au sens vulgaire auquel nous l'entendons tous, mais auquel il attache une sorte de signification mystique. Le peuple croit à une amélioration terrestre de la condition humaine en général, à l'ennoblissement de la sienne en particulier, et il renouvelle par là, sans s'en douter, la croyance au *millenium* qui fut si forte dans les

premiers siècles de l'Église. Ses orateurs commencent même dans les réunions à employer, pour désigner cette doctrine, le mot d'*évolution*, qu'ils empruntent à la langue scientifique sans en bien savoir l'origine, et que les sages opposent à la *révolution*, le premier terme impliquant un progrès lent, le second l'emploi des moyens violents. On aurait tort de croire que cette doctrine implique seulement dans la pensée du peuple une amélioration de sa condition matérielle, que c'est un rêve de bien-être et de molles jouissances. Par là il traduit aussi une espérance plus générale et plus noble : la disparition de la souffrance, l'avènement de la justice, le règne de la fraternité. Mais lorsque la confusion de sa pensée et de son vocabulaire se hasarde à l'affirmation précise de quelque symbole philosophique, ce n'est plus le déisme ou le spiritualisme, doctrines démodées, bonnes pour ce que la génération nouvelle appelle irrévérencieusement les *vieilles barbes* ou les *bénisseurs*, c'est toujours le matérialisme, et je ne sais quelle association populaire traduisait naguère avec fidélité cette situation, en annonçant par la voie des journaux qu'elle échangeait son titre de groupe de la libre pensée contre celui de groupe matérialiste du XI^e^ arrondissement.

Bien hardi qui pourrait prédire l'influence qu'à la longue cette transformation profonde de ses croyances exercera sur la vie morale de la population parisienne. Il faut avoir l'esprit singulièrement prévenu pour méconnaître que jusqu'à ce jour, la religion a toujours été pour les hommes à tout le moins un frein nécessaire et une illusion consolante. Quel sera l'avenir d'un peuple chez lequel ses docteurs et ses maîtres s'efforcent de détruire à la fois le frein et l'illusion? L'avenir, il n'appartient à personne d'en parler avec assurance; mais qui a cherché consciencieusement à se rendre compte des choses a peut-être le droit de parler du présent. Or il n'est pas niable que, depuis un certain nombre d'années déjà, on ne commence à entrevoir les conséquences inséparables de cette incrédulité croissante. Je ne parle pas de ce qu'a d'ironique et de désolant une doctrine qui parle de progrès à ces misérables dont nous avons étudié les tristes conditions d'existence et qui limite leurs espérances à une évolution terrestre. N'est-il pas à craindre qu'ils ne s'aperçoivent un jour que, pour eux du moins, le progrès est un mirage, l'évolution un vain mot, et qu'ils ne soient saisis d'une immense colère de s'être ainsi laissé duper? Mais, laissant de côté ces consi-

dérations qui ont bien leur valeur; ne parlons que de ce qui concerne leur moralité. Il n'est pas vrai, n'en déplaise aux orateurs de cirque, que les peuples avancent d'autant plus dans la morale qu'ils s'éloignent davantage de la religion. L'histoire enseigne au contraire que, chez les peuples qui ont cessé de croire à leurs symboles même entachés d'erreur, la désorganisation morale a marché de pair avec les progrès de l'incrédulité. Tant il vrai que les principes d'une morale abstraite et sans sanction ont peu de prise sur l'humanité! Or tous ceux qui ont étudié de près, depuis un certain nombre d'années, l'état moral du peuple de Paris, ont reconnu chez lui les symptômes de cette désorganisation. Sans doute, on trouve encore, sous plus d'un humble toit, chez les femmes surtout, d'admirables exemples de courage, de résignation, de dévouement, et il y a telle de ces femmes à la cheville de laquelle ne vont pas toutes nos saintetés mondaines. Sans doute, on rencontre souvent aussi des ménages d'ouvriers qui, vivant sans peine des produits d'un travail assuré, mènent une vie régulière, élèvent bien leurs enfants et n'ont, sous le rapport de l'honnêteté, à recevoir des leçons de personne. Mais, à côté de ces exemples, combien d'hommes vivant dans la débauche, combien de filles-

mères, combien de femmes se livrant à la prostitution, combien de misérables en tirant parti! Quel développement de la criminalité! Et encore, chez ceux-là même qui ne sont pas personnellement livrés à l'inconduite, combien de complicités, combien de tolérances, combien d'indifférence morale! Il y a là comme une marée montante dont il ne faut pas se dissimuler les progrès, et le seul étonnement qu'on doive éprouver, c'est que le mal ne soit pas plus profond et plus étendu encore.

Ce malheureux peuple de Paris est en quelque sorte livré sans défense à toutes les tentations, en même temps que ceux qui s'adressent à lui ne s'appliquent qu'à troubler ses idées, à échauffer ses passions ou à exploiter ses vices. Arrêtez-vous à la devanture de quelqu'un de ces petits libraires qui, dans les quartiers populaires, font commerce de journaux, de livres et de gravures; qu'y trouverez-vous? Des feuilles révolutionnaires qui exagèrent aux yeux du peuple les souffrances de sa condition et lui persuadent que ses souffrances sont le fait des exploiteurs; des chansons ignobles, des images lubriques, des caricatures obscènes. Achetez pour un sou ce que vend ce crieur. Si ce n'est pas le premier numéro d'un journal qui s'efforce d'affriander ses lecteurs en leur offrant quelque feuilleton

graveleux, ce sera *la Misère*, par Louise Michel, c'est-à-dire l'histoire d'un martyr de la Commune, dont la femme et la fille sont livrées aux embûches de la police des mœurs soudoyée par un grand seigneur et un prêtre. Entrez dans ce café : une chanteuse en maillot, aux épaules nues, y fait retentir une chanson ordurière. Promenez-vous sur ce boulevard qui borde un quartier ouvrier : derrière les carreaux dépolis de ces nombreuses maisons à la façade brillamment illuminée, vous entendrez retentir de la musique et des chants. Approchez-vous de ce réverbère : ce colporteur fera passer sous vos yeux une photographie obscène ou fourrera dans votre poche une publication immonde. Ajoutez à cela que la police, découragée par des attaques incessantes, commence à être débordée dans son œuvre de défense sociale, et vous finirez par être étonné qu'il y ait encore dans le peuple autant de braves garçons et d'honnêtes filles qui résistent à ces provocations incessantes. Pour moi, sans illusion, j'ose le dire, sur ces couches profondes de la population parisienne où je me suis efforcé de pénétrer, je ne crains pas cependant d'affirmer qu'aucune grande agglomération urbaine aussi fortement travaillée, aussi faiblement défendue, ne résisterait mieux à la cor-

ruption et ne continuerait peut-être à cacher dans son sein autant d'humbles vertus.

A ces vices, qui sont ceux de l'humanité et dont la fortune ne préserve pas toujours, il faut ajouter, si l'on veut se rendre compte de l'état moral des classes indigentes, ceux qui sont particuliers à la misère. Celui qui vit en partie de charité a presque toujours une tendance à se reposer de plus en plus sur l'assistance qu'on lui fournit et à compter de moins en moins sur son travail. S'il est inscrit au bureau de bienfaisance, ou si quelque société privée lui vient en aide, les secours qu'il touche deviennent un droit, une rente, et il s'habitue peu à préférer l'aumône au salaire. De plus, à moins qu'il ne soit doué d'une conscience bien rare, il sera toujours disposé à exagérer ses besoins et à dissimuler ses ressources pour augmenter l'intérêt qu'il inspire. Ceux qui font métier de pratiquer la mendicité épistolaire déploient même en ce genre d'inventions une fertilité d'imagination qui leur fait honneur. En un mot, la paresse et le mensonge sont les deux vices habituels de la misère, lors même, ce qui est assez souvent le cas, qu'elle n'a pas pour cause première l'inconduite. Aussi ne faut-il pas s'étonner d'entendre ceux qui sont en relations habituelles avec les indigents non par vocation,

mais par profession, vous dire avec impatience : « Les pauvres ne sont pas intéressants ! » Sans doute les pauvres ne sont pas intéressants, mais c'est précisément à cause de cela qu'ils le sont davantage. Ce qui est profondément triste dans la misère, ce n'est pas tant les souffrances qu'elle occasionne, c'est la corruption qu'elle engendre. Heureusement, serai-je presque tenté de dire, chacun souffre ici-bas, le riche comme le pauvre, le pauvre sans doute plus souvent et plus brutalement que le riche, le riche parfois avec des raffinements de sensibilité qui sont inconnus au pauvre, et c'est par là que, dans une certaine mesure, l'égalité se rétablit. Mais le pauvre est exposé à des tentations qui sont inconnues au riche, et c'est là surtout que l'inégalité se retrouve. Aussi le problème, de l'inégalité des conditions n'est-il rien auprès de celui de l'inégalité des tentations. A ce problème, on ne peut répondre que par la foi en une justice plus parfaite que le nôtre, auprès de laquelle les défaillances de la misère trouveront une indulgence qu'elles devraient d'abord rencontrer chez nous. Aussi mes jugements paraîtront-ils peut-être à quelques-uns d'une morale un peu relâchée; mais à ceux-là, je me permettrai de citer en terminant les paroles d'une femme dont on ne s'étonnera pas de retrouver

deux fois le nom dans une étude consacrée aux classes populaires, de la sœur Rosalie. Lorsqu'elle remarquait chez les pieuses compagnes qui l'assistaient dans son œuvre quelque découragement, lorsqu'elle sentait leur zèle refroidi par les mécomptes dont étaient trop souvent payées leur charité et la sienne : « O mes enfants, leur disait-elle, n'accusez pas les pauvres. C'est leur faute, dit le monde ; ils sont lâches, ils sont inintelligents, ils sont vicieux, ils sont paresseux. C'est avec de telles paroles qu'on se dispense du devoir si strict de la charité. Si nous avions passé par les épreuves de ces pauvres gens, si notre enfance avait grandi, comme la leur, loin de toute inspiration chrétienne, nous serions peut-être loin de les valoir, car les vertus qui nous sont si faciles coûtent à leur indigence de lourds et perpétuels sacrifices, et, pour ne pas mal faire, ils ne sont pas obligés de résister seulement à l'attrait du plaisir, mais à la tyrannie du besoin. Dieu nous rendra responsables de ces fautes que nous reprochons si sévèrement aux pauvres, de leur envie, de leurs mauvaises dispositions contre la société. Il dépend de vous seuls de leur faire bénir vos privilèges et aimer votre supériorité; qu'il vous trouvent plus affectueux, plus serviables à mesure que vous êtes plus intel-

ligents et plus riches. Ils vous tiendront compte du chemin que vous avez parcouru pour vous rapprocher d'eux et trouveront un motif de reconnaissance et non d'hostilité dans les distances qui nous séparent. Souvenez-vous que le pauvre est encore plus sensible aux bons procédés qu'aux secours et qu'un des plus grands moyens d'action sur lui, c'est la considération qu'on lui témoigne. » Et elle ajoutait cette belle parole qui semble inspirée du souffle même de l'Évangile : « Mes enfants, haïssez le péché, mais aimez les pauvres. »

II

LA VIE ET LES SALAIRES

A PARIS

Dans quelques paroles charmantes prononcées par lui à l'inauguration d'un des asiles de nuit fondés par la Société philanthropique, M. Cherbuliez rapportait en ces termes un apologue emprunté à Calderon : « Un pauvre cheminait un jour sur une grande route, tenant à la main un paquet d'herbes qu'il avait cueillies le long des haies pour en faire son repas. Celles de ces herbes qui étaient trop sèches ou qui lui semblaient trop amères, il les jetait dédaigneusement sur son chemin. Or, voici qu'ayant tourné la tête, il vit venir derrière lui un pauvre, encore plus pauvre que lui, qui ramassait avidement pour les manger les herbes

qu'il avait rebutées. Calderon en conclut, ajoutait M. Cherbuliez, qu'on est toujours le malheureux de quelqu'un et que tel de nous ramasserait volontiers les peines de son prochain pour s'en faire des joies. »

L'ingénieuse leçon contenue dans cet apologue est de celles qu'il est toujours bon pour chacun de se répéter. Il est bon de se dire que, parmi les nombreuses épreuves auxquelles l'homme est en proie, il n'en est point qui assombrisse sa vie, abatte son espérance et flétrisse son âme autant que le souci du pain quotidien et que toutes les souffrances, toutes les angoisses, toutes les amertumes contenues dans ce seul mot : la misère. Cela apprend à ne point trop se prendre en pitié soi-mêmeet à ne point prêter à ses propres doléances une oreille trop complaisante. Cependant ces considérations philosophiques ne suffiraient point à soutenir le courage dans des études qui ont leur tristesse, si l'on n'aimait à penser qu'elles peuvent avoir aussi leur utilité. Ce serait, en effet, une tâche assez ingrate que d'avoir constaté les conditions misérables où vit une grande portion de nos semblables, s'il était complètement oiseux de rechercher les causes de cette grande plaie de notre civilisation et les remèdes qu'il est possible d'y appliquer. On voudra

bien remarquer que je dis les causes et non point la cause, les remèdes et non point le remède. A employer ce pluriel en place de ce singulier, il y a plus de différence et aussi plus de modestie qu'on ne croit. Je ne connais pas, en effet, d'entreprise qui soit plus ardue et, si j'osais dire toute ma pensée, plus stérile, que de rechercher la cause de la misère. C'est d'ailleurs une problème abstrait auquel chacun ne peut se défendre de donner une solution qui réponde à ses conceptions théologiques ou cosmogoniques. L'un y verra une dispensation mystérieuse de la Providence répondant à des desseins secrets sur les âmes, l'autre une conséquence inéluctable des lois fatales qui gouvernent l'évolution du monde, et la controverse ne fera qu'affermir chacun dans son sentiment sans conduire à un résultat pratique. Quant à trouver un remède unique à la misère, j'avoue qu'il n'y a point de panacée qui ne m'inspire une méfiance invincible, et l'expérience du genre humain ne me paraît pas avoir été jusqu'à présent très encourageante pour les guérisseurs de société. Mais si, renonçant à poursuivre ces résultats ambitieux, on veut bien, plus modestement, se contenter de rechercher la cause directe et tangible de quelques-unes de ces misères si diverses que chacun de nous a occasion de rencon-

trer sur sa route, peut-être pourra-t-on trouver le moyen de combattre efficacement quelques-unes de ces causes et d'apporter un palliatif à quelques-unes de ces misères. Telle est l'humble tâche que je voudrais entreprendre, en restreignant toutefois cette étude, comme les précédentes, dans un cercle exclusivemen parisien.

I

LES NAISSANCES

A Paris comme ailleurs une cause fréquente de la misère est l'insuffisance du gain journalier, ou, en d'autres termes, du salaire. Mais cette insuffisance peut avoir elle-même deux explications. Ou bien la rémunération de tel ou tel genre de travail est trop exiguë pour subvenir aux nécessités de la vie quotidienne; ou bien, au contraire, cette rémunération suffisante par elle-même pour un individu isolé, homme ou femme, n'est pas en proportion avec les charges qui d'autre part pèsent sur cet individu. C'est ainsi par exemple que la misère a parfois pour unique cause la disproportion du

nombre des ressources du ménage. Sans doute, cette cause spéciale est assez délicate à examiner; à l'entreprendre, on risque fort de faire sourire ou de scandaliser; mais ce n'est peut-être pas une raison pour taire ce qu'on croit être la vérité.

Il y a tantôt quatre-vingts ans que Malthus a fait tapage dans le monde, encore assez restreint, de ceux qui s'occupaient des questions sociales et économiques en affirmant qu'une des principales causes de la misère était le développement trop rapide de la population par rapport aux moyens de subsistance, et que, s'il n'était pas porté remède à ce danger par la diminution préventive du nombre des naissances, la nature se chargerait elle-même de la besogne par voie d'élimination brutale. On a depuis lors accumulé anathèmes sur son nom et réfutations contre sa doctrine. D'un côté, on a fait porter à son honnête mémoire la responsabilité de faits dont il est absolument innocent, et on a répandu des flots d'encre ou d'éloquence pour réfuter des conseils qu'il n'a, du reste, jamais donnés. De l'autre, on s'est, non sans succès, efforcé de démontrer que la loi posée par lui n'est pas exacte et qu'il n'est pas conforme à la réalité de mettre en opposition la progression géométrique du développement de la population et la progression arith-

métique[1] de l'accroissement des subsistances. Mais anathèmes ni réfutations n'empêchent que Malthus, en cherchant à découvrir les lois qui règlent le développement de la population, ait soulevé un problème dont la solution n'a pas encore été trouvée, et que, en signalant la tendance de la population à s'accroître plus rapidement que les subsistances, il ait mis le doigt sur une cause incontestable de misère. Il faut, au reste, que le problème soit bien délicat et qu'il puisse se présenter sous des faces bien différentes pour que, dans un même recueil, qui s'honore par l'entière liberté d'opinions laissée à ses rédacteurs, ce problème ait pu, dans le cours de quelques mois, être traité à deux reprises et résolu d'une façon contradictoire. M. Charles Richet a soulevé le premier la question dans deux études publiées par la *Revue des Deux Mondes*, où la chaleur de l'inspiration le dispute à la précision des chiffres et il n'a pas hésité à attribuer les malheurs que la France a déjà subis, ceux qu'on peut redouter encore pour elle, à l'accroissement trop lent de sa population[2]. Pour lui, le péril national est là : il

1. Pour ceux qui l'auraient oublié, je rappelle ici qu'on désigne sous le nom de progression géométrique, la progression, 1, 2, 4, 8, 16, 32... et sous le nom de progression arithmétique, la progresston 1, 2, 3, 4, 5, 6...

2. Voyez, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril et du

n'y en a même point d'autre. Mais voici qu'à quelques mois de distance, et dans la même *Revue*, M. Maurice Block[1] se préoccupe au contraire de la densité croissante de la population par rapport à la fécondité du sol, et, s'inquiétant de voir la France tirer déjà de l'étranger une partie de sa subsistance, il signale dans cette disproportion un autre péril national contre lequel il y aurait lieu de se prémunir, sinon dans le présent, au moins dans un avenir assez rapproché. Lequel a raison? Lequel a tort? Il se pourrait bien faire qu'ils eussent raison et tort tous les deux, parce qu'il se placent à deux points de vue très différents : M. Richet au point de vue de la puissance militaire et commerciale de la France; M. Maurice Block au point de vue du bien-être de ses habitants. M. Richet s'émeut de la disproportion croissante entre l'élément français et l'élément anglo-saxon à la surface du globe. Son patriotisme ne s'effraie pas seulement à la pensée du moins grand nombre de défenseurs que, dans le cas peu probable d'une collision générale, notre pays pourrait réunir sous ses drapeaux;

1er juin 1882, les études de M. Richet sur l'*Accroissement de la populaton française*.

1. Voyez l'étude intitulée : une *Crise latente*, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 octobre 1882.

ce qui l'afflige, c'est la diminution de notre influence à l'étranger, l'oubli où notre langue, ce grand instrument de propagande, est en train de tomber, et il hâte de ses vœux le moment où l'excédent de sa population permettrait à la France de répandre sur le nouveau monde un flot d'émigrants égal à celui que l'Angleterre ou l'Allemagne y déversent chaque année sans s'appauvrir.

Je comprends les inquiétudes de M. Richet; j'ajoute même qu'il est impossible d'avoir quelque peu voyagé sans les partager et sans être frappé jusqu'à la tristesse de cette décadence de l'influence française à l'extérieur, de cette diminution de notre clientèle. Mais, sans être moins bon patriote que M. Richet, on peut aussi, comme M. Maurice Block, se demander quelles seraient d'abord, en France même, les conséquences de ce développement plus rapide de la population. Connaissant les habitudes sédentaires de nos races françaises, leur patience à endurer la souffrance, le goût persistant qui les rattache ou les ramène au village qui les a vues naître, il est impossible de se dissimuler qu'une seule chose pourra chasser de ses foyers cet excédent de population sur lequel on compte pour relever dans le monde la puissance de la France : c'est l'impossibilité de subsister dans leur patrie;

c'est, en un mot, la misère, de même que c'est la misère qui chasse les Irlandais ou les Allemands vers les prairies de l'Amérique qu'on voudrait nous voir leur disputer. J'ai traversé, il n'y a pas bien longtemps, l'Océan avec un de ces troupeaux d'émigrants qui chaque semaine quittent, souvent les larmes aux yeux, les plages du vieux monde pour aller chercher une meilleure fortune sur celles du nouveau. Je les ai vus, la nuit, entassés dans un entrepont nauséabond, le jour essuyant l'arrosage des lames ou les rafales de la pluie, et le soir s'efforçant de secouer leur tristesse par quelques chants mélancoliques. Ce spectacle m'a inspiré une compassion profonde, et je me suis réjoui dans mon cœur de ce que parmi eux il n'y avait pas un seul Français.

Il faut, en effet, voir les choses comme elles sont et avoir le courage de les dire. Nous nous trouvons ici en présence d'une de ces antinomies dont le spectacle du monde offre de fréquents exemples : d'une contradiction entre l'intérêt général d'une nation et l'intérêt particulier de ses habitants. L'intérêt général, c'est que la population croisse rapidement : l'intérêt particulier, c'est qu'elle croisse lentement, car l'accroissement trop rapide engendre la misère, et la misère, à son tour, contribue à

l'accroissement. Cela peut paraître invraisemblable et cependant cela est. M. Richet conteste cette influence de la misère sur le développement de la population, en s'appuyant sur ce fait qu'il n'y a aucune corrélation constante entre la fécondité ou la stérilité d'un département, au point de vue des naissances, ce qu'on appelle dans une langue un peu barbare sa *natalité*, et son degré de richesse ou de pauvreté, calculé d'après le rendement de certains impôts. Ainsi le département du Nord, qui est un des plus riches de France, donne un excédent de naissances, tandis que le département des Basses-Alpes, qui est un des plus pauvres, est en même temps un des plus stériles. Mais il ne faut pas confondre un département qui est pauvre au point de vue financier avec un département où il y a beaucoup de pauvres, ce qui peut parfaitement arriver et arrive en effet dans les départements riches. Pour ne parler que des deux départements cités par M. Richet, il faudrait savoir si, dans le département des Basses-Alpes, la propriété n'est pas ainsi divisée qu'elle assure à la grande majorité des habitants un certain degré d'aisance relative dans une contrée où la vie est à bon marché, les mœurs simples, et, d'un autre côté, si, dans le département du Nord, le grand nombre des naissances se répartit égale-

ment entre la classe riche et la classe ouvrière plus ou moins misérable qui fait marcher les mines et manufactures. Il est probable que les documents statistiques qui concernent le département du Nord sont trop sommaires pour permettre de s'en assurer; mais il est un département ou plutôt une ville où cette vérification est possible : c'est Paris, et ceci va nous ramener précisément à ce qui a été le point de départ de cette dissertation trop longue : l'influence du grand nombre des enfants sur la misère.

L'annuaire statistique de la ville de Paris pour 1881 contient un tableau indiquant quelle est, par arrondissement, la proportion des enfants de un jour à cinq ans sur 10 000 habitants. Un coup d'œil jeté sur ce tableau montre que les deux arrondissements de Paris où cette proportion est la plus élevée sont le XIX^e^ (La Villette) et le XIII^e^ (Les Gobelins), le premier avec 990 et le second avec 957 enfants sur 10 000 habitants. Or, si nous nous reportons au tableau des arrondissements de Paris classés d'après le relevé proportionnel de la population indigente en 1881, nous voyons que, sur cette liste, le XIX^e^ arrondissement occupe le troisième rang, avec un indigent sur 6 habitants, et que le XIII^e^ arrondissement occupe le premier rang, avec un indigent sur 9 habitants. Le rapprochement est

péremptoire. Il le serait, suivant toute probabilité, davantage encore, et le plus pauvre des arrondissements de Paris, le XIII^e^, serait vraisemblablement celui qui compterait le plus d'enfants si sa population ne comprenait les 3,000 vieilles femmes ou folles enfermées à la Salpêtrière, qui comptent dans le recensement des habitants, mais ne sauraient compter au point de vue des naissances.

Faisons maintenant la contre-épreuve. Quels sont les arrondissements de Paris qui comptent la moindre proportion d'enfants? Ce sont le VIII^e^ arrondissement, celui des Champs-Élysées, et le IX^e^, celui de l'Opéra, le premier avec 397, le second avec 452 enfants de un jour à cinq ans sur 10 000 habitants. Or ces deux arrondissements sont précisément les deux circonscriptions de Paris où l'on rencontre le moins d'indigents. La démonstration est donc irréfragable, et de quelque côté qu'on examine la question, on arrive au même résultat.

Les chiffres que je viens de donner comprennent tous les enfants, légitimes ou illégitimes. Prenons maintenant le chiffre des naissances par mariage, car c'est principalement par la fécondité des unions légitimes que s'accroît la population. En France, la moyenne annuelle des naissances par 1000 femmes mariées est de 175 enfants. (Notons en

passant qu'en Prusse elle est de 275, ce qui, sous certains rapports, donne raison aux craintes de M. Richet.) A Paris, la moyenne n'est que de 123, d'après un relevé dressé en 1880. Mais cette moyenne s'établit par de singulières différences entre les arrondissements. C'est ainsi que les chiffres les plus faibles sont fournis par les arrondissements les plus riches : le IXe arrondissement donnant seulement 86 naissances par 1 000 femmes mariées, et le VIIIe 73[1]. En revanche, le chiffre de naissances le plus élevé est donné par l'arrondissement le plus pauvre, le XIIIe : 180 naissances par 1 000 femmes mariées. Viennent ensuite le XIXe et le XVe (Vaugirard) avec 164 naissances, le XXe (Belleville) avec 160. Ici, la proportionnalité est en quelque sorte rigoureuse, et on s'en convainc davantage encore lorsqu'on entre dans le détail des naissances par quartier. C'est ainsi que le VIIe arrondissement (faubourg Saint-Germain) donnerait une moyenne de naissances qui ne dépasserait pas celle du VIIIe et du IXe, s'il n'y

1. Ces chiffres sont déjà un peu anciens; mais rien ne donne à penser qu'ils aient changé au point de vue de la proportionnalité. Il est regrettable que les Annuaires de statistique subséquents aient cessé de donner ces renseignements comparatifs si intéressants.

avait un quartier où le chiffre des naissances est le double de ce qu'il est dans chacun des trois autres : c'est le Gros-Gaillou, le seul quartier où il y ait beaucoup de misère. Ajoutons que cette proportion constante du simple au double n'est pas la proportion véritable. Il n'y a pas, en effet, de circonscriptions riches où il n'y ait des indigents, et il n'y a pas de circonscriptions indigentes où il n'y ait des gens riches ou du moins aisés. Mais, s'il était possible de dresser une statistique strictement proportionnelle du nombre d'enfants qu'on rencontre dans les ménages aisés ou riches et de ceux qu'on rencontre dans les ménages indigents, on verrait, j'en suis persuadé, que c'est une proportion du simple au triple dont il faudrait parler.

A supposer même que les renseignements fournis par la statistique n'eussent pas une force de démonstration aussi grande, l'observation seule, dont il ne faut pas dédaigner le témoignage, suffirait pour affirmer cette extraordinaire fécondité de l'indigence. Pour peu que la charité, ou la curiosité simple, conduise quelquefois votre promenade dans un de ces quartiers excentriques où la misère s'étale, ou vous pousse à gravir, dans le centre de Paris, les escaliers des maisons à six étages où elle se cache, il est impossible que vous

ne soyez pas frappé du grand nombre des enfants ; on dirait qu'ils sortent de terre sous vos pas. Ils grouillent partout : dans les rues, dans les cours, sur le palier des escaliers, abandonnés, malpropres, à demi sauvages, bien que le grand nombre des écoles commence heureusement à en recueillir et à en civiliser quelques-uns. De ces promenades expérimentales, deux souvenirs me sont restés particulièrement présents. J'ai été conduit un jour (c'était sur la paroisse Saint-Séverin) dans l'intérieur d'un maçon. Le père était parti à l'ouvrage dès l'aube, et la mère était seule au logis, qui se composait d'une chambre et d'un petit cabinet. Là couchaient, dans un seul lit, la sœur et le frère aînés, celui-ci déjà assez grand garçon pour aider son père dans son ouvrage ; sur la table était étendu un petit matelas qui servait pour deux autres enfants ; sous la table deux autres couchaient également, un septième dans un berceau d'osier, un huitième dans le lit du père et de la mère. Il était trois heures de l'après-midi ; aucun lit n'était fait, et le matelas qui était sur la table avait été simplement repoussé pour qu'on pût y placer aussi le déjeuner. Épars çà et là des vêtements et des linges malpropres. La mère, affaissée sur elle-même, présentait l'image du découragement dans la mi-

sère. On sentait qu'elle avait renoncé à la lutte. Cependant le père faisait des journées de 5 à 6 francs.

Une autre fois, c'était chez un tailleur, dont le premier mot fut pour me dire qu'il descendait d'une très ancienne famille, et qui me montra en effet une liasse de parchemins, d'apparence au moins fort authentiques. Petit, chétif, bilieux, les cheveux roux, les cils blancs, le teint blafard, il avait eu dix-sept enfants. Je ne me souviens plus exactement combien il y en avait encore de vivants. De son état, il était repriseur de soutanes ; mais ses clients ne le payaient pas beaucoup : « Ils sont, disait-il, presque aussi pauvres que moi ! » La mère, pauvre créature, silencieuse, exsangue, paraissait tenir peu de place dans le ménage. On me présenta successivement la fille aînée, qui était sujette à des crises nerveuses, et le dernier venu, dont les yeux étaient rongés par l'ophtalmie : une épileptique et un scrofuleux, tels étaient les rejetons de ce dernier descendant (au moins il l'affirmait) des comtes de Blois.

Ainsi, sous quelque face qu'on examine la question, qu'on l'étudie d'après les renseignements de la statistique ou d'après les données de l'expérience, on arrive à une même conclusion, que la démo-

graphie, puisqu'elle prend aujourd'hui allure de science, devrait bien ériger en axiome : « C'est l'aisance qui est stérile, c'est la misère qui est féconde. » Qu'il faille s'affliger de cette stérilité, j'en suis tout à fait d'avis. Mais faut-il également se réjouir de cette fécondité? J'avoue n'en avoir pas le courage, pour en avoir vu trop souvent de mes yeux les déplorables conséquences. J'y serais cependant plus disposé si, comme le croient certaines personnes, ces familles nombreuses étaient celles où le mari se montrait aussi le plus fidèle, la mère la plus soigneuse, les enfants les plus obéissants, si, en un mot, leurs pauvres intérieurs présentaient le spectacle édifiant de l'union, du dévouement, du respect et de toutes les vertus patriarcales. Mais dans la réalité en est-il ainsi? Hélas! pour le prétendre, il faut n'avoir pas entendu ces réponses cyniques et ces dictons grossiers, qui, dans la bouche des pauvres, servent d'excuses à leur imprévoyance. Il faut n'avoir guère réfléchi aux conséquences inévitables de ces entassements et de ces promiscuités, qui donnent souvent aux garçons et aux filles les premiers enseignements et les premières habitudes de la débauche. Il faut n'avoir point causé avec les maris et pas davantage avec les femmes. Pour moi, je le dirai

au risque d'exciter quelque scandale : quand, un soir de paie, un homme rentre chez lui en sortant du cabaret et soumet à son caprice d'un moment une malheureuse créature épuisée, il m'est impossible de voir dans sa conduite un effet de ce que les âmes naïves appellent, dans une langue mystique tout à fait déplacée, la sublime confiance du pauvre dans la Providence. C'est tout simplement la satisfaction égoïste d'un instinct assez brutal de la nature humaine. Trop heureuse la mère si, au cinquième ou sixième enfant, son mari ne l'abandonne pas, la laissant dans l'alternative de mourir de faim ou, comme on dit dans la langue populaire, « de se mettre avec un autre homme ». Ces cas d'abandon d'une mère chargée d'enfants par un père qui veut se soustraire aux conséquences de son imprévoyance sont, en effet, assez fréquents à Paris, et, pour ma très petite part d'observation, il m'est arrivé souvent d'en rencontrer des exemples. Mais, laissant même de côté ces cas exceptionnels, il est impossible, à qui sait comment les choses se passent, de parler avec édification de ces nombreuses familles qu'on rencontre si souvent dans les maisons de pauvres ; et il faut reconnaître que, s'il l'avait appliquée seulement aux classes indigentes, il y aurait

une certaine part de vérité dans cette phrase de John Stuart Mill : « On ne peut guère espérer que la moralité fasse des progrès tant qu'on ne considérera pas les familles nombreuses avec le même mépris que l'ivresse ou tout autre excès corporel. » Quoi qu'on puisse penser de ce paradoxe, il y a en fait dans cette disproportion du nombre des enfants avec le gain journalier une cause incontestable de misère. Nous allons rechercher maintenant dans quels cas la misère provient de l'insuffisance du salaire en lui même.

II

LE COÛT DE LA VIE

Il est peu de questions économiques qui donnent lieu de nos jours à d'aussi ardentes discussions que celle des salaires, et la vivacité de ces discussions se comprend sans peine. Il ne s'agit pas là, en effet, d'un de ces problèmes théoriques dont les intelligences cultivées sont seules aptes à saisir la portée, mais d'un intérêt vital et quotidien pour une nombreuse partie de la société. Pendant longtemps, dit M. Paul Leroy-Beaulieu dans son bel *Essai sur la répartition des richesses*, la doctrine classique en économie politique a été le développement de cet axiome posé par Turgot : « En tout genre de travail, il doit arriver et il arrive, en effet, que le salaire de

l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour se procurer sa subsistance. » Cet axiome avait reçu, directement ou indirectement, explicitement ou implicitement, l'adhésion plus ou moins réfléchie des plus grands docteurs en économie politique, Adam Smith, Ricardo, John Stuart Mill. Il dormait cependant d'un sommeil assez paisible dans les œuvres peu lues de Turgot lorsqu'il a été réveillé et rajeuni par le célèbre socialiste allemand Lasalle. En répétant à satiété, dans ses discours et ses manifestes, « que la concurrence entre les ouvriers borne le salaire à la subsistance », Lasalle n'a pas fait autre chose que de rééditer le vieil axiome de Turgot ; mais en donnant à cette tendance le nom expressif de « loi d'airain », il a trouvé une de ces formules retentissantes et pittoresques qui font fortune à peu de de frais. La « cruelle loi d'airain », a joué depuis lors un grand rôle dans les discussions entre économistes d'outre-Rhin. En France même, elle s'est imposée à beaucoup d'esprits, qui se sont inclinés devant sa fatalité. Cette prétendue loi a rencontré aussi des contradicteurs déterminés, entre autres M. Paul Leroy-Baulieu lui-même, dont l'autorité peut dès à présent être mise en balance avec celle des grands noms que j'ai cités. Avec beaucoup de

vigueur, M. Paul Leroy-Beaulieu a soutenu que la loi d'airain n'existait pas et qu'il fallait y voir tout simplement une invention de ceux qui l'ont proclamée. Suivant lui, ce que Turgot et les économistes anglais ont appelé à tort le *salaire naturel*, c'est-à-dire le salaire limité au coût de la vie, est tout simplement le salaire *minimun*, et le salaire moyen ou habituel s'élèverait notablement au-dessus. La contradiction est, on le voit, aussi formelle que possible et, entre autorités d'un si grand poids, les ignorants ont le droit de se trouver quelque peu embarrassés.

Si je rappelle le souvenir de ces controverses dans un travail aussi dénué de toutes prétentions théoriques, c'est que ce souvenir servira peut-être à relever les détails assez terre à terre dans lesquels je vais être obligé d'entrer sur les salaires à Paris. Il ne sera pas en effet, sans intérêt de rechercher si ces renseignements viennent confirmer la doctrine du *salaire naturel* ou celle du *salaire minimum*, si le salaire habituel se borne véritablement à la subsistance ou s'il s'élève notablement au-dessus. Mais, pour résoudre cette question, il en est une première qu'il faut d'abord examiner. Quel est à Paris le minimum nécessaire à la subsistance? Quel est, en d'autres termes, le coût de la

vie ? Question complexe et délicate entre toutes, car le mot vivre peut être entendu de bien des façons. Si on l'entend simplement au sens opposé à celui de mourir, quelques sous par jour peuvent suffire pour cela. Encore ne les trouve pas toujours qui veut. Il n'y a pas bien longtemps, les habitants d'une maison située dans le XV^e^ arrondissement firent appeler le commissaire de police pour constater un décès. Dans une mansarde, sur un grabat, était étendue sans vie une jeune femme tout habillée ; à côté d'elle, un enfant à la mamelle respirait encore. Un médecin, que le commissaire fit appeler, déclara que la femme était morte d'inanition. Lorsqu'on voulut la déshabiller, on s'aperçut que, sous sa robe, elle n'avait pas de chemise. Le fait s'est passé en plein Paris, en l'an de grâce 1883. On en a parlé, on plutôt on n'en a pas parlé pendant un jour, et puis tout a été dit.

Pareils accidents sont rares, à tout prendre, dans une société civilisée. Mais, à côté de la faim qui fait mourir, il y a ce que Fourier appelait éloquemment la *faim lente* « cette faim de tous les instants, ajoutait Proudhon, de toute l'année, de toute la vie, faim qui ne tue pas en un jour, mais qui se compose de toutes les privations et de tous les regrets, qui sans cesse mine le corps, délabre

l'esprit, démoralise la conscience, abâtardit les races, engendre toutes les maladies et tous les vices, l'ivrognerie entre autres, et l'envie, le dégoût du travail et de l'épargne, la bassesse d'âme, l'indélicatesse de conscience, la grossièreté des mœurs, la paresse, la gueuserie, la prostitution et le vol. » Cette faim lente est assurément rendue plus aiguë chez l'ouvrier parisien que chez tout autre par la comparaison avec les jouissances qui s'étalent sous ses yeux, et telles conditions d'existence qui lui paraîtraient insupportables seront acceptées presque avec reconnaissance par le terrassier des Basses-Alpes. Aussi j'espère qu'on ne me taxera pas d'une philanthropie exagérée si je souhaite pour lui un salaire qui le mette également à l'abri de cette faim et si je comprends dans ces mots : le coût de la vie, certaines dépenses de nature à lui assurer un minimum de bien-être.

Même ainsi entendu, le coût de la vie pour l'ouvrier et l'ouvrière de Paris est assez difficile à fixer, et cela faute de documents. A Mulhouse, la Société industrielle publie tous les dix ans le résultat d'une enquête entreprise par elle sur la situation matérielle et morale des ouvriers de la ville, sur leurs salaires et leurs dépenses. A Paris, rien de semblable. Je m'efforcerai de combler cette lacune à

l'aide des quelques indications que j'ai pu recueillir moi-même et que je classerai dans l'ordre très judicieux adopté par la Société mulhousienne dans sa dernière enquête décennale : dépenses relatives au logement, à la nourriture, au vêtement, et enfin dépenses diverses.

Quel est aujourd'hui le minimum du loyer que doit payer un individu isolé ou une famille pour ne pas vivre dans un taudis malsain? Ce chiffre varie sans doute suivant les quartiers de Paris, mais en prenant une moyenne, on peut l'établir ainsi : pour une seule chambre, de 100 à 150 francs; pour une chambre et un cabinet pouvant fournir un logement décent à un ménage avec un ou deux jeunes enfants, de 150 à 200 francs ; pour un appartement de deux pièces avec une cuisine, de 200 à 250 francs, et, dans les quartiers du centre de Paris, 300 francs. Ne perdons pas de vue que, pour avoir droit à occuper un appartement particulier, il faut posséder un petit mobilier, ce qui suppose une mise de fonds. Quant à ceux qui, faute d'avoir pu acquérir ce mobilier ou pour avoir été obligés de le vendre, en sont réduits à se loger en garni, c'est 200, 300, 400 francs même qu'il leur faut payer, suivant qu'ils se contentent d'un lit dans une chambrée ou qu'ils s'installent en famille dans un

cabinet. Mais, laissant de côté ceux qui sont à leur début (car beaucoup de jeunes ouvriers arrivant à Paris commencent pour coucher au garni) et ceux qui sont déjà sur le penchant de leur ruine, il faut considérer les chiffres que je viens de donner comme des minima, car bien des familles paient 300 francs et au delà des appartements qui certes ne feraient envie à personne. Le prix des appartements est d'autant moins élevé que le quartier où ils sont situés est plus éloigné du centre de Paris. Mais ceux qui prennent ainsi leur parti de s'établir dans les quartiers excentriques dépensent souvent en frais de tramways, d'omnibus, ou même tout simplement de chaussures, l'économie qu'ils réalisent sur leur loyer, sans parler de l'obligation pour eux de manger au dehors. Il faudra donc y regarder à deux fois avant de les éloigner encore; mais, pour le moment, ces chiffres ne seront contestés, je crois, par aucun de ceux qui contrôlent par leurs investigations personnelles les résultats de la statistique.

Ce n'est pas, au reste, que les données de la statistique contredisent ces renseignements : au contraire. D'un intéressant travail publié, en 1880, par M. Toussaint Loua, dans le journal de la Société statistique de Paris, il résulte que, sur 684 952 lo-

gements existant dans Paris et servant en moyenne à trois habitants, 468 641, soit plus des deux tiers, étaient d'une valeur inférieure à 300 francs. Quant au loyer moyen par tête, la statistique officielle l'évaluait en 1876 à 167 francs, mais comme les évaluations officielles des loyers sont toujours un peu au-dessous de la réalité, M. Paul Leroy-Beaulieu n'hésite pas à l'évaluer à 190 francs, chiffre strictement intermédiaire (ainsi que cela doit être pour une moyenne) entre les 150 francs de loyer payé par le célibataire et les 250 francs payés par celui qui est chargé de famille. Ce chiffre moyen s'élevait en 1817 à 90 francs, à 110 francs en 1839, à 150 en 1872. Cela revient à dire que chacun depuis dix ans paie pour son loyer entre 20 et 25 p. 100 de plus qu'il ne payait autrefois, et c'est là un fait qu'il ne faut pas perdre de vue, lorsqu'on parle de la hausse des salaires. Passons maintenant à la question de l'alimentation.

Dans les réunions où les ouvriers discutent les intérêts de leur profession, on les entend souvent répéter que les objets nécessaires à l'alimentation ont doublé de prix depuis dix ans, et ils s'appuient sur cette hausse pour justifier leurs exigences en matière de salaires. Il y a dans cette affirmation une exagération manifeste. Certaines denrées ont

haussé, il est vrai, mais d'autres sont demeurées au même prix, et d'autres ont même une certaine tendance à la baisse. Nous n'arriverons à nous rendre compte de ces variations qu'en entrant dans quelques détails assez fastidieux; mais, lorsqu'on veut pénétrer dans l'intimité de la vie populaire, il ne faut pas se laisser rebuter par un peu de vulgarité. Commençons par le prix du pain.

D'après la dernière enquête faite par la Société mulhousienne, dont je parlais tout à l'heure, dans seize familles d'ouvriers (suivant le système excellent en cela des monographies), le pain entrerait pour une proportion de 33 p. 100 dans la nourriture de l'ouvrier. A Paris, cette proportion pourrait bien être un peu exagérée, en raison de la quantité considérable de viande et d'autres denrées qui entrent dans la nourriture populaire. La moyenne de la consommation quotidienne par tête d'habitant atteint à peine 400 grammes; en province et dans les campagnes surtout, elle est très supérieure. Notons, en passant, que le pain consommé à Paris, même dans les classes les plus humbles, ne ressemble nullement à celui dont font usage nos ménages de paysans même aisés ; c'est toujours du pain blanc de première qualité. Le pain bis qui, il y a vingt ans, figurait encore pour 2 p. 100 dans la

fabrication parisienne, en a aujourd'hui complètement disparu, grâce en partie peut-être à la mauvaise volonté des boulangers, auxquels la fabrication de ce pain donne autant de peine et procure moins de bénéfice [1]. Quant au prix du pain de première qualité, si l'on se reporte à une période assez éloignée en arrière, il a légèrement haussé. Pendant la première moitié du siècle, la moyenne du prix de vente du kilogramme a été de 0 fr. 34. Elle oscille aujourd'hui entre 0 fr. 35 et 0 fr. 40. Cette hausse par elle-même ne pourrait pas être qualifiée de considérable; mais elle a droit de surprendre lorsqu'on la compare à l'abaissement du prix du blé, abaissement qui devrait profiter, ce semble, aux consommateurs de pain. Il n'en a rien été, et la liberté de la boulangerie n'a pas donné sur ce point les résultats qu'on était en droit d'en attendre. Les frais exagérés causés, soit par la cherté des procédés de fabrication, soit par la multiplication trop grande du nombre de boulangeries, ont absorbé cette différence, et le prix du kilogramme de pain qui, au temps de la taxe, était toujours inférieur au prix du kilogramme de farine, se tient

1. Ces renseignements et ceux qui vont suivre sont empruntés à un très intéressant travail de M. Armengaud sur la meunerie et la boulangerie.

toujours aujourd'hui légèrement au-dessus. Mais cette hausse, somme toute assez peu sensible, du prix du pain est compensée par un avantage, celui de sa fixité : si le pain en moyenne est un peu plus plus cher aujourd'hui qu'il y a trente ou quarante ans, en revanche, on ne le voit plus comme autrefois doubler d'une année à l'autre, et passer d'un bond de 0 fr. 30 à 0 fr. 60. Aujourd'hui le prix du pain est presque une *constante* (comme on dit en statistique) dans la dépense annuelle d'un ménage, et par là bien des angoisses, bien des émotions, bien des causes de troubles populaires ont été supprimées. Ce n'est pas un des moindres avantages de la libre importation des blés étrangers que d'avoir ainsi fait disparaître la terrible question du prix du pain, et cet avantage compense en partie les inconvénients que cette importation entraîne, sans qu'il faille cependant renoncer pour cela à en attendre des avantages plus sérieux encore, ni cesser de réclamer de la boulangerie parisienne un abaissement du prix du pain en partie proportionnel à l'abaissement du blé.

Si la consommation moyenne du pain tend à diminuer dans Paris, il n'en est pas de même de la consommation de la viande, qui, au contraire, a augmenté considérablement depuis dix ans. En

1872, Paris a consommé 2 266 996 têtes de bétail de toute nature, bœufs, veaux, moutons et porcs entrés aux marchés de la Villette. En 1883, la consommation s'est élevée à 2 931 371, soit une augmentation de près de 700 000 têtes de bétail. A cette consommation il faut encore ajouter la vente à la criée aux Halles centrales, qui, de 18 150 660 kilogr. en 1872, a passé à 30 768 493 kilogr. en 1883. A cette augmentation considérable de la viande consommée correspond, il est vrai, un accroissement assez notable de la population ; mais, tout compte fait, il n'est pas douteux que le nombre des individus consommant de la viande n'ait augmenté considérablement. Ce qui achève de le démontrer, c'est que, depuis deux ans, c'est-à-dire depuis le début de la crise industrielle, cette consommation a légèrement fléchi ; mais les chiffres demeurent cependant très supérieurs à ceux d'il y a dix ans.

Cette augmentation de la consommation a-t-elle provoqué une hausse du prix de la viande ? Oui sans doute, mais dans une assez faible mesure. Le prix du kilog de bœuf a passé de 1 fr. 59 en 1873 à 1 fr. 60 en 1883 ; le kilogramme de mouton, de 1 fr. 56 à 1 fr. 92[1]. Par contre, le prix du kilo-

1. Les prix sont ceux de la vente en gros ; ceux de la vente au

gramme de porc est descendu de 1 fr. 34, en 1873, à 1 fr. 28 en 1883. Il est encore certaines denrées qui entrent dans la consommation populaire, à Paris, du moins, et dont le prix a haussé plus ou moins : ainsi la volaille, qui a presque doublé, le poisson, le fromage; d'autres sont demeurées stationnaires, comme le beurre, dont la motte valait (toujours au prix de la vente en gros) 3 fr. 40 en 1873, et 3 fr. 38 en 1883. Enfin il faut bien parler des huîtres, qui jouent aujourd'hui un grand rôle dans la consommation populaire. Autrefois l'huître était un hors-d'œuvre qui ne figurait que sur la table des gens aisés. Aujourd'hui on rencontre des marchandes d'huîtres dans les quartiers les plus populeux. Aussi la consommation de l'huître de Portugal a-t-elle été en 1883 de 3 000 000 de kilogr. contre 2 500 000 kilogr. en 1882, et cela pendant que la consommation de la viande baissait de plus de 5 000 000. Il est vrai que l'huître de Portugal, qui valait 7 fr. le cent en 1873, était descendue à 4 fr. 30 en 1883.

Il est encore une denrée que l'ouvrier des campagnes est habitué à considérer comme une denrée de luxe et que l'ouvrier parisien considère comme

détail sont nécessairement plus élevés, et les bouchers réalisent des bénéfices qui sont même supérieurs à ceux des boulangers.

une denrée de première nécessité : je veux parler du vin. L'ouvrier parisien est accoutumé à boire du vin comme le paysan normand à boire du cidre, et s'en passer lui paraîtrait une privation insupportable. Le prix du vin avait légèrement baissé avant l'invasion du phylloxera; si depuis il n'a pas aussi sensiblement haussé qu'on pouvait s'y attendre (je parle, bien entendu, des vins communs), cela tient à l'importation de plus en plus considérable des gros vins étrangers et aussi aux mélanges fabuleux qu'on fait boire sous le nom de vin aux consommateurs parisiens, mélanges dont les expériences du laboratoire municipal sont en train de nous révéler la nature. Mais cependant la hausse est certaine. Il en est de même de certaines denrées d'épicerie, telles que le café, etc... par suite des impôts et par suite aussi de la consommation plus grande. Par contre le sucre a une certaine tendance à la baisse.

En résumé, et sans entrer dans des détails qui finiraient par devenir fatigants, on peut dire que, s'il y a eu depuis dix ans une hausse sur les objets d'alimentation, cette hausse ne porte pas sur la denrée de première nécessité, qui est le pain, et que, sur les autres elle n'est pas aussi exagérée que les intéressés le prétendent. En tout cas elle ne saurait se comparer à la hausse des loyers.

Serrons maintenant la question d'un peu plus près et cherchons à déterminer quelle est, à Paris, la dépense quotidienne nécessaire à la nourriture. A cette question, la réponse est assurément très variable, suivant l'âge, le sexe, les occupations même. En prenant un homme dans la force de l'âge, elle variera encore suivant que celui-ci mangera dans son ménage ou en dehors de chez lui. Cette nécessité de prendre une partie de leurs repas au cabaret n'est pas un des moindres inconvénients de la hausse des loyers, qui a forcé les ouvriers à se loger en grand nombre dans des quartiers excentriques et loin de leur ouvrage. C'est là une augmentation de dépenses qui compense souvent l'économie réalisée sur le loyer, sans compter tous les inconvénients qui résultent pour eux, au point de vue moral, de cette fréquentation obligatoire en quelque sorte du cabaret. Paris cependant offre beaucoup de ressources à ceux qui veulent vivre économiquement et sobrement en dehors du foyer domestique. L'institution des fourneaux économiques, qui date du commencement du siècle, mais qui s'est beaucoup développée depuis quelques années, rend sous ce rapport à la classe laborieuse des services peu connus. Ces fourneaux ne desservent pas seulement, comme on le croit assez géné-

ralement, la clientèle indigente qui s'y présente munie de bons distribués par la charité, ils fournissent aussi des portions contre argent. C'est ainsi que la Société philanthropique a vendu dans son dernier exercice 602 107 portions de soupe, bœuf, saucisses, légumes, fromage, chocolat, etc. Dans les quartiers populeux, il est fréquent de voir dans ces fourneaux, installés côte à côte avec des mendiants en guenilles, des ouvriers décents, généralement des maçons, qui viennent y prendre hâtivement un repas dont le coût ne leur revient pas à plus de 8 à 10 sous. Il existe à Paris, rue de la Verrerie, un établissement assez curieux, fondé en partie dans une intention philanthropique, où, moyennant 13 sous, on peut faire un excellent repas, vin compris. Un établissement analogue vient d'être ouvert rue Rochechouart. Dans un autre ordre d'idées, plusieurs grands établissements industriels aiment mieux nourrir eux-mêmes leurs employés ou ouvriers au prix de revient que de les voir quitter l'atelier pendant une heure pour aller au cabaret. Ainsi fait, entre autres, la Compagnie d'Orléans, qui, dans les vastes réfectoires construits par elle, nourrit par jour 1 300 ouvriers auxquels elle peut donner, pour 13 ou 14 sous, vin compris, un repas très substantiel, en prélevant même sur-

le prix des denrées fournies par elle une légère majoration pour amortir le capital engagé.

Néanmoins, et malgré ces ressources, il faut reconnaître que le plus grand nombre des ouvriers qui ne peuvent prendre leur repas en famille sont condamnés à la gargotte, et c'est là ce qui explique cette quantité prodigieuse de traiteurs qu'on rencontre à chaque pas dans les quartiers ouvriers. Dans une intéressante étude sur l'alimentation populaire, M. Antonin Rondelet a très bien décrit ces séductions du traiteur, l'irrésistible : « Que vous servirai-je? »; la séduction d'une *douzaine bien fraîche;* la fausse honte de refuser une bouteille de *cacheté*, toutes ces mille considérations de gourmandise, d'amour-propre, de respect humain qui entraînent l'ouvrier à une dépense supérieure à ses moyens pour égaler celle d'un camarade mieux payé. Mais, laissant de côté ces mesquineries, j'ai eu la curiosité de me faire donner le menu quotidien d'un ouvrier se nourrissant bien, parce que son salaire le lui permet. Voici ce menu que je certifie parfaitement exact : pain 2 sous, vin 6 sous, soupe et portion de bœuf 9 sous, légumes 5 sous, fromage 3 sous : total 25 sous. Ajoutez à ce repas celui qu'il a fait le matin avant de partir : 5 sous, celui qu'il fera le soir en famille : 15 sous par tête,

en voilà pour 45 sous. Assurément je ne prétends pas que ce soit là un minimum et qu'on ne puisse vivre à moins ; mais, étant données les habitudes de nos ouvriers, ce n'est pas non plus un ordinaire excessif. On peut considérer comme vivant simplement celui qui, pour sa nourriture, ne dépense pas plus de 30 sous par jour[1]. En résumé, et sans prétendre donner à ces chiffres un caractère de précision qu'ils ne sauraient avoir, on doit, je crois, fixer à une somme variant de 550 à 750 francs la dépense annuelle afférente à la nourriture. On peut sans doute dépenser moins, mais on peut aussi dépenser un peu plus sans être pour cela un viveur et un débauché.

La troisième dépense inévitable est celle des vêtements. C'est peut-être le seul article de première nécessité sur lequel une baisse de prix assez sensible ait eu lieu depuis quelques années. Cette baisse

1. Pour avoir donné ces chiffres j'ai eu le désagrément d'être pris à partie devant une Commission, à laquelle je n'appartenais point du reste, par un ouvrier qui a demandé si, pour mon compte, j'accepterais de vivre à ces conditions. Je ne crois pas que ce soit tout à fait ainsi qu'il faille poser la question. Mais je me bornerai à faire observer que les chiffres donnés par moi ont été indirectement confirmés devant une autre commission par un autre ouvrier, qui a fixé à 1 fr. 65 par jour les frais de nourriture d'un ouvrier dont l'ordinaire devrait cependant comprendre selon lui de la volaille, du gibier, des huitres, du café et de l'eau-de-vie.

de prix tient moins à l'abaissement du prix de la matière première qu'au perfectionnement des procédés de fabrication, et aussi à l'existence de ces grands magasins qui, par la diminution des frais généraux et l'extension de leur clientèle, en arrivent à pouvoir mettre des objets en vente à un bon marché vraiment fabuleux. Il n'en faudrait pas pour cela conclure que l'ouvrier, et surtout l'ouvrière de Paris, dépensent moins pour leur entretien qu'ils ne dépensaient il y a dix ans. Cette dépense peut varier pour eux de 100 à 150 francs. Mais, pour cette somme, ils sont mieux mis, et il est impossible de ne pas être frappé de l'aspect généralement propre et décent que présente la population parisienne, même dans les quartiers populeux. Cela est visible surtout les dimanches et les jours de fête. Ces jours-là, la blouse qui demeure le vêtement de travail de certaines professions, maçons, peintres, charretiers, disparaît complètement, et il n'y a guère d'ouvriers qui ne prennent tournure de demi-bourgeois. Les ouvrières surtout, même les plus pauvres, trouvent moyen, avec un rien, avec un ruban, avec un fichu, de se donner un air propret et presque élégant. Les moralistes rigoureux diront que cela est très fâcheux. Je veux bien le dire aussi, mais je n'en suis pas très convaincu. Je ne saurais en vouloir beau-

coup à de pauvres gens, à de pauvres femmes surtout, quotidiennement froissés par les rudesses de la vie, s'ils cherchent, un certain nombre de jours par an, à ne pas se reconnaître eux-mêmes en dissimulant leur condition aux autres. Je me demande même si un peu de recherche extérieure n'est pas la condition indispensable d'une certaine dignité intérieure. Il existe à ce point de vue une grande différence entre les pauvres de Paris et les pauvres de Londres, et je ne crois pas qu'il faille s'en affliger.

La même observation pourrait être faite à propos des dépenses diverses. Quelques-unes de ces dépenses sont indispensables, comme celles relatives au blanchissage (environ 30 francs), à l'éclairage (30 francs également), au chauffage (20 francs), qui n'ont pas sensiblement augmenté, celles relatives à l'éclairage ayant même un peu baissé par l'emploi des huiles minérales. Les autres sont simplement utiles : ainsi serait, par exemple, la contribution annuelle à une société de secours mutuels. D'autres enfin sont superflues : tabac, rafraîchissements, omnibus, menus plaisirs, cadeaux aux enfants, en un mot ce que, dans la langue populaire, on appelle le coulage, et c'est ici que le moraliste trouverait encore à redire. Mais combien n'y a-t-il pas plus d'humanité

et de connaissance des hommes dans ce mot de M. Jules Simon : « Celui qui ne sait pas faire la part du coulage, celui-là est indigne de dresser le budget d'une petite bourse ! » En effet, il serait plus sage à l'ouvrier de s'interdire toute dépense superflue et de mettre à la caisse d'épargne tout ce qu'il pourrait économiser ainsi; mais je me permettrai à ce propos une observation impertinente : c'est que les moralistes qui lui donnent ce conseil le feraient avec bien plus d'autorité s'ils transformaient eux-mêmes leurs dépenses superflues en dépenses de charité.

En résumé et sans prétendre apporter dans ces évaluations une fixité qu'il est facile de leur donner en apparence, mais qui est toujours un peu trompeuse, on peut dire qu'à Paris, le coût de la vie a haussé moins qu'on ne le croit, depuis dix ans, et que cette hausse, sensible sur les loyers, est moins sensible sur les denrées nécessaires à l'alimentation, nulle sur les vêtements, assez faible sur les autres natures de dépenses. Loin que le coût de la vie ait doublé, comme on le répète parfois, il n'a guère augmenté de plus d'un quart ou même d'un cinquième. Si nous reprenons maintenant les chiffres auxquels nous sommes arrivés, nous voyons, en tenant compte des différences de sexe, d'âge,

de tempérament, que la somme annuelle nécessaire pour vivre à l'abri du besoin peut varier de 850 à 1,200 francs, cette somme se décomposant ainsi :

Logement	de 100 à 150 fr.
Nourriture	de 550 à 750 »
Vêtements	de 100 à 150 »
Dépenses diverses (Chauffage, éclairage, blanchissage, menus plaisirs)	de 100 à 150 »
	de 850 à 1,200 fr.

Sans doute, on peut vivre pour moins de 850 francs, et nous verrons tout à l'heure qu'il faut bien qu'il en soit ainsi. Mais, d'un autre côté, celui qui, dans la classe ouvrière, dépense plus de 1200 francs pour son entretien isolé, celui-là, sans mener grasse vie, il s'en faut, ne saurait non plus être considéré comme à plaindre. En comptant dans l'année trois cents jours ouvrables (avec les dimanches et jours fériés il est impossible de compter davantage), il faut, pour arriver à ces chiffres minima, un salaire variant de 2 fr. 75, environ à 4 francs par jour. Au dessous de 2 fr. 75 c'est la misère noire ; au-dessus de 4 fr. c'est la vie assurée, toujours bien entendu pour un individu isolé, car, lorsqu'il s'agit d'un ménage, la dépense doit être augmentée

d'environ moitié, et ensuite d'un tiers par tête d'enfant. Il était, je crois, nécessaire d'avoir ces chiffres arrêtés dans la pensée avant de rechercher dans quelle mesure l'insuffisance des salaires est à Paris la cause de la misère.

III

LES SALAIRES DES HOMMES

Sans avoir la prétention de donner une nomenclature complète des professions parisiennes et des salaires afférents à ces professions, il est cependant nécessaire d'établir d'abord une distinction entre celles exercées par les hommes et celles exercées par les femmes. Profonde est en effet la différence qui existe entre la situation des hommes et celle des femmes au point de vue de la rémunération de leur travail. Toutes les généralités qui sont exactes, lorsqu'on parle de la situation des ouvriers, deviennent autant de contre-vérités lorsqu'on parle des ouvrières. Nous examinerons donc séparément ce qui concerne les uns et les autres.

Commençant par les ouvriers, on peut distinguer, entre les différents métiers qu'exercent les hommes à Paris, trois natures de professions. Les unes, qui sont nécessairement en assez petit nombre, supposent non seulement une instruction professionnelle poussée assez loin, mais un certain don artistique ou un certain développement de l'intelligence, et par suite ne nécessitent pas un grand déploiement de force physique. Telles sont, par exemple, les diverses professions de graveur, de sculpteur, de dessinateur, de peintre sur porcelaine, de ciseleur, de compositeur typographe, etc. Dans ces industries, le salaire rémunère beaucoup moins l'effort physique que l'habileté et l'intelligence qui constituent une sorte de monopole individuel.

Une seconde catégorie de professions suppose, chez ceux qui les exercent, la réunion d'une certaine éducation professionnelle plus ou moins longue à acquérir et d'une certaine vigueur physique sans laquelle l'exercice même de la profession ne saurait être entrepris. Telles sont, par exemple, les diverses professions qui se rattachent à l'industrie du bâtiment ou du meuble : maçons, charpentiers, menuisiers, ébénistes, tapissiers, ou bien encore celles qui se rattachent à l'industrie du fer : ajusteurs, forgerons, etc., et bien d'autres

qu'il me serait facile de citer. Dans ces industries, le salaire rémunère à la fois l'aptitude professionnelle et l'aptitude physique.

Enfin il existe une troisième catégorie de professions qui n'exigent aucune instruction professionnelle, ou du moins une instruction professionnelle tellement simple qu'elle est à portée de tout le monde et qui supposent exclusivement l'aptitude à un effort physique plus ou moins prolongé. Tel est le cas de ceux qu'on appelle dans l'industrie parisienne les ouvriers de métiers, c'est-à-dire qui, n'ayant aucune spécialité déterminée, peuvent être employés indifféremment dans toutes les industries. Appartiennent également à cette catégorie : les charretiers, les palefreniers, les déchargeurs, les balayeurs et tous ceux qui sont compris dans la nombreuse catégorie des hommes de peine. Ici le salaire ne rémunère guère que l'effort physique; l'aptitude professionnelle n'y entre presque pour rien. Cette division n'est pas celle généralement adoptée dans les statistiques industrielles, mais je crois qu'elle répond à la réalité des choses et qu'elle peut être utilement suivie.

Avant d'entrer toutefois dans le détail des salaires attribués à ces différentes professions, je dois faire une observation. Parmi ces professions,

quelques-unes subissent régulièrement une interruption de travail plus ou moins longue; c'est ce qu'on appelle la morte saison. Les autres assurent, au contraire, à ceux qui les exercent une occupation permanente. Mais les unes et les autres sont sujettes inévitablement aux chômages, qui sont la conséquence des crises industrielles et commerciales. Ces crises peuvent avoir plusieurs causes. Ou bien la mauvaise direction des affaires publiques, en détruisant la confiance, amène un resserrement des capitaux qui paralyse à la fois toutes les industries; ou bien la production, surexcitée par une époque de prospérité, a jeté sur le marché une quantité de produits plus grande que les besoins des consommateurs (c'est le phénomène que les Anglais appellent *overtrading*); ou bien la production étrangère, favorisée. par des causes diverses, vient faire sur le marché national une concurrence heureuse aux produits du pays. Ces trois causes pourraient bien se trouver réunies dans la crise que traverse en ce moment notre industrie. Mais, s'il est possible de tenir compte de la morte saison dans l'évaluation du salaire annuel, il est impossible de tenir compte de ces chômages accidentels qui peuvent frapper tantôt une industrie, tantôt une autre. Les chiffres que je vais don-

ner supposent des industries en pleine activité. Ce sont les chiffres d'hier, ce ne sont peut-être plus ceux d'aujourd'hui[1]. Il dépend en partie de la sagesse des intéressés que ce soient ceux de demain.

Comme spécimen des professions assez peu nombreuses qui appartiennent à la première catégorie, je prendrai celles qui se rattachent à la bijouterie et à l'orfèvrerie, celles qui se rattachent à la gravure et celles qui se rattachent à l'imprimerie. Je puis certifier la parfaite exactitude des chiffres que je vais donner pour les avoir puisés moi-même à des sources très sûres.

Dans l'orfèvrerie et la bijouterie, l'apprentissage commence généralement vers quatorze ou quinze ans et dure trois ou quatre ans. Durant ce laps de temps, les apprentis ne reçoivent régulièrement aucun salaire et apprennent le

1. Les chiffres qui m'ont servi à composer cette étude ont été rassemblés par moi il y a un peu plus de deux ans. Je n'ai pas cru cependant devoir leur subsistuer des chiffres nouveaux et cela pour deux raisons. La première c'est que le moment ou l'industrie parisienne traverse une crise d'une gravité exceptionnelle serait mal choisi pour chercher à établir le gain d'un ouvrier en temps normal. La seconde c'est que, dans certaines professions, cette crise a eu jusqu'à présent pour résultat plutôt une réduction du travail qu'une diminution des salaires. Dans beaucoup d'industries, on ne fait guère travailler que les ouvriers d'élite; mais l'on continue à les payer le même prix.

métier sur le conseil des ouvriers plus âgés et sous la direction des chefs d'atelier. Au sortir de l'apprentissage, c'est-à-dire au moment où ils commencent le métier, l'orfèvre et le ciseleur gagnent 4 francs par jour, le bijoutier et le graveur gagnent 5 francs, et le sertisseur (celui qui assujettit les brillants) 6 francs. Au bout de quelques années d'exercice, par leur seule régularité dans le travail et l'expérience qu'ils acquièrent dans la profession, c'est-à-dire vers vingt-sept ou vingt-huit ans, ils arrivent à gagner : l'orfèvre 5 francs, le bijoutier et le graveur 8 francs, le ciseleur 10 francs, et le sertisseur 12 francs. Ce sont là les salaires de l'ouvrier moyen. Quant aux chefs d'atelier et aux ouvriers hors ligne, ils peuvent arriver à gagner : le bijoutier et le graveur 15 francs, le ciseleur 20 francs, et le sertisseur 30 francs par jour. Mais c'est l'exception. Dans ces industries, il n'y a pas, à proprement parler, de morte saison; cependant le travail est moins actif pendant les quelques mois d'été.

Les ouvriers employés dans les imprimeries se divisent, au point de vue des salaires, en plusieurs catégories : les compositeurs, les metteurs en pages et les conducteurs de machines. Les compositeurs, qui sont payés à l'heure, ce qu'on appelle

les ouvriers travaillant *en conscience*, reçoivent un minimum de 0 fr. 65 par heure; mais, suivant leur degré d'intelligence et d'habileté, suivant aussi la nature du travail plus ou moins difficile qu'on leur donne à faire, ils peuvent gagner jusqu'à 0 fr. 80, 1 franc et même 1 fr. 10 de l'heure, ce qui fait, pour une journée de dix heures, un salaire minimum de 6 fr. 50, maximum de 11 francs. Il faut compter que le salaire le plus habituel est de 7 à 8 francs. Les compositeurs travaillant aux pièces (c'est le mode de travail le plus usité) sont payés 0 fr. 65 pour le mille de lettres. Suivant leur plus ou moins grande habileté et la nature de la *copie* qu'on leur donne à composer, ils peuvent atteindre, comme l'ouvrier travaillant *en conscience*, à un salaire de 6 à 11 francs. Il en est de même des *correcteurs*, c'est-à-dire de ceux qui exécutent les corrections. Il s'agit ici des compositeurs employés dans les imprimeries qui travaillent pour la librairie. Les ouvriers employés à la composition des journaux sont payés 10 francs pour sept heures de travail pendant le jour et 12 francs la nuit. Ils ont de plus sur leurs compagnons travaillant pour la librairie cet avantage d'avoir leur besogne assurée toute l'année, tandis que les imprimeries qui travaillent pour la librairie, ayant moins de

travaux à exécuter pendant certains mois de l'année, ne gardent pendant ces mois que leurs meilleurs ouvriers.

Au-dessus des compositeurs, il y a les metteurs en pages; ceux-ci se font un salaire habituel de 10 à 12 francs, pouvant s'élever même dans certains cas jusqu'à 15 francs. Enfin il y a les conducteurs de machines; car, dans les grandes imprimeries, les machines à vapeur ont remplacé, comme chacun sait, l'antique presse à bras. Un conducteur de machine ordinaire gagne de 8 à 10 francs. S'il est bon ouvrier, son salaire s'élève jusqu'à 12 francs. Enfin, si, dans les feuilles tirées par lui, se trouvent des gravures, et s'il est employé à ce qu'on appelle, en termes techniques, le découpage, cette opération lui assure un salaire supplémentaire de 5 francs, qui porte son gain journalier à 15 francs.

La gravure sur bois se paie au centimètre carré. Le prix du centimètre varie suivant l'habileté de l'artiste et aussi suivant la nature de l'œuvre. C'est ainsi que le centimètre carré de figure se paie plus cher que le centimètre carré de paysage. Le prix minimum du centimètre carré est de 0 fr. 20. Un graveur ordinaire peut arriver à se faire 8 à 9 francs par jour. S'il est habile et connaît bien son

métier, il va sans difficulté jusqu'à 15 francs. S'il est doué d'une habileté exceptionnelle et s'il arrive à être connu dans sa profession, c'est 20,25 et jusqu'à 30 francs par jour qu'il peut gagner. Mais ce sont là des cas exceptionnels, et les ouvriers qui arrivent à toucher des salaires aussi élevés sont presque des artistes. Il en faut cependant tenir compte, et l'on peut dire que dans les différentes professions qui se rattachent à la bijouterie, à l'orfévrerie, à l'imprimerie, à la gravure, les salaires habituels varient de 7 à 10 francs, les salaires élevés de 10 à 15 francs et les salaires exceptionnels de 15 à 30 francs. Voilà, pour les professions de la première catégorie, celles où le salaire rémunère surtout le don naturel et l'intelligence. Passons maintenant aux professions de la seconde catégorie, à celles où le salaire rémunère à la fois l'instruction professionnelle et l'effort physique.

Je prendrai d'abord pour exemple les diverses professions qui se rattachent à l'industrie du bâtiment. Nous aurons ici l'avantage de nous trouver en présence d'un document certain : c'est la *Série des prix* de la ville de Paris. On sait, en effet, que la ville de Paris fait paraître chaque année sous ce titre le recueil des prix qu'elle paie aux ouvriers

employés par elle. Il y a quelques années, ces prix n'étaient que des évaluations *maxima* sur lesquelles la Ville s'appuyait pour régler les mémoires de ses entrepreneurs. Mais, grâce à la faiblesse des autorités municipales, ces prix *maxima* sont devenus le tarif véritable des salaires pour les ouvriers employés dans les travaux publics, et, pendant la période d'activité désordonnée qu'a traversée l'industrie du bâtiment, ce tarif avait fini par s'imposer, grâce à l'entente des ouvriers entre eux, aux entrepreneurs de travaux privés. C'est donc à l'administration parisienne et à ses concessions trop faciles que revient en grande partie la responsabilité de l'exagération du prix de la main-d'œuvre dans l'industrie du bâtiment, exagération qui, par un retour facile à prévoir, tient sa part dans la crise traversée aujourd'hui par cette industrie. Nous allons nous rendre compte, en effet, avec quelle rapidité les ouvriers du bâtiment ont vu hausser leurs salaires depuis quelques années[1].

Voici quels sont les prix que la ville de Paris paie aujourd'hui à ceux qu'elle emploie : le tailleur de

1. La crise actuelle a amené une certaine baisse dans les salaires se rattachant à l'industrie du bâtiment. Mais la ville de Paris n'en maintient pas moins les prix de sa série. Le conseil municipal ne souffrirait pas un abaissement.

pierres en ravalement est payé 1 fr. 20 par heure, soit 12 francs par jour en été pour une journée de dix heures, et 9 fr. 60 en hiver pour une journée de huit heures; le poseur 9 francs en été, 7 fr. 20 en hiver; le tailleur de pierres ordinaire, le maçon et le briqueteur 8 fr. 50 en été et 6 f. 80 en hiver; le garçon maçon et le garçon briquetier 5 francs en été, 4 francs en hiver; le charpentier 9 francs en été, 7 fr. 20 en hiver, le couvreur 8 francs et le garçon couvreur 5 francs; le plombier ou zingueur 7 fr. 50 et le garçon plombier 5 francs; le monteur gazier 10 fr. 25; l'ajusteur 9 fr. 90; l'aide-ajusteur 6 fr. 50; le parqueteur 9 francs; le menuisier 8 francs; le serrurier 7 fr. 50; le fumiste 7 fr. 50 et le garçon fumiste 4 fr. 50; le marbrier 8 fr. 50; le polisseur 7 fr. 50; le peintre en décors 12 francs; le peintre ordinaire 8 francs, le vitrier 8 fr. 50; le doreur 10 francs; le colleur 10 francs; enfin le miroitier 10 francs en été et 8 francs en hiver.

Parmi ces industries, il en est quelques-unes qui subissent pendant l'hiver une morte saison régulière qu'on évalue à deux mois; ce sont celles qui ont trait à la construction proprement dite : maçons, tailleurs de pierre, etc. Aussi beaucoup de maçons, originaires de la campagne, retournent-ils dans leur pays au mois de janvier pour n'en

revenir qu'au mois de mars. C'est autant à déduire sur les 2,500 ou 3,000 francs qui constituent leur gain annuel (à supposer bien entendu qu'ils ne subissent pas un chômage général). Mais celles qui s'exercent à l'intérieur des bâtiments déjà construits (peintres, doreurs, menuisiers) ne subissent aucune interruption. Quant à l'augmentation de ces salaires depuis quelques années (toujours d'après la *Série des prix* de la ville de Paris), elle a varié de 25 p. 100, dans les industries les moins favorisées, à 60 p. 100 dans celles qui l'ont été le plus. Ce sont toujours les salaires les plus élevés dont l'augmentation proportionnelle a été le plus considérable. Ainsi le tailleur de pierres en ravalement, dont la série des prix fixe la rémunération à 12 francs par jour a vu son salaire hausser de 60 p. 100, tandis que le garçon plombier qui est payé 5 francs, n'a bénéficié que d'une augmentation de 25 p. 100. Quant au garçon couvreur-guetteur, dont le métier très facile à exercer consiste à écarter les passants, il recevait 3 fr. 50 il y a sept ans; c'est encore 3 fr. 50 qu'il reçoit aujourd'hui. Mais, en moyenne, il faut compter que l'augmentation a été de 40 p. 100.

Passons à une industrie bien voisine de celle du bâtiment, à l'industrie de l'ameublement. Sans entrer

dans des détails qui finiraient par fatiguer l'esprit, je me bornerai à dire que les sculpteurs sur bois ont, dans ces dernières années, gagné de 9 francs à 12 fr. 50 par jour; les tapissiers de 8 francs à 12 fr. 50; les ébénistes en meubles de luxe, de 8 à 11 francs; les menuisiers en meubles massifs, de 8 francs à 11 fr. 25; les menuisiers en sièges de luxe, de 7 à 10 francs; les ébénistes en meubles ordinaires, de 5 à 8 francs; les menuisiers en sièges ordinaires, de 4 fr. 50 à 6 fr. 50. Tel est le taux auquel les dernières grèves avaient élevé les salaires dans l'industrie de l'ameublement, et il n'est pas très étonnant, lorsque les ouvriers italiens ou allemands se contentent d'un salaire de 3 à 5 francs par jour, que la concurrence de leurs produits fasse subir à cette industrie une crise non moins sérieuse que celle du bâtiment.

On pourrait être tenté de croire que ces industries du meuble et du bâtiment étaient à Paris des industries privilégiées, où les ouvriers touchaient des salaires exceptionnellement élevés. Aussi, pour compléter ces indications, prendrai-je encore deux industries qui n'ont rien d'exclusivement parisien : celle de la construction des machines et celle de la construction des wagons. Ces deux industries emploient à Paris, lorsque les affaires marchent, un grand nombre d'ouvriers, et ici encore je pourrai

donner des renseignements de première main. Dans l'industrie de la construction des machines, les ouvriers les mieux payés sont les ajusteurs, et traceurs dont le salaire est de 8 fr. 50 par jour. Encore faut-il compter que c'est là un salaire moyen et que les ouvriers très habiles gagnent davantage. Viennent ensuite les forgerons et les marteleurs qui sont payés en moyenne 8 francs. Puis les outilleurs, les embateurs et caleurs de roues, les chaudronniers et les cloutiers, dont le salaire oscille aux environs de 7 fr. 50; les tourneurs, les aléseurs, les mortaiseurs, les raboteurs et les chefs monteurs dont le salaire varie de 6 fr. 50 à 7 francs; les pilonniers, les perceurs, les taraudeurs, les frappeurs et aides-marteleurs, dont le salaire varie de 5 fr. 50 à 6 francs; enfin les aides-chaudronniers et les manœuvres, dont le salaire dépasse quelque peu 5 francs. Tous ces salaires ont augmenté depuis dix ans d'une somme qui peut varier de 1 fr. 50 à 3 francs par jour et qui est en général du tiers du salaire, l'augmentation ayant toujours été, comme dans l'industrie du bâtiment, d'autant plus forte que le salaire était plus élevé.

Dans l'industrie de la construction des wagons, qui peut servir aussi d'indication pour celle de la carrosserie, voici les salaires que nous trouvons :

les modeleurs (dont le salaire a augmenté de 3 francs par jour depuis dix ans), sont payés 9 fr. 50; les charrons, les peintres-rechampisseurs, broyeurs ou vernisseurs, de 7 francs à 7 fr. 50; les menuisiers, zingueurs, ferreurs, ferblantiers, garnisseurs, selliers, de 6 fr. 50 à 7 francs; les ébénistes et ouvriers aux machines à bois, de 6 francs à 6 fr. 50; les peintres ordinaires et ponceurs, de 5 fr. 50 à 6 francs, enfin les chefs-manœuvres et manœuvres, de 5 francs à 5 fr. 50. Dans ces diverses professions, l'augmentation des salaires s'est élevée depuis dix ans de 1 à 3 francs suivant que le salaire était plus ou moins fort. Il n'y a pas de morte saison, mais il faut tenir compte que l'activité de cette industrie est singulièrement ralentie depuis deux ans. Cependant les salaires, au moins dans les grands établissements, ont été maintenus au même taux.

En résumé, dans les professions de la deuxième catégorie, où le salaire rémunère à la fois l'aptitude professionnelle et l'effort physique, nous avons trouvé des salaires minimum de 5 francs, maximum de 12 francs. L'augmentation a été constante et, dans ces dernières années, elle a dépassé sensiblement celle du coût de la vie.

Il ne me reste plus qu'à parler des professions de la troisième catégorie, de celle où l'aptitude profes-

sionnelle entrant pour peu de chose, le salaire ne rémunère guère que l'effort physique. Ici, on ne rencontre guère de série de prix, ni de tarifs, à moins que les ouvriers adonnés à ces professions ne soient employés dans la grande industrie, où ils travaillent côte à côte avec des ouvriers employés dans des professions appartenant aux deux premières catégories. Ils bénéficient alors, dans une certaine mesure, des tarifs élevés de l'industrie à laquelle ils sont attachés. C'est ainsi que, dans les imprimeries, ceux qu'on appelle les margeurs, c'est-à-dire ceux qui ont à placer avec certaines précautions les feuilles sous les cylindres de la machine, touchent de 4 francs à 4 fr. 50. De même, dans les ateliers de construction de wagons, les simples laveurs touchent de 4 francs à 4 fr. 25. On peut également ranger dans cette catégorie les ouvriers qui s'emploient dans les grandes usines à des travaux n'exigeant point d'aptitudes spéciales, comme dans les raffineries ou les fabriques de produits chimiques; ceux-là peuvent gagner environ 4 francs par jour.

Parmi les mieux payés dans ces diverses professions, n'oublions pas de faire figurer les camionneurs et les charretiers, car il faut encore une certaine adresse pour conduire dans les rues de

Paris trois ou quatre chevaux attelés à la file ou une voiture lancée au grand trot. Aussi sont-ils encore payés de 4 francs à 4 fr. 50. Il en est de même de ceux qui sont doués d'une force physique assez grande pour porter sans faiblir sur leurs collets (aussi les appelle-t-on colletineurs) des fardeaux considérables. Mais l'homme de peine proprement dit, de quelque nom qu'il s'appelle, le palefrenier qui panse les chevaux, le portefaix qui, le long des quais, au vent glacé ou au soleil torride, débarde les trains de bois, décharge le sable ou la chaux, hisse des pierres de taille sur les charrettes; le garçon de magasin, non point celui qui est employé à la recette, mais celui qui, dans les plus élégantes comme dans les plus modestes boutiques, arrive le premier, s'en va le dernier, balaie le plancher, décharge les paquets et risque chaque jour d'attraper, travaillant en nage dans un courant d'air, ce que, dans la langue populaire, on appelle un *chaud et froid*, prélude de la fluxion de poitrine et de la phtisie; l'homme d'équipe qui, dans les gares de chemin de fer, pousse les wagons et graisse les roues des voitures; l'homme, en un mot, voué à la peine, comme son dur nom l'indique, celui-là combien gagne-t-il? Dans les grandes administrations, où il est très

bien payé, 4 francs, quelquefois 3 fr. 75, le plus souvent 3 fr. 50, quelquefois moins. Ne faut-il pas, en effet, ranger dans la catégorie des hommes de peine ces balayeurs de la ville de Paris qui, par tous les temps, hiver comme été, sont obligés de se lever au milieu de la nuit pour commencer, dès la pointe du jour, le nettoyage des rues, balayer la neige ou la crotte, et auxquels, pour ce dur métier qui a l'avantage de n'exiger d'autre aptitude que deux bons bras, on donne 3 fr. 25? Aussi trouve-t-on peu d'ouvriers parisiens d'origine pour manier le balai municipal ; ce sont généralement des ruraux qui sont venus échouer à Paris ou des étrangers, autrefois des Allemands, aujourd'hui des Italiens. Il y a toute une colonie de ces derniers dans une de ces ruelles qui se cachent entre le boulevard Saint-Germain et le quai, à la hauteur des Thermes de Julien, et qui a nom rue de la Parcheminerie. Une grande maison à plusieurs étages en est bondée; ils vivent là sept ou huit ensemble, maris et femmes, ou soi-disant tels, dans des chambres qu'ils paient jusqu'à 250 francs par an. Quelques-unes de ces chambres ne sont éclairées que par un châssis situé à six ou huit pieds au-dessus du sol. Il n'y entre jamais un rayon de soleil, et ce sont des Italiens!

Ce salaire de 3 fr. 25, est-ce un minimum ? Non ; on trouve encore des hommes de peine à 3 francs et même à 2 fr. 75. J'ai rencontré un chargeur aux bureaux ambulants, dans les gares de chemins de fer, auquel l'administration des postes n'allouait que 2 fr. 60. Mais ceux-là sont en général des débiles, payés en proportion des services qu'ils rendent ; et c'est à 3 fr. 50 ou 3 fr. 75 par jour qu'il faut fixer à Paris le salaire du véritable homme de peine. Nous avons vu que, dans l'industrie, si bien payée, du bâtiment, le guetteur chargé d'avertir les passants est payé 3 fr. 50 par jour.

Jusqu'ici, je n'ai parlé que des professions régulières et classées, dont les salaires courants sont fixés par des tarifs ou par l'usage. Mais, en dehors de ces professions, il existe sur le pavé de Paris un certain nombre d'individus qu'il n'est pas possible d'assimiler complètement aux salariés, parce qu'ils vivent des produits d'une petite industrie, et dont le gain journalier est souvent fort au-dessous de celui des salaires les plus humbles : marchands des quatre saisons (ceux-ci ne font cependant pas de mauvaises affaires), vendeurs à la criée de petits objets (ce que, dans la langue de police, on appelle des *camelots*), crieurs de journaux, distributeurs de prospectus, etc., sans parler ici de professions

interlopes qu'on ne pourrait énumérer et décrire sans refaire le *Paris inconnu* de Privat d'Anglemont. Ces individus sont parfois des infirmes, généralement des déclassés, qui en sont arrivés là par fainéantise, quand ce n'est pas par quelque cause encore moins avouable. J'ai eu la curiosité d'engager un jour la conversation avec un individu qui, au coin d'un boulevard fréquenté, distribuait aux passants des prospectus. C'était un garçon bien découplé, à la figure intelligente, et, comme je lui demandais comment il était tombé si bas, il m'expliqua avec un peu d'hésitation qu'étant employé dans une maison de commerce, « il s'était mis dans l'embarras, à cause d'une femme », puis, peu à peu, prenant confiance, il me raconta les garnis misérables où il vivait, les gargotes invraisemblables où il se nourrissait au rabais, et il ajouta, dans un langage dont on me pardonnera de rapporter ici le naturalisme pittoresque : « Ah ! Monsieur, à Paris, quand une fois on est tombé dans la *pommade*, on ne peut pas se figurer combien il est difficile de se relever. » Telle est, en effet, la situation du plus grand nombre de ces individus, dont il est impossible d'évaluer le gain journalier, mais qui vivent certainement, eux, leurs femmes et leurs enfants, quand ils en ont, dans la plus profonde

misère. Parmi ces professions, il en est une seule au sujet de laquelle je crois devoir entrer dans quelques détails, parce qu'elle est essentiellement parisienne de sa nature et qu'elle occupe régulièrement plusieurs milliers d'individus : c'est l'industrie des chiffonniers, et, s'il ne répugne pas trop à mes lecteurs de pénétrer avec moi dans ce monde assez malpropre, nous allons y passer quelques instants.

Sous l'Empire, la profession de chiffonnier était à Paris une industrie limitée et privilégiée. Pour s'établir chiffonnier, il fallait obtenir une autorisation de la préfecture de police, autorisation qui se traduisait par la délivrance d'une médaille. Aujourd'hui la préfecture de police s'est relâchée de ces exigences, et devient chiffonnier qui veut, ce qui n'empêche pas les anciens chiffonniers de porter encore leurs médailles avec un certain orgueil. « Il y a vingt ans que je suis médaillé, » me disait l'un d'eux, et il y avait autant de fierté dans sa voix que s'il eût porté la médaille militaire. Depuis cette tolérance, le nombre des chiffonniers s'est sensiblement accru. Comme, pour s'établir chiffonnier, il suffit de pouvoir acheter une lanterne et une grande hotte qu'on appelle dans le métier un *mannequin*, c'est une profession facilement acces-

sible. Autrefois les chiffonniers demeuraient en grand nombre derrière le Panthéon, dans les rues Mouffetard, Gracieuse, et autres encore, ou bien du côté du parc Monceaux, dans ce quartier mal famé qu'on appelait la petite Pologne et qui a depuis complètement disparu. Aujourd'hui, chassés par l'élévation constante du prix des loyers et par la répugnance qu'inspire leur voisinage, ils sont de plus en plus refoulés loin du centre et obligés de s'établir dans des terrains vagues qu'ils peuvent trouver encore dans Paris, les uns dans les environs de la barrière d'Italie, sur les vastes emplacements occupés par la cité Dorée et la cité des Khroumirs, les autres au pied des buttes Chaumont, les autres à Clignancourt. Parfois, sur ces terrains, ils construisent eux-mêmes une cahute en bois, bâtie avec des planches qu'ils ont ramassées de droite et de gauche, dont ils bouchent les interstices avec des gravats. Mais généralement leurs logements fort misérables ne leur appartiennent pas : ils sont construits par un principal locataire qui les leur loue au mois ou à la semaine à un prix exorbitant, et, dans ces logements, ils vivent le plus souvent pêle-mêle avec les détritus qu'ils ont ramassés. Aussi le voisinage d'une cité de chiffonniers se trahit-il toujours par l'odeur aigre et douceâtre

qui s'en exhale. Cette odeur est cause qu'on les pourchasse et les expulse sans cesse. Dans les baux qu'ils consentent, les propriétaires de ces terrains couverts par des cités de chiffonniers stipulent souvent que, dès qu'une portion du terrain sera vendue, tous les baux prendront fin et que les chiffonniers seront obligés de déguerpir en masse. C'est alors un véritable exode de ces pauvres diables, qui s'en vont de côté et d'autre, où ils peuvent, généralement hors barrière, parce que là on rencontre plus facilement des terrains inoccupés. Dès que quelques-uns ont trouvé à s'établir quelque part, le bruit s'en répand; d'autres viennent les rejoindre, et il se forme là une nouvelle agglomération. C'est ainsi que à Clichy, à Levallois, les terrains qui bordent la route de la Révolte sont aujourd'hui couverts de cités de chiffonniers, où se réfugie une misère plus hideuse et plus abandonnée encore que celle qu'on trouve à Paris.

J'ai passé, il y a quelque temps, un curieux après-midi à visiter et à faire causer leurs habitants, chez lesquels j'ai trouvé, je dois le dire, cette bonhomie et cette ouverture qu'on rencontre toujours à Paris chez les plus misérables, lorsqu'ils ont le sentiment qu'on s'intéresse véritablement à

leurs petites affaires. L'une entre autre de ces cités est particulièrement curieuse. De son nom administratif elle s'appelle la cité Foucault, mais son nom populaire est la cité de la *Femme en culotte*. Elle doit cette appellation bizarre à sa fondatrice, qui est morte, il y a peu d'années, laissant par testament la nue propriété de la cité fondée par elle au village de Clichy, son pays natal, et l'usufruit à une de ses parentes assez jeune encore, qui vit dans une petite maisonnette au milieu de la cité. Cette jeune femme perçoit elle-même les loyers, comme faisait la *Femme en culotte*, sobriquet qu'avaient valu à madame Foucault son costume habituel et peut-être aussi certaines particularité de ses mœurs. A vrai dire, la propriété léguée au village de Clichy n'est pas bien brillante : c'est une longue et étroite allée, bordée de maisons dont le rez-de-chaussée est construit au niveau du sol et dont le premier étage donne sur un long balcon en bois. Ces masures rapportent cependant quelques milliers de francs par an, louées qu'elles sont à la semaine et au prix de 15 à 20 francs par mois. Le loyer étant toujours payé d'avance, aucun mobilier n'est exigé des entrants; les plus fortunés possèdent un lit, une table, deux ou trois chaises; quelques-uns ne possèdent rien du tout : « Venez, Monsieur, que je

vous montre mon armoire à glace, » me dit l'un d'eux, et il m'introduisit dans son taudis. De meubles point; dans un coin, une botte de paille sur laquelle il couchait, et à la muraille un fragment de miroir cassé suspendu à un clou. C'était ce qu'il appelait son armoire à glace.

Il était environ midi, l'heure du repas; beaucoup de chiffonniers et de chiffonnières faisaient leur cuisine en plein air sur de petits réchauds; ils mettaient tremper dans l'eau des croûtons de pain et des débris de légumes ramassés la veille, ou bien faisaient rôtir quelques morceaux de viande détachés de vieux os. Il est très rare, en effet, que le produit de la tournée de chaque jour ne fournisse pas au chiffonnier la nourriture du lendemain, soit que, dans les tas d'ordures explorés par lui, il trouve quelques morceaux dont il puisse faire façon, soit que des dessertes de tables lui soient directement données à la porte des maisons riches et des restaurants. Il faisait un beau soleil et des enfants jouaient gaiement dans la poussière, les plus petits vêtus d'une simple chemise, les autres en haillons. J'ai appris, dans la conversation de ces malheureux, bien des choses que j'ignorais. C'est ainsi que j'ai pu discerner qu'il y a des chiffonniers de tradition et des chiffonniers d'aventure.

Les premiers sont nés de parents ayant exercé eux-mêmes ce médiocre métier, et ils ne seraient pas en état d'en exercer un autre : ils y tiennent même comme à une profession qui leur laisse toute leur indépendance et qui leur permet de travailler à leurs jours et à leurs heures : ce sont des indécrottables ; nés dans le chiffon, ils mourront dans le chiffon. Les autres sont, au contraire, des déclassés ; c'est après avoir essayé de dix métiers qu'ils sont tombés dans celui-là, parce que tout le monde peut l'exercer et qu'on ne dépend de personne. Ils rêvent d'abord d'en sortir, puis ils finissent par s'y enfoncer et s'y abrutir peu à peu. Tel était notamment le cas d'un individu assez beau parleur qui avait été autrefois dans la culture et qui, après avoir mangé tout son bien et celui de sa femme, vivait maintenant séparé de celle-ci. Mais elle lui faisait une pension de 300 francs. Aussi passait-il dans la cité pour un rentier, et il ne chiffonnait qu'à ses heures. Quand j'entrai chez lui, il était étendu sur son lit, en train de lire *l'Amour* de Michelet, et il me montra sa bibliothèque composée de cinq ou six volumes, qu'il avait ramassés dans des tas d'ordures.

J'ai appris aussi, que, suivant son humeur et son imagination, chacun se fait *placier* ou *coureur ;* le placier est celui qui se rend tous les matins à la même

place, attendant qu'on lui apporte dans des paniers les détritus de certains établissements, ou qui va, au contraire, chercher ces paniers dans les maisons, évitant ainsi aux domestiques la peine de les vider au dehors. Les *coureurs*, au contraire, sont ceux qui, leur *mannequin* sur le dos, leur lanterne à la main, courent d'un tas à un autre et ramassent avec la pointe de leur crochet tous les débris qui sont susceptibles d'être revendus ensuite : vieux os, vieux chiffons, vieux bouts de papiers, etc... Le métier de placier est moins fatigant et plus rémunérateur que celui de coureur. Néanmoins, celui de coureur est généralement préféré : pourquoi? Pour deux raisons. Par fierté d'abord; parce que le placier est toujours un peu dans la dépendance des domestiques des maisons qu'il dessert, et que ceux-ci lui font sentir toute leur supériorité sociale; par imagination ensuite, parce que le coureur espère toujours trouver dans les tas qu'il remue quelque trésor jeté par mégarde. On se transmet, en effet, de père en fils, dans le monde des chiffonniers, des légendes, qui n'ont peut-être aucun fondement, de parures de diamants, de liasses de billets de banque trouvés dans des tas de chiffons et qui, du jour au lendemain, ont fait du chiffonnier un bourgeois. Si grand est l'empire de l'imagination sur

les intelligences les plus humbles, qu'échanger le métier de coureur contre celui de placier semblerait à maint chiffonnier renoncer pour toujours à la fortune.

Si la fortune doit arriver au chiffonnier, elle ne lui arrivera certainement pas en dormant, car son industrie s'exerce surtout la nuit, de huit heures du soir à minuit, et de quatre heures du matin jusqu'au jour. Un chiffonnier actif peut faire ainsi deux tournées par nuit en se reposant trois ou quatre heures entre les deux ; mais il faut qu'il soit pour cela vigoureux et doué de bonnes jambes. J'en puis parler par expérience. J'ai eu, en effet, la fantaisie, qui pourra paraître singulière, d'accompagner un chiffonnier dans sa tournée nocturne. Partis du village de Clichy, nous avons parcouru de compagnie toutes les rues des Batignolles et descendu le boulevard de Courcelles jusqu'à la grille du parc Monceaux, courant de tas en tas, à l'étonnement des passants qui ne s'expliquaient pas bien le but de notre association. J'admirais la rapidité avec laquelle, à la faible lueur de sa lanterne, il savait reconnaître et piquer avec son crochet les débris qui étaient de revente. Chemin faisant, il me conta son histoire. Celui-là était un déclassé et il avait fait un peu tous les métiers. Originaire de la

Flandre, il avait d'abord travaillé dans les fabriques du département du Nord, puis à Paris, puis dans des mines en Espagne. Là, il s'était marié avec une jeune fille du pays et il était revenu avec elle à Paris. Ils n'avaient pas trouvé d'ouvrage et peu à peu ils étaient tombés dans le chiffon. Dans les premiers temps, sa femme et lui étaient honteux du métier qu'ils faisaient et ils ne sortaient que la nuit ou en se cachant la figure avec un mouchoir. Puis, peu à peu, il s'y était fait et ne se plaignait pas trop de sa condition. Il était père de deux petites filles qu'il envoyait à une école protestante établie à portée de la cité où il demeurait. C'était un garçon intelligent, s'exprimant avec aisance, et fort expansif sur ce qui le concernait. Mais quand j'essayai de le faire parler sur ses camarades et quand je l'interrogeai sur certains détails de mœurs peu édifiants dont il m'avait été parlé, je trouvai bouche close. L'honneur de la corporation lui commandait le silence. Causant ainsi, nous avions marché pendant quatre heures de ce pas rapide qui est particulier aux chiffonniers, et, lorsque je le quittai à la barrière, sur le coup de minuit, je ne pus m'empêcher de le plaindre à la pensée que, sur la pointe du jour, il lui faudrait recommencer cette rude tournée.

A ce métier que peut gagner un chiffonnier? Il vend chaque jour ce qu'il appelle sa *vidée*, c'est-à-dire le contenu de sa hotte, à des maîtres chiffonniers qui achètent au poids et à des prix différents les débris dont elle se compose pour les revendre eux-mêmes soit directement, soit par l'intermédiaire de marchands en gros, aux fabricants qui utilisent ces débris en les transformant. Le prix d'une *vidée*, suivant que la tournée a été plus ou moins fructueuse, peut varier de 1 fr. 50 à 2 francs Si le chiffonnier fait, comme il le peut, deux tournées par jour, cela lui assure un gain journalier de 3 à 4 francs. S'il vit en ménage (mariés ou non, c'est le cas de presque tous les chiffonniers) et que sa femme chiffonne avec lui, c'est un gain de 6 à 7 francs. Contrairement à ce qui se passe d'ordinaire, les enfants sont plutôt une manière d'augmenter le gain. Jeunes, ils font le *tri* de la *vidée*, c'est-à-dire qu'ils mettent ensemble les débris de même nature avant de les porter chez le maître chiffonnier. Plus âgés, ils chiffonnent avec le père et la mère. La dépense de nourriture est presque nulle, ce qui a été ramassé dans les tas d'ordure ou donné directement aux placiers y subvenant en grande partie. La dépense en vêtements est très faible, car ils sont obligés en quelque sorte

par leur profession même d'être en haillons et ils ne sont pas tenus à cette décence du costume qui s'impose à l'ouvrier parisien. Il serait donc facile à beaucoup d'entre eux d'économiser un peu et d'arriver avec le temps à s'établir maîtres chiffonniers, ce qui est le débouché de la profession. Pourquoi ne le font-ils pas? Parce que, cela est triste à dire, le plus clair de leur gain passe au cabaret. Beaucoup vont directement dépenser chez le marchand de vin l'argent qu'ils ont touché pour le prix de leur *vidée*. Nulle part, je n'ai vu autant de figures enluminées et senti autant d'haleines respirant l'alcool que dans la cité de la *Femme en culotte*. Les chiffonniers vivent généralement au jour le jour, et rarement une pièce de monaie leur reste entre les doigts. Aussi les prévoyants, les économes, sachant combien ils auraient de peine à conserver dans leur poche les 3 ou 4 francs qu'il leur faut chaque semaine verser entre les mains de leur propriétaire, mettent-ils à part, chaque matin, une portion de leur vidée. Le jour du terme arrivé, ils vendent cette réserve en bloc et ils vont immédiatement s'acquitter entre les mains du gérant ou du propriétaire de la cité.

Vis-à-vis de ceux qui n'ont pas eu cette sagesse, le propriétaire ou le gérant se trouve dans un certain

embarras. Comment s'y prendre pour extirper d'eux la redevance hebdomadaire ? Saisir leurs meubles ? Souvent ils n'en ont d'autre que le lit, insaisissable. Voici alors comment le propriétaire procède. Il enlève la porte et la fenêtre de la chambre du locataire en retard, et il patiente une semaine. Au bout d'une semaine pour ravoir sa porte et sa fenêtre, le locataire récalcitrant s'arrange souvent pour payer l'arriéré. Sinon il est expulsé et va traîner sa misère ailleurs. Aussi les cités de chiffonniers changent-elles souvent d'habitants et ces habitants sont-ils généralement fort dégradés. C'est, je crois, une erreur du penser, comme certains publicistes, que le chiffonnier, pouvant avec avantage associer à son industrie sa femme et ses enfants, constitue un embryon sauveur de famille-souche dans notre société désorganisée. En réalité, le chiffonnier est le plus souvent un paresseux ou un déclassé, qui vit dans des conditions fort misérables, mais qui est un peu l'auteur de sa propre misère, et sur lequel il n'y a pas grande illusion à conserver.

Résumons maintenant en quelques mots ces indications trop longues, bien que très incomplètes. Nous avons vu que, dans les deux premières catégories de professions, les salaires s'élèvent notablement au-dessus de ce chiffre de 2 fr. 75 à

4 francs, qui nous a semblé être le minimum du coût de la vie, et que même, dans la troisième catégorie, la moins favorisée, les salaires variaient généralement de 3 fr. 50 à 5 francs. Enfin nous avons vu également que, en dehors de ces trois catégories, il existait encore un certain nombre d'individus dont le gain journalier était presque impossible à évaluer, mais devait cependant atteindre difficilement 3 francs. Il serait intéressant de pouvoir dire avec exactitude comment la population qui vit de son travail se répartit entre ces différentes catégories. Mais les renseignements que la statistique peut fournir à ce sujet sont nécessairement très sommaires. En chiffres ronds, on peut dire que le nombre des ouvriers employés à Paris dans les usines, les manufactures et dans les arts et métiers de diverse nature, s'élève à 250 000; celui des hommes de peine, journaliers, etc., à 75 000, enfin celui des mendiants, vagabonds, individus sans profession, à 15 000. Il en faudrait donc conclure que, sur l'ensemble des individus vivant à Paris de leurs gains journaliers 74 p. 100 gagnent 4 francs par jour et au-dessus jusqu'aux chiffres les plus élevés, 22 p. 100 de 3 à 4 francs et 4 p. 100 seulement moins de 3 francs. Ce sont là, sans doute, des évaluations très approximatives;

mais ces indications suffisent pour donner le droit d'affirmer que, à Paris, l'insuffisance des salaires ne saurait être représentée comme une cause générale de la misère, et qu'il n'y a rien de vrai au point de vue expérimental dans la fameuse maxime de Turgot rajeunie par Lasalle : « En tout genre de travail, il doit arriver et il *arrive, en effet*, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui est nécessaire à sa subsistance. » Il faut même aller plus loin et reconnaître que Paris est, en temps normal, le paradis terrestre des ouvriers. Lorsqu'on pense qu'un grand nombre d'entre eux se fait annuellement par son travail une somme qui varie de 2000 à 3000 francs et qu'on compare leur situation à celle des employés qui touchent un traitement égal ou même inférieur, (car il y a nombre d'employés à 1800 et même à 1500 francs,) on ne saurait nier que la situation des ouvriers ne soit infiniment plus enviable, car l'employé est obligé de satisfaire à des conditions d'existence dont l'ouvrier est affranchi. L'employé ne peut pas porter la blouse; il ne peut pas manger dans une gargote ou dans un fourneau économique; il est obligé de se loger dans une maison décente. Avec un salaire moins élevé, la vie lui revient donc plus cher, et cependant on n'a jamais vu les employés à 1800

francs se mettre en grève et quitter leur bureau pour aller faire une manifestation pacifique, ou soi-disant telle, sur l'esplanade des Invalides.

Ceci dit, il faut cependant se préoccuper de cette humble catégorie, encore assez nombreuse après tout, puisqu'elle comprendrait près d'un quart de la population ouvrière, qui touche habituellement un salaire à peine égal à ses besoins, et il faut reconnaître également que, pour ceux-là, la situation est singulièrement précaire et pénible. Cependant eux non plus ne manifestent guère, et l'on n'a jamais entendu parler à Paris d'une grève des hommes de peine. C'est peut-être une raison de plus pour se préoccuper de leur situation et pour dire que l'homme dont le salaire quotidien oscille de 3 à 4 francs, s'il ne vit pas habituellement dans la misère, est toujours à la veille d'y tomber. Comme à moins de pratiquer ces vertus d'anachorète qu'on doit admirer quand on les rencontre, mais qu'on ne saurait exiger, il ne lui est pas possible de faire des économies, la moindre interruption de son travail, tenant à un chômage ou à une indisposition de quelques jours, le met immédiatement au-dessous de ses affaires. Que le chômage, que l'indisposition se prolonge, que les dettes survien-nent, que la mauvaise chance s'en mêle, c'est un

homme perdu. Aussi n'est-il pas étonnant que, sur la liste des indigents inscrits au bureau de bienfaisance, les hommes de peine, pour ne parler que de ceux-là, figurent, pour 4474, soit pour un chiffre cinq fois plus élevé que celui de la profession qui fournit ensuite le plus d'indigents, celle des cordonniers, profession également très humble lorsqu'elle est pratiquée à domicile, en dehors des grands ateliers.

Il convient de plus de faire remarquer qu'en fixant entre 3 et 4 francs la somme nécessaire pour vivre à l'abri du besoin, nous avons toujours parlé d'un individu isolé. Mais n'est-ce pas le cas de se rappeler certain dialogue d'un conte oriental entre Allah et un portefaix très pauvre, aux ferventes prières duquel Allah avait promis d'accorder tout le nécessaire? Après avoir adressé à Allah différentes requêtes qui toutes avaient été exaucées, le portefaix finit par demander une femme.

— Mais une femme, c'est du superflu, fit observer Allah.

— C'est donc, repartit le portefaix, un superflu bien nécessaire.

Une femme, des enfants qui l'accueillent avec tendresse au retour d'une rude journée de travail passée sous les ordres d'un contre-maître impé-

rieux et qui illuminent d'un doux rayon son triste intérieur, n'est-ce pas aussi un superflu bien nécessaire pour l'homme de peine, aussi nécessaire, plus nécessaire pour lui peut-être que pour tout autre? La journée de travail finie, espère-t-on qu'il passera les quelques heures qui lui restent, seul dans une chambre sans feu? Non! Il va tout naturellement au cabaret, le club de l'homme du peuple, et il y dépense les quelques sous qu'il aurait pu mettre de côté, à moins qu'il n'ait dans son voisinage un cercle d'ouvriers, institution excellente dans son principe, mais où il craindra peut-être d'entrer, parce que la fréquentation d'un de ces cercles équivaut, aux yeux de ses camarades, à une profession de foi religieuse et politique. Il faut donc, et pour beaucoup d'autres raisons encore, désirer qu'il se marie. Mais son modeste salaire ne lui permettra pas de soutenir à lui tout seul une femme et les enfants à venir. Il faut donc de toute nécessité qu'il épouse une femme exerçant elle-même une industrie suffisamment lucrative. Et ceci nous amène tout naturellement à compléter cette étude en recherchant quels sont, dans l'industrie parisienne, les salaires des femmes.

IV

LES SALAIRES DES FEMMES

La question du travail des femmes est une de celles qui, à juste titre, ont le plus souvent préoccupé les économistes. Cette question a inspiré un des plus beaux livres qui aient été écrits, de notre temps, sur ces matières, *l'Ouvrière*, de M. Jules Simon, livre qui est toujours à relire, comme un modèle en ce genre d'études. Plus récemment, M. Paul Leroy-Beaulieu a consacré un volume très intéressant au travail des femmes au XIX^e^ siècle. Mais ces ouvrages envisagent la question du travail des femmes à un point de vue beaucoup plus général que le nôtre, bien que l'ouvrage de M. Leroy-Beaulieu contienne un chapitre spécial sur les

salaires des femmes à Paris. Infiniment plus modeste en ses visées, mais plein de renseignements utiles, est un livre de mademoiselle Pichart, intitulé *le Choix d'un état*. Enfin l'*Annuaire statistique de la France* peut être utilement consulté, bien qu'en matière de salaires, il faille toujours un peu se méfier des statistiques et des moyennes. A l'aide de ces documents, complétés, comme pour les hommes, des renseignements que je me suis procurés directement, j'espère être en mesure de donner des indications très sommaires sans doute, mais cependant exactes, sur les salaires des femmes à Paris.

C'est un fait bien connu que, dans toutes les professions, le salaire des femmes est infiniment moindre que celui des hommes. Bien des explications peuvent être données de cette infériorité. D'un côté, leur force physique moins grande leur défend d'entreprendre certains travaux dont la rémunération est proportionnée à l'effort; de l'autre, un certain défaut d'invention, une certaine stérilité d'imagination, leur rend difficile de soutenir la concurrence avec les hommes dans ces industries privilégiées où les dons artistiques sont surtout nécessaires. Dans un ordre d'idées différent, leurs besoins moindres et leur résignation plus grande

les rendent peut-être aussi plus accommodantes. Ce sont les grèves de ces dernières années qui ont contribué à pousser si haut les salaires des hommes. Les grèves de femmes, à Paris du moins, sont fort rares, et sans compter l'honneur qui doit en revenir à la douceur de leur caractère, comme elles travaillent assez rarement dans de grandes usines et beaucoup plus fréquemment dans de petits ateliers ou à domicile, les grèves seraient pour elles d'une organisation difficile, sinon impossible. Mais quelle qu'en soit l'explication, le fait est constant, et nous allons en rencontrer une première preuve.

Nous avons distingué, parmi les professions exercées par les hommes, celles où le salaire rémunère surtout le don naturel et l'intelligence, celles où il rémunère à la fois l'aptitude professionnelle et l'effort physique, enfin celles où il rémunère presque exclusivement l'effort physique, et nous avons constaté que de ces trois catégories de professions, la première était de beaucoup la plus avantageuse. Or il y a très peu de professions exercées par les femmes, qui puissent être rangées dans cette première catégorie. On ne peut guère citer, comme procurant à certaines femmes des salaires exceptionnellement élevés, que les professions de peintres sur porcelaine travaillant pour

la manufacture de Sèvres (elles sont en très petit nombre), de compositrices de dessins pour châles et tentures (en très petit nombre également, cette profession étant presque complètement absorbée par les hommes) et de monteuses de guirlandes de fleurs. Les femmes qui exercent ces professions peuvent arriver à se faire un salaire d'environ 8 francs par jour, ce qui correspond à un salaire de 10 à 12 francs pour les hommes. Les autres professions ayant un certain caractère artistique où les hommes se font un salaire élevé, orfèvrerie, bijouterie, ciselure, gravure, sont fermées aux femmes, bien que, depuis quelques années, on ait institué pour elles des cours de gravure sur bois. Cependant une profession nouvelle s'est ouverte pour les femmes depuis un certain nombre d'années, celle de l'imprimerie. On sait à quelles énergiques protestations l'emploi des femmes dans l'imprimerie a donné lieu, au début, de la part des compositeurs typographes, qui ont fait preuve tout à la fois, dans cette circonstance, de l'égoïsme qui est naturel à l'homme, et de l'étroitesse de vues qui est spéciale à l'ouvrier quand ses intérêts corporatifs sont en jeu. On a pu voir par les chiffres que j'ai donnés si la concurrence des femmes a eu pour résultat de faire baisser le salaire des hommes dans les

imprimeries. Il s'en faut, au reste, que la profession soit aussi lucrative pour les femmes que pour les hommes. Bien que, dans certaines grandes imprimeries, elles soient payées d'après le même tarif que les hommes (0 fr. 65 le mille de lettres), elles arrivent rarement à atteindre un salaire de 6 francs par jour. Il y en a très peu qui soient employées comme metteuses en pages. Néanmoins, c'est encore un très bon métier pour une femme que celui de compositrice typographe. J'ai eu l'occasion de visiter il y a quelques temps un de ces ateliers où les femmes sont exclusivement employées, et c'est une grande satisfaction que de les voir ainsi adonnées à un métier rémunérateur qui développe leur intelligence, qui n'épuise point leurs forces, et qui leur assure un gain à peu près régulier. Il faut être soi-même compositeur typographe pour s'en affliger.

Il n'y a donc qu'un très petit nombre de professions exercées par les femmes où le salaire rémunère surtout le don naturel et l'intelligence, partant très peu de femmes qui touchent des salaires véritablement élevés. En revanche, il y en a une grande quantité qui exercent des professions où le salaire rémunère à la fois une certaine instruction professionnelle, et je ne dirai pas la vi-

gueur physique (pour les femmes l'expression serait impropre) mais la continuité dans le travail. Pour les femmes, ces professions sont de beaucoup les plus nombreuses, celles qui exigent uniquement l'effort physique n'étant guère à leur portée. Avant d'indiquer les salaires afférents à quelques-unes de ces professions, je dois répéter une observation que j'ai déjà faite à propos de certains métiers exercés par les hommes, c'est que de ces salaires il faut défalquer le temps de la morte saison régulière. Or il n'y a peut-être pas une seule des industries exercées par les femmes qui échappe à la morte saison. Pour quelques-unes même, c'est l'activité qui est l'exception; c'est la morte saison qui est l'habitude : quatre mois d'activité, huit mois de morte saison. Pour d'autres, la morte saison se borne à six mois; pour les industries les plus favorisées elle est encore de deux à trois mois. C'est une observation qu'il ne faut jamais perdre de vue, quand on rencontre d'abord ces salaires encore assez élevés qu'assurent aux femmes les industries alimentées par le luxe.

Prenons pour exemple la profession de fleuriste. Une bonne fleuriste (je ne parle pas des monteuses de guirlandes, qui réalisent des gains exceptionnellement élevés) peut gagner de 5 à 6 francs par

jour. C'est là un salaire assurément élevé et qui, se joignant à l'attrait de la profession elle-même, peut tenter plus d'une jeune fille. Mais elle ne doit pas oublier que son métier de fleuriste ne la fera vivre que quatre mois de l'année sur douze, et que pendant les huit autres mois de l'année il faudra qu'elle se rabatte sur quelque autre. La même observation peut être faite pour les brodeuses en fin et pour les plumassières, c'est-à-dire les ouvrières qui apprêtent les plumes pour les robes et chapeaux. Les unes et les autres peuvent se faire des journées de 5 francs. Une brodeuse habile va jusqu'à 6 francs. Mais elles ont à subir une morte saison presque aussi longue que celle des fleuristes. Aussi peut-on considérer comme étant en réalité plus avantageuses pour les femmes les professions plus modeste de giletière et de culottière. Il paraît qu'une culotte et un gilet sont assez difficiles à bien faire. Aussi ce travail particulier est-il assez rémunérateur. Une bonne giletière ou culottière mécanicienne, c'est-à-dire travaillant avec une machine, peut gagner 4 fr. 50 par jour. Doivent être aussi considérées comme avantageuses les professions de fleuristes en fleurs communes (n'était la morte saison), de monteuses d'ombrelles et de parapluies, de brodeuses en armoiries, de

brodeuses et de raccommodeuses de tapisseries, qui arrivent à se faire un salaire de 4 francs par jour. Mais ces professions n'emploient qu'une minorité parmi les ouvrières de Paris. Nous abordons des professions beaucoup plus remplies en arrivant à la catégorie des modistes et à celle des couturières.

Le salaire des modistes varie beaucoup suivant leur goût, leur habileté et aussi suivant les magasins où elles sont employées. Le salaire moyen d'une modiste peut varier de 3 à 4 francs. Celui des couturières varie davantage encore suivant leur habileté et aussi suivant qu'elles sont employées à la confection, aux robes, aux pièces, ou qu'elles travaillent à la journée chez des particuliers. Il est impossible, sous peine d'allonger indéfiniment ce travail, d'entrer dans tous ces détails multiples. Bornons-nous à dire que, si quelques couturières en robes, très habiles, peuvent gagner de 4 à 5 francs par jour, la moyenne des couturières aux pièces gagne de 2 fr. 50 à 3 francs. Nous trouvons un salaire de 3 francs chez les brocheuses, chez les teinturières, métier peu apprécié des femmes parce qu'il salit les mains; chez les cartonnières, métier peu apprécié également, parce qu'il est malpropre et subit un chômage de huit mois; chez les brunisseuses, chez les polisseuses en

bijoux et chez les bonnes repasseuses. Nous descendons à un salaire de 2 fr. 75 avec les savonneuses, les corsetières, les raccommodeuses de dentelles, les passementières (qui subissent quatre mois de morte saison), et les ouvrières employées à la manufacture de tabacs (celles-ci vont cependant parfois jusqu'à 3 fr.); ce sont là assurément des gains bien modestes. Nous allons en trouver cependant de plus modestes encore dans les professions de brodeuses en tapisserie, de raccommodeuses de cachemires, d'enlumineuses en cartes de géographie, de piqueuses de bottines, de couseuses, brodeuses et piqueuses de gants, qui gagnent 2 francs par jour, quelquefois moins, surtout dans la cordonnerie et la ganterie, enfin dans la profession de lingère.

La lingerie est un des métiers qui emploient le plus de femmes à Paris, parce qu'il est un des plus faciles à apprendre. C'est la profession de celles qui n'en ont point d'autres; aussi est-elle une des moins rétribuées. Autrefois, les pensionnats religieux, ouvroirs, orphelinats, formaient presque exclusivement des lingères. Depuis quelques années, de grands progrès ont été faits dans la direction industrielle de ces établissements, où l'on enseigne aujourd'hui aux jeunes filles les profes-

sion les plus variées. Mais on y forme encore trop des lingères, et faute de savoir débattre avec assez de ténacité le prix des commandes que leur font les maisons de confection, ces établissements contribuent à la baisse de la main-d'œuvre. On fait aussi de la lingerie dans les couvents, dans les prisons, dans certains modestes intérieurs où, pour suppléer à l'insuffisance du revenu annuel, la femme se livre à de petits travaux qu'elle vend en cachette et à bas prix. Toute cette concurrence, parfaitement légitime en son principe, contribue encore à avilir le métier. Une très bonne lingère, très habile, employée par une de ces grandes maisons qui paient cher, tenant à avoir de l'ouvrage très bien fait, peut gagner de 3 à 4 francs, mais c'est là un salaire exceptionnel. La lingère en linge ordinaire et chemises gagne de 2 francs à 2 fr. 50. C'est aussi le salaire des brodeuses sur linge (je ne parle pas des brodeuses en broderies chiffrées et armoriées, qui gagnent de 4 à 5 francs). La lingère qui travaille pour les maisons d'exportation ne gagne plus que 1 fr. 75 : c'est bien peu, assurément, et cependant ce n'est pas là un salaire minimum dans l'industrie de la lingerie. On vend aujourd'hui dans les grands établissements de confection comme le Louvre, le Bon-Marché, la Belle Jardinière et ailleurs,

des peignoirs, des camisoles et d'autres ajustements en linge que les petites bourgeoises se réjouissent de payer au prix de 2 fr. 75 ou 2 fr. 50 et qui leur permettent de se donner le luxe de déshabillés élégants. Ces ajustements sont donnés à forfait à une entrepreneuse à laquelle on paie 0 fr. 60 de façon par pièce. Celle-ci en fait une partie elle-même et distribue le reste à des ouvrières auxquelle elle ne donne que 0 fr. 50. En travaillant d'arrache-pied depuis le matin jusqu'au soir, une ouvrière ordinaire peut en faire deux et demi, soit un salaire quotidien de 1 fr. 25 (je garantis absolument tous ces chiffres). Est-ce là du moins un salaire régulier? Non; il faut encore déduire deux mois de morte saison, ce qui, pour toute l'année, ramène à 0 f. 80 ou 0 fr. 90 la moyenne du salaire quotidien de certaines ouvrières. Lorsqu'on est descendu si bas comme salaire, il semble qu'on ne puisse trouver plus bas encore? Eh bien, si. Il y a encore la couseuse de sacs, c'est-à-dire le plus souvent une ancienne lingère dont les yeux sont affaiblis par l'âge ou brûlés par le travail à la lumière. La douzaine de sacs est payée 0 fr. 15 : à six douzaines par jour, cela fait 0 fr. 90, et, pour arriver à ce chiffre, il ne faut pas perdre grand temps, sur les seize heures qui constituent le maxi-

mum du travail humain. Sinon, on tombe à 0 fr. 75, à 0 fr. 60.

Lorsqu'on relève de pareils salaires, qui ne sont pas des moyennes théoriques, mais des réalités douloureuses, que peut-on dire? Hélas! on ne peut que songer à cette dramatique chanson de la chemise, *the Song of the shirt*, qui a remué un instant l'Angleterre et qui, pour délier les bourses, a plus fait que bien des sermons. Pour ceux qui ne la connaîtraient pas, on me permettra de la transcrire ici :

Une femme est assise, couverte de haillons. Ses paupières sont rouges et gonflées, ses doigts sont las et usés. Avec une hâte fiévreuse, elle pousse son aiguille, elle tire son fil et, sans relâche, d'une voix aigre et gémissante, elle chante la chanson de la chemise :

Pique, pique, pique, mon aiguille, quand le coq chante au loin, et pique, pique, pique encore quand les étoiles brillent à travers ton toit disjoint. Pique, pique, pique, jusqu'à ce que ton cerveau flotte dans le vertige, jusqu'à ce que tes yeux soient brûlants et troublés, jusqu'à ce que tu tombes endormie sur les boutons et que tu achèves de les coudre en rêve.

O hommes qui avez des sœurs que vous aimez! ô hommes qui avez des épouses et des mères! ce n'est pas du linge que vous usez chaque jour, ce sont des vies de créatures humaines. Pique, pique, pique, mon aiguille,

dans la pauvreté, dans la faim, dans la fange, cousant à la fois avec un double fil un linceul aussi bien qu'une chemise.

Mais pourquoi parlé-je de la mort? Ce spectre aux ossements hideux, je redoute à peine l'apparition de sa forme effrayante. Elle est si semblable à la mienne, que les longs jeûnes ont décharnée. Hélas! faut-il que le pain soit si cher, et la chair et le sang si bon marché!

Pique, pique, pique, mon aiguille. Ma tâche ne s'achèvera donc jamais! Et quel est mon salaire? Un lit de paille, un morceau de pain et des haillons; ce toit entr'ouvert, ce plancher humide, une table et une chaise brisée, et un mur si blanc, si nu que je remercie mon ombre de s'y projeter quelquefois.

Oh! une heure seulement, rien qu'une heure de repos! Trêve un instant, non pour goûter les douceurs bénies de l'amour et de l'espérance, mais pour me laisser aller à ma douleur. Pleurer un peu soulagerait tant mon cœur! mais dans mes yeux gonflés je dois refouler mes larmes, car chaque goutte retarde la marche de mon aiguille et de mon fil et pourrait tacher mon ouvrage.

Une femme est assise, couverte de haillons. Ses paupières sont rouges et gonflées, ses doigts sont las et usés. Avec une hâte fiévreuse, elle pousse son aiguille, elle tire son fil et, sans relâche, d'une voix aigre et gémissante, elle chante la chanson de la chemise.

Toutes ces professions, dont nous venons de voir

la maigre rétribution, sont cependant comprises dans la catégorie de celles où une certaine instruction technique est nécessaire. Au-dessous, il y a les professions de la troisième catégorie, celles où les femmes n'apportent que leurs bras et leur bonne volonté; ouvrières employées chez les fabricants d'allumettes chimiques, de chandelles, de caoutchouc, de couvertures, de ouates, chez les tisseurs de châles et les effilocheurs de laines; ouvrières employées au bobinage, au lavage et au triage des chiffons, à l'enlèvement des ordures, rebut de la population féminine, réduites par inconduite, par ignorance, et malheureusement aussi quelquefois par infirmité, à ces tristes et malpropres métiers. M. Paul Leroy-Beaulieu, qui en 1873 évaluait à 15,000 le nombre de ces femmes, leur attribuait un salaire de 1 franc à 1 fr. 50 par jour. Il y faut joindre également la nombreuse catégorie des femmes de ménage et des femmes de journée, qui correspond à celle des hommes de peine et qui naturellement est encore moins payée. Nous sommes arrivés ici au dernier rang du travail féminin. Il ne nous reste qu'à compléter cette triste nomenclature en disant que, d'après le dernier recensement de la population indigente, il y a 41,792 femmes inscrites sur les listes des bureaux

de bienfaisance, — tandis qu'il n'y a que 25,567 hommes, — et que dans ce nombre figurent 4887 femmes de journée, 2470 femmes de ménage, 1318 couturières et 1041 lingères.

Que ressort-il de ces indications? On se souvient que nous avons fixé à 850 francs par an, c'est-à-dire à un salaire de 2 fr. 75 par jour pour 300 jours de travail, le gain annuel nécessaire pour vivre à Paris à l'abri du besoin. J'admets (pour ne pas m'exposer au reproche d'une philanthropie exagérée) que ce chiffre soit un peu trop élevé, s'il s'agit d'une femme, et qu'elle puisse vivre avec 700 francs, avec 650 francs même, si l'on veut. (Comment vit-on à Paris pour 650 francs?) Ce chiffre suppose toujours, pour 300 jours de travail, un salaire de plus de 2 francs par jour. Or ce salaire est-il celui que touche la majorité des femmes? L'auteur d'une intéressante étude sur *le Travail féminin à Paris*[1], madame de Barrau, n'hésite pas à affirmer le contraire ; elle accorde aux statisticiens

1. Il est regrettable que, dans cette étude remarquable à plus d'un titre, madame de Barrau se laisse emporter et aveugler par sa haine des congrégations religieuses. Elle n'hésite pas à affirmer que, d'un bout à l'autre du territoire, les congrégations ont ourdi une vaste conspiration pour avilir les salaires des métiers exercés par les femmes et les faire tomber par là dans leur dépendance; comme remède, elle conseille aux femmes de fonder des sociétés coopératives de lingerie.

que la moyenne des salaires a pu hausser depuis vingt ans et que, du chiffre de 2 fr. 14 par jour, cette moyenne peut s'élever maintenant à 2 fr. 78; mais elle affirme que la grande majorité des femmes ne touche pas ce salaire. Ce qui, suivant madame de Barrau, contribuerait à enfler cette moyenne, c'est le salaire élevé attribué à certaines professions privilégiées : celles de fleuristes, de compositrices typographes, de brodeuses de fin, etc. Mais il n'y a qu'un petit nombre d'ouvrières qui touchent ces salaires élevés pendant un petit nombre de mois de l'année, et il suffit de ces quelques chiffres pour fausser absolument la moyenne au point de vue de la réalité des faits. Madame de Barrau n'hésite pas à dire que le plus grand nombre des ouvrières ne touchent pas ce salaire moyen de 2 fr. 78 par jour, ni même ce salaire de 2 fr. 14, qui était la moyenne de 1864. Après avoir relevé le grand nombre d'ouvrières qui ne gagnent que 2 francs ou moins de 2 francs, je suis porté à croire que madame de Barrau a raison. S'il y a, au reste, une opinion qui soit répandue dans la classe populaire, c'est bien l'idée qu'une femme seule ne peut gagner sa vie à Paris. Bien des fois j'ai rencontré cette opinion élevée à l'état d'axiome, mais jamais je n'en ai été plus frappé qu'un jour où j'ai entendu

une femme veuve demander son inscription sur les registres de la prostitution en donnant comme raison : « Je ne gagne que ce qu'une femme peut gagner à Paris, trente sous par jour, et ce n'est pas assez pour vivre. » Tenant la raison pour ce qu'elle pouvait valoir, on ne peut nier cependant que cette difficulté de gagner sa vie toute seule ne soit le cas d'un grand nombre de femmes et qu'une bonne moitié des jeunes ouvrières, si on ne peut pas dire la majorité, ne se trouve dans cette alternative : vivre de privations ou se marier.

Mais, dira-t-on, cette alternative n'a rien que de parfaitement normal et de conforme au plan général du monde. S'il n'est pas bon pour l'homme de vivre seul, cela est encore moins bon pour la femme. Le mariage est sa carrière naturelle, le mari un protecteur, les enfants une douceur dans sa vie, et son faible salaire, s'ajoutant à celui de son mari, lui permettra de vivre dans une honnête aisance et d'élever convenablement ses enfants.

La réponse serait topique, si l'alternative s'offrait toujours à l'ouvrière dans les termes où je viens de la poser. Malheureusement, dans la classe ouvrière de Paris, ne trouve pas un mari qui veut. La répugnance égoïste et systématique des hommes,

se joignant aux complications d'une législation mal conçue, rend trop souvent le mariage difficile aux femmes. Aussi un troisième parti, le plus facile même, s'offre-t-il à elles : prendre un amant. Beaucoup succombent à cette tentation, donnant à leur faiblesse l'excuse malheureusement trop plausible de la nécessité, et, s'il faut garder toute sa sévérité pour celles qui prennent ce parti de gaieté de cœur, il faut avoir, au contraire, des trésors d'inépuisable indulgence pour celles qui ne succombent que par lassitude, après une longue résistance; triste parti, au reste, car, au bout de quelques années, leur amant les abandonne ordinairement, en leur laissant deux ou trois enfants sur les bras.

Disons tout de suite qu'à côté de ces exemples, qui sont en grand nombre, on rencontre aussi des exemples tout opposés de lutte courageuse. On ne sait pas assez ce que, chez ces petites ouvrières de Paris, dont les unes ont l'air si évaporé, mais les autres si décent et si digne, il se cache de stoïques vertus; on ne sait pas assez grâce à quels prodiges d'économie, de sobriété, de privations, elles parviennent à soutenir non seulement elles-mêmes, mais parfois une mère infirme ou des sœurs en bas âge, rognant sur toutes les

dépenses, ne buvant jamais de vin, mangeant rarement de la viande, et, le jour où le travail manque, vivant avec quelques sous de pain et de lait. Lorsqu'on réfléchit que beaucoup de ces jeunes filles passent leurs journées à manier des étoffes de soie, à ourler des peignoirs de dentelle, et que, dès l'enfance, elles savent parfaitement à quel triste et facile prix tout ce luxe peut s'acquérir, il faut reconnaître que, dans notre cité, plus corrompue peut-être en apparence qu'en réalité, il n'y a rien d'aussi digne de respect que ces modestes existences et d'aussi grand que ces humbles vertus.

De tous ces faits accumulés tirons maintenant une conclusion. Assurément on ne saurait dire qu'à Paris l'insuffisance des salaires soit une cause de misère générale et permanente. Nous avons vu que, dans la grande majorité des professions exercées par les hommes, les salaires s'élèvent notablement au-dessus du minimum nécessaire à la subsistance, et que même, dans les professions les moins favorisées, à d'assez rares exceptions près, le salaire dépasse un peu ce minimum. Mais nous avons cependant constaté qu'il n'en est pas de même pour les professions exercées par les femmes; que, dans ces professions, les salaires élevés sont l'exception, les salaires faibles la règle, et que la majorité des

femmes gagne à peine de quoi suffire strictement aux besoins de leur vie; de telle sorte que la fameuse *loi d'airain*, pure déclamation lorsqu'il s'agit des hommes, pourrait bien avoir une part de vérité lorsqu'il s'agit des femmes, c'est-à-dire de toute une moitié du genre humain. Enfin nous avons dû reconnaître que tel salaire suffisant pour un individu isolé, homme ou femme, ne pouvait parfois suffire aux besoins d'un ménage et qu'il y avait dans cet accomplissement parfaitement légitime d'une des aspirations les plus naturelles de l'homme, le mariage et la paternité, une cause fréquente de misère. D'où cette conséquence fatale qu'il existera toujours à Paris (et on peut ajouter, je crois, dans toute société dont l'organisation est complexe) un stock assez nombreux et difficilement réductible d'êtres humains vivant d'anxiétés, de privations, condamnés à la *faim lente*, et auxquels la moindre interruption dans leur travail, la moindre maladie, le moindre chômage fait connaître la faim aiguë. Ce stock se compose nécessairement des moins chanceux, des moins adroits, des moins forts, de tous ceux qui apportent à leur ouvrage l'intelligence la moins développée, les bras les moins vigoureux, les doigts les moins habiles, et tous les efforts qu'ils pourraient tenter

pour sortir de cet état de dénuement semblent condamnés par avance à la stérilité.

Mais, diront les économistes, cette triste condition d'une partie de ceux qui vivent de leurs salaires est un fait non seulement inévitable, mais conforme à la justice. A chacun selon ses œuvres, telle est la loi générale à laquelle personne ne peut espérer de se soustraire. Il est parfaitement équitable qu'une prime soit payée aux plus intelligents, aux plus vigoureux, aux plus adroits. Tant pis pour ceux auxquels la nature n'a départi ni intelligence, ni vigueur, ni adresse! Il est de toute justice qu'ils soient réduits à un salaire strictement égal à leurs besoins. Les lois économiques le veulent ainsi et les théoriciens de l'égalité des salaires, les utopistes et les socialistes peuvent seuls le trouver mauvais.

Sans doute, les économistes ont raison, et, au point de vue de la stricte justice distributive, ce résultat est irréprochable. Ils n'ont même pas tort d'ajouter que toute tentative faite par voie législative ou autre pour combattre cette conséquence fatale serait non seulement chimérique, mais dangereuse, car la force des choses prend tôt ou tard de terribles revanches lorsqu'on est parvenu pendant quelque temps à suspendre artificiellement

son action. Mais alors il faut convenir que les lois économiques sont par elles-mêmes effroyablement dures, et que, laissées à leur libre jeu, elles contribuent au triomphe du fort et à l'écrasement du faible. En un mot, elles ne seraient pas moins impitoyables que les lois de la nature elle-même, dont elles ne sont au surplus que l'expression. S'il faut, en effet, tenir pour certaines les théories récentes de la science, la nature devrait nous apparaître sous des traits bien différents de cette puissance mystérieuse, pacifique et bienveillante que l'imagination aimait à se représenter. Cette mère, dans le sein de laquelle nous croyions, sur la foi des poètes, trouver la compassion et le repos, ne serait qu'une marâtre sans entrailles assistant impassible à nos souffrances. « Partout, dit un auteur que j'aime à citer après l'avoir contredit au début[1], dans l'air, dans l'océan, dans les forêts, dans les montagnes, dans les plaines, tous les êtres terrestres ou marins, végétaux ou animaux, nous donnent le spectacle d'une lutte mutuelle qui s'exerce incessamment sans trêve et sans merci. Les forts anéantissent les faibles, les gros mangent les petits... Ce n'est pas un cri de joie qui, des flots

1. *Le Roi des animaux* par M. Richet. *Revue des Deux-Mondes.*

azurés ou des profondes forêts, s'élève vers le ciel, c'est un cri de détresse et de douleur, c'est le cri des vaincus. Luttes fratricides, combats acharnés, proies dévorées vivantes, carnages, massacres, douleurs, maladies, famines, morts sauvages, voilà ce qu'on verrait, si le regard pouvait pénétrer ce que cachent dans leur sein l'impassible océan ou la tranquille forêt. »

Ces lignes éloquentes ne sont que le commentaire scientifique de ces vers si mélancoliques de Leopardi :

So che natura é sorda,
Che miserar non sa,
Che non del ben sollecita
Fu, ma dell' esser solo.

« Je sais que la nature est sourde, qu'elle ne connait point la pitié et qu'elle a souci, non point du bonheur, mais de l'existence seulement. » Oui, la nature est sourde et elle ne connaît point la pitié, mais l'homme, du moins, connaît ce sentiment qui est la partie divine de son être, et ce « roi des animaux », puisque la science se complaît à l'appeler ainsi, conserve en ce point sur ses sujets une supériorité que toutes les ingénieuses observations de l'histoire naturelle ne parviendront pas à lui

enlever. C'est donc sur sa pitié que doivent exclusivement compter ceux que l'insuffisance de leur salaire condamne à une existence misérable et met chaque jour à la merci du besoin. A leurs souffrances le principal remède sera toujours l'assistance de leurs semblables, non point l'assistance aveugle et irréfléchie, mais l'assistance rationnelle et intelligente s'exerçant, suivant les cas, tantôt sous la forme de secours directs, tantôt, et de préférence, sous celle d'institutions prévoyantes. La conclusion à laquelle conduit invinciblement une étude attentive de la question des salaires serait donc la justification économique de la charité, et puisque aujourd'hui la charité a besoin d'être réhabilitée, il n'était peut-être pas inutile de mettre en relief cette conclusion, qui ne paraîtra peut-être pas très scientifique, mais qui, au point de vue pratique, n'en demeure pas moins, j'en suis convaincu, la seule et la vraie.

III

LE COMBAT CONTRE LA MISÈRE

I

L'ÉCOLE HISTORIQUE ET L'ÉCOLE DE L'AVENIR

Mérimée raconte quelque part l'histoire d'un fou qui croyait tenir enfermée dans une bouteille la plus belle princesse du monde et qui finit par mourir de chagrin de ne pouvoir l'en faire sortir. Si les chercheurs de remèdes contre la misère ne parviennent pas davantage à faire sortir quelque chose de la petite bouteille que chacun d'entre eux agite consciencieusement, ils auraient tort cependant de prendre leur aventure tellement au tragique, et de ne pas se consoler par la pensée de l'estime dont on les entoure. Sublime folie serait en tout cas l'ambition de faire disparaître de la surface du monde la misère et son cortège de souffrances, qui, pour tant d'êtres

humains, viennent encore aggraver le fardeau déjà si pesant des fatales tristesses. Il faut avoir, en effet, l'optimisme éloquent de M. Renan pour avoir su persuader aux Bretons de Tréguier, fût-ce l'espace d'un dîner, « qu'à part un très petit nombre d'êtres dont il sera possible de diminuer indéfiniment le nombre, il n'y a pas de déshérités du bonheur ». Tel n'était point l'avis de cet autre Breton, le solitaire de La Chesnaye, lorsqu'il s'écriait dans son langage apocalyptique : « En passant sur cette terre comme nous y passons tous, pauvres voyageurs d'un jour, j'ai entendu de grands gémissements. J'ai ouvert les yeux, et mes yeux ont vu des souffrances inouïes et des douleurs sans nombre. » Si le différend était de ceux que le suffrage universel pût être appelé à trancher, il serait aisé de préjuger l'avis de cette population si nombreuse à Paris dont j'ai décrit les conditions d'existence et qui cache derrière les splendeurs de la grande ville sa dégradante misère. Paris n'a pas malheureusement le monopole de ces tragiques mystères de la souffrance. Sans qu'il faille faire de l'état industriel et agricole de la France une description par trop sombre, on ne saurait nier cependant que la misère s'y trouve disséminée un peu partout, plus fréquente, à la vérité, dans les villes

que dans les campagnes, mais surtout atteignant, par une sorte de loi fatale, son degré d'intensité le plus cruel dans les régions ou la production industrielle est le plus intense également; de telle sorte qu'un affligeant contraste met sans cesse l'extrême pauvreté en regard de l'extrême richesse et rend les souffrances de l'une plus dures à supporter par la comparaison avec les jouissances de l'autre.

Ce contraste, qui est l'éternelle loi du monde, n'en a pas moins quelque chose de douloureux, et il suffit que les hasards de la charité ou les curiosités de l'esprit vous aient parfois conduit en présence de ces spectacles poignants pour en conserver une sorte de malaise de la conscience et d'obsession de la pensée. Quoi de plus naturel que d'échapper à ce malaise et à cette obsession en cherchant le moyen de substituer aux efforts de l'assistance individuelle, dont l'insuffisance est éclatante, quelque remède plus général qui fasse disparaître la misère au lieu de la soulager? Remarquons, à l'honneur de notre temps, dont on dit tant de mal, que cette préoccupation est toute moderne. L'ancienne charité se préoccupait surtout de panser les plaies qui choquaient les yeux. Plus ambitieuse, la charité moderne (je prends ce mot au sens le plus large) ne désespère pas d'administrer au corps

malade quelque médicament qui guérisse le mal en le détruisant dans sa racine. C'est une espérance assez noble pour qu'il vaille la peine de rechercher ce qu'elle peut avoir de fondé ou de chimérique,

Je ne crois pas devoir comprendre dans l'armée des combattants contre la misère ceux-là qui visent à refondre toute notre organisation sociale par la mise en commun sous une forme ou sous une autre de la propriété et des instruments de travail. Réfuter périodiquement leur chimère sans cesse renaissante est la tâche de ceux qui font profession de cultiver l'économie politique. Un maître en cette science auguste, M. Paul Leroy-Beaulieu, s'en est acquitté vigoureusement dans son dernier livre sur *le Collectivisme*. Pour moi, qui m'égarerais sur ces hauteurs, je me contenterai modestement d'avoir affaire à ceux qui acceptent la société comme elle a toujours été faite, avec ses inégalités providentielles aux yeux des uns, fatales aux yeux des autres, et qui bornent leur espérance à atténuer, par la vertu de combinaisons pacifiques, les conséquences les plus choquantes de ces inégalités.

Le nombre de ceux-là est encore grand. Lorsqu'on cherche, en effet, à se tenir un peu au courant du mouvement des esprits en lisant les ouvrages qui ont été publiés sur ce sujet depuis une ving-

taine d'années, on arrive assez vite à reconnaître qu'on se trouve en présence de deux écoles bien distinctes. L'une de ces écoles, sans faire précisément de la misère un fait nouveau, attribue cependant la plupart des maux dont le corps social est affligé aux conséquences de la Révolution française, aux doctrines économiques de liberté et de concurrence dont elle a consacré le triomphe, à la destruction des anciennes corporations qu'elle a brutalement fait disparaître, en un mot, au désordre qu'elle aurait apporté dans le monde du travail comme dans le monde de la politique. L'autre école tient au contraire que de cette même Révolution date une ère nouvelle particulièrement favorable aux travailleurs. Sans doute, les principes féconds, semés par la Révolution, n'ont pas encore porté tous leurs fruits, mais le triomphe de plus en plus complet de la démocratie en amènera le complet épanouissement, et, grâce au développement des institutions de prévoyance et de mutualité, grâce également à des modes nouveaux de rémunération du travail ou d'association, la misère finira, sinon par être complètement éliminée, du moins par devenir un cas tout à fait exceptionnel et anormal. Le conflit d'opinion est, on le voit, aussi aigu que possible. L'une de ces écoles

jette un regard de regret sur le passé, l'autre tourne avec confiance ses yeux vers l'avenir. En parlant ainsi, je n'entends, en aucune façon, décider d'avance ce qu'il faut penser des idées de chacune. Qui sait, en effet, si, dans la marche des sociétés, le passé n'est pas l'avenir, et si le reflux ne rapportera pas ce que le flux a emporté, — *corso* et *ricorso* disait Vico. Ce n'est donc pas *a priori* et en vertu de théories préconçues qu'on peut donner tort ou raison à l'une ou à l'autre école. Il faut aller au fond des doctrines et en discuter les applications pratiques. Comme le veut l'ordre chronologique, je commencerai par l'école du passé, que, pour éviter jusqu'à l'ombre d'un préjugé défavorable, j'appellerai l'école historique.

II

LA CONDITION ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE DE L'ANCIENNE FRANCE.

Lorsqu'on se trouve dans la nécessité de discuter les doctrines d'hommes dont on respecte les principes et pour la personne desquels on éprouve toute sorte de sympathie, c'est à la fois un devoir et une difficulté que d'exposer exactement ces doctrines et de ne point faire tenir à ces hommes un langage qu'ils seraient en droit de désavouer. C'est un devoir parce qu'il n'y a point sans cela de discussion loyale, et c'est une difficulté non seulement parce que savoir ce qu'on pense et le dire exactement n'est pas le fait de tout le monde, mais parce que toute doctrine col-

lective varie nécessairement quelque peu avec la forme d'esprit et le tempérament de celui qui s'en fait l'interprète, parfois même avec le public aux oreilles duquel on a voulu la faire accepter. Je me trouve en présence d'une difficulté de cette nature lorsque je veux exposer le système de l'école que j'ai appelée l'école historique. Cette école renferme, en effet, deux groupes distincts : le groupe des docteurs et celui des militants. Le groupe des docteurs se compose d'un certain nombre d'écrivains qui se donnent à eux-mêmes le titre d'économistes chrétiens pour ne pas être confondus avec ceux qu'ils nomment les économistes libéraux. Le plus éminent d'entre eux est M. Charles Périn, professeur à l'université de Louvain et correspondant de l'Institut de France. On peut sur beaucoup de points ne pas partager les opinions de M. Périn, mais on ne saurait contester l'originalité de son esprit, son érudition sérieuse et sa connaissance approfondie des problèmes économiques. Je pourrais citer plusieurs autres noms; mais c'est à M. Périn que je demanderai de préférence les doctrines de l'école qui tient haut et ferme, à l'encontre de l'économie politique libérale, le drapeau de l'économie qu'elle appelle chrétienne.

Le groupe des militants se compose des adhérents à l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. L'origine de cette œuvre est antérieure à la guerre de 1870, et certes les hommes de bien qui l'ont silencieusement fondée étaient loin de prévoir ses brillantes et bruyantes destinées. L'œuvre n'a pris, en effet, tout son développement que dans ces dernières années. Les colères qu'elle a soulevées, les injures dont ses adversaires l'ont honorée ont plus servi peut-être à la faire connaître du public que l'influence effectivement exercée par elle sur la classe ouvrière, à laquelle elle s'adressait. Mais ce qui a contribué surtout à établir sa renommée, c'est qu'elle a eu la bonne fortune incomparable de rencontrer à la fois pour chef et pour orateur l'homme de notre temps qui est le plus naturellement doué peut-être pour la parole publique, dont l'éloquence à la fois passionnée et souple, ardente et habile, joint les séductions de la bonne grâce personnelle à l'autorité de la conviction, et dont la franchise, hardie sans cesser jamais d'être courtoise, finit par imposer non seulement le respect, mais la sympathie. Sans la propagande oratoire que M. le comte Albert de Mun a entreprise en faveur de l'Œuvre des cercles et sans le retentissement qu'ont eu ses discours, il

est à peu près certain que cette œuvre compterait encore aujourd'hui au nombre de ces modestes institutions qui font moins de bruit que de besogne et qui couvrent silencieusement la France de leurs créations bienfaisantes. C'est l'énergique impulsion de son secrétaire général qui a déterminé l'Œuvre des cercles à prendre position dans les questions sociales, et à faire sien un programme économique, développé à plusieurs reprises par M. de Mun devant le Corps législatif avec beaucoup de dextérité et d'éclat. Ce sera donc aux discours de M. de Mun, comme aux ouvrages de M. Périn, que nous demanderons l'expression véritable des doctrines de l'école historique, et certes l'école ne saurait se plaindre du choix de tels interprètes. Ce n'est pas qu'en y regardant d'un peu près, on ne puisse saisir entre les docteurs et les militants certaines divergences. Mais il sera temps de marquer ces divergences tout à l'heure. Commençons par établir ce qui les réunit.

Le point de départ de l'école historique est une sorte de postulat qu'on peut résumer ainsi : « La pauvreté, c'est-à-dire le fait individuel et accidentel, est de tous les temps; le paupérisme, c'est-à-dire la pauvreté devenue l'état habituel de toute une classe, est un mal moderne, et ce mal, ainsi

que les haines sociales qui en sont la conséquence, date de la Révolution française. » Avant la Révolution française, la prospérité et la paix régnaient dans le monde du travail ; les classes inférieures acceptaient le patronage des classes supérieures ; de leur côté les classes supérieures avaient le sentiment de leurs devoirs de protection vis-à-vis des classes inférieures, et cette déférence d'un côté, cette sollicitude de l'autre, maintenaient en France une harmonie qu'on a vue disparaître depuis le triomphe des doctrines libérales en matière de travail et de concurrence, en particulier depuis la destruction violente des corporations. Telle est la conception de notre ancien état social qu'entretiennent MM. de Mun et Charles Périn et qu'ils ont mainte fois développée : « Nous croyons, s'écriait avec éloquence M. de Mun, à l'une des assemblées générales de l'Œuvre des cercles, nous croyons que jadis ce qui faisait la force de la société, ce qui assurait la protection des faibles et l'abri des travailleurs, c'était un sentiment qui n'existe plus beaucoup dans la société moderne, c'était le dévouement. Nous croyons qu'autrefois il pouvait y avoir des abus, il pouvait y avoir des excès, il pouvait y avoir des violences, et certes, ce n'est pas ce qui manque à notre temps ; mais il y avait

pourtant d'un bout à l'autre du pays une tradition fortement établie, une obligation de ceux qui étaient en haut vis-à-vis de ceux qui étaient en bas, acceptée des uns et des autres, et qui s'appelait le patronage des classes élevées vis-à-vis des classes inférieures. Voilà ce qui existait jadis, ce qui était la règle des anciennes sociétés, et voilà ce que nous aspirons à rétablir dans la nôtre... Ce que nous voulons, c'est préparer un régime nouveau qui renoue la chaîne violemment brisée des anciennes traditions, et qui, sur le fondement des lois éternelles de l'humanité, rende à notre pays par des institutions nouvelles la paix sociale que la Révolution a détruite. »

« La corporation des âges chrétiens avait trouvé, dit de son côté M. Périn, une solution qui donna aux classes industrielles des siècles de paix et de bien-être. Son organisation répondait parfaitement à l'état économique de sociétés qui se tenaient plus que les nôtres renfermées en elles-mêmes et qui n'avaient que des forces mécaniques de médiocre importance. Elle procura à toutes les classes vouées au travail le bienfait inestimable d'une certaine fixité des salaires et des profits avec la stabilité des positions. Entre les travailleurs de tout rang qui composaient les communautés de mé-

tiers, il y avait cette solidarité qui est de la nature de toute œuvre industrielle et sans laquelle tout souffre dans le travail. Le grand problème de ces temps-ci, pour l'ordre économique, est de rendre à la société, sous la loi de la liberté du travail, cette solidarité de la vie industrielle que nos pères avaient établie sous la loi de la restriction et de la réglementation. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette conception de notre ancien état social? La question vaut la peine de s'y arrêter, car, s'il fallait la tenir pour tout à fait exacte, rien ne saurait être plus pressé que d'en revenir aux institutions qui auraient assuré à la France, pendant tant de siècles, une condition si enviable. Mais il n'y a point de problème historique plus délicat; il n'y en a point, malgré et peut-être à cause de l'abondance des documents, où il soit plus difficile à un esprit impartial de se faire une opinion raisonnée en dehors des illusions ou du parti pris. Essayons cependant d'y parvenir.

Constatons d'abord qu'il y a un premier point acquis pour tous ceux qui ont suivi les études historiques de ces dernières années ; c'est que la condition de la France sous l'ancien régime différait singulièrement du sombre tableau que s'est plu à en tracer la légende révolutionnaire. Une série de

publications érudites et consciencieuses a dissipé les noirs brouillards amassés par la mauvaise foi et a fait apercevoir les choses sous leur vrai jour. Au premier rang de ces publications, il faut placer les ouvrages de M. Albert Babeau sur la vie municipale d'autrefois au village et à la ville, et sur la vie rurale dans l'ancienne France. En montrant pièces en mains tout ce qu'il y avait sous l'ancien régime de liberté et d'aisance, M. Babeau a fait une œuvre contre-révolutionnaire plus efficace que tous les anathèmes des de Maistre et des de Bonald, sans parler d'autres plus modernes. On en peut dire autant des études que M. Charles de Ribbe a tirées des *Livres de raison* de l'ancienne Provence et qui nous ont initiés au secret de la vie droite et heureuse de nos paysans dans certaines régions. Se plaçant à un autre point de vue, M. Albert Duruy a montré, dans ses études sur l'Instruction publique en France avant la Révolution, tout ce qui avait été fait par le clergé et les congrégations religieuses en faveur de l'instruction populaire. Quelques auteurs, étudiant un champ plus circonscrit, comme M. l'abbé Mathieu dans son *Histoire de l'ancien régime en Lorraine et en Barrois,* ont montré les mœurs pacifiques et paisibles de nos anciennes provinces. Enfin la publication de certains voyages,

comme celui d'Arthur Young, du docteur Rigby, de Wraxall, de Smollett, sont venus montrer que ce qui frappait surtout l'étranger traversant la France, c'était sa prospérité par rapport aux autres États de l'Europe. C'est ainsi, et non pas avec des déclamations vagues, qu'il faut écrire l'histoire. Aussi tous ces travaux réunis ont-ils vengé la vieille France de cette longue accumulation d'injures dont elle a été accablée par toute une génération de déclamateurs et de sophistes. Il n'y a plus aujourd'hui que M. Paul Bert qui croie (encore le croit-il bien?) que la France, avant l'aurore de 1789, vivait dans les ténèbres d'une épaisse barbarie où l'on n'entendait que gémissements et cris de douleur. Pour tous ceux qui savent ou veulent savoir (malheureusement, ce n'est pas le fait du plus grand nombre), il est désormais établi que, dans l'ancienne condition sociale de la France, la somme des biens balançait à tout le moins la somme des maux, et surtout que ces maux n'étaient pas le triste fruit d'un régime oppressif, mais simplement la conséquence inévitable et commune à toute l'Europe d'un certain état de civilisation. Cette justice était due à l'ancien régime, et il faut savoir toute sorte de gré à ceux dont la patience a contribué à cette réhabilitation.

Ceci dit et proclamé, faut-il, cependant, comme le voudrait l'école historique, faire de la vieille France une sorte de Salente économique à laquelle les maux intérieurs de nos sociétés troublées auraient été inconnus, où régnait la paix des esprits, l'harmonie des intérêts, la concorde entre les citoyens, où l'on ne connaissait ni les haines de classes, ni les émeutes, ni la misère, où le sentiment chrétien enlevait aux rivalités industrielles leur âpreté; enfin, où l'influence dominante de l'Église maintenait tous ses enfants, patrons et ouvriers, grands seigneurs et paysans, dans un esprit d'amour et de charité? Je ne saurais, pour mon compte, aller aussi loin, et je ne crois pas que l'étude attentive des faits le permette.

Si l'on veut sortir des généralités, qui ne prouvent rien, et serrer la question d'un peu près, il faut d'abord soigneusement distinguer la France agricole de la France industrielle, car, au rebours de ce que nous voyons aujourd'hui, c'est le paysan qui autrefois semble avoir été à plaindre plus que l'ouvrier. Parlons d'abord du paysan. Quand on étudie son histoire, on voit qu'il a passé par de singulières vicissitudes. Ne remontons pas jusqu'aux origines du moyen âge et au temps de ces famines décrites par Raoul Glaber, « où beaucoup

de personnes mêlaient une terre blanche semblable à l'argile, avec ce qu'elles avaient de son et de farine pour tromper leur faim cruelle ». Ce n'est pas la peine de se perdre dans la nuit des temps pour y découvrir d'aussi tristes tableaux. Mieux vaut assurément se hâter de constater que, sous le règne des derniers Capétiens, il y eut un incontestable essor de la prospérité nationale. Ainsi qu'on en a fait la remarque ingénieuse et érudite, c'est l'époque où furent fondés presque toutes ces *Villes neuves* qu'on rencontre éparses en si grand nombre sur notre territoire, et il semble établi, d'après des évaluations nécessairement un peu incertaines mais cependant sérieuses, que la population française atteignait alors, à peu de chose près, le chiffre qu'elle atteint aujourd'hui. Mais cette époque fut malheureusement suivie d'un siècle d'effroyables souffrances, amenées en partie par les malheurs de la guerre étrangère, en partie par les dissensions civiles qui en furent la suite. Ce n'est assurément pas à l'époque des Jacqueries qu'il faut se reporter pour rencontrer l'idéal de la paix sociale et de l'harmonie entre les classes. Ces troubles apaisés, une nouvelle époque de prospérité survint, qui s'étendit jusqu'aux troubles de la réforme et qui peut rivaliser avec celle du XIII^e^ siècle. Puis,

nouveau temps d'arrêt, nouvelles souffrances, pendant la trop longue période de nos guerres de religion, jusqu'au règne réparateur d'Henri IV et même de Louis XIII. La Fronde et ses troubles font perdre une partie du terrain gagné, et le spectacle de l'effroyable misère, décrite par M. Alphonse Feillet, dans un livre intéressant, suscite la charité de saint Vincent de Paul. Nous arrivons aux deux derniers siècles de la monarchie, c'est-à-dire à cette période de nos annales dont les mémoires, les correspondances, les documents administratifs récemment publiés nous font connaître la vie quotidienne, et vers laquelle, qu'on le veuille ou non, l'imagination se reporte toujours toutes les fois qu'on parle de la France de l'ancien régime, parce que ces deux derniers siècles ont été l'époque sinon la plus heureuse, du moins la plus brillante de notre histoire. Et cependant, chose singulière, il demeure malaisé d'arriver à se former, sur la condition véritable des hommes de ces deux siècles, une opinion arrêtée, précisément à cause de la multiplicité des documents et des contradictions que ces documents présentent.

J'ai dit tout à l'heure que des travaux historiques les plus récents, puisés aux sources d'information les plus sûres, et, entre autres, des inven-

taires notariés qui contiennent l'évaluation minutieuse des fortunes privées, il ressortait la preuve que la condition des paysans était très supérieure aux sombres descriptions qu'on s'est complu tant de fois à en faire dans un intérêt de parti. Cependant il est impossible, d'un autre côté, de ne pas tenir compte des témoignages contemporains qui nous dépeignent cette même condition sous les couleurs les plus sombres et d'oublier complètement ce qu'on lit dans les *Mémoires de Saint-Simon*, dans la *Correspondance* de Fénelon et, plus tard, dans les *Considérations sur le gouvernement de la France*, de d'Argenson, sans parler de la description, devenue banale à force d'avoir été citée « de ces hommes noirs et nus » qu'on trouve dans les *Caractères* de La Bruyère. Je sais bien qu'on s'est efforcé de battre en brèche l'autorité de ces témoignages. Saint-Simon, Fénelon, d'Argenson, a-t-on dit, étaient tous gens d'opposition disposés à voir les choses sous l'aspect le plus noir. Quant à La Bruyère, c'était un homme de lettres, préoccupé avant tout de produire effet sur ses lecteurs. Je veux bien qu'il faille rabattre quelque chose et même beaucoup de ces assertions. Encore devra-t-on bien reconnaître que Saint-Simon, Fénelon, d'Argenson et même La Bruyère auraient eu de la

peine à rassembler les traits d'un tableau aussi noir s'ils n'en avaient eu quelques-uns épars sous les yeux. Il y a, en tout cas, un témoin dont on n'attaquera pas le caractère, car il n'était ni un homme d'opposition, ni un homme de lettres, mais au contraire un des serviteurs les plus fidèles, un des esprits les plus mesurés et les plus droits de l'ancienne monarchie, je veux parler de Vauban. Or voici comment Vauban décrit la condition des paysans au milieu desquels il vivait: non point dans un pamphlet, ni dans un morceau à effet, mais dans une *Description géographique de l'élection de Vézelay, avec le dénombrement des peuples, fonds de terre, bois et bestiaux :*

« Le pays est en général mauvais, bien qu'il y ait de toutes choses un peu ; l'air y est bon et sain, les eaux partout bonnes à boire. Les hommes y viennent grands et assez bien faits et assez bons hommes de guerre quand ils sont une fois dépaysés; mais les terres y sont assez mal cultivées, les habitants lâches et paresseux jusqu'à ne pas se donner la peine d'ôter une pierre de leurs héritages, dans lesquels la plupart laissent gagner les ronces et les méchants arbustes. Ils sont d'ailleurs sans industrie, art, ni manufacture aucune qui puissent remplir les vides de leur vie et gagner

quelque chose pour les aider à subsister, ce qui provient assurément de la mauvaise nourriture qu'ils prennent; car tout ce qui s'appelle bas peuple ne vit que de pain d'orge et d'avoine mêlés, dont ils n'ôtent pas même le son, ce qui fait qu'il y a tel pain qu'on peut lever par les pailles d'avoine dont il est mêlé. Ils se nourrissent encore de mauvais fruits, la plupart sauvages, et de quelque peu d'herbes potagères de leurs jardins, cuites à l'eau, avec un peu d'huile de noix ou de navette. Il n'y a que les plus aisés qui mangent du pain de seigle mélangé d'orge et de froment. Le commun du peuple boit rarement du vin, ne mange pas trois fois de la viande en un an et use peu de sel. Il ne faut donc pas s'étonner que des peuples si mal nourris ont si peu de force, à quoi il faut ajouter que ce qu'ils souffrent de la nudité y ajoute beaucoup, les trois quarts n'étant vêtus, hiver comme été, que de toile à demi pourrie et déchirée et chaussés de sabots, dans lesquels ils ont les pieds nus toute l'année. Voilà le carractère du bas peuple. »

Certes, dans cette description du paysan lâche, paresseux au point de ne pas arracher les ronces de son champ, affaibli par la mauvaise nourriture, et souffrant de la nudité, il est difficile de reconnaî-

tre les traits de l'habitant actuel même des contrées les plus pauvres de la France, et il faudrait avoir l'esprit bien prévenu pour méconnaître l'amélioration que deux siècles d'histoire ont amenée dans sa condition. Mais, si le témoignage de Vauban lui-même paraissait suspect, il est un, du moins, qu'on ne recusera pas, c'est celui de la correspondance des intendants avec les contrôleurs généraux, en partie publiée par M. Boislile. Cette correspondance est un monument de la sollicitude avec laquelle l'administration si calomniée de l'ancien régime s'efforçait de parer aux misères des temps. Mais que ces misères fussent trop réelles, il est impossible de le contester lorsqu'on lit, par exemple, dans une lettre de l'intendant de Limoges, du 12 janvier 1692 : « Vous serez sans doute surpris d'apprendre qu'après avoir examiné l'état des paroisses du Limousin avec toute l'exactitude imaginable, j'ai trouvé plus de soixante et dix mille personnes des deux sexes qui se trouvent réduites à mendier leur pain avant le mois de mars, vivant dès à présent d'un reste de châtaignes à demi pourries. » L'intendant de Moulins estimait, de son côté, à vingt-six mille le nombre des personnes réduites à la mendicité dans sa généralité, « sans compter les pauvres honteux ». « La plus grande partie d'entre

eux, ajoute-t-il, sont contraints d'arracher des racines de fougères, les faire sécher au four et piler pour leur nourriture, d'autres à faire du pain d'avoine pied de mouche, qui n'est pas suffisant pour les nourrir; ce qui leur cause une si grande faiblesse qu'ils en meurent. » — « A l'égard de la Basse-Auvergne, qui est la Limagne (la Limagne !) écrivait également l'intendant de Riom, on m'informe de beaucoup d'endroits que l'on y trouve des gens que leur pauvreté fait mourir de faim. »

Ainsi quantité de gens mouraient de faim en plein siècle de Louis XIV, et cela non point à l'époque des revers mais à cellede la grandeur encore intacte. Ce terrible fléau de la famine a été la terreur de tous les administrateurs de l'ancien régime. J'ai trouvé dans les papiers de M. Necker la preuve des préoccupations incessantes que lui causait, pendant la durée de ses deux ministères, l'approvisionnement en grains de la capitale, et M. Taine n'hésite pas à attribuer en partie la Révolution française aux trois années de disette qui l'ont précédée. Que faut-il conclure de ces contradictions entre documents et témoignages également dignes de foi ? Une seule chose, je crois : c'est que la condition du paysan était autrefois singulièrement précaire et que, dans les périodes de crise malheureusement trop fré-

quentes, il tombait bien au-dessous de ce minimum de bien-être qui semble lui être assuré de nos jours. Ces vicissitudes sont-elles imputables à quelque vice inhérent à l'ancien régime, aux crimes des rois ou aux erreurs de leur politique ? En aucune façon. Elles sont le fait de l'état général de la civilisation à cette époque et de l'insuffisance des moyens de communtcation qui, laissant non seulement chaque peuple mais chaque province à ses propres ressources, les livrait tantôt aux angoisses de la disette, tantôt aux perplexités de l'abondance. Il est en effet curieux de constater que les préoccupations causées aux cultivateurs d'aujourd'hui par l'avilissement du prix du blé n'étaient pas inconnues aux cultivateurs d'autrefois. « Les blés diminuent si fort de prix, écrit M. de Marillac, intendant de Rouen, que cela est surprenant;... il est important d'en faire enlever du royaume, vu la beauté de la moisson future qui rendrait l'abondance ruineuse. » Et la perspective de cette abondance suggérait à M. de Cosnac, archevêque d'Aix, cette réflexion que ne désavoueront assurément pas nos agronomes : « On est obligé de remarquer que c'est un avantage pour le peuple lorsque le blé est à un honnête prix, parce que, lorsqu'il est à vil prix, les possesseurs n'ont pas de quoi travailler à

la culture, ni de quoi fournir aux champs, ni de quoi faire travailler les pauvres. » Certes, il s'en faut que le blé atteigne aujourd'hui « cet honnête prix » au-dessous duquel M. de Cosnac désirait ne pas le voir descendre ; mais, entre les préoccupations de la disette et celle de l'*abondance ruineuse*, mieux valent encore celles de l'abondance.

Quant aux ouvriers de l'industrie, beaucoup moins nombreux par rapport à l'ensemble de la population et surtout beaucoup moins agglomérés sur un même point qu'ils ne le sont aujourd'hui, leur condition dans l'ensemble paraît avoir été plus douce que celle des paysans; mais elle engendrait cependant encore bien des misères. Pour en parler avec exactitude, il faudrait entrer dans des détails infinis. M. Levasseur a consacré deux savants volumes à raconter avec l'impartialité d'un esprit supérieur, étranger aux mesquines préoccupations de parti, l'histoire des classes ouvrières avant 1789. Dans cette histoire, il n'a pas distingué moins de sept périodes, depuis Jules César jusqu'à la Révolution française. S'il fallait comparer la condition des ouvriers pendant chacune de ces périodes à celle des ouvriers de nos jours, la comparaison risquerait de durer assez longtemps. Contentons-nous donc d'étudier un seul point, et pour serrer de près

notre sujet, cherchons à démêler ce que contenait de bon et de mauvais cette institution des corporations qui a duré depuis le commencement du XIII^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^ et qu'on reproche si amèrement à la Révolution française d'avoir détruite.

Certes aucun esprit de bonne foi ne saurait contester qu'à l'époque où les corporations reçurent de saint Louis non pas la vie, comme on l'a dit souvent à tort, mais la consécration légale par leur inscription sur *le Livre des métiers* d'Étienne Boileau, elles n'aient constitué un grand progrès sur l'état de choses antérieur et qu'elles n'aient assuré à leurs membres une grande somme de bien. L'association des hommes entre eux, à la condition qu'elle soit sagement conduite, est toujours une force et un bienfait. La corporation sut garantir pendant de longs siècles à ceux qui en faisaient partie tous les avantages du monopole et tous ceux de l'assistance mutuelle. La surveillance qu'elle exerçait, tant au point de vue du travail qu'à celui de l'honorabilité, constituait pour ses membres un frein utile et pour le public une garantie sérieuse. L'esprit religieux qui régnait chez tous les artisans comme dans les autres classes de la société engendrait le plus beau de ses fruits, la charité, et la vie

intérieure des corporations offre par là un contraste reposant avec la rudesse des temps au milieu desquels elles florissaient. Mais n'est-ce pas un peu exagérer les choses que de représenter ces corporations comme les filles de l'Église, grandissant sous son aile et à son ombre? Il semble au contraire que l'Église soit demeurée d'abord tout à fait étrangère au mouvement d'où sortirent les corporations. Ce mouvement était engendré par le désir très naturel des artisans de défendre leurs intérêts et de chercher un point d'appui dans l'assistance mutuelle. « Les gens d'une même profession, dit très bien M. Levasseur, avaient dû éprouver de bonne heure le désir de s'unir. Groupés d'ordinaire dans la même rue ou dans le même quartier, ils avaient pu facilement s'entendre, se rendre quelques services réciproques et, au lieu de se faire les uns aux autres une concurrence que leur faiblesse aurait rendue désastreuse pour tous, ils préférèrent se coaliser contre leurs ennemis communs. »

La corporation naquit en effet du mobile parfaitement légitime de l'intérêt professionnel et nullement du sentiment charitable ou religieux. Le sentiment religieux s'y mêla par la suite comme il se mêlait alors, comme il tendra toujours à se mêler à tous les actes de la vie de l'homme. Chaque

corporation eut bientôt sa confrérie (institution distincte qu'il ne faut pas confondre avec la corporation elle-même), son saint et sa bannière. Mais il fallut longtemps pour désarmer la méfiance avec laquelle le clergé avait vu naître et grandir ces associations, précisément parce qu'elles s'étaient formées en dehors de lui. Les engagements solennels qu'on y prenait, les serments qu'on y prêtait, les pratiques souvent mystérieuses qui accompagnaient les réceptions excitaient ses appréhensions, qui, dans certaines provinces, se traduisirent même par des prohibitions sévères. « Il y a, disait en 1189 le concile de Rouen, des clercs et des laïques, qui forment des associations pour se secourir mutuellement dans toute espèce d'affaires, et spécialement dans leur négoce, portant une peine contre ceux qui s'opposent à leurs statuts. La sainte Écriture a en horreur de pareilles associations ou confréries de personnes laïques ou ecclésiastiques, parce qu'en y entrant on s'expose à des parjures. Nous défendons donc qu'on fasse de semblables associations ou qu'on observe celles qui auraient été faites. » Ces prohibitions furent renouvelées au siècle suivant par les conciles provinciaux de Montpellier, de Toulouse, de Bordeaux, d'Avignon. Il fallut plus de cent années pour que l'Église de

France, voyant combien ces confréries étaient profondément entrées dans les mœurs des artisans, et quels fruits de charité elles produisaient, finît par s'humaniser en leur faveur et par leur accorder en quelque sorte droit de cité dans l'enceinte de ses édifices en leur ouvrant des chapelles. Mais à l'organisation intérieure des corporations, aux différends qui pouvaient s'élever entre apprentis, maîtres et ouvriers, elle demeura toujours étrangère, comme à toutes les questions d'ordre purement temporel. C'est donc une pure fiction de représenter l'Église catholique comme étant autrefois une puissance *médiatrice* reconnue et acceptée de tous, qui était la tutrice des petits et des faibles et qui imposait des bornes à l'abus qu'on pouvait faire des forces de l'homme. Je ne vois pas sur quelle autorité historique s'appuie cette assertion, à moins que ce ne soit sur le témoignage de Louis Blanc, dont on s'étonne de trouver une longue citation en tête de plusieurs publications de l'Œuvre des cercles catholiques, comme on s'étonnerait de voir un diable servir de support à un bénitier. Comment ne s'aperçoit-on pas que le témoignage d'un esprit aussi faux est plus compromettant qu'utile et que de pareils rapprochements font involontairement souve-

nir du dicton sur les extrêmes qui se touchent?

Est-il davantage exact de dire que les corporations maintenaient l'harmonie sociale et la paix dans le monde du travail? Si ces institutions, dignes, je tiens à le répéter, d'estime et de respect par leur côté charitable, parvenaient à maintenir l'harmonie, ce n'était assurément pas entre elles. Toute l'histoire des corporations est un long procès des unes contre les autres pour la défense de leurs privilèges respectifs : procès entre les fripiers et les chaussetiers, procès entre les lormiers (fabricants de mors) et les bourreliers, procès entre les garnisseurs de pommeaux et les fourbisseurs d'épée, procès entre les rôtisseurs et les cuisiniers, sans parler des rixes fréquentes qui mettaient aux prises dans les rues les artisans des diverses corporations. On avouera que c'est là un état de paix qui ressemble, à s'y méprendre, à un état de guerre. Mais, si, de corporation à corporation, l'hostilité était poussée tellement loin, l'harmonie régnait-elle du moins dans le sein même de l'association entre maîtres et ouvriers, — valets, comme on disait alors? C'est ici qu'il faut sortir des illusions et pénétrer dans le vif de la question. Au profit de quel intérêt les corporations étaient-elles organisées? Au profit des maîtres. Qui en suppor-

tait le poids? Les ouvriers. Voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on vante les bienfaits, sous certains côtés très réels, des corporations. Sans doute, les règlements intérieurs de ces corporations contenaient sur les rapports de maîtres à valets un grand nombre de dispositions équitables et protectrices. On y retrouvait l'influence bienfaisante de l'idée religieuse, et ces règlements constituaient un heureux privilège dans un temps où le droit des faibles trouvait peu de défenseurs. Mais l'esprit même de l'institution était, il faut le reconnaître, dirigé contre les ouvriers, que les maîtres s'efforçaient, par tous les moyens en leur pouvoir, d'éloigner de la maîtrise. De là la limitation du nombre des apprentis et la longue durée de l'apprentissage, qui favorisaient sans doute l'habileté professionnelle, mais qui maintenaient aussi dans une longue dépendance le futur valet, obligé dans certaines corporations de travailler huit ou dix ans sans obtenir un salaire rémunérateur. De là le chef-d'œuvre et ses exigences souvent bizarres, injustes, inacceptables, qui donnaient lieu à maintes contestations. Encore y avait-il certaines corporations où la maîtrise était fermée, et ceux-là seuls pouvaient y prétendre qui étaient fils de maîtres. Barrer devant l'ouvrier la route de la

maîtrise, ou du moins la parsemer d'obstacles, telle était la principale préoccupation des maîtres et la conséquence inévitable de leur monopole. Ce trait n'est-il pas dans la nature humaine de tous les temps, et quel est aujourd'hui le patron qui, s'il le pouvait, se ferait scrupule d'empêcher un de ses commis d'ouvrir face à face une boutique rivale?

Aussi qu'arriva-t-il? C'est que, en opposition avec la corporation, c'est-à-dire en réalité l'association des maîtres, on vit se développer peu à peu le compagnonnage, c'est-à-dire l'association des ouvriers. Le compagnonnage est la protestation du travail asservi contre le travail privilégié. Déjà il présente le caractère des sociétés secrètes de nos jours: l'initiation mystérieuse, les pratiques occultes, les signes de reconnaissance, et, ce qui est plus fâcheux, les violences exercées contre ceux qui n'en faisaient point partie. Néanmoins, et malgré tous ces inconvénients, l'institution du compagnonnage fut aussi un bienfait pour l'ouvrier. Par la pratique du *tour de France* et par l'institution de la *mère*, qui lui offrait dans toutes les grandes villes un gîte assuré, elle contribua à son émancipation en lui permettant d'aller chercher du travail là où le salaire était plus rémunérateur et de se

soustraire ainsi à la loi du maître lorsqu'elle devenait trop dure. Ce serait, en effet, une grande erreur de croire que la coalition et la grève fussent inconnues sous le régime de l'ancienne organisation du travail. Les noms étaient différents, mais la chose existait. On en trouve la trace dans les anciennes coutumes, entre autres celle du Beauvoisis (citée par M. Fagniez dans ses *Études sur la France industrielle*) qui punissait des délits analogues à ceux que notre législation pénale atteignait autrefois avant la loi sur la liberté des coalitions. Paris avait sa grève des garçons boulangers, Lyon sa grève des ouvriers imprimeurs. Seulement ces contestations n'avaient pas le retentissement qu'elles ont de nos jours, où cent ouvriers ne quittent pas une fabrique sans que le télégraphe en porte la nouvelle d'un bout de la France à l'autre. Il y avait aussi les périodes de hausse exagérée des salaires, suivies de périodes de chômage : en un mot, tous les phénomènes économiques auxquels nous assistons de nos jours trouvaient leur place sous le régime de l'ancienne organisation du travail, parce que ces phénomènes sont inséparables de l'activité industrielle; et s'ils étaient moins intenses, cela tient tout simplement à ce que moins intense aussi était la vie sociale tout entière; mais c'est s'en

tenir à la surface des choses que de ne pas les découvrir.

Au surplus, quels que fussent les avantages ou les inconvénients de ce mode d'organisation du travail, une chose est absolument certaine, c'est que, dans les derniers temps de l'ancien régime, une notable partie des travailleurs vivait tout à fait en dehors de cette organisation. Depuis deux siècles, en effet, en regard de la corporation et souvent en rivalité avec elle, s'élevait la manufacture, création nouvelle de Sully, et première forme de la grande industrie, qui devait naturellement se développer avec des besoins auxquels la production de l'industrie moyenne ne pouvait plus suffire. Or quelle était la condition de ces manufactures? C'étaient des institutions privilégiées qui vivaient en vertu d'une sorte de firman royal et qui avaient à leur tête tantôt un chef unique à la fois propriétaire et directeur, tantôt une société dont les membres déléguaient leurs pouvoirs à un administrateur salarié. Sous l'autorité de ce propriétaire ou de ce directeur se groupait une population ouvrière en nombre parfois considérable, dont l'existence dépendait uniquement de la prospérité de la manufacture. Ici, plus de corporation, plus de maison commune, plus de chapelle, plus de

bannière, mais une organisation en tous points semblable à celle de la grande industrie moderne. En un mot, ce qu'on se plaît à appeler aujourd'hui le prolétariat était déjà né sous l'ancien régime, et c'est la condition de ces prolétaires d'autrefois qu'il faut comparer avec celle des prolétaires d'aujourd'hui. Quant à établir un rapprochement entre la vie des artisans qui appartenaient aux corporations et celle des ouvriers qui travaillent dans nos grandes usines, c'est comparer deux genres d'existence aussi dissemblables que peut l'être de nos jours celle du mineur d'Anzin, par exemple, et celle de l'ouvrier bijoutier de Paris. Or, quelle était, il y a un siècle ou deux, la condition des ouvriers des manufactures? C'est là un point sur lequel les renseignements manquent un peu et qui fournirait un sujet d'étude bien intéressant. Ce qu'on en peut savoir par différents documents et, entre autres, par cette correspondance des intendants dont je citais tout à l'heure des fragments, donne à penser que bien des questions, bien des difficultés à certains yeux nouvelles étaient déjà nées et tenaient même une grande place dans les occupations de ces préfets d'autrefois.

On connaissait déjà les manifestations des ouvriers sans ouvrage qui venaient demander du tra-

vail au gouvernement. « Il y a ici, écrivait en 1684, l'intendant de Rouen, deux ou trois paroisses pleines d'ouvriers subordonnés aux marchands de draperies et de couvertures blanches, qui, ne trouvant point à travailler, sont venus en troupe en cette ville; on les a envoyés chez moi, et ils étaient deux cents hier à ma porte... J'ai fait convenir ces *misérables ouvriers* de se contenter de 8 sols quoiqu'ils soient accoutumés d'en gagner 15, et, de cette sorte, on fera subsister cette populace et on remettra les manufactures sur pied. » Il y avait crise à Saint-Étienne et crise à Lyon, tout comme de nos jours. A Saint-Étienne, le mal provenait de ce que la manufacture d'armes privilégiée ne donnait plus d'ouvrage aux ouvriers et qu'en même temps il était défendu à ceux-ci de porter leurs bras ailleurs. Voici ce qu'écrivait à ce propos l'intendant de Lyon : « Je ne puis me dispenser de vous représenter encore une fois l'état misérable des ouvriers de Saint-Étienne. La plupart quittent et désertent faute de travail, et une infinité *meurent de faim et de misère*. Vous en serez persuadé quand je vous dirai que de vingt-huit qui moururent en un jour, la semaine passée, il n'y en a eu que deux qui soient morts de maladie et les autres de misère, ce qui provient de la cessation entière du travail.

Il est donc nécessaire de supplier Sa Majesté ou de leur en donner ou de leur laisser *la liberté de travailler pour les marchands*, ou de les nourrir eux et leurs familles. »

A Lyon, la situation était différente. L'industrie de la soie était prospère ; c'étaient les perruquiers qui souffraient, et, par perruquiers il faut entendre les fabricants de perruques en grand, qui employaient sous Louis XIV un grand nombre d'ouvriers et surtout d'ouvrières. « Il est venu ce matin dans mon cabinet, écrit M. de Trudaine, plus de trois cents femmes et filles pour se plaindre que les perruquiers ne les font plus travailler et qu'elles meurent de faim. J'ai tâché de leur faire entendre raison, mais la faim qu'elles souffrent est plus forte que tous les discours. » Et, comme cette crise dans le commerce des perruques tenait à ce que le contrôleur général avait voulu affermer ce commerce pour en tirer quelque argent, le sage intendant ajoutait : « Je crois qu'en attendant que vous ayez trouvé quelque moyen pour tirer d'une autre façon les sommes que vous comptiez avoir de cette ferme, il faut permettre aux perruquiers de travailler comme avant l'édit et les dispenser de marquer les coiffes. Je sens bien que c'est se dédire de ce qui a été fait et que cela diminue le

crédit des affaires quand on est obligé de le faire par les mutineries des peuples; mais cela doit faire faire grande attention à ne point faire d'affaires qui attaquent le menu peuple, qui ne gagne sa vie qu'au jour le jour. »

Si l'industrie de la soie était florissante à Lyon, il n'en était pas de même à Tours, précisément à cause de la concurrence lyonnaise. L'intendant accusait « cinq cents métiers non battants et trois mille ouvriers, femmes et enfants, sans pain. » On commençait aussi à souffrir de la concurrence étrangère. A Aurillac, la manufacture des points de fil de France, qui comptait jusqu'à cinq et six mille ouvriers, était tombée, au dire de l'intendant, M. d'Ormesson, « depuis que la mode des points de France avait cessé à la cour ». Aussi demandaient-ils que le roi donnât des ordres pour faire porter par les courtisans des points d'Aurillac de préférence à ceux des manufactures étrangères. Je pourrais multiplier ces citations et ces exemples, mais ce que j'en ai dit suffit à montrer que les maux causés par le chômage, les variations de la mode, le déplacement des industries, la concurrence intérieure ou étrangère, étaient parfaitement connus sous l'ancien régime.

Ces maux étaient-ils du moins compensés par des

rapports meilleurs entre les patrons et les ouvriers? L'histoire des Van Robais va nous l'apprendre. Les frères Van Robais avaient obtenu le privilège d'établir à Abbeville une manufacture de drap qui occupait quinze cents ouvriers. Croit-on qu'ils vécussent avec ces ouvriers dans des relations différentes de celles que pourrait entretenir aujourd'hui le directeur d'une usine avec un personnel aussi nombreux? En aucune façon : les Van Robais ne pensaient qu'à une chose, user de leur monopole pour vendre leur drap le plus cher possible sans augmenter le prix de revient et, par conséquent, les salaires. Aussi ce monopole excitait-il de vives réclamations. Une enquête était ordonnée, et le rapport de cette enquête concluait ainsi : « De tous les ouvriers qui travaillent dans les manufactures du royaume, il n'y en a point qui soient aussi peu payés que ceux des sieurs Van Robais. Depuis l'établissement de la manufacture exclusive de draps à Abbeville, le prix des denrées, le prix de la main-d'œuvre, celui des draps même des Van Robais, s'est accru de moitié; le salaire des ouvriers de cette fabrique est seul resté invariable; le tisseur, le drosseur, le cardeur, qui paie aujourd'hui bien plus cher les choses nécessaires à la subsistance, n'est pas payé plus qu'il n'était dans le principe. »

Ajoutons cependant, pour être vrai, que, conformément aux conclusions du rapport, le privilège des Van Robais fut supprimé, ce qui prouve qu'en ce temps-là du moins les enquêtes servaient à quelque chose.

Si les ouvriers des frères Van Robais ne se trouvaient pas assez payés, ils avaient la ressource de porter leurs bras ailleurs. Il n'en était pas de même pour ceux qui travaillaient à la manufacture de Saint-Gobain. Ici, ce n'était pas seulement le privilège qui régnait (ne nous en plaignons pas trop, car, sans le privilège, cette manufacture n'aurait pas été créée), c'était la contrainte. Les ouvriers attachés à la manufacture ne pouvaient, pendant deux ans, quitter Saint-Gobain, ni même s'en éloigner de plus d'une lieue, sous peine d'amende, d'emprisonnement et même de pénitence corporelle. Encore un des directeurs trouvait-il que ce n'était pas assez et il voulait qu'il y allât des galères. Toutes ces restrictions et ces pénalités ont aujourd'hui disparu de notre législation économique. Mais, en revanche, la manufacture de Saint-Gobain subsiste encore; elle est l'honneur de notre industrie, et pas un de ses ouvriers ne songe à la quitter, attachés qu'ils sont tous à l'usine par cet ensemble d'institutions protectrices et bienfai-

santes qui étaient autrefois, je ne dirai pas inconnues dans la grande industrie, mais bien moins répandues que de nos jours. Il n'y a aucune raison pour faire honneur à la Révolution française de ces créations. Encore ne faut-il pas lui imputer non plus d'avoir créé le prolétariat et le paupérisme. Bien avant 1789, le menu peuple, pour parler comme M. de Trudaine, gagnait sa vie au jour le jour et se voyait exposé à mourir de faim. J'ajouterai, si l'on veut, que la Révolution compte assez de sottises et de crimes à son passif sans qu'il soit besoin de lui en imputer encore qu'elle n'a pas commis.

Ce qui fut pour le coup sottise et tyrannie, ce fut la législation, par laquelle, non contente de proclamer la liberté légitime du travail, la Révolution interdit l'association sous toutes ses formes, législation que tous les régimes successifs se sont religieusement transmise l'un à l'autre. Cette législation vermoulue craque de toutes parts. Il faut espérer d'en voir disparaître bientôt les derniers vestiges. Rien n'est assurément plus légitime que de chercher dans la création d'associations nouvelles et en particulier dans le rétablissement des corporations libéralement entendu un remède partiel à quelques-uns des maux qui affligent le

corps social. Mais on s'exposerait à de graves mécomptes si l'on attendait trop de ce remède sur la foi d'affirmations un peu hasardées qui transfigurent involontairement, au gré de leur imagination et de leurs désirs, l'histoire des associations d'autrefois. Aimons le passé de notre cher pays; vengeons-le par nos respects des ineptes calomnies qui ont été débitées contre lui, mais n'y cherchons pas un idéal de paix, d'harmonie, de félicité inconnu à la véridique histoire, et gardons-nous, par ces excès, d'amener une réaction contre la réaction même dont l'ancien régime éprouve aujourd'hui la tardive et équitable réparation.

III

L'ÉCONOMIE LIBÉRALE

Laissons maintenant dormir en paix le passé et arrivons au procès intenté par l'école historique aux doctrines économiques qui datent de la Révolution française. S'il était vrai, en effet, que les doctrines de l'économie libérale (pour parler comme l'école historique), en matière de production et de concurence, fussent en partie responsables des maux dont souffre la société moderne, on ne saurait trop s'appliquer à battre en brèche ces doctrines et à ruiner leur crédit. Voyons donc si ce procès est bien fondé.

Aux termes de l'acte d'accusation porté par ceux qui s'intitulent les économistes chrétiens

contre les économistes libéraux, toute la doctrine de ces derniers se résume en deux formules : *Laissez faire, laissez passer.* — *Le travail est une marchandise.* La première de ces formules traduit les doctrines des économistes libéraux sur la question du travail et de la concurrence; la seconde définit les rapports du capital et du travail, des patrons et des ouvriers. Au dire de l'école historique, l'une et l'autre maxime ont produit des maux incalculables. Elles ont proclamé en principe la légitimité de la jouissance égoïste et reconnu comme unique mobile de l'activité humaine la satisfaction des besoins individuels. A l'ancienne harmonie des intérêts qui régnait dans le monde industriel, elles ont substitué la concurrence déloyale, la spéculation sans frein, l'exploitation de l'homme par l'homme. Là où la paix existait, elles ont déchaîné la guerre; là où la charité réglait les rapports des hommes entre eux, elles ont semé la haine. Et comme ce sont les économistes, depuis Gournay et Adam Smith jusqu'à Cobden et Joseph Garnier (pour ne parler que des morts), qui, en les érigeant à la hauteur d'axiomes incontestables, les ont fait accepter comme règle de conduite par les particuliers et par l'État, c'est sur eux que doit retomber la responsabilité directe de

la confusion déplorable où se débat la société moderne. Leur néfaste influence met obstacle au rétablissement de la paix sociale, que le retour aux saines doctrines d'autrefois suffirait à assurer, et entretient dans le monde du travail un antagonisme funeste.

Je n'ai pas à prendre ici le parti des économistes. Ils ont bec et ongles et sont gens à se défendre eux-mêmes. Mais je ne puis m'empêcher de trouver que l'école historique est bien sévère pour eux, en même temps qu'elle leur fait beaucoup d'honneur en grandissant singulièrement leur influence. Certes, on ne saurait trop les maudire si cette influence avait développé dans l'humanité des instincts qui jusque-là étaient inconnus et allumé en elle les feux d'une passion nouvelle. Mais quoi ! la soif de l'or, — *auri sacra fames*, — n'est-elle pas un vice vieux comme le monde, contre lequel ont déclamé aussi bien les moralistes de l'antiquité que les prédicateurs chrétiens? L'homme n'est-il pas né avec l'amour du gain, et la cupidité n'est-elle pas de l'essence même de sa nature? Seulement, les formes que prend cet instinct et cette passion varient suivant les temps et suivant les circonstances où leur empire s'exerce. Sous le monopole, ces sentiments se traduisaient

par l'âpreté que chacun mettait à défendre le privilège dont il était investi. De là l'entente des maîtres pour éloigner les compagnons de la maîtrise; de là les procès des corporations entre elles pour se défendre contre leurs empiétements réciproques et les dénonciations des manufacturiers privilégiés sollicitant des mesures rigoureuses contre ceux qui fabriquaient des produits similaires à leur détriment. Toute l'histoire du travail, sous l'ancien régime, est pleine de conflits engendrés par cet esprit de mesquine et cependant naturelle rivalité. Aujourd'hui, sous un régime de liberté, l'amour du gain prend la forme d'une concurence, peu scrupuleuse quant à ses procédés, et peu prévoyante quant à ses résultats. Mais il n'y a pas là un fait nouveau. Ce qui est nouveau, c'est que l'État se désintéresse systématiquement aujourd'hui de ces luttes de l'industrie où son intervention était constante autrefois, et en ce point l'influence des économistes se fait incontestablement sentir. Mais l'intervention de l'État ne parvenait pas davantage à empêcher les conflits que la liberté n'y parvient aujourd'hui, parce que le conflit des intérêts est la conséquence fatale de la vitalité industrielle. Là où il n'y aurait point conflit, rivalité, lutte plus ou moins âpre, il y aurait stagnation, décadence et

bientôt mort de l'industrie, et il ne faut point s'en prendre aux économistes de ce qui est dans la nature des choses.

Est-ce à dire cependant que ces deux formules célèbres : *Laissez faire, laissez passer.* — *Le travail est une marchandise*, soient par elle-mêmes irréprochables et que, sur ces questions délicates de l'intervention de l'État dans les transactions commerciales ou des rapports de patrons à ouvriers, il faille y voir l'expression exacte de la vérité et le dernier mot de la sagesse? Il y aurait bien quelques réserves à faire sur ce point. Comme toutes les maximes concises dont les termes étroits ont la prétention de résoudre un problème complexe, elles tranchent un peu sommairement la question, et, si on les érigeait en règles de conduite absolue, elles conduiraient à des conséquences assez choquantes. Pour juger de la première de ces maximes, il est cependant équitable de se reporter au temps où elle a été mise en circulation par Gournay. C'était le temps du travail réglementé et des douanes intérieures. Par opposition au système qui faisait dépendre le salut public du maintien de ces barrières artificielles, la maxime était d'une incontestable vérité; son application dans la pratique fut un progrès. Mais, comme règle permanente en

matière législative, que d'objections ne soulèverait-elle pas ! Je ne parle pas seulement au point de vue de ces questions si justement controversées de la protection et du libre échange, où il est impossible de ne pas faire un peu d'opportunisme, mais du principe même de non-intervention de l'État en matière commerciale et industrielle. S'il fallait prendre, en effet, la maxime au pied de la lettre, s'il fallait *tout* laisser faire et *tout* laisser passer, de combien de désordres et d'injustices l'État ne deviendrait-il pas le témoin impassible et silencieux ? Qu'en pareille matière la liberté doive être la règle et la réglementation l'exception, cela n'est pas douteux. Que l'immixtion de l'État dans ces matières délicates doive être mesurée, prudente, et qu'à vouloir trop bien arranger les choses, il risque souvent de les gâter, cela est non moins certain. Mais qu'il ne doive se mêler de rien, personne, que je sache, n'est assez économiste pour le soutenir, et j'en donnerai tout de suite un exemple. Qui s'est jamais élevé contre la loi sur le travail des enfants dans les manufactures ? Il est cependant manifestement contraire à la liberté de m'empêcher, moi père, de louer avant un certain âge ou au delà d'un certain nombre d'heures par jour les services de mon enfant ; moi, patron, d'employer comme bon

me semble les services de l'enfant qui est mis à ma disposition. Cependant l'État intervient ici au nom d'un principe supérieur, qui est la protection du faible, et personne ne songe à lui en faire un reproche. Dans certains pays, en Suisse, en Angleterre même, cette protection s'étend jusqu'à la femme. Et cependant nulle part les doctrines de l'économie libérale, pour parler comme l'école historique, n'ont exercé plus d'influence que dans la patrie d'Adam Smith. Nous ne nous trouvons donc point en présence d'un de ces axiomes qui s'imposent comme une règle absolue, mais d'une de ces vérités générales qui souffrent plus d'une exception, exceptions acceptées des plus intraitables.

J'irai même plus loin, si l'on veut, et j'accorderai qu'il y a quelque chose d'un peu agaçant (qu'on me pardonne la vulgarité du mot) dans l'optimisme de parti pris avec lequel les économistes de profession, à chaque question qu'on soulève, à chaque souffrance qu'on signale, répondent en chœur: «Liberté! liberté!» comme le refrain d'une chanson. Il ne faut pas s'y méprendre, en effet, le jeu de la liberté est rude, et plus d'un meurt sous les coups. Quelle est, en effet, la conséquence fatale de la liberté? C'est de laisser les grandes lois

naturelles produire leur plein effet et aboutir à leur dénouement logique. Or, quelle est la grande loi qui semble présider à la marche du monde matériel? C'est la lutte entre les faibles et les forts. Quel est le dénouement logique de cette lutte? C'est la défaite du faible. C'est donc au détriment du faible que risque de tourner la liberté, bien qu'il puisse trouver dans cette liberté même des armes pour sa défense. Est-ce à dire que le rôle de l'État soit d'intervenir constamment dans la lutte pour rétablir artificiellement l'équilibre? Non, car l'État, lorsqu'il veut se mettre en travers de la force des choses, arrive à produire un désordre pire encore que les conséquences rigoureuses de l'ordre naturel. Mais si la maxime : *Laissez faire, laissez passer*, est vraie, c'est surtout comme l'expression d'une expérience attristée, et il faut reconnaître que la liberté seule conduirait à des conséquences bien iniques, si elle ne devait être réglée et contenue (c'est une conclusion sur laquelle je reviendrai) par le principe supérieur de la charité.

Ce n'est pas non plus sans réserves que l'on peut accepter la seconde formule : *Le travail est une marchandise*, qui a le don par elle-même d'exciter au plus haut point l'indignation des adeptes de l'école historique. « Quoi! s'écriaient-ils, ce noble

emploi des forces de l'homme, cet accomplissement du plus saint des devoirs, cet acte dont on a pu dire qu'il était une prière, ravalé au niveau d'un vil produit matériel, soumis à la loi brutale de l'offre et de la demande, montant ou baissant de prix au gré de celui qui le livre ou de celui qui l'achète ! » Et ils attribuent les plus funestes conséquences sociales au triomphe de cette maxime, entre autres l'asservissement du travail au capital et l'exploitation de l'homme par l'homme. Y a-t-il lieu, cependant, de s'échauffer et de s'indigner si fort? Incontestablement le travail est une marchandise. Il n'est personne qui paie le travail d'un bûcheron aussi cher que celui d'un ébéniste ou qui alloue un salaire aussi élevé à un tâcheron en janvier qu'à un moissonneur en août. Le travail est une denrée dont le prix s'élève ou s'abaisse suivant sa valeur intrinsèque ou sa rareté occasionnelle. Il y a là un fait brutal, contre lequel rien ne saurait prévaloir, et les économistes n'ont fait que le traduire en termes saisissants.

Ce qu'on peut reprocher à cette formule, comme au reste à presque toutes les formules, c'est d'être incomplète et de ne pas tout embrasser dans sa concision. Oui, le travail est une marchandise. Mais ce qui n'est pas une marchandise, c'est le tra-

vailleur, et il n'est pas possible ou plutôt il n'est pas permis de le traiter purement et simplement comme on traite son travail en se désintéressant des conséquences que le taux de son salaire peut avoir sur sa vie morale et matérielle. Je causais un jour avec un des directeurs d'une grande société industrielle et je lui demandais quelques détails sur la condition d'existence de ses ouvriers :

— Je l'ignore absolument, me répondit-il ; une fois que j'ai payé à mes ouvriers ce que je leur dois, je ne m'inquiète pas de ce qu'ils deviennent.

A prendre juste le contre-pied de cette façon d'agir, on sera dans le devoir et dans la vérité. Malheureusement, il n'est pas possible de nier qu'il y ait parmi ceux qui emploient des ouvriers en plus ou moins grand nombre, surtout quand ils les font travailler pour le compte d'autrui, une certaine tendance à ne pas s'inquiéter suffisamment de tout le côté moral de leur vie. Mais n'y a-t-il pas aussi, grâce à Dieu, beaucoup d'exemples contraires que l'on pourrait aisément citer? Ne voit-on pas, de nos jours, beaucoup de patrons, et même beaucoup de sociétés anonymes qui ont fondé en faveur de leur ouvriers les institutions les plus louables ? Si tous ne le font pas, est-ce bien aux économistes qu'il faut s'en

prendre? et ne serait-ce pas tout simplement à la nature humaine égoïste par essence et assez volontiers indifférente à ce qui ne la touche pas directement? Croit-on qu'autrefois le travail fût traité autrement qu'une marchandise, c'est-à-dire payé à juste prix, et le travailleur objet d'un soin et d'une vénération particuliers? A vrai dire, j'en doute un peu. Loyseau, dans son *Traité des ordres*, écrivait couramment : « Les marchands ont qualité d'honneur étant qualifiés honorables hommes, honnêtes personnes et bourgeois des villes, qualités qui ne sont attribuées ni aux laboureurs, ni aux artisans et moins encore aux gens de bras qui sont tous réputés *viles personnes*. » De nos jours, les ouvriers sont loin d'être réputés *viles personnes*. J'irai plus loin et je dirai que, dans un temps où le travail est réputé marchandise, jamais cette marchandise n'a été payée plus cher, ni ceux qui la détiennent entourés de plus légitimes attentions. Dans aucun temps, on ne s'est ingénié davantage à améliorer leur condition par tous les moyens indirects qui sont les auxiliaires de la charité, et si le résultat de ces efforts n'est pas, comme on le voudrait, de leur épargner toutes les souffrances, toutes les privations, est-il bien juste de s'en prendre aux fausses maximes des éco-

nomistes? N'en faut-il pas accuser davantage la force des choses, qui fait dépendre en grande partie leur condition d'une foule de circonstances absolument indépendantes de l'action directe des patrons : variations du prix des matières premières, bouleversement de l'industrie par la découverte incessante de nouveaux procédés, changements fréquents de la mode et du goût, extension ou réduction des besoins de la consommation; enfin, concurrence non seulement des divers producteurs d'un même pays, mais encore des pays placés dans des conditions de production différentes? Il est vrai que cette concurrence même est considérée par l'école historique comme un mal moderne auquel elle voudrait mettre obstacle, et ceci nous amène tout naturellement à la discussion des remèdes que cette école propose d'apporter à des souffrances trop réelles. C'est là qu'est, après tout, le point intéressant, car il importerait peu que la Révolution et les économistes soient ou non les auteurs de tous nos maux, si véritablement il dépendait de nous d'en guérir. Telle est l'affirmation; soumettons-la à l'épreuve d'une discussion sérieuse.

IV

L'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE. — LES SYNDICATS MIXTES

Si les docteurs et les militants de l'école historique sont pleinement d'accord pour attribuer une même origine aux maux de la société, en revanche, nous allons voir s'accuser entre eux certaines divergences sur la question des remèdes : les premiers, étant plus circonspects, moins affirmatifs, trop érudits pour ne pas sentir toute la complexité du problème; les seconds, moins réfléchis, plus décidés et n'ayant peut-être pas aussi longtemps médité sur la difficulté. Voyons d'abord ce que va nous conseiller M. Périn.

Dans un gros ouvrage en trois volumes intitulé : *De la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, M. Pé-

rin a développé une thèse dont on ne saurait assurément contester l'élévation et l'originalité. Suivant lui, tout le progrès matériel et tout le développement économique des sociétés est subordonné à la pratique d'une vertu chrétienne : le renoncement. C'est pour avoir cessé de mettre cette vertu en pratique que les sociétés modernes souffrent; c'est en y revenant qu'elles se guériront. Le renoncement n'interdit pas de poursuivre l'acquisition de la richesse. Mais la richesse ne doit être considérée que comme un moyen et non comme un but. Celui qui a su l'acquérir par son travail doit toujours être prêt à s'en dépouiller. Moyennant que chacun soit pénétré de cette vérité, on verra toutes les souffrances disparaître comme par enchantement et l'harmonie refleurir dans la société. Il n'y a point de maux auxquels le renoncement ne soit un remède : à l'inégalité des conditions, à l'antagonisme des classes, à l'avilissement des salaires, à l'excès de la population, à l'esprit d'imprévoyance, aux maux de la concurrence, aux désastres du chômage. Malheureusement pour les économistes, ils ont méconnu l'influence que cette vertu exerce sur la prospérité des sociétés. Par cette erreur coupable, ils ont fait de l'économie politique une science utilitaire et sensua-

liste; ils ont proclamé le droit à la jouissance et proposé l'acquisition du bien-être comme unique objet à l'activité de l'homme; ils ont égaré la société moderne sur ses fins et sur ses devoirs, ce qui explique son désordre et ses maux.

A cette thèse de M. Périn, il n'y a qu'une objections à faire : c'est qu'il a trop raison; de même qu'il n'y a qu'un reproche à faire à son ouvrage : ce n'est pas un traité d'économie sociale, c'est un sermon en trois volumes. Sans doute, il y aurait un moyen bien simple de faire disparaître de la surface du monde toutes les souffrances autres que celles qui résultent de la maladie et de la mort : ce serait que tous les hommes pratiquassent toutes les vertus chrétiennes. Il a plu à M. Périn de choisir le renoncement. Je ne vois pas pourquoi il s'est dispensé de les énumérer toutes : l'obéissance, la résignation, l'amour du travail, la tempérance, la chasteté et surtout l'amour du prochain. Le jour où il n'y aurait plus ni un paresseux, ni un ivrogne, ni un débauché, le jour où tous les patrons auraient à cœur, avant toute chose, l'intérêt de leurs ouvriers et les ouvriers l'intérêt de leurs patrons, le jour, en un mot, où chacun aimerait son prochain comme soi-même, non pas seulement en paroles, mais en actions, ce jour-là, la question

sociale serait résolue. Cela est de toute évidence, et je n'aurais aucune objection à faire, si M. Périn avait seulement entendu mettre en lumière la profonde erreur de ceux qui voudraient faire marcher le monde à l'encontre des grandes lois morales et des nobles croyances sur lesquelles il a toujours vécu.

Mais la pensée de M. Périn va beaucoup plus loin. A ses yeux, le renoncement aurait toujours été non seulement le précepte, mais la pratique des sociétés chrétiennes, des sociétés d'autrefois. Ce serait la société moderne qui aurait méconnu cette loi, à laquelle elle aurait substitué l'amour du gain, et de là viendraient tous les désordres dont nous sommes témoins. « Quand les sociétés étaient chrétiennes, dit M. Périn, elles pratiquaient la justice de Dieu et s'en remettaient aisément à la Providence pour le succès des labeurs par lesquels la race humaine accomplit la condamnation portée sur elle après la prévarication de son premier père. » C'est ici que le docte écrivain me paraît tomber en plein arbitraire et, j'ose à peine écrire le mot, en pleine fantaisie. Dans quels temps, sous quels cieux a-t-il trouvé l'exemple d'une société (d'une société, vous entendez bien) qui pratiquât la justice de Dieu et dont le renoncement fût la loi ? Assurément il n'est pas sans avoir lu les

nombreux recueils d'homélies qui ont précédé la publication de son traité d'économie sociale. Est-ce que ces homélies ne portent pas à chaque page de sévères condamnations contre la cupidité de l'homme et contre son amour du lucre? N'y a-t-il pas certain sermon de Bourdaloue *Sur les Richesses*, qui n'est pas tendre aux capitalistes du XVII^e^ siècle, et est-il bien exact de dire que les industriels de l'ancien régime s'en remettaient aisément à la Providence du succès de leurs labeurs? N'est-ce pas plutôt au Parlement qu'ils en appelaient, ainsi qu'en témoignent les contestations fréquentes dont ils saisissaient leur juridiction? C'est donc être bien sévère pour la société moderne que de la supposer en proie à un mal inconnu des sociétés antérieures. Qu'avec l'affaiblissement des croyances chrétiennes, ce mal soit devenu plus aigu, je suis prêt à en tomber d'accord. Cependant n'est-ce point aussi parce que l'acquisition des richesses est devenue plus facile et que les jouissances de la fortune sont mises à la portée d'un grand nombre d'individus, dont autrefois les passions auraient suivi un autre cours? Mais quant à espérer qu'on verra les croyances chrétiennes ressaisir assez d'empire pour triompher de la soif de l'or et remettre en honneur la règle du renoncement, c'est se perdre dans

les brouillards de l'idéal et nager en pleine chimère.

Quels sont les moyens que M. Périn recommande pour arriver à l'accomplissement de cet idéal? — j'entends parler des moyens économiques, car le plus efficace est assurément l'enseignement du catéchisme. A vrai dire, il n'en préconise aucun d'une façon exclusive, et c'est ici, par une contradiction singulière, que se retrouve le sens pratique de l'homme qui a étudié, et qui sait. M. Périn rend pleine justice, ainsi que faire se doit, au régime de l'organisation du travail dans l'ancienne société. Mais il ne s'en exagère pas l'efficacité et il traite un peu dédaigneusement d'économistes novices ceux qui croient que la loi de l'offre et de la demande ne se faisait pas sentir avant la Révolution. Il n'entretient non plus aucune illusion sur les inconvénients que ce système avait fini par produire. Il n'hésite pas à reconnaître que la suppression, trop brusque et trop radicale, des corporations fut par elle-même « un progrès dans la liberté que le cours de la civilisation chrétienne devait amener naturellement ». Quant à les rétablir, ce serait à ses yeux impraticable : « Essayer de restaurer les corporations avec les conditions de privilège et de contrainte dans lesquelles elles vivaient autrefois, ce serait, dit-il, engager contre

les intérêts les plus profonds de nos sociétés modernes une lutte impossible. » M. Périn est donc en économie sociale légèrement enclin à l'opportunisme, et même, dût le mot lui faire horreur, au libéralisme. S'il est partisan des associations, c'est qu'il les considère comme étant le meilleur moyen de développer chez les hommes les sentiments d'amour et de charité. Il ne veut pas que l'association soit purement utilitaire et attire uniquement ses membres par le lien vulgaire de l'intérêt matériel ; il veut encore qu'elle soit chrétienne et qu'elle les retienne par un intérêt moral ; il veut aussi qu'elle soit libre, et il développe avec beaucoup d'élévation les avantages de l'association ainsi entendue dans son ouvrage sur *les Doctrines économiques depuis un siècle*. Mais il ne croit pas à l'efficacité absolue du remède : « Que peut faire le mutualisme, dit-il, quand tous à la fois sont frappés et réclament également l'assistance ? » En un mot, il ne met sa confiance dans aucune panacée, dans aucune formule, et il n'attend le salut de la société moderne que de son retour à l'esprit de l'Évangile et à la pratique du renoncement.

Les militants sont plus affirmatifs. Moins hommes d'étude et de cabinet que M. Périn, plus mêlés à la vie, au monde, voire même aux assemblées pu-

bliques, ils ont bien compris qu'offrir la pratique de toutes les vertus comme solution du problème social n'était pas un remède d'une efficacité immédiate et qu'il fallait à toute force en proposer un qui fût plus concret. Ce remède, les militants ou, pour les appeler de leur vrai nom, les membres de l'Œuvre des cercles catholiques ont cru le trouver dans une combinaison nouvelle qu'il me reste à exposer. Ils partent de cette idée que l'ancienne organisation du travail avait maintenu pendant de longs siècles, dans la société française, la paix et l'harmonie des intérêts. D'un autre côté, ils sont frappés de cette tendance à l'association qui, depuis un assez grand nombre d'années déjà, se manifeste de tout côté dans la classe ouvrière, et qui a fini par triompher d'une législation tyrannique. Joignant ces deux idées, ils se proposent de prendre la direction de ce mouvement et de le faire tourner au rétablissement des corporations.

Jusque-là rien qui ne soit assurément très acceptable. Mais quelle forme devraient prendre les corporations ainsi rétablies? Ceux qui ont mis l'idée en avant se défendent beaucoup de vouloir en revenir purement et simplement à l'ancienne organisation des maîtrises et des jurandes. Il sentent bien que cette organisation, bonne ou

mauvaise en son temps, ne peut plus s'adapter aux mœurs de la société moderne et que la grande industrie a soulevé de nouveaux problèmes auxquels il faut pourvoir. D'un autre côté, ils se refusent à considérer comme constituant une institution utile et un progrès réel ces syndicats professionnels dont une loi récente vient de sanctionner l'existence et de reconnaître la légalité. « En laissant aux ouvriers, disent-ils, la faculté de s'organiser en dehors des patrons, et aux patrons celle de s'organiser en dehors des ouvriers, c'est tout simplement l'état de guerre que vous créez. Les syndicats d'ouvriers, d'une part, les syndicats de patrons, de l'autre, seront deux armées rangées en bataille qui auront la préoccupation constante de se détruire l'une l'autre. Entre ces deux armées, il pourra y avoir trêve ; il n'y aura jamais une paix durable. Au lieu de chercher fraternellement ensemble la solution des questions qui les divisent, elles consacreront à préparer sourdement la lutte tout le temps qu'elles n'emploieront pas à la soutenir ouvertement. En un mot, le monde du travail demeurera perpétuellement divisé en deux camps ennemis, et la loi sur les syndicats professionnels ne fait qu'une seule chose, c'est de leur fournir des armes. »

Certes, l'objection est forte, et s'il me fallait justifier les espérances qu'a fait concevoir à certains esprits la liberté des syndicats professionnels, je ne laisserais pas de me sentir assez embarrassé. Ces syndicats existaient en fait bien avant la promulgation de la loi qui a reconnu leur existence. Ils comptaient cependant moins d'adhérents qu'on ne pouvait le croire et les dépositions produites devant la commission d'enquête parlementaire ont démontré que, dans presque tous les corps d'état, c'était la minorité des ouvriers qui était affiliée au syndicat. Désormais, ces syndicats vivront d'une vie légale au lieu de vivre d'une vie précaire et de tolérance. Ils pourront même posséder, tester en justice et s'entendre sur leurs intérêts plus ou moins communs avec les autres syndicats. J'en prends mon parti, trouvant que, sur beaucoup de points, les revendications des ouvriers étaient légitimes et qu'il n'était guère possible de marchander la liberté qu'on leur donnait. Je ne regrette qu'une chose, c'est que cette législation nouvelle constitue un privilège, au lieu d'être le droit commun de tous les Français. Mais je ne distingue pas très bien le progrès qu'amènera la reconnaissance légale d'un état de choses préexistant, et, en revanche, j'aperçois beaucoup plus nettement les

dangers qui pourraient naître de l'influence prépondérante des syndicats, si ceux-ci s'avisaient, comme ils l'ont déjà fait trop souvent, de gouverner tyranniquement les intérêts de la corporation et d'imposer la grève à une foule de pauvres diables qui aimeraient mieux gagner tranquillement leur pain? En un mot, le syndicat est un instrument qui vaudra ce que vaudront les mains qui le manieront, et, si les membres de l'Œuvre des cercles se bornaient à prémunir les ouvriers contre les blessures que cet instrument peut leur faire à eux-mêmes, ils n'entreprendraient point une œuvre inutile. Mais leur ambition est plus haute, car à cet instrument grossier ils se croient en mesure de substituer un mécanisme perfectionné et bien supérieur.

Suivant le système que j'expose, la corporation industrielle devrait comprendre non pas seulement les ouvriers, mais les patrons; c'est ce qu'ils ont appelé, d'une expression assez heureuse, les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers. L'organisation corporative ainsi conçue ne serait pas seulement applicable à la petite industrie, où la distance sociale qui sépare le patron de l'ouvrier n'est pas très considérable : elle conviendrait également à la grande, voire même aux relations des propriétaires ou fermiers avec les ouvriers qu'ils emploient.

Mais les adhérents au syndicat mixte ne seraient pas uniquement réunis par un lien professionnel; ils devraient encore tenir les uns aux autres par un lien religieux. La corporation devrait être, en un mot, une association essentiellement chrétienne, et, pour en emprunter la définition à l'un des hommes qui ont le mieux approfondi cette question, non pas seulement en théorie, mais en pratique, « c'est une société religieuse et économique, formée librement par des chefs de familles industrielles, patrons et ouvriers d'un même corps d'état ou de professions analogues et dont tous les membres sont groupés dans diverses associations de piété ».

Une société religieuse et économique, telle est, en effet, la conception du syndicat mixte, et, pour faire connaître dans ses détails la vie intérieure de cette société, je ne puis que renvoyer mes lecteurs au *Manuel de la corporation chrétienne*, de M. Léon Harmel, dont j'ai tiré la définition qui précède. M. Harmel n'est pas un théoricien ni un songe-creux : c'est un industriel qui a réalisé, paraît-il, à son usine du Val-des-Bois, le rêve d'un syndicat mixte, où les patrons et leurs familles, les ouvriers et leurs familles vivent ensemble dans les liens d'une seule et même corporation, et, ce qui vaut mieux encore, dans les termes de l'entente et

de la confiance réciproque la plus absolue. Je n'ai jamais eu l'honneur de visiter l'usine du Val-des-Bois, mais, quels que soient les résultats que M. Harmel ait pu y obtenir, rien ne saurait surprendre lorsqu'on sait de quelle façon il entend les devoirs du patron. Qu'on me permette de citer encore une page de son *Manuel*, ne fût-ce que pour montrer combien il est inconvenant de répondre par des injures ou des lazzi à des hommes qu'anime une ferveur pareille : « Le patron qui est guidé par des motifs surnaturels, dit M. Léon Harmel, trouve dans ses croyances une énergie toujours nouvelle. A ses yeux, les ouvriers ne sont plus des hommes vulgaires, faibles et inconstants : ce sont des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Alors s'allume dans son cœur la noble passion du salut de ces âmes. Il sait que Dieu est avec lui : c'est tout ce qu'il veut. Les obstacles deviennent pour lui des moyens. Les épreuves ne l'effraient pas; elles sont la condition nécessaire des œuvres de Dieu. Les humiliations ne le déconcertent pas; elles épurent ses intentions. L'ingratitude ne l'irrite pas; ne sommes-nous pas plus ingrats envers Dieu qu'on ne l'est envers nous? L'inanité apparente de ses efforts ne le décourage pas. Il sait que Dieu a son heure et ne perd rien pour attendre. Si la souffrance arrive, il

l'accepte comme le moyen le plus puissant de sauver les âmes. Enfin la mort même l'inquiète peu. Dieu ne meurt pas et il sait continuer le bien que nous avons commencé pour lui. »

Certes, il est impossible de comprendre et d'exprimer d'une façon plus touchante et plus noble les devoirs du patron. Il en coûte même, après s'être élevé à ces hauteurs, de redescendre sur la terre ; mais il faut cependant faire observer que, s'il y a en France bon nombre de patrons qui s'inquiètent du sort des ouvriers et qui sont disposés à s'imposer des sacrifices en leur faveur, bien peu cependant sont disposés à braver pour eux les ingratitudes, les humiliations, les souffrances et la mort même. Si la création des syndicats mixtes doit être achetée à si haut prix, il est à craindre que, de longtemps, le nombre n'en soit pas très considérable en France. Il ne faut donc pas trop compter sur l'abnégation des patrons et il faut chercher ce que vaut, ou plutôt ce que vaudrait par elle-même l'institution des syndicats mixtes. Je ne m'occuperai cependant que du côté économique de cette combinaison, laissant à part le côté religieux, bien que ces deux parties de l'institution soient également liées. Certes, je ne méconnais pas et j'ai déjà déclaré, à propos du livre de M. Périn, que la pra-

tique de toutes les vertus chrétiennes serait, non pas seulement la meilleure, mais la seule solution de la question sociale. A fortifier la pratique de ces vertus, les associations de piété peuvent assurément concourir, et ce sont choses excellentes à établir dans le personnel d'une usine, à condition que ce personnel les accepte de bon cœur, que, pour l'y faire entrer, on n'exerce sur lui aucune contrainte matérielle ni morale, en un mot, qu'il y soit poussé par la foi et non par l'intérêt. Malheureusement il faut reconnaître que l'état d'esprit de la grande majorité des ouvriers français se prête peu aux associations et aux manifestations de ce genre. On peut même se demander si, dans les trop rares centres où ces créations sont possibles, le zèle des ouvriers à y entrer n'est pas une garantie de la paix sociale qui rend inutile la création d'un syndicat mixte et si on ne tourne pas là dans un cercle vertueux. D'ailleurs ces associations, semblables par leur esprit, ne sauraient manquer d'être très différentes dans leur forme, de s'inspirer des traditions locales, et de varier même avec le personnel de l'usine. Au contraire, les institutions économiques qui sont la caractéristique du syndicat mixte doivent, si elles sont bonnes par elles-mêmes, pouvoir être appliquées partout, et

il est facile de les soumettre à l'analyse et à la discussion. Aussi bien, c'est là qu'il en faut arriver.

Laissons de côté l'industrie agricole, où véritablement la question du syndicat mixte n'est pas mûre. Laissons également, mais pour d'autres raisons, la petite industrie. On peut, si l'on veut, décorer du nom un peu pompeux de syndicats mixtes des associations qui comprennent à la fois des patrons et des ouvriers rattachés les uns aux autres par des liens de camaraderie et d'assistance mutuelle, et même par un certain lien religieux. Les associations de ce genre sont assez nombreuses en France. Je sais telle petite ville des environs de Paris, assez peu cléricale cependant, où les jardiniers, patrons et garçons, assistent tous les ans à la messe le jour de la Saint-Fiacre et sont membres de la même société de secours mutuels. Si c'est là un syndicat mixte, je le veux bien ; mais alors l'institution fort modeste par elle-même existait bien avant que le mot eût été inventé. Au surplus, le problème n'est pas là : ce n'est pas l'organisation de la petite industrie qui fait courir des risques à la société. Que là, comme ailleurs, les relations soient un peu tendues de patrons à ouvriers, cela est possible; je crois avoir montré qu'au temps du compagnonnage, elles n'étaient pas toujours

aussi cordiales qu'on se le figure. Que la manière dont est pratiqué l'apprentissage laisse beaucoup à désirer, cela paraît malheureusement certain. Mais c'est de la part du maître, comme aussi de la part de l'apprenti, une question de conscience individuelle, et je ne vois pas à quoi servirait le rétablissement du chef-d'œuvre (qui autrefois donnait lieu à tant de vexations et d'abus), si le patron ne se donne pas la peine d'instruire l'apprenti, ou si l'apprenti n'écoute pas le patron. Fortifier l'apprentissage par un système d'encouragements donné aux patrons et aux apprentis consciencieux, ou par la création d'écoles bien conçues; soutenir même la petite industrie, autant que faire se peut, dans la lutte difficile qu'elle soutient contre la grande, en favorisant par des institutions de crédit facilement accessibles, ou même par l'assistance directe les débuts difficiles, c'est assurément faire œuvre utile; mais bien des gens s'en occupaient avant même que l'Œuvre des cercles catholiques ne vînt au monde. Tout le monde connaît cette grande société pour la protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures, que l'éminent chimiste M. Dumas a présidée si longtemps. Voici bientôt un demi-siècle que la Société philanthropique distribue un certain nombre de primes aux

jeunes ouvriers et ouvrières qui veulent s'établir pour leur compte, et fournit aux uns des outils, aux autres un petit fonds de roulement. Ceux des membres de la société qui, pour répartir utilement ces primes, ont dû pénétrer assez avant dans les mœurs de la classe ouvrière à Paris, ceux-là peuvent affirmer qu'on y trouve encore, grâce à Dieu, des patrons consciencieux et des apprentis dociles. Sans aller aussi bien qu'on pourrait le souhaiter, les choses ne vont donc point par trop mal dans la petite industrie, et je n'aperçois pas bien clairement ce que les syndicats mixtes y changeraient.

Arrivons maintenant à la grande industrie, et tâchons de comprendre, car la chose n'est pas absolument aisée, le rôle qu'y pourrait bien jouer le syndicat mixte.

Qu'un patron, soucieux de ses devoirs et sentant peser en quelque sorte sur sa conscience le poids de toutes ces existences qui dépendent de lui, ne se contente pas d'assurer à ses ouvriers un salaire aussi élevé que le lui permettent les dures lois de la production industrielle; qu'il ne se contente même pas d'améliorer leur condition par la création de ces institutions accessoires qui mettent à leur disposition, pour un prix réduit, les choses nécessaires à la vie et d'assurer leur avenir en leur

facilitant la prévoyance ou en assistant leur vieillesse; qu'il veuille encore se mêler à leur existence quotidienne, prendre part à leurs réunions, s'associer à leurs plaisirs, se joindre à leurs exercices religieux; en un mot, que, tout patron qu'il est, il vive autant que faire se peut de leur vie morale en abaissant dans la mesure du possible les barrières qui, même dans notre société démocratique, séparent l'homme en blouse de l'homme en redingote, et que, par tous ces moyens, il arrive à établir entre eux et lui les liens de la confiance et de l'affection mutuelle, assurément, c'est là un des plus nobles buts qu'un homme puisse se proposer d'atteindre, c'est un des emplois les plus dignes de l'activité humaine, et il n'y a pas d'existence qui mérite d'être mise au-dessus de celle-là. Mais il m'est impossible de reconnaître que ces relations du patron avec ses ouvriers constituent un *syndicat mixte*, et cela quand même sa femme et ses enfants, imitant son exemple, s'adjoindraient en nom et participeraient en fait aux diverses associations de secours mutuels ou de piété qui pourraient exister dans l'usine. Il me semble, en effet, que c'est un peu jouer sur les mots et se payer d'apparences. L'idée même de syndicat, à moins d'être une expression vaine, suppose entre ceux qui en font partie

l'identité des intérêts et l'égalité des droits. Or, si les intérêts du patron et ceux des ouvriers qu'il emploie ne sont pas contraires, si même ils se confondent dans une harmonie supérieure, ils ne sont cependant pas identiques, et c'est un peu trop violenter les choses que de prétendre absolument les confondre. Quant à l'égalité des droits, comment peut-elle exister entre les ouvriers et le patron, dont ils dépendent plus ou moins, qui peut, à son gré, renvoyer ou conserver tel d'entre eux, augmenter ou diminuer son salaire? Il y a donc quelque chose d'absolument factice dans l'idée même du syndicat mixte, ou, si l'on veut, de la corporation constituée à l'intérieur de l'usine entre le patron et ses ouvriers. On peut se complaire à donner cette dénomination à une organisation artificielle édifiée sur la base du dévouement et de la charité; mais, au point de vue économique, c'est une fiction et un trompe-l'œil.

Cependant, dans le système que j'expose, le syndicat dans l'usine est en quelque sorte la cellule embryonnaire du syndicat véritable, du syndicat régional, qui doit comprendre dans son sein tous les ouvriers et tous les patrons appartenant à une même industrie et à une même circonscription, ville, département ou province; soit, par exemple,

à Paris, tous les ouvriers et patrons de l'industrie du bâtiment ; dans le département de Meurthe-et-Moselle, tous les ouvriers et patrons métallurgistes ; dans le Nord et le Pas-de-Calais, tous les ouvriers et patrons de l'industrie des mines (directeurs et administrateurs des sociétés anonymes compris sans doute), ce qui ferait à peu près dans le syndicat une proportion de plusieurs milliers d'ouvriers pour un patron. C'est à un syndicat ainsi composé ou aux autorités constituées par lui que serait confiée la direction des affaires de la corporation et la défense de ses intérêts. Ou la conception du syndicat régional ne veut absolument rien dire, ou c'est en cela qu'elle consiste.

Une objection frappe au premier coup d'œil. Dans un syndicat ainsi composé, les patrons seront absolument écrasés au point de vue de la représentation de leurs intérêts, à moins qu'un procédé quelconque d'organisation intérieure ne vienne rétablir en leur faveur l'équilibre singulièrement détruit. Si le syndicat mixte devait être régi par un conseil nommé à la simple majorité des voix, il serait fort à craindre que ce conseil ne fût pas mixte du tout et que les représentants des ouvriers ne le composassent exclusivement. Les organisateurs des syndicats mixtes ne pouvaient manquer

de prévoir l'objection et de s'efforcer d'y répondre à l'avance dans la rédaction de leur plan, car je ne sache pas qu'il existe de syndicat régional mixte ailleurs que sur le papier. D'après ce plan, la corporation devait être régie par un conseil syndical qui serait composé lui-même de deux syndicats : le syndicat des maîtres et le syndicat des ouvriers nommés séparément à la majorité simple des voix. Voilà qui va très bien, mais ne sommes-nous pas ainsi revenus, par la force même des choses, aux chambres syndicales de patrons et d'ouvriers, à cette institution qui devait forcément engendrer la guerre? Il y aura, il est vrai, cette différence que ces deux chambres devront délibérer en commun au lieu de délibérer séparément; mais ceci même rendra la situation parfaitement inextricable, le vote (cela est spécifié dans le plan général de l'œuvre) devant avoir lieu par ordre et non par tête. Patience! l'objection est encore trop forte pour qu'on ne nous en offre pas la solution. A ces deux syndicats serait adjoint, pour les départager, un comité d'honneur dont le président serait le président même de la corporation et qui serait exclusivement composé de membres appartenant aux *classes supérieures* (les mots y sont), mais étrangers à l'exercice de la profession, sans quoi ils seraient

directement intéressés dans les questions qu'ils seraient appelés à trancher comme tiers-arbitres entre le syndicat des patrons et celui des ouvriers.

Assurément, cette réponse est très satisfaisante pour l'esprit et cette organisation très ingénieuse. Mais, dans la pratique, on peut douter de son efficacité. C'est ici, j'ose le dire, qu'apparaît toute la fragilité de la conception même du syndicat mixte. Ce comité d'honneur est la pierre angulaire de l'édifice ; sans comité d'honneur, point de syndicat possible, car cette conception aboutirait tout simplement à l'écrasement des patrons ou à l'anarchie. Et, d'un autre côté, comment espère-t-on faire accepter cette création singulière aux ouvriers et même aux patrons? Il faut cependant connaître un peu les hommes et les prendre tels qu'ils sont, avec leurs préjugés et leurs passions. Qu'il s'élève dans l'intérieur de l'une des usines affiliées au syndicat quelqu'une de ces discussions si fréquentes relatives aux taux des salaires, au mode de rémunération ou à la durée du travail, peut-on, de bon sens, espérer que les ouvriers s'en rapporteront du soin de trancher le différend à des hommes, d'eux parfaitement inconnus, sur cette seule garantie qu'ils appartiennent aux *classes supérieures* et qu'ils sont étrangers à l'exercice de la profession?

Mais, s'ils étaient animés d'un tel esprit de conciliation et de déférence hiérarchique, ils seraient tout aussi bien disposés à s'en rapporter au patron lui-même, dont au moins ils auront pu apprécier la sollicitude et le dévouement à leurs intérêts. Et le patron lui-même, croit-on que, dans ces questions si délicates de salaires et de prix de revient, questions vitales pour lui, il sera disposé à accepter l'intervention d'hommes sans expérience professionnelle, c'est-à-dire en réalité incompétents, animés sans doute d'intentions excellentes, mais capables peut-être de commettre par philanthropie quelque bourde irréparable dont lui, patron, paierait les frais? A quelque point de vue qu'on se place, il y a donc là une objection insurmontable qui suffit pour détruire tout cet ingénieux édifice et pour faire du syndicat mixte une utopie dont je doute qu'on voie jamais la réalisation.

Au surplus, les organisateurs sur le papier des syndicats mixtes ne s'inquiètent pas beaucoup des grèves, car une de leurs espérances est de les prévenir, et cela par la vertu d'une seconde institution dont ils font le corollaire indispensable du syndicat mixte : je veux parler du patrimoine corporatif. On appelle ainsi, dans la langue de l'Œuvre des cercles, la constitution d'un patrimoine qui serait

la propriété de la corporation tout entière, patrons et ouvriers, et qui deviendrait, par l'intérêt que chacun ne saurait manquer de porter à sa conservation et à son agrandissement, le gage de leur entente et de leur union. « Nous comptons beaucoup, dit un des membres les plus autorisés de l'œuvre, sur l'attrait de cette propriété collective pour attacher à la corporation les patrons et les ouvriers; on ne pourra quitter la corporation sans perdre sa part dans la fortune collective, et la crainte de la voir se dissiper par une liquidation prématurée sera un empêchement sérieux à la formation des grèves. »

Laissons de côté l'intérêt du patron dans le patrimoine corporatif. Cet intérêt ne sera jamais qu'une part infinitésimale de sa fortune, et, si la fantaisie lui prenait d'abandonner la corporation, ce n'est pas cette considération qui pourrait l'en empêcher. Reste celui de l'ouvrier. Mais, d'abord, il serait bon de savoir comment se constituera ce patrimoine corporatif et en quoi il consistera. Comment il se constituera? Par les cotisations volontaires des membres de la corporation, par des dons et des legs (il faudra les voir venir), enfin, par le produit de diverses institutions économiques, sociétés de consommation ou autres qui pourront

former ce qu'on appelle dans une langue assez barbare : un *boni corporatif*. Je crains que toutes ces ressources réunies ne constituent pendant longtemps un assez maigre avoir. Quel sera maintenant l'emploi des ressources ainsi réunies? Si je comprends bien la conception du patrimoine corporatif, on ne saurait entendre sous cette dénomination des fonds toujours disponibles qui serviraient seulement à alimenter une caisse de secours en cas de maladie, de chômage, ou même une caisse de retraite. S'il en était ainsi, toutes les sociétés qui ont des caisses de retraite où versent aussi bien le directeur que les plus modestes employés, seraient en possession d'un patrimoine corporatif, et la chose n'aurait rien de nouveau. Pour que le patrimoine corporatif soit digne de ce nom, il faut qu'il ait un certain caractère de perpétuité et d'immobilisation relative; qu'il consiste en fonds placés à perpétuité, ou mieux en immeubles servant à l'association : cercle, école professionnelle, hôpital, chapelle, etc... Je comprends bien l'idée : elle est renouvelée de l'ancienne maison commune des corporations d'arts et métiers, qui était à la fois la propriété et le lieu de réunion des artisans, comme la maison commune des orfèvres à Paris. Cela

pouvait être utile sous le régime des corporations restreintes et de la petite industrie. Mais, de nos jours, comment espérer qu'un ouvrier perdu dans le sein d'une corporation qui comptera peut-être plusieurs milliers de membres portera un intérêt de propriétaire à des bâtiments dont il a aujourd'hui, par la générosité du patron, la jouissance gratuite dans beaucoup d'usines? Comment se flatter qu'en cas de conflit, de grève menaçante (car c'est toujours là qu'il faut en venir, puisque ce sont les grèves qu'on veut éviter), la pensée de sa millième, peut-être de sa dix-milllème part de propriété d'une école, d'un hôpital, d'une chapelle ou d'un titre de rente suffise pour faire taire ses griefs, fondés ou non, et pour désarmer son bras? Il y a là une seconde illusion non moins forte que la première, et, pour dire toute ma pensée, se figurer qu'on pourra prévenir la misère, réconcilier les classes ennemies, rétablir la paix sociale, en un mot, sauver la France en la coulant toute entière dans le moule des syndicats mixtes avec comité d'honneur et patrimoine corporatif, c'est assurément la plus colossale chimère au service de laquelle des gens de cœur et de talent puissent dépenser leur temps et leurs forces.

Il m'en coûte de continuer cette discussion avec

des hommes que je respecte et dont quelques-uns sont pour moi des amis. Mais il faut cependant pousser un pas plus loin et aller jusqu'au bout du dissentiment. Quel but se propose-t-on d'atteindre en poursuivant le rétablissement des corporations, et à quel mobile obéit-on? Je n'insisterai pas sur cette conception encore assez mal définie, qui consisterait à faire des corporations ainsi rétablies la base de l'électorat politique, et à donner droit exclusif de représentation, non point à la capacité présumée, ni à la richesse acquise, mais à des intérêts spéciaux. L'idée n'est pas mûre; dans le petit volume intitulé : *Instructions sur l'œuvre*, il n'en est même pas question. On pourrait donc la désavouer. Mais le mobile auquel on obéit est incontestablement celui-ci : l'horreur de la liberté et du libéralisme, j'entends la liberté et le libéralisme économiques, laissant politique et religion à part. Quand on dit libéralisme, c'est pour ne pas dire libéraux; mais c'est bien contre eux qu'on porte l'anathème, tout en leur ouvrant les bras, puisqu'on ne veut plus leur laisser le choix « qu'entre le socialisme et la contre-révolution ». Peu s'en est fallu, au début, qu'on ne partît en guerre contre le principe même de la liberté du travail. Ce qu'on semblait vouloir, c'était la corpo-

ration fermée, obligatoire, et, si les docteurs ne s'en étaient mêlés, si, dans une lettre qui a fait quelque bruit, M. Charles Périn n'était intervenu avec l'autorité de son savoir et sa connaissance des problèmes économiques, on se serait probablement placé sur ce terrain et on aurait entrepris une croisade contre cette liberté révolutionnaire, reconnue à chacun depuis la date néfaste de 1791, de choisir à son gré sa profession, d'y entrer ou d'en sortir comme bon lui semble.

On a battu en retraite et on a renoncé à cette campagne, mais avec quels regrets, avec quelles restrictions! Il suffit, pour s'en assurer, de parcourir certain volume peu connu, que le conseil des études de l'œuvre des cercles a publié sous le titre de : *Questions sociales et ouvrières*. Mais, en revanche, il y a une liberté aux dépens de laquelle il semble qu'on veuille se dédommager : c'est la liberté de la concurrence, c'est-à-dire le droit pour chacun de produire la quantité qu'il lui plaît, à l'aide des procédés qu'il lui convient d'employer. Pour entreprendre cette nouvelle campagne, le moment, il faut le reconnaître, n'est pas mal choisi. Aujourd'hui le monde civilisé subit, en effet, les conséquences d'une production exagérée qui, dépassant les besoins de la consommation, encombre le mar-

ché universel de marchandises en quantité supérieure à la demande, et, par une conséquence fatale, avilit les prix non seulement des marchandises elles-mêmes, mais du travail. Le phénomène n'est pas nouveau; et l'Angleterre, qui l'a déjà connu plusieurs fois, a trouvé depuis longtemps un mot pour le désigner : *overproduction*, tandis que nous avons récemment inventé celui de *surproduction*. Mais jamais ce phénomène n'a été aussi intense, car il apparaît aujourd'hui dans tous les pays, aussi bien dans ceux qui sont abrités derrière le régime protecteur, comme l'Amérique, que dans ceux qui sont livrés au libre-échange. Jusqu'à présent ces crises ont toujours pris fin d'elles-mêmes, à la fois par une réduction volontaire de la production et par l'extension progressive des besoins de la consommation. Mais il semble qu'entraîné par cette horreur de la liberté dont je parlais tout à l'heure, on veuille profiter de l'occasion favorable pour contester à chacun le droit de produire dans la mesure qu'il croit utile, sans consulter d'autre règle que son intérêt bien entendu. Quelle autre signification aurait, en effet, ce langage, dont l'éloquence me touche autant que personne, mais contre les séductions duquel il faut cependant savoir se défendre? « Nous demandons une législa-

tion protectrice de la faiblesse et des droits de chacun, empêchant, par une fixation normale des heures de travail, les abus de la force, *limitant enfin la concurrence et la spéculation*... Voilà ce que nous demandons, et nous souhaitons aussi que cette *législation sociale* ne soit pas l'œuvre d'un état isolé où les obstacles de la concurrence pourraient la frapper d'impuissance, mais que, sous l'*inspiration de l'Église*, seule capable assurément de déterminer un pareil concert, une législation internationale règle la protection des faibles, pour amoindrir les souffrances du travail. »

Laissons de côté la protection des faibles. Si par là on entend la réglementation du travail des enfants dans les manufactures, tout le monde est d'accord. On pourrait également discuter la réglementation de celui des femmes, et même la limitation des heures de travail, double mesure qui a été adoptée dans les pays d'Europe les plus infectés de libéralisme, bien que ce soit là une question singulièrement épineuse. Mais allons droit à ce qui est nouveau dans le programme, à cette conception d'une législation sociale internationale limitant le commerce et la spéculation sous l'inspiration de l'Église. A-t-on bien réfléchi à ce programme et à toutes les mesures qu'il comporte? Limiter la spéculation

et le commerce, cela est bientôt dit. Mais la spéculation est la vie même du commerce et de l'industrie. Tout commerçant est nécessairement un spéculateur qui cherche à acheter bon marché pour revendre cher, et qui s'appauvrit ou qui s'enrichit suivant qu'il se trompe ou non dans ses prévisions. S'il se sert de moyens déshonnêtes, le droit commun suffit pour le punir, et il n'y a pas besoin pour cela qu'un concile commercial édicte de nouveaux canons. Et quant à limiter la concurrence, qu'est-ce qu'on entend par là? Viendra-t-on dire à tel ou tel producteur : « Vous ne livrerez pas par année à la consommation plus d'une certaine quantité de produits; » ou bien : « Vous n'abaisserez pas vos prix de vente au-dessous d'une certaine limite. » Qui l'osera?

Mais, dira-t-on, c'est précisément ce que font les industriels eux-mêmes quand ils constituent un syndicat pour maintenir les prix ou limiter la production. Sans doute ils le font, et cela montre, soit dit en passant, que la comparaison rebattue de la liberté guérissant, comme la lance d'Achille, les maux qu'elle fait n'est déjà point tant inexacte. Mais ils le font volontairement et surtout en connaissance de cause, tandis que, dans ce nouveau plan de législation sociale, on voudrait le leur imposer.

Or quelle est l'autorité infaillible qui viendra substituer ainsi son appréciation à celle de l'intérêt privé? Qui mesurera les besoins de la consommation; les ressources de la production, et qui saura maintenir un équilibre constant entre la demande et l'offre? Sera-ce l'État? Mais, en pareille matière, l'État n'est-il pas le plus faillible de tous les administrateurs? Sera-ce donc l'Église? Je ne pense pas qu'on veuille la faire descendre à ce rôle de régulatrice du marché, ni qu'après avoir protesté en termes éloquents contre le socialisme d'État, on veuille faire à la place, ce qui serait plus dangereux encore, du socialisme d'Église. Mais alors que veut-on dire? Pourquoi chercher à compromettre l'Église dans des questions dont elle n'a point à connaître? Sa sublime mission est de prêcher aux uns la résignation, aux autres la charité, à tous le respect de la loi morale, dont la doctrine évangélique est la plus haute expression. Mais les institutions de l'ordre économique ne peuvent la toucher que dans la mesure où elles favorisent les sentiments de piété que sa mission terrestre est de réchauffer dans les âmes. Si, dans une encyclique récente, le souverain pontife a exprimé le désir de voir les anciennes corporations rétablies, « convenablement au temps, *sous les auspices et le patronage des évêques* »,

c'est que sa sagesse y a vu un moyen d'entretenir, parmi les travailleurs, « le goût de la piété et la connaissance de la religion ». Mais l'encyclique ne tranche aucune question de l'ordre économique; c'est un terrain qui demeure livré aux disputes des hommes, et il serait souverainement imprudent d'engager l'Église à s'y aventurer. On ne l'a que trop mêlée à nos luttes politiques; ne la mêlons pas à nos luttes économiques. Ne la sollicitons pas de se prononcer pour ou contre la liberté du travail et celle de la concurrence. Ne la faisons pas protectionniste ou libre-échangiste au gré de nos conceptions personnelles. Toutes ces querelles passent, et elle demeure [1].

Ne soyons pas non plus (et c'est là que je voudrais terminer) trop sévères pour notre temps et notre pays. Certes il souffle depuis bien des années

1. Si le clergé voit avec une faveur bien naturelle s'accroître le nombre des cercles catholiques d'ouvriers, en revanche, il se tient dans une grande réserve sur le fond même de la doctrine qui est devenue le programme social de l'œuvre des cercles. J'en puis donner pour preuve les paroles suivantes qu'un des membres les plus éminents du clergé de Paris, Monseigneur d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, prononçait en réponse à M. le comte Albert de Mun, à la dernière assemblée générale de l'œuvre, où il représentait l'archevêque de Paris. « Il y a dans nos rangs beaucoup d'hommes de bonne foi qui discutent certaines parties de votre système et qui avouent que, jusqu'à présent, *ils n'y voient pas très clair*. Ce que j'ai remarqué en général en écoutant ceux

un mauvais vent sur la France. Les passions qui fermentent toujours dans les bas-fonds de toute société ne paraissent pas près de s'éteindre, et le régime politique que nous subissons n'y aidera certainement pas. Mais ne va-t-on pas un peu loin lorsqu'on représente les ouvriers comme armés, d'un bout à l'autre du territoire, contre les patrons, les patrons contre les ouvriers, et la France à la veille de s'abîmer dans une guerre sans merci entre ces deux camps? Le tableau n'est-il pas un peu poussé au noir, et les faits douloureux qui ont éclaté sur tel ou tel point, doivent-ils nous faire oublier que, non seulement il y a des régions entières où la paix n'a jamais été troublée, mais que, même à la porte d'établissements où l'ordre a été sérieusement menacé, d'autres établissements n'ont pas cessé de voir la paix régner

qui formulent ces objections, ce n'est pas qu'ils s'élèvent contre le principe; ils sont d'accord avec vous sur le but, mais c'est qu'ils trouvent que les moyens proposés se confondent presque avec le but à atteindre et que la solution du problème ressemble de trop près à ce qui en est l'énoncé. Je ne veux pas entrer dans la discussion de cette opinion, mais il me suffit qu'elle soit sérieuse, il me suffit qu'elle soit sincère, il me suffit qu'elle soit partagée par des hommes qui pensent comme vous sur les grandes lignes de votre entreprise, pour que je me renferme dans une réserve à laquelle ne sont pas obligés ceux qui sont les initiateurs et qui ont le droit comme le légitime désir de convertir à leur opinion des amis qui hésitent encore. »

entre les patrons et les ouvriers? Est-il bien exact, est-il bien juste, est-il bien prudent de s'en aller répétant de ville en ville, un jour, « que les salaires s'avilissent, que le paupérisme s'étend comme une lèpre hideuse, et que l'ouvrier exploité n'a d'asile que dans la résistance et de recours que dans la grève », un autre jour, « que le prolétaire est seul, sans appui, sans foyer, sans protection, et qu'il est jeté sur le marché comme une denrée dont le salaire est le prix, livré à la loi brutale de l'offre et de la demande »? J'ajoute: Est-il bien prévoyant de proclamer « que le monde du travail souffre d'une double *injustice*, l'absence d'une législation sociale qui protège l'ouvrier contre les abus de la force, et l'absence d'une organisation qui lui garantisse, avec la stabilité, la possession et la paix de son foyer, la sécurité de son lendemain, la garantie contre les accidents, le chômage involontaire, la vieillesse et la maladie » ? Car enfin il faut songer qu'un jour on pourrait être mis en demeure de réparer cette double injustice, et ce jour-là, comment ferait-on pour assurer à chaque ouvrier une maison qui lui appartînt en propre, un travail permanent et une pension de retraite? Si l'on n'y parvenait pas, ne s'exposerait-on pas à se voir re-

procher à soi-même ce qu'on reproche aujourd'hui à ses adversaires : d'avoir cherché à séduire l'ouvrier par des promesses, et de n'avoir rien su faire pour améliorer sa situation?

Enfin, ne soyons pas non plus trop sévère pour notre temps, pour ce pauvre XIXe siècle qui n'a plus que quinze années à vivre et qui aura fort à faire, s'il veut, dans ce court espace de temps, remplir les trompeuses espérances de sa jeunesse. Ce qu'on peut lui reprocher, n'est-ce pas d'avoir, lui aussi, fait trop de promesses, et, dans l'amertume de nos griefs, n'entre-t-il pas une bonne part de déception? Certes, il aura donné le spectacle de bien des souffrances. Mais quoi? les siècles antérieurs n'ont-ils pas connu aussi les leurs, et n'est-ce pas l'honneur du nôtre d'avoir particulièrement ressenti celles dont il a été temoin? « Ce qui est nouveau, disait éloquemment Macaulay, ce n'est pas la souffrance, c'est la plainte. » On pourrait ajouter aussi : C'est la pitié, — je parle de cette pitié publique, distincte de la charité, qui est un sentiment tout moderne, inconnu aux rudes temps d'autrefois. Certes, on ne saurait pousser trop loin cette noble compassion, mais il ne faudrait cependant pas qu'elle nous entraînât jusqu'à méconnaître la lente amélioration de la condition humaine, qui est due

en partie aux efforts accumulés des générations antérieures, en partie à la force même des choses et à la marche générale de la civilisation. Il faut convenir qu'il y a des couches profondes de la société à travers lesquelles cette amélioration du bien-être ne pénètre que bien lentement. Mais cependant, du plus au moins, toutes s'exhaussent, comme, dans les pays depuis longtemps habités, s'est exhaussé peu à peu le sol qui recouvre aujourd'hui la base des anciens monuments. Chercher, dans les siècles antérieurs, l'idéal d'une meilleure condition sociale n'est pas commettre une moindre erreur que ne le serait, dans ces vieux pays, la pensée de creuser jusqu'à l'ancien niveau pour y établir le péristyle d'un nouvel édifice.

Au surplus, cette tendance à revêtir de couleurs brillantes et poétiques les temps qui ne sont plus et que nous n'avons jamais connus est une disposition constante de l'esprit humain, à laquelle aucune génération n'a échappé. C'est une des formes variées que prend chez l'homme cette aspiration vers l'idéal qui fait sa grandeur et son tourment. Froissé du misérable spectacle des choses humaines, trop enclin à douter d'un meilleur avenir et d'un monde plus satisfaisant, il tourne instinctivement ses regards en ar-

rière et cherche à découvrir dans les brouillards du passé cette image dorée de la perfection terrestre que ses yeux n'aperçoivent pas à l'éclatante lumière du jour. Autrefois... jadis... nos pères... ces mots lui viennent alors à la bouche et ne sont en réalité que l'expression de sa tristesse, de son découragement, de sa défiance de lui-même. Hélas ! autrefois n'était pas meilleur qu'aujourd'hui, jadis on souffrait comme à présent, et nos pères n'étaient pas plus heureux que nous. Mais nous n'en voulons rien croire et nous cherchons à nous consoler de n'avoir jamais connu le bonheur par la pensée que pour d'autres il a pu exister.

Jours qu'en vain l'on regrette, aviez-vous tant de charme,
Ou le vent troublait-il aussi votre clarté,
Et l'ennui du présent fait-il votre beauté?

Certes, je comprends l'ennui du présent; il est des jours où cet ennui est accablant. Mais, pour se relever, ne vaut-il pas mieux tourner ses regards vers l'avenir que vers le passé ?

V

L ÉPARGNE

Il y a quelques années, un concours solennel fut ouvert par un financier célèbre auquel les préoccupations de sa brillante carrière n'avaient pas fait oublier son origine saint-simonienne, et le but de ce concours était expliqué par lui en ces termes : « Justement ému des souffrances sans cesse plus vives des populations laborieuses et indigentes; convaincu que la misère des masses est la cause directe et permanente de toutes nos révolutions, parce qu'elle résulte de la mauvaise organisation et d'une application défectueuse des forces sociales; persuadé que la civilisation moderne, transformée par la science, éclairée par la raison,

enrichie par le crédit, vivifiée par la liberté, moralisée par l'égalité, sanctifiée par la fraternité, peut remédier à ce mal organique par de simples réformes pratiques et rationnelles, M. Isaac Pereire fait appel à tous les esprits sérieux et impartiaux et affecte à cette œuvre de hautes études sociales une somme de 100 000 francs qui sera divisée en quatre séries de prix correspondant aux quatre sujets mis au concours. »

L'un de ces quatre sujets était relatif à l'extinction du paupérisme[1]. Le jury institué par M. Pereire, qui comptait dans son sein des académiciens, des sénateurs, des députés, des journalistes, ne fut pas saisi sur ce sujet de moins de quatre cent quarante-trois mémoires, dont six lui parurent mériter un prix ou une mention honorable. Deux de ces mémoires ont été publiés, l'un, par M. Baron, premier prix, sous ce titre : *Paupérisme;* l'autre, par M. Coste, second prix, sous ce titre : *Hygiène sociale.* Les autres sont restés à l'état de manuscrits. L'appel de M. Pereire avait donc été entendu, et, s'il n'a pas eu la satisfaction de décerner lui-même les prix du concours, il a pu emporter en mourant

1. Les trois autres étaient relatifs à l'instruction publique, au crédit et aux impôts.

la certitude que ses espérances philanthropiques étaient partagées par un grand nombre d'esprits et que les 100 000 francs si généreusement mis par lui à la disposition du jury trouveraient facilement amateurs.

Si j'ai rappelé ce fait un peu oublié du concours Pereire, ce n'est pas que j'aie l'intention de demander exclusivement à MM. Baron et Coste le secret du bonheur des peuples. Je serais d'autant plus embarrassé pour le faire que quelques-uns des remèdes préconisés par M. Baron sont critiqués avec vivacité par M. Coste et réciproquement, ce qui, soit dit en passant, fait honneur à l'impartialité du jury. Mais il m'a paru intéressant de constater qu'il existe, en dehors des révolutionnaires et des utopistes, un certain nombre d'hommes sérieux, instruits, mêlés à la vie, aux affaires, aux réalités des choses et qui espèrent cependant, pour parler comme M. Pereire, « que de simples réformes pratiques et rationnelles peuvent remédier au mal organique de la misère ». C'est bien de ceux-là que se compose l'école appelée par moi, dans les pages précédentes, l'école de l'avenir, non pas que j'entende me porter garant de cet avenir, mais parce que ses adeptes ne désespèrent pas de voir s'opérer dans un temps plus ou moins pro-

chain une lente transformation de la société. Cette transformation pourrait s'opérer, suivant eux, soit par la pratique de plus en plus répandue chez les classes laborieuses des vertus de prévoyance et d'économie et par le développement des institutions de toute nature qui favorisent la pratique de ces vertus, soit par l'extension de ces modes nouveaux de rémunération ou d'organisation du travail qui s'appellent la participation aux bénéfices et la coopération. Puisque M. Pereire a pu trouver quatorze hommes graves qui ont consenti à s'ériger en juges du bien fondé de cette espérance et à lire pour cela quatre cent quarante-trois manuscrits, il vaut assurément la peine de s'en préoccuper après eux. Commençons par rechercher ce que, dans le combat contre la misère, on peut attendre de la prévoyance.

On répète souvent cette parole de Franklin : « Celui qui s'efforce de persuader à l'ouvrier qu'il peut arriver à la fortune autrement que par le travail et l'épargne, celui-là est un menteur et un criminel. » Belle et sage parole, en effet; sage surtout en ce qu'elle ne promet pas la fortune à celui qui travaille et qui épargne, mais en ce qu'elle se borne à l'avertir qu'il n'y a pas pour lui d'autres moyens d'y parvenir. C'est assurément un des progrès les plus sérieux des sociétés modernes d'avoir

multiplié, en quelque sorte, sous les pas de celui qui vit au jour le jour des fruits de son travail, les institutions de toute nature qui l'invitent à se priver d'une partie de son gain quotidien pour assurer son avenir toujours incertain. Cette belle vertu de la prévoyance (vertu, à vrai dire, plutôt terrestre que mystique) peut, en effet, de nos jours, s'exercer de plus d'une manière. Elle peut prendre la forme de la lente accumulation d'un capital plus ou moins considérable, mais qui demeure tout entier, quelque emploi qu'il en fasse, la propriété du thésauriseur : c'est la forme de l'épargne. Elle peut consister, au contraire, dans le prélèvement d'une somme definitivement sacrifiée en échange de la garantie contre un risque éventuel ou incertain quant à l'époque, tel que la maladie, l'accident, la vieillesse ou la mort : c'est la forme de l'assurance. Examinons l'exercice de la prévoyance sous ces deux formes, et parlons d'abord de l'épargne.

Il ne faut pas confondre l'épargne et les caisses d'épargne. S'agit-il d'entraîner la conviction du législateur et de le déterminer à la création des caisses d'épargne postales, il est sans doute fort utile de faire observer qu'on ne compte en France qu'un livret de caisse d'épargne sur 12 habitants, tandis qu'on en compte un sur 11 en Prusse, et un

sur 10 en Angleterre. Mais il n'en faudrait pas conclure pour cela que les habitudes d'économie soient moins répandues en France qu'en Angleterre ou en Prusse. Sans méconnaître, en effet, l'intérêt de ces comparaisons statistiques, qui du reste ne sont plus exactes depuis la création des caisses d'épargne postales, on aurait tort d'en tirer des conclusions précipitées; il faut en particulier soigneusement distinguer ce qui regarde la population des campagnes et la population des villes, les paysans et les ouvriers. Ce qu'on dirait des premiers pourrait bien ne pas se trouver vrai des seconds. Le paysan est thésauriseur en France autant qu'en aucun pays du monde. L'économie est chez lui une vertu cardinale, volontiers à ses yeux la première de toutes. Un paysan me faisait un jour l'éloge de son fils. Après m'avoir chanté ses louanges sur tous les tons, il finit par ajouter avec émotion : « Et puis, Monsieur, il est si intéressé! » Je ne suis pas sûr, en effet, que la limite qui sépare l'économie de l'avarice soit bien nette dans toutes les âmes rurales, mais il y a bien encore quelques autres vertus qui, poussées à l'excès, deviennent des vices. Or il s'en faut que toutes les économies du paysan prennent le chemin de la caisse d'épargne. Pendant longtemps, il les a gardées chez lui, enfouies au plus secret de sa

demeure et de son cœur. Le mot du duc de Morny a été bien souvent répété : « On ne sait pas tout ce qu'il y a d'argent en France dans les vieux bas. » A la vérité, je crains que les vieux bas ne commencent aujourd'hui à se vider. Mais il n'y a pas bien longtemps, ils étaient encore singulièrement bien garnis. Dans un petit canton de France que je connais, un homme d'affaires me racontait qu'il avait reçu, il y a quelques années, le paiement d'une parcelle de terre vendue par lui en louis d'or dont les plus récents portaient l'effigie de Charles X et les plus anciens ceux de Napoléon I^er^. Il y avait donc près de cinquante ans que ces louis étaient enfouis dans quelque cachette, et il avait fallu cette occasion, unique peut-être, d'une pièce de terre depuis longtemps convoitée pour les en faire sortir. La terre, tel est le véritable placement du paysan, l'objet de ses désirs constants, sa passion dominante, sa maîtresse, disait Michelet; c'est pour lui la caisse d'épargne par excellence, celle qui garde le plus fidèlement l'argent reçu, et qui tôt ou tard en rend l'intérêt. On peut se convaincre de cette passion du paysan pour la terre par le prix élevé auquel, en ce temps de dépréciation de la grande propriété foncière, continuent cependant d'atteindre les moindres parcelles mises en vente dans les pays où

la propriété est déjà divisée. Ceux-là aussi le savent par expérience, qui ont eu à traiter avec des paysans pour l'acquisition de parcelles à eux appartenant et enclavées déjà dans un grand domaine. De vente, ils ne veulent pas en entendre parler; il y aurait à leurs yeux une sorte de déshonneur à ne plus rien posséder dans la commune où ils habitent et à devenir de propriétaires, rentiers. L'échange est la seule opération à laquelle ils prêtent l'oreille, à condition, bien entendu, qu'elle leur soit avantageuse. Mais il leur faut toujours et avant tout de la terre.

Il est cependant une autre forme de placement pour ses économies qui est entrée peu à peu dans les habitudes du paysan français : c'est l'achat de valeurs mobilières. L'Empire a le premier (ou plutôt le second, car la restauration avait déjà donné cet exemple) fait appel directement et sans intermédiaire au crédit public. La République a suivi le même procédé, et bien lui en a pris, car c'est à l'affluence des petites épargnes qu'est dû le prodigieux succès des deux emprunts qui ont servi à la libération du territoire. Dans le petit canton rural dont je parlais tout à l'heure, les versements en argent furent assez peu nombreux le jour où fut ouverte la souscription au premier emprunt : les

paysans se méfiaient. Le lendemain ils s'enhardirent, et on aurait pu les voir descendre au chef-lieu, cachant sous leur blouse, qui un gros sac d'écus de de cinq francs sentant le fumier où il avait été enterré pendant l'invasion, qui un petit sac de louis d'or. Grande fut leur déception d'apprendre que la souscription était close, et ils rentrèrent bien vite chez eux cacher leur argent jusqu'à une occasion meilleure, qui ne devait pas tarder à se présenter lors du second emprunt. Toutefois le paysan n'est pas seul à profiter de ces aubaines. Le même spectacle s'offre à Paris, lors des grandes émissions tentées par l'état ou par les établissements financiers qui inspirent au public une légitime confiance. La composition de ces longues files qui font queue sur le trottoir, à la porte du Trésor ou du Crédit foncier, les jours de souscription, montre bien à quel degré les placements mobiliers sont entrés dans les habitudes de l'épargne populaire. L'homme en blouse ou en veste de travail y coudoie l'homme en redingote, et la femme en bonnet y dispute avec aigreur sa place à la femme en chapeau. Chacun et chacune y apportent leurs économies, et les plus mal mis n'ont pas toujours la bourse la moins bien garnie.

Ce ne sont pas seulement ces appels retentis-

sants adressés, à un jour donné, au crédit public qui absorbent une grande partie de l'épargne de la nation, c'est encore la sollicitation incessante qu'exercent les grandes compagnie de chemins de fer par l'intermédiaire de leurs plus petites comme de leurs plus grandes gares, transformées en bureaux d'émission dont les guichets sont perpétuellement ouverts. Par ce procédé ingénieux, imité, mais avec un bien moindre succès, par l'État lors de la création du 3 p. 100 amortissable, les compagnies de chemins de fer sont parvenues à se créer dans les campagnes comme dans les villes une clientèle modeste, mais fidèle, qui, à partir du jour où ses économies sont représentées pour elle par un titre d'obligation, considère la compagnie débitrice comme son bien, comme sa chose, et prend un intérêt passionné à ses destinées. J'ai vu un jour un vieux paysan, en blouse bleue, en pantalon de velours brun, appuyé sur un gros bâton, assister, dans une sorte de contemplation muette, à cette opération assez monotone qui s'appelle un tirage au sort d'obligations remboursables. On eût dit, à voir son air de stupeur, que quelque opération cabalistique se passait sous ses yeux; mais sa destinée tout entière y eût été engagée qu'il n'aurait pas semblé y prendre un intérêt plus intense.

Il est une manière fort simple de constater à quel degré l'obligation de chemin de fer est devenue en France un mode d'épargne populaire : c'est de feuilleter tout simplement un de ces gros registres où sont inscrits les noms et prénoms de tous ceux qui, en échange d'un certificat de dépôt, ont confié leurs titres en garde à la compagnie dont ils sont obligataires. Certes, rien n'est aride et monotone comme une longue nomenclature de noms propres suivis d'un simple chiffre, et cependant rien n'est plus varié et plus intéressant si, à ces noms et à ces chiffres, on demande les secrets d'une vie. Balzac croyait à l'influence fatale du nom sur toute l'existence. Sans aller aussi loin, ne peut-on pas dire cependant que certains ont leur physionomie et racontent d'eux-mêmes leur histoire? Par exemple, si en feuilletant un de ces gros registres dont je parle, vous rencontrez une mention comme celle-ci : *Mademoiselle Durand* (*Célestine*), *célibataire*, *majeure : Une obligation*, est-ce que vous ne vous sentez pas, par une sorte de seconde vue, en présence d'une brave créature, ouvrière, fille de service, cuisinière, peu importe, qui a fait ce jour-là, dans sa vie, son premier acte de prévoyance et d'empire sur elle-même en apportant à la caisse de la compagnie les trois cents et quelques francs

péniblement amassés qu'elle aurait pu dépenser en frivolités? Intéressez-vous à ce nom; suivez son histoire de registre en registre, il sera bien rare que vous ne le voyiez pas reparaître, deux ou trois années après, avec la même mention : *Une obligation.* Nouvel effort de sagesse et d'économie. Puis, quelques années encore s'écoulant, et les intérêts des obligations précédentes, soigneusement accumulés, venant à son aide, elle en achètera peut-être deux d'un coup; patiemment ainsi vous la verez continuer jusqu'au jour où elle retirera peut-être d'un coup ses six ou sept obligations, qui représentent un capital de 2000 à 2500 francs. Ce jour-là, il s'est probablement passé un grand événement dans cette modeste vie. A-t-elle trouvé un brave garçon qui a bien voulu d'elle, quoique un peu défraîchie, et auquel elle a apporté en dot ses économies? Devenue vieille, s'est-elle retirée au pays natal, où elle a voulu emporter ses titres pour les serrer dans un des tiroirs de sa commode? Ou bien va-t-elle essayer de fonder à son tour un petit commerce dont ses économies constitueront le capital roulant? Il n'importe. Vous devinez derrière ces mentions arides toute une vie de travail, de courage, d'économie, et ce nom vulgaire vous inspire tout à coup un respect inattendu.

J'ai choisi cet exemple; j'aurais pu en choisir bien d'autres, citer bien d'autres noms d'hommes ou de femmes inscrits sur les registres des grandes compagnies de chemins de fer pour un modeste capital qui peut varier de 300 à 2000 francs. J'ai eu la curiosité de faire rechercher sur un de ces registres combien, en une seule année et pour une seule valeur, il avait été délivré de certificats en échange du dépôt de une à cinq obligations, c'est-à-dire représentant, en moyenne, un capital de 375 à 1800 francs. On en a trouvé 4033 sur un total de 13007, c'est-à-dire pas loin du tiers du chiffre total. Sans doute, cela ne veut pas dire que les porteurs de ces certificats ne fussent pas propriétaires d'autres valeurs, mais cela montre combien l'obligation de chemin de fer est devenue un placement démocratique et quelle somme considérable les compagnies tirent annuellement des vieux bas. C'est le contraire en Angleterre, et même en Amérique, où les obligations de chemins de fer, à raison du chiffre élevé des coupures, sont demeurées un placement de capitaliste, et c'est là ce qui fait en partie dans notre pays la force des grandes compagnies.

Ainsi la terre et les placements mobiliers absorbent en France une grande part de l'épargne, plus grande assurément qu'en tout autre pays des deux

mondes, et ce serait une erreur capitale que de considérer la fortune des caisses d'épargne comme représentant seule le trésor des économies nationales. Pour le paysan, la terre est un placement favori, les valeurs mobilières un placement habituel; on pourrait presque dire que, pour lui, la caisse d'épargne, à laquelle il verse cependant, ne vient qu'en troisième ligne. La caisse d'épargne reçoit surtout les économies de celui qui vit au jour le jour de son travail manuel : de l'ouvrier ou, suivant une expression déclamatoire qu'on a parfois le tort d'adopter dans le langage usuel, du prolétaire. Que celui-là soit enrégimenté dans quelque grande exploitation, occupé dans un petit atelier au sein d'une grande ville, ou perdu dans une modeste échoppe au fond d'un obscur chef-lieu de canton, il est nécessairement un peu à la merci des circonstances, et il doit toujours craindre qu'une interruption dans son travail, une réduction de son salaire, un accident survenant à lui ou à l'un des siens ne le mette dans la nécessité d'entamer le petit capital prudemment amassé par lui. Il tient donc avec raison à ce que ce capital ne soit pas immobilisé, à ce qu'il puisse l'avoir sans cesse sous la main, y puiser, y remettre à son gré. L'ouvrier, et par là j'entends l'ouvrier

de la petite comme de la grande industrie, et aussi l'ouvrier rural, est donc le client véritable de la caisse d'épargne. Est-ce un client habituel et fidèle? L'ouvrier français mérite-t-il, sous le rapport de l'économie, les éloges qu'il est impossible de ne pas accorder au paysan? On ne saurait le dire, et cependant dire le contraire serait également inexact et injuste, tant l'ouvrier français est un être divers et complexe.

Prenons, par exemple, l'ouvrier de Paris. Affirmer que l'ouvrier de Paris est économe, ce serait faire sourire. Comment le serait-il lorsque, de tout côté, il est sollicité à la dépense, et lorsque les gros salaires qu'il était pendant ces dernières années accoutumé à gagner lui permettaient de satisfaire, sans trop compter, ses fantaisies! Chose singulière, en effet, et bien connue cependant de quiconque a étudié de près les mœurs de la classe ouvrière, celui qui gagne le plus est souvent celui qui épargne le moins. Ses besoins sont devenus plus grands, ses fantaisies plus impérieuses, il prend l'habitude de ne pas regarder à la dépense, et, lorsque le travail vient à cesser, les salaires à diminuer, l'ouvrier qui touchait les salaires les plus élevés est aussi celui qui se trouve le plus au dépourvu, parce qu'il a pris l'habitude « de vivre

comme un monsieur ». De très curieuses dépositions ont été faites à ce sujet devant la commission d'enquête parlementaire. Un ouvrier charpentier de Paris, se plaignant de l'exiguïté du salaire de 8 francs, a déclaré qui lui était impossible, à lui célibataire, de dépenser moins de 5 francs par jour. Mais il faut être équitable, et reconnaître que tout se réunit pour pousser l'ouvrier de Paris à la dépense. D'abord la nécessité de manger hors de chez lui, à la gargotte. Non seulement les aliments y sont mauvais et chers, mais c'est le lieu où les entraînements de la gourmandise et ceux de la vanité l'excitent le plus à se mettre en frais. Il veut paraître se bien nourrir, et, si son camarade demande une douzaine d'huîtres et, une bouteille de *cacheté*, il se piquera d'en faire autant. Aussi ce repas de midi, pris loin de la famille, est-il le fléau de l'ouvrier de Paris. Viennent ensuite les tentations du cabaret, qui, aussi bien dans le quartier où il travaille que dans celui où il demeure et sur la route du retour au logis, s'ouvre devant lui à chaque pas. Le nombre des débits de boissons qui existent à Paris est effrayant; il se multiplie chaque jour, surtout depuis que le marchand de vin est devenue une grande puissance politique et que, pour lui complaire, on a proclamé la sainte liberté du cabaret. Certains boulevards extérieurs

et certaines grandes artères populaires en sont bordés de porte en porte. Dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, sur trois cent soixante-dix maisons, il y a quatre-vingt-deux cabarets.

Est-ce à dire, cependant, que l'ivresse soit un vice bien répandu dans le peuple de Paris? Ce serait une exagération que de le prétendre. Sans doute il y a beaucoup trop d'ivrognes, toujours trop; et les membres de la Société de tempérance ont raison d'adresser tous les ans un intéressant bulletin rempli de toute sorte d'objurgations contre ce vilain vice à des gens qui du reste n'y ont guère enclins. Mais, comme tout est relatif, il faut reconnaître que, par rapport à d'autres centres ouvriers, ou à d'autres capitales de l'Europe, à Londres, par exemple, le nombre des gens pris de boisson qu'on rencontre à Paris n'est point encore trop considérable. L'ivresse féminine est assez rare; j'ai beaucoup battu la ville, de nuit comme de jour, et il ne m'est guère arrivé d'en voir le dégradant spectacle que dans des bouges particulièrement mal famés. L'ivresse masculine est beaucoup plus fréquente, mais bien souvent elle ne dépasse pas les bornes d'une gaieté un peu bruyante et tapageuse. On peut, ainsi que je l'ai fait quelquefois (pas bien souvent), s'attabler quelques instants au

cabaret sans y entendre autre chose que des rires un peu bruyants et des propos un peu grossiers. Ce que l'homme du peuple y va chercher, ce n'est le plus souvent pas l'ivresse, bien qu'il s'expose toujours à l'y rencontrer; c'est la détente, la distraction, la gaieté; et, lorsqu'il se borne à y entrer au terme d'une rude journée de travail, on peut le regretter pour lui, mais on n'a pas le courage de l'en blâmer trop sévèrement lorsqu'on pense au triste logis qui l'attend. Le cabaret est un peu le club de l'homme du peuple, et, de tous les moyens de l'en détourner, le meilleur est peut-être de lui en offrir un autre.

Telle avait été, si je ne me trompe, la pensée qui avait à l'origine présidé à la création des cercles d'ouvriers. On pourrait aussi donner à cette même idée une autre forme. C'est ainsi qu'on a créé en Allemagne (et en Suisse également, je crois) des jardins populaires, où l'on ne vend ni vins ni spiritueux et où l'on s'efforce d'attirer le menu peuple par l'attrait de certains jeux. Il existe à Paris, rue de Montreuil, un établissement fondé exclusivement dans une pensée de spéculation privée et en vue de la clientèle allemande, où l'on ne débite que de la bière à deux sous le verre et des gâteaux à un sou. A certaines heures, cet établissement fort

démocratique, comme on voit, n'en est pas moins rempli au point qu'il est malaisé d'y trouver un coin de table pour poser son verre. Je suis persuadé que des établissements de cette nature, quelle que fût la pensée qui présiderait à leur création, et surtout si l'on y joignait une bibliothèque et quelques divertissements, enlèveraient aux cabarets une grande partie de leur clientèle. Cette clientèle, il ne faut pas se le dissimuler, est énorme. Les soirs de paie surtout, lorsque vient l'heure de la fermeture, les trottoirs des grandes rues populeuses sont encombrés de monde comme la rue Richelieu en plein midi, et c'est pitié de voir parfois de pauvres ménagères qui ont attendu avec impatience la sortie de leurs maris les emmener un peu titubants, tandis qu'elles se demandent, sans doute avec anxiété, combien elles vont trouver au fond de la bourse pour payer le propriétaire ou le boulanger.

A ces tentations de toutes les grandes villes viennent encore se joindre, pour Paris en particulier, celles des cafés-concerts, des théâtres, des fêtes foraines, et toutes ces occasions de dépenser par-ci par-là quelque argent qui sont si fréquentes dans la vie populaire. Aussi peut-on dire que, dans aucune ville, les habitudes de *coulage*, pour me servir d'une expression vulgaire, ne sont poussées

aussi loin. C'est ce qui explique que, dans cette grande capitale, où les salaires atteignent un taux supérieur à celui de toutes les autres agglomérations urbaines, la moyenne des versements à la caisse d'épargne ne dépasse pas 98 francs, tandis que, pour la France entière, la moyenne générale est de 217 francs. Et cependant il serait injuste de dire que la population ouvrière de Paris est absolument étrangère aux habitudes d'épargne et d'économie. Il faut d'abord reconnaître que les économies de toute une partie de cette population ne prennent pas le chemin de la caisse d'épargne. C'est le cas en particulier pour un grand nombre d'ouvriers maçons qui viennent du Limousin, de l'Auvergne, s'établir à Paris quelques années seulement et qui retournent même parfois au pays pendant la belle saison. Un grand nombre de ceux-là s'imposent pendant la durée de leur séjour à Paris une vie de privations extraordinaires, couchant en garni, mangeant dans les fourneaux économiques, et travaillant plus volontiers les dimanches qu'il ne vont à la guinguette. Tout l'argent qu'ils amassent est rapporté par eux ou envoyé au fur et à mesure au pays. A la première bonne occasion, cet argent s'abattra sur un lopin de terre ; mais même, comme placement provisoire,

la caisse d'épargne ne leur inspire pas confiance.

Quant à la population ouvrière parisienne proprement dite, elle est si complexe, si diverse, qu'on y trouve, à côté d'habitudes prodigues qui paraîtraient insensées à nos gens de la campagne, des exemples tout contraires de patiente accumulation. J'ai déjà eu quelquefois occasion de parler des primes que, depuis quarante ans déjà, la Société philanthropique distribue aux jeunes ouvriers et ouvrières pour faciliter leur établissement. La collection des rapports qui ont précédé la distribution de ces primes est des plus intéressantes et des plus honorables pour la population parisienne. On y peut voir à quelle vie de sagesse et même de privations savent s'astreindre de jeunes ouvriers, lorsqu'ils ont devant les yeux la perspective d'arriver un jour à s'établir pour leur compte; on y peut également admirer les miracles d'économie et d'austère vertu au prix desquels de jeunes ouvrières savent avec un salaire dérisoire pourvoir à leur propre entretien et mettre encore quelques sous de côté. Pour reposer ses oreilles rebattues des déclamations révolutionnaires et pour consoler son âme attristée par une connaissance trop approfondie de la corruption parisienne, il n'est rien de fortifiant et de sain comme la lecture de ces mo-

destes annales de travail; rien qui proteste plus haut contre le mépris systématique de l'humanité et qui enseigne davantage le respect de l'humble vertu.

Ces quelques renseignements donnés sur les habitudes de la population française au point de vue du placement de ses économies, abordons l'examen de la situation des caisses d'épargne, et ne reculons pas devant l'aridité des chiffres si ces chiffres doivent nous apppendre quelque chose. Une dernière observation toutefois. Le document dont nous allons nous servir, qui est le rapport officiel sur les opérations des caisses d'épargne en 1882, ne comprend que les caisses publiques et ouvertes à tous. Mais il existe, sur toute l'étendue du territoire, un assez grand nombre de caisses privées : ce sont celles ouvertes par beaucoup de chefs d'industrie au profit de leurs ouvriers dont ils reçoivent les économies et auxquels ils servent souvent un intérêt supérieur à celui des caisses publiques. Il est absolument impossible de savoir à quelle somme se montent les économies déposées dans ces caisses; mais ce chiffre doit être encore assez important, et il faudrait en tenir compte si l'on cherchait à faire une évaluation approximative de l'épargne française. Cette réserve faite,

arrivons aux caisses d'épargne proprement dites, et cherchons à découvrir, au milieu de nombreux tableaux statistiques, quelques renseignements sur la condition et les habitudes de la classe laborieuse en France.

L'institution des caisses d'épargne remonte, en France, à 1819, c'est-à-dire à ce gouvernement bienfaisant de la Restauration, qui, ne fût-ce qu'au point de vue financier, a rendu à la France tant de services méconnus. Mais ce n'est guère qu'à partir de 1835 qu'on peut suivre leur histoire, car c'est seulement à partir de cette date que les documents relatifs à leur situation intérieure ont été coordonnés et publiés. En 1835, il y avait, en France, 153 caisses d'épargne comptant 121 527 déposants, auxquels il était dû une somme de 62 185 676 francs. Depuis lors, le nombre des caisses d'épargne, celui des déposants et celui des sommes déposées, n'a pas cessé d'aller en s'accroissant, et cet accroissement n'a subi de temps d'arrêt que sous l'influence de quelque catastrophe publique. Au 31 décembre 1847, le nombre des caisses d'épargne était de 345, celui des déposants de 736 951, et le chiffre des sommes dues de 396 178 888 francs. Après un ralentissement occasionné par la Révolution de février, le mouvement ascensionnel a re-

pris, et, au 31 décembre 1869, le nombre des caisses d'épargne s'élevait à 509, celui des déposants à 2 130 768 et le chiffre des sommes dues à 711 174 836 francs. Nouveau ralentissement amené par la guerre, puis nouvelle reprise et plus rapide que jamais. Au 31 décembre 1882, le nombre des caisses d'épargne était de 553 (auxquelles il faut ajouter 926 succursales), celui des déposants de 4 434 314 et le chiffre des sommes dues de 1 754 896 170 francs, soit, en dix ans, une augmentation de plus de 2 millions dans le nombre des déposants et de un milliard dans le chiffre des sommes déposées. La crise commerciale et industrielle que nous subissons n'a pas réussi à enrayer ce mouvement. Bien que les tableaux statistiques relatifs aux opérations des caisses d'épargne en 1883 et en 1884 ne soient pas encore publiés, on sait déjà que les opérations ne se sont pas ralenties pendant ces deux dernières années. Au 31 décembre 1883, le nombre des déposants était de 4 535 431 et le chiffre des dépôts de 1 816 088 527 francs. Au 31 décembre 1884, le chiffre des déposants atteignait 5 millions et celui des sommes dues dépassait 2 milliards, somme énorme, si l'on réfléchit à tous les emplois en achats de parcelles de terre, en valeurs ou en dépôts dans des caisses privées

que reçoit encore, comme je l'ai déjà dit, l'épargne française à la différence des autres pays. A ces chiffres il faut ajouter 54 323 déposants ayant opéré des versements dans les 6478 caisses d'épargne postales ouvertes en vertu de la loi du 9 avril 1881. A ces déposants il était dû 115 402 034 francs, ce qui porte à près de 6 millions le chiffre des déposants et à plus de 2 milliards le chiffre des sommes à eux dues. En Angleterre, le nombre des *Post Office savings Banks* et des *Old savings Banks* était, en 1882, de 7859, le nombre des déposants de 5 964 941, et le chiffre des sommes dues ne dépassait guère 2 milliards. Le chiffre de l'épargne française, qui avait été pendant longtemps inférieur à celui de l'épargne anglaise, à cause du beaucoup moins grand nombre des caisses d'épargne, est aujourd'hui, comme on le voit, non seulement égal, mais supérieur.

Cet accroissement ininterrompu de l'épargne est à coup sûr la réponse la plus solide qu'on puisse opposer à ceux qui font de l'état social de la France une peinture par trop sombre. Il est assez difficile de prétendre, en présence de ces chiffres irréfutables, que sous notre régime économique et industriel, la souffrance s'accroît de jour en jour. C'est là, en effet, une assertion à laquelle

on peut se laisser entraîner par l'ardeur de la discussion, mais qu'il serait assez malaisé de prouver. Tout au plus pourrait-on soutenir que cet accroissement annuel de l'épargne est plutôt l'indice d'une augmentation de l'aisance que d'une diminution de la misère, ce qui (si singulier que le fait puisse paraître) n'est pas absolument la même chose. Encore faut-il reconnaître que le nombre des individus recevant des secours du bureau de bienfaisance a diminué en France depuis 1871. Il était à cette date, de 1 608 129 individus; il n'était plus en 1882, que de 1 449 330. Mais l'année 1871 est un mauvais point de comparaison, cette année ayant été spécialement calamiteuse et les malheurs de la guerre ayant accru considérablement le nombre de ceux qui ont dû se faire inscrire aux bureaux de bienfaisance. Si l'on borne la comparaison aux six dernières années, on voit au contraire que la population indigente, qui avait décru de 400 000 têtes en chiffres ronds de 1871 à 1875, semble au contraire s'être accrue de nouveau, puisque de 1 247 722 en 1875, elle a passé à 1 449 330 en 1882. Mais il faut tenir compte de ce double fait : d'abord que la population de la France s'est accrue de 766,260 habitants pendant ce laps de temps, ensuite et surtout que le nombre

des bureaux de bienfaisance a passé de 13 509 à 14 287, ce qui a dû augmenter nécessairement le nombre des indigents inscrits. De ces rapprochements entre le chiffre des déposants aux caisses d'épargne et celui des indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance, il n'y a donc pas de conclusion bien positive à tirer, puisque ces deux chiffres semblent, dans ces dernières années, s'être élevés en même temps. Le plus sage serait peut-être de dire qu'il semble y avoir dans notre pays, et l'on pourrait ajouter dans toute société complexe, un assez grand nombre, un trop grand nombre assurément, d'individus dont le gain est habituellement au-dessous des besoins et qui, vivant au jour le jour d'un salaire, pour une cause ou pour une autre, insuffisant, sont obligés d'avoir recours à la charité. Mais, à côté de ces individus dont le stock paraît difficilement réductible au-dessous d'une certaine quantité, il y en a d'autres, en beaucoup plus grand nombre heureusement, dont l'aisance et aussi les habitudes d'ordre s'accroissent d'une façon ininterrompue depuis un demi-siècle, puisque, leurs besoins satisfaits (et certes ils ne sont pas, sur ce chapitre, moins exigeants que leurs pères), ils trouvent encore moyen d'opérer un prélèvement sur leur gain en vue de l'avenir. Il faut

donc avoir l'esprit bien prévenu pour contester que notre siècle assiste à un lent progrès à la fois du bien être et de la prévoyance, progrès auquel tous ne participent pas et ne participeront sans doute jamais, mais dont il est impossible cependant de fixer à l'avance la limite. J'ajoute qu'il faudrait avoir le caractère bien chagrin pour ne pas s'en réjouir.

Ceci dit, dans quelle mesure est-il permis de considérer l'épargne comme un remède et comme un préservatif contre la misère? Pour poser la question sous une autre forme, quel est le capital qu'un homme, vivant du travail de ses bras peut accumuler sou par sou en vue de se prémunir contre les conséquences de la maladie et du chômage et d'assurer le pain de sa vieillesse? Sans doute, c'est une question qui n'est point capable d'une solution absolue, puisque la somme que chacun peut épargner dépend d'une foule de circonstances accessoires, et non pas seulement de la quotité de son gain, mais aussi des charges qui pèsent sur lui. Un peu de statistique peut cependant nous éclairer à ce sujet. Prenons, par exemple, l'*Annuaire statistique de la France* et, sans ajouter une foi trop absolue aux moyennes, voyons quel est le taux des salaires dans les principales industries.

L'*Annuaire statistique de* 1885 donne la moyenne des salaires dans soixante-deux professions appartenant à la petite industrie, tant à Paris que dans les villes des départements. Il donne également les salaires des ouvriers et ouvrières employés dans les principales branches de la grande industrie, à l'exception des mines et de la métallurgie. Rechercher, profession par profession, en prenant ces chiffres comme point de départ, quelle somme annuelle peut être dans chacune consacrée à l'épargne serait une besogne, à la fois fastidieuse et illusoire. Bornons-nous à quelques chiffres sommaires. Pour les hommes et en dehors de Paris, le salaire ordinaire moyen dans la petite industrie serait de 3 fr. 42 par jour. Mais on n'arrive à cette moyenne qu'avec des écarts très sensibles entre les différentes professions. C'est ainsi que, dans un assez grand nombre de métiers (bijoutiers, boulangers, chapeliers, ébénistes, forgerons, imprimeurs, maçons, peintres en bâtiments, scieurs de long, sculpteurs selliers, etc), les salaires dépassent 4 francs. Au contraire, dans un beaucoup plus grand nombre d'autres, le salaire n'atteint pas 4 francs. Or, sur un salaire de 4 francs, l'épargne est assurément possible; sur un salaire de moins de 3 francs, elle

n'est guère aisée (et encore je ne parle que d'un individu seul). A Paris, la moyenne des salaires est sensiblement plus élevée. Dans un grand nombre de professions elle atteint, pour quelques-unes même elle dépasse 7 francs. Il est vrai que, pour d'autres moins favorisées, elle dépasse à peine ou même n'atteint pas 4 francs. La moyenne générale est cependant de près de 6 francs. Mais il faut tenir compte aussi de ce fait que les conditions générales de la vie sont plus chères, et soit à cause de cela, soit, je le crains, surtout pour d'autres raisons, la moyenne de l'épargne est, comme je l'ai déjà dit, beaucoup moins forte à Paris qu'ailleurs.

Les chiffres que je viens de donner ne concernent que les hommes. Ainsi qu'on doit s'y attendre, la moyenne est très inférieure, lorsqu'il s'agit des femmes. Dans onze professions de la petite industrie recensées en province, le salaire maximum est de 2 fr. 30, le salaire ordinaire de 1 fr. 79. A Paris, ces chiffres s'élèvent un peu; le salaire maximum atteint 4 fr. 30; et le salaire moyen 3 fr. 07; le salaire minimum descend assez rarement au-dessous de 2 francs, sauf cependant dans deux ou trois professions auxquelles s'adonnent malheureusement un trop grand nombre de femmes, entre autres celles de lingère et de couturière, où le salaire s'abaisse

jusqu'à 1 fr. 50. Avec de pareils chiffres il ne saurait guère, à moins d'une vertu surhumaine, être question d'épargne, mais de cette vertu surhumaine les femmes ne sont pas incapables. Le statistique générale des caisses d'épargne constate qu'en 1882, le nombre des livrets délivrés à des femmes s'est élevé à 186 185. Mais à combien le dépôt effectué par chacune d'elles a-t-il pu se monter?

Voilà pour les salaires de la petite industrie. On voit que, dans un grand nombre de professions, la quotité de l'épargne doit être assez limitée. Pour la grande industrie, la statistique donne la moyenne des salaires dans trente professions non compris les industries minières et métallurgiques. La moyenne générale est ici de 5 fr. 41 pour les contre-maîtres; de 4 fr. 22 pour les surveillants; de 3 fr. 57 pour les ouvriers proprement dits; de 2 fr. 94 pour les hommes de peine[1]. Pour les femmes, la moyenne est de 1 fr. 78. Dans l'industrie des mines, la moyenne des salaires est à peu près la même. Elle est, je crois, plus élevée dans la métallurgie. Mais, d'une façon générale,

1. Ces chiffres que donnent l'*Annuaire de statistique* publiée en 1884 se rapportent à l'année 1882. Il se pourrait bien faire qu'ils fussent un peu inférieurs aujourd'hui en raison de la crise industrielle.

les écarts entre les salaires des différentes catégories d'ouvriers sont moins sensibles dans la grande industrie que dans la petite, et, par conséquent, les moyennes approchent de plus près la réalité. On en peut conclure que l'épargne est facile pour les contre-maîtres et surveillants, difficile pour les ouvriers ordinaires, presque impossible pour les femmes. C'est ce qui explique que, dans les départements de France où la grande industrie compte le plus grand nombre d'ouvriers, la moyenne de la somme due par livret soit inférieure à la moyenne générale de la France, qui est de 395 francs. Cette moyenne est de 366 francs dans la Seine-Inférieure, de 356 dans le Nord, de 331 en Saône-et-Loire, de 291 dans le Rhône, de 287 francs dans le Pas-de-Calais. Dans le département de Meurthe-et-Moselle, où l'industrie dominante est la métallurgie, la moyenne se relève assez sensiblement; elle est de 461 francs, soit de 66 francs au-dessus de la moyenne générale.

Ces appréciations tirées des moyennes peuvent, je suis le premier à le reconnaître, paraître un peu vagues et superficielles. Il est un autre procédé peut-être plus sûr auquel on peut avoir recours pour mesurer le pouvoir de l'épargne, c'est d'étudier un grand nombre de situations

individuelles, par exemple, de faire la balance des recettes et des dépenses d'un certain nombre de ménages. C'est la méthode des monographies élargie. Ce travail a été fait pour Paris par M. Cacheux, ingénieur des arts et manufactures, à un point de vue un peu spécial il est vrai. M. Cacheux est un des fondateurs de la société immobilière de Passy-Auteuil, qui poursuit le but très louable d'améliorer les logements des ouvriers à Paris, et de les amener en même temps à la propriété foncière en leur demandant pour les maisons qu'elle leur loue le paiement d'une annuité qui comprend le prix d'achat réparti sur vingt années. M. Cacheux a voulu se rendre compte combien sur 1,000 ménages dont le budget a été étudié par lui, il en trouverait qui pourraient payer l'annuité de 400 francs demandée par la société de Passy-Auteuil. « J'ai constaté, dit-il, avec regret, qu'il y en a bien peu réalisant des économies. » Sur ces 1,000 ménages, M. Cacheux a constaté, en effet, qu'il n'y en avait que 129 ayant un excédent annuel de recettes. Sur ces 129, M. Cacheux estime que 33 auraient pu, en joignant à la somme déboursée nécessairement pour leur loyer, leurs économies annuelles, payer l'annuité de 400 francs par an ou plus. La moyenne

des loyers étant de 250 à 300 francs, il faut compter que l'économie annuelle de ces 33 familles privilégiées était de 100 à 150 francs par an, ce qui en vingt ans limiterait (non compris, il est vrai, les intérêts qui pourraient être accumulés) à une somme de 2500 à 3000 francs le montant total de l'épargne. Les 96 autres familles économisaient moins de 100 francs par an; enfin 871 n'économisaient rien du tout.

Au surplus, la statistique elle-même des caisses d'épargne nous donne, sur les chiffres auxquels l'épargne peut atteindre, des renseignements intéressants qui ne représentent pas des moyennes, mais des données positives. Ce chiffre de 1754896170 francs qui existait, au 31 décembre 1882, dans les caisses d'épargne, se répartit entre 4434314 livrets. Mais la répartition par tête est, comme on peut le penser, très inégale. La loi du 9 août 1881 a porté de 1000 à 2000 francs le maximum de la somme que les caisses d'épargne peuvent recevoir en dépôt. Le nombre des déposants dont le crédit est supérieur à 1000 francs ne s'élève qu'à 613000, soit environ 16 pour 100 du chiffre total. Le nombre des déposants ayant un crédit qui s'élève de 500 à 1000 francs est de 792556, soit environ 19 pour

100 du chiffre total. Au contraire, le chiffre des déposants dont le crédit est de 100 francs et au-dessous s'élève à 1 604 010 et dans ce chiffre les livrets au-dessous de 20 francs entrent pour 1 002 256. La très grande majorité des dépôts à la caisse d'épargne se compose donc de petites sommes (après tout ce que nous venons de constater, c'est là un fait qui ne saurait surprendre beaucoup), à peine un petit pécule permettant à celui qui en est détenteur de résister pendant quelques jours à la maladie ou au chômage. « J'ai mangé toutes mes économies ! » Que de fois cette phrase familière ne vous a-t-elle pas été dite par quelqu'un de ces pauvres diables auxquels la vie n'a pas été clémente, sur lesquels la mauvaise chance s'est abattue et qui ont sombré sur l'écueil de la misère! Il ne faut pas grand temps, en effet, pour manger une centaine de francs lorsque le travail ne va pas, ou lorsque le pharmacien réclame toutes les semaines le paiement de sa note. C'est la véritable utilité de l'épargne de permettre au travailleur de passer ces mauvais jours sans être obligé d'avoir recours au crédit et sans contracter des dettes dont le fardeau continuerait de peser lourdement sur son existence. Pour quelques-uns même, mais ceux-là sont des privilégiés, l'é-

pargne joue un rôle plus important. A un certain moment, elle peut les aider à constituer cette première mise de fonds, ce capital embryonnaire qui sera pour eux le commencement de l'aisance et même de la fortune. Il y a dans notre société nombre d'exemples d'hommes qui sont partis des rangs les plus humbles des travailleurs et qui sont parvenus les uns au sommet, les autres à différents degrés de l'échelle industrielle. La constitution d'un petit fonds à la caisse d'épargne leur a souvent servi à franchir le premier échelon. Mais tous n'y parviennent point, pas plus que tous les soldats, pour avoir le bâton de maréchal de France dans leur giberne, n'arrivent à être généraux de division ou même colonels. Le plus grand nombre, parmi les meilleurs, reste caporal ou sergent. Il en est même de l'ouvrier, dont un livret de caisse d'épargne est le premier galon. Pour le plus grand nombre, la somme déposée est une réserve pour les mauvais jours, réserve bien vite épuisée si les mauvais jours se prolongent.

A supposer même que ce dépôt puisse rester intact et s'accroître chaque année, un moment viendra cependant où il faudra nécessairement l'entamer : c'est quand le dos se voûtera, quand les membres se raidiront, quand la vue deviendra

faible, en un mot, quand la vieillesse arrivera. Or, la vieillesse vient vite pour le travailleur. Après vingt-cinq ou trente ans de labeur, c'est-à-dire à partir de cinquante-cinq ou soixante ans, l'homme commence à s'user; encore quelques années, il deviendra impropre à tout travail rémunérateur, et cependant il pourra vivre un certain nombre d'années encore. C'est à ce moment-là que son livret de caisse d'épargne lui servira, pour ne pas tomber à la charge de sa famille ou de la charité publique. Mais combien de temps pourra durer cette ressource? S'il entame le capital, ne s'expose-t-il pas, au bout de quelques années, à ce que ce capital soit entièrement dévoré? Et, d'un autre côté, comment vivre uniquement avec les 80 francs de revenu d'un capital de 2,000 francs, chiffre auquel, nous l'avons vu, ses économies atteignent bien rarement. L'insuffisance de l'épargne individuelle pour assurer à elle seule la vieillesse du travailleur paraît donc, dans un grand nombre de cas, trop évidente. Ceux-là même le reconnaissent qui ne désespèrent cependant pas de « remédier au mal organique de la misère par de simples réformes pratiques et rationnelles ». « Si j'ai salué avec joie, dit M. Baron (premier prix du concours Pereire), le progrès remarquable de l'institution

des caisses d'épargne, si je proclame tous les services qu'elle a rendus et qu'elle est appelée à rendre encore, surtout dans le sens du développement dans les classes pauvres de l'esprit d'ordre et d'économie, je suis forcé de reconnaître qu'elle est insuffisante pour assurer aux ouvriers *ce qui leur manque le plus*... Excellente pour le présent, elle ignore l'avenir et ne s'en préoccupe pas. » Même pour le présent, c'est-à-dire pour garantir l'ouvrier contre les conséquences d'un trouble imprévu apporté dans son travail par la maladie ou l'accident, l'épargne ne saurait avoir qu'une efficacité limitée à son chiffre même. Bien vite elle s'épuise; vienne un second accident, c'est la misère. Aussi la philanthropie moderne a-t-elle eu raison de chercher s'il n'existait pas contre les mauvaises chances de la vie quelque préservatif plus efficace, et ce préservatif, elle croit l'avoir trouvé dans la mutualité, principe nouveau dont on paraît espérer beaucoup. « Quand on découvre, dit M. Coste (second prix du concours Pereire), les effets certains de la mutualité et qu'on pressent ses résultats possibles, il semble que l'on pénètre dans un monde merveilleux où le rêve le plus idéal prend la consistance et la réalité de la vie. » Pénétrons à notre tour dans ce monde merveilleux, et voyons ce que nous allons y découvrir.

VI

LA MUTUALITÉ

La mutualité, c'est-à-dire la mise en commun de ressources sur lesquelles tous ont théoriquement un droit égal, mais auxquelles tous ne font pas appel (ou tout au moins pas dans la même proportion) peut prendre deux formes : la mutualité du crédit et la mutualité de la prévoyance. Je ne parlerai pas ici de la mutualité du crédit, non seulement parce qu'il n'existe en France qu'un infiniment petit nombre d'institutions de crédit mutuel, mais parce que les établissements de ce genre, comme les banques populaires fondées en Allemagne par M. Schulze-Delitsch, celles organisées en Italie sous l'influence de M. Vigano, peuvent être par

elles-mêmes des créations très utiles, mais ne sauraient, suivant moi, compter parmi les institutions destinées à prévenir ou soulager la misère. Ces banques ont, en effet, mis en pratique, et fort sagement au point de vue de la gestion de leurs affaires, le dicton populaire : « On ne prête qu'aux riches. » Elles s'inquiètent avant tout, et elles ont grandement raison, de la solvabilité de l'emprunteur, de l'état de ses affaires; souvent même elles lui demandent de fournir une caution; s'il est au contraire talonné de près par la misère, elles ne feront rien pour lui. Aussi l'ouvrier proprement dit ne se présente-t-il que très rarement à leurs guichets; s'il y frappe avec succès, c'est en général qu'il est à la veille de s'élever un peu au-dessus de la condition de salarié pur et simple. Ainsi, en Allemagne, sur 398 478 membres de ces banques populaires, on ne comptait, d'après une statistique récente, que 19 302 ouvriers véritables. En un mot, ce sont, comme le leur reprochait Ferdinand Lasalle, des *institutions bourgeoises,* ce qui n'est pas un crime en soi-même, mais ce qui me dispense d'en parler quant à présent.

Il en est tout autrement de la mutalité de la prévoyance. Tout homme vivant exclusivement du travail de ses bras est exposé au risque de la ma-

ladie et de l'accident, il peut redouter une mort prématurée, enfin il a devant lui la perspective des infirmités et de la vieillesse. Contre ces différents risques (la vieillesse elle-même est un risque puisque tous n'y arrivent point), il peut chercher à se prémunir en prélevant tous les ans une certaine somme qui sera mise et gérée en commun avec les prélèvements de ceux qui sont exposés aux mêmes risques que lui, et, comme tout le monde n'est pas victime d'une maladie ou d'un accident, comme tout le monde ne meurt pas avant l'âge, ou au contraire n'arrive pas à la vieillesse, il aura, le cas échéant, le bénéfice non pas seulement de sa prévoyance, mais encore de la prévoyance d'autrui. C'est le principe de l'assurance, qui tend de plus en plus à entrer dans nos mœurs, mais qui n'a certainement pas encore pris tous les développements dont il est susceptible. Bornons-nous à rechercher les applications que ce principe peut recevoir dans la vie populaire.

De toutes les formes d'assurance la plus répandue dans le peuple, c'est l'assurance contre la maladie. Les sociétés de secours mutuels ne sont pas autre chose, en effet, que des sociétés d'assurances contre le risque de maladie. Sous un nom ou sous un autre, ces sociétés ont existé de tout temps.

M. Émile Laurent, dans son livre sur *le Paupérisme et les Associations de prévoyance*, en trouve la trace dans les anciennes ghildes germaniques, et c'était assurément une des meilleures coutumes des anciennes corporations que les secours distribués par elles entre leurs membres malades ou indigents. C'est donc une prétention moderne passablement outrecuidante que celle d'avoir inventé la mutualité. Ce qu'on peut soutenir, c'est, que de notre temps, elle s'est étendue, précisée, et qu'elle est devenue susceptible d'une application presque scientifique. Je ne m'attarderai pas à exposer la législation qui régit aujourd'hui les sociétés de secours mutuels, et qui les divise en sociétés reconnues, approuvées, et autorisées. Cette législation est à la veille d'être modifiée ; un nouveau projet de loi adopté par la Chambre des députés et fort heureusement modifié par la commission du Sénat au rapport de M. Léon Say, étant actuellement en discussion au Luxembourg. Il sera plus intéressant de constater le développement qu'ont pris les sociétés de secours mutuels sous le régime de la législation ancienne. Nous y trouverons encore quelques arguments à opposer à une appréciation trop pessimiste de notre état social et économique. Sans remonter au delà de 1852, c'est-à-

dire de l'année qui a fixé la législation des sociétés de secours mutuels, nous voyons qu'à cette date, le nombre des sociétés approuvées ou autorisées était de 2655, celui de leurs membres honoraires ou participants de 318 256, et leur avoir de 12 millions en chiffres ronds. Depuis cette époque, les sociétés de secours mutuels ont été en grandissant, sauf un ralentissement passager dû aux malheurs de la guerre, qui a fait descendre le nombre de leurs membres de 913 633 en 1869, à 791 901 en 1871 et leur avoir de 55 millions à 52. Mais le mouvement ascensionnel n'a pas tardé à reprendre. Au 31 décembre 1882, le nombre des sociétés de secours mutuels était de 7279, le nombre de leurs membres de 1 180 751, et l'avoir de ces sociétés de 107 366 345. Au 31 décembre 1883, le nombre des sociétés de secours mutuels était de 7496; le nombre de leurs membres de 1 199 841 et leur avoir de 114 709 974. Cet accroissement ininterrompu démontre un progrès dans les habitudes de prévoyance des classes laborieuses et aussi un progrès dans leur aisance, puisque l'affiliation à une société de secours mutuels exige un prélèvement régulier sur le salaire annuel. En présence de ces chiffres comme en présence de l'accroissement de l'épargne populaire, il est bien difficile de

continuer à soutenir que le paupérisme s'accroît de jour en jour, et, s'il ne faut pas se lasser d'émouvoir la compassion publique sur les trop nombreuses misères dont notre temps est affligé, il faut savoir se refuser les arguments tirés de la comparaison avec un passé qui avait aussi les siennes.

Si ces chiffres sont satisfaisants par eux-mêmes, il ne faut cependant pas méconnaître que, sous le rapport du développement de la mutualité, la France est en retard par comparaison avec les autres pays. Il y a déjà longtemps que M. Gladstone évaluait à 30,000 le nombre des *friendly societies* anglaises et leur avoir à 700 millions de francs. Ces chiffres n'ont fait que s'accroître depuis lors, et ils doivent être plus considérables encore, si l'on tient compte de ce fait que les *trades unions* ont fort heureusement pris en grande partie le caractère de sociétés de secours mutuels. A quoi tient ce lent développement de la mutualité en France? A bien des causes sans doute. Au peu d'aptitude de notre pays pour l'association, aux formalités compliquées de nos lois générales et spéciales sur la matière, mais peut-être aussi à certains préjugés qui règnent encore dans la classe ouvrière à l'encontre des sociétés de secours mutuels. Une déposition

bien curieuse a été faite à ce sujet devant la commission d'enquête parlementaire par un orateur attitré de réunion publique, auquel le président de la commission a cru devoir décerner je ne sais pourquoi, cet éloge, « qu'il traitait ces questions d'une façon tout à fait supérieure ». Le citoyen X... a reproché aux sociétés de secours mutuels de développer l'égoïsme chez leurs membres, de détruire l'esprit de solidarité, et il en a donné pour preuve ce trait assez curieux que les membres inscrits à une société de secours mutuels refusaient de participer à toute souscription en faveur d'un camarade victime d'un accident. Il a ajouté que la société de secours mutuels, fondée dans la corporation à laquelle il appartenait (celle des peintres en bâtiments) ne faisait aucun progrès et que, pour sa part, il s'en félicitait. Fort heureument, il n'en est pas ainsi dans toutes les corporations, et les *vues supérieures* du citoyen X... ne sont pas adoptées par tous les ouvriers.

Comment se décompose ce personnel des 1 199 841 membres affiliés aux sociétés de secours mutuels ? Il en faut défalquer d'abord les membres honoraires qui versent une cotisation sans avoir droit aux secours. Ils sont au nombre de 169 933. Je reviendrai tout à l'heure sur leur

rôle et montrerai l'efficacité de leur intervention; mais ne parlons pour l'instant que des membres participants. Ceux-ci se divisent en 845 523 hommes, 158 806 femmes et 25 579 enfants. Cette disproportion entre le nombre des hommes et celui des femmes est un des côtés les plus saillants, et, disons-le tout de suite, les plus défectueux de l'organisation des sociétés de secours mutuels. En effet, sur 7496 sociétés, il n'y en a que 1664 comprenant des hommes et des femmes ; quant à celles ne comprenant que des femmes, leur nombre ne dépasse pas 276. Pourquoi si peu de femmes affiliées aux sociétés de secours mutuels? Il y a à cela plusieurs raisons.

La première de ces raisons n'est pas à l'honneur des hommes : c'est leur répugnance à ouvrir aux femmes les rangs des sociétés fondées par eux, les femmes étant réputées plus sujettes aux maladies que les hommes et, par conséquent, plus onéreuses à la société. La raison fût-elle bonne, elle n'en serait que plus mauvaise, car plus les femmes sont sujettes aux maladies, plus il serait désireux de les voir entrer dans les sociétés de secours mutuels (dût-on élever un peu la cotisation); mais encore n'est-elle pas fondée en expérience, car la statistique a démontré que si les maladies des femmes

sont plus fréquentes, en revanche, elles sont de plus courte durée, ce qui rétablit l'équilibre. Cette raison n'est pas la seule, car rien n'empêche les femmes de fonder des sociétés de secours mutuels à elles spéciales. Pourquoi ne le font-elles pas, du moins en plus grand nombre? Sans doute par défaut de prévoyance ou d'initiative, par la difficulté de s'entendre ou de se grouper, de tenir des réunions, d'administrer un fonds social. Mais je crains que la principale raison ne soit que beaucoup de femmes ne parviennent pas à mettre de côté, tous les ans, la modique somme (10 francs en moyenne), qui est nécessaire pour payer la cotisation annuelle. Bien des fois, j'ai eu occasion de constater combien les salaires féminins sont dérisoires. Comment s'étonner qu'une femme qui gagne à peine de quoi subvenir à son entretien n'ajoute pas encore à ses charges une dépense annuelle et qu'elle peut croire inutile? Et cependant personne n'a plus besoin qu'elle d'être assurée contre les risques de maladie, puisque son budget, à peine en équilibre, n'en saurait supporter les dépenses. C'est ici que nous touchons au point faible du remède qu'on cherche dans la mutualité. Ce remède n'est pas, en effet, à la portée de tout le monde, et ceux-là précisément qui en ont le plus besoin sont ceux qui ne peuvent

y avoir recours. Tel est le cas d'un grand nombre de femmes. Aussi, par une conséquence toute naturelle, sont-elles inscrites sur les listes des bureaux de bienfaisance en beaucoup plus grand nombre que les hommes. A Paris, en particulier, la proportion est presque du simple au double. On voit tout de suite que la partie la plus nombreuse, et on peut dire la plus intéressante de la population indigente, demeure en partie exclue des bienfaits de la mutualité.

J'ajoute que la mutualité deviendrait insuffisante, si tous ceux qu'elle doit secourir étaient atteints en même temps. C'est ainsi qu'une société de secours mutuels contre la maladie ne pourrait continuer ses opérations si tous ses membres étaient frappés en même temps par une épidémie. La même raison est cause qu'il ne sera jamais possible de fonder une société de secours mutuels sérieuse contre le chômage, j'entends le chômage général résultant d'un ralentissement prolongé dans le travail national ou de la décadence d'une industrie en particulier. Or le chômage est la plus terrible cause de misère. La puissance de la mutualité a donc des bornes, et l'on rencontre assez vite les limites de ce monde merveilleux qui enthousiasme si fort M. Coste. C'est là une indication qu'il fallait donner

pour demeurer dans la vérité. Revenons maintenant aux sociétés de secours mutuels contre la maladie.

L'actif des sociétés de secours mutuels est, nous venons de le voir, considérable. Quel est l'emploi de cet actif? Il faut distinguer, dans les dépenses des sociétés de secours mutuels, les dépenses qui sont obligatoires de celles qui sont facultatives. Les dépenses obligatoires, c'est-à-dire qui sont de l'essence même de ces sociétés et consacrées par les statuts de chacune, sont les indemnités de maladie aux sociétaires, les frais de médecins et de médicaments et les frais funéraires. A ces dépenses le plus grand nombre des sociétés de secours mutuels en ajoutent d'autres qui sont des secours aux veuves et orphelins, aux infirmes et aux incurables. Enfin un certain nombre de sociétés assurent à leurs sociétaires des pensions de retraite. Ce serait surcharger ce travail de chiffres inutiles que d'indiquer article par article le montant de chaque nature de dépenses en 1883. Ce qui est intéressant, c'est de rechercher dans quelle mesure l'application pure et simple du principe de la mutualité parvient à y faire face. Ne prenons comme exemple que les sociétés approuvées, qui sont les plus nombreuses. Dans les sociétés composées exclusivement d'hommes, la cotisation moyenne est de 14,84. La

dépense moyenne par sociétaire, en ne tenant compte que des dépenses obligatoires (indemnités de maladie, frais médicaux et funéraires), est de 13,63. Si l'on ajoute à ces dépenses les dépenses dites facultatives, mais qui sont de pratique constante dans les sociétés de secours mutuels (secours aux veuves, aux orphelins, aux infirmes, aux incurables), la dépense par sociétaire s'élève à 17,39, soit un chiffre supérieur de près de 3 francs à la cotisation moyenne. Pour les femmes l'écart est encore plus grand; la cotisation moyenne est de 10,67, ne parvenant même pas à couvrir le chiffre des dépenses obligatoires, qui est de 11,61, et demeurant de 3,76 au-dessous du chiffre des dépenses obligatoires et facultatives réunies, soit 14,43[1]. De ces chiffres ressort avec évidence l'insuffisance de la mutualité à subvenir aux dépenses qui, obligatoires ou facultatives, sont de l'essence même des sociétés de secours mutuels. Aux ressources qu'elle peut fournir, il en faut ajouter d'autres, d'une origine toute différente. Ce sont les dons et legs, les subventions de l'État et, ressource

1. Dans les sociétés autorisées, l'insuffisance de la cotisation moyenne est plus grande encore. Hommes : cotisation moyenne. 17,76, dépenses obligatoires et facultatives réunies, 21,31 ; 4 francs d'écart. — Femmes : cotisation moyenne, 11,78, dépenses, 16,41; 5 francs d'écart.

permanente et abondante des sociétés de secours mutuels, les cotisations des membres honoraires qui versent dans la caisse et n'y puisent jamais. En un mot, il faut que la libéralité (je ne veux pas, quant à présent, employer le mot propre) se joigne à la mutualité pour que les sociétés de secours mutuels puissent faire face à leurs dépenses essentielles. A plus forte raison en est-il ainsi pour celles, en assez grand nombre aujourd'hui (57 p. 100), qui assurent à leurs sociétaires des pensions de retraite plus ou moins élevées à partir d'un certain âge. Cela ressort avec évidence des chiffres suivants.

Le fonds de retraites des sociétés de secours mutuels s'élevait au 31 décembre 1883 à 49 millions (chiffres ronds), provenant pour 23 millions de versements opérés depuis l'origine par les sociétés, et pour le reste de subventions de l'État et d'intérêts capitalisés. Or, pour ne pas remonter au delà de 1871, les sociétés n'ont versé à la caisse des retraites depuis cette date que 15 millions, tandis que, de l'autre main, elles en recevaient 16 de leurs membres honoraires. Ce sont donc les cotisations des membres honoraires qui ont fourni aux sociétés de secours mutuels l'excédent de recettes avec lequel elles ont pu opérer des versements à la

caisse des retraites, et comme ce sont ces versements qui ont déterminé les subventions de l'État et produit des capitalisations d'intérêts, on peut dire que le fonds de retraite des sociétés de secours mutuels est dû exclusivement aux membres honoraires. Le rôle de la mutualité a été ici d'éveiller, d'intéresser, de provoquer la libéralité ; mais il ne faut point faire honneur à ce principe de conséquences qui ne sont point en lui dans l'espèce. « Les sociétés de secours mutuels, dit M. Baron, peuvent donner aux classes laborieuses les soins en cas de maladie ou d'infirmité avec l'indemnité nécessaire à la famille ; mais il faut bien se convaincre qu'elles ne peuvent donner que cela. » Il a raison.

La maladie menace tout le monde. Aussi la clientèle des sociétés de secours mutuels comprend-elle des individus de toutes les professions. Il est un autre risque qui est plus spécial aux ouvriers, c'est l'accident. Cependant les sociétés de secours mutuels n'assurent pas contre l'accident : j'entends contre l'incapacité de travail absolue ou relative qui peut en résulter. Aussi l'assurance contre l'accident n'est-elle guère répandue en France, à l'inverse de l'Angleterre, où elle est entrée tout à fait dans les mœurs. Il n'y a que très peu de compagnies d'assurances qui aient ajouté

cette branche à leurs opérations, et les assurances qu'elles consentent sont presque toujours des contrats d'assurances collectifs souscrits par des patrons qui veulent être garantis contre les conséquences de leur responsabilité en cas d'accidents survenus à leurs ouvriers. Deux considérations ont jusqu'à présent arrêté bon nombre de compagnies : d'abord la difficulté de donner à ce contrat spécial d'assurance une base scientifique, ensuite les projets de loi en cours de délibération, qui, remaniant les principes de la législation, feraient peser sur le patron la présomption de faute, et modifieraient ainsi la base essentielle des contrats. Quant au contrat d'assurance individuel, il est assez peu répandu; l'État lui-même, malgré les avantages considérables qu'il offre, ainsi que nous allons le voir, à ceux qui veulent se faire assurer, n'a pu triompher sur ce point de l'inertie des intéressés.

Aux termes d'une loi du 11 juillet 1868, tout individu qui verse à la caisse d'assurance en cas d'accident une cotisation annuelle variant de 3 à 8 francs, a droit, en cas d'incapacité de travail, à une pension viagère qui peut s'élever, suivant l'âge et le chiffre de la cotisation, de 150 à 624 francs. Avec un chiffre de cotisation aussi faible, une pension aussi élevée ne saurait être assurée aux clients

de la caisse, si l'État n'intervenait pour doubler le chiffre auquel chaque assuré aurait eu droit, d'après un calcul dont les données ne laissent pas d'être fort incertaines et aléatoires. Il est impossible de savoir jusqu'à quel chiffre de dépenses l'État se serait trouvé entraîné par la création de cette caisse, si, tentés par cet avantage, les ouvriers avaient en grand nombre afflué à ses guichets. Mais c'est précisément le contraire qui est arrivé. Depuis sa création en 1869 jnsqu'en 1883, c'est-à-dire en quatorze ans, la caisse n'avait reçu que 20 388 cotisations. En 1884, ces cotisations ne se sont élevées qu'à 1190. Ces chiffres sont tout à fait dérisoires par rapport à la quantité considérable d'ouvriers employés dans des industries plus ou moins dangereuses. On peut dire que la création de cette caisse un peu périlleuse pour l'État, mais très utile pour les classes ouvrières, a été un échec. A quoi tient cet échec? En partie peut-être à la complication des formalités à remplir pour opérer un versement et surtout pour obtenir la liquidation d'une pension, mais principalement à ce que l'existence même de l'institution est inconnue de la grande masse des travailleurs. Il n'est même pas certain que tous les agents des finances ayant qualité pour recevoir les versements en connaissent bien les mé-

canismes et les règlements. Si une compagnie d'assurances parvenait à offrir de pareils avantages, elle ne manquerait pas d'attirer le public à ses guichets par une publicité incessante. L'État s'est borné à créer la caisse, puis il ne s'est plus occupé de ses destinées. Aussi un congrès régional d'ouvriers demandait-il, il n'y a pas longtemps, la création d'une caisse nationale qui assurât le travailleur contre les accidents, c'est-à-dire précisément ce qui existe. Ceux qui ont souci des finances de l'État peuvent se réjouir que l'institution ne soit pas plus connue; à un autre point de vue, on pourrait souhaiter qu'elle le fût davantage. Mais je ne puis pas m'empêcher de faire remarquer, en passant, que des avantages qu'elle procure, il ne faut pas faire honneur à la mutualité, puisque la libéralité de l'État y entre pour moitié : la mutualité seule n'y suffirait pas, et ici encore nous aurions trouvé assez rapidement les limites de sa puissance. Arrivons maintenant à ce qui est, ou plutôt à ce qui devrait être le grand souci de l'ouvrier : à la vieillesse.

La vieillesse, chose respectable et belle, lorsque l'imagination se la représente couronnée de cheveux blancs, environnée d'égards, constituée en dignité et en respect; la vieillesse, chose triste et

hideuse lorsqu'on la voit traînant dans les rues sa misère physique, et trop souvent sa dégradation morale, ses yeux chassieux, ses bras décharnés, ses jambes étiques :

Ce qui reste du pauvre après un long combat,

repoussée comme inutile et raillée comme grotesque. Tel est cependant le spectacle que présente trop souvent dans la vie populaire la vieillesse de l'homme et surtout celle de la femme. Pour le vieillard, il y a encore, entre ouvriers, une sorte de camaraderie. On l'admettra quelques heures à l'ouvrage, et en échange on lui donnera une pièce blanche, après l'avoir invité à casser une croûte de pain et à boire un coup de vin. Mais la vieille femme, personne n'en veut et personne ne la plaint. On dirait que sa vieillesse est un ridicule dont elle est responsable, et si, en traînant de droite et de gauche elle obtient de la compassion populaire une aide passagère, trop souvent on la lui fait payer au prix de quelque plaisanterie obscène. La vieillesse est donc, elle devrait être surtout le cauchemar de quiconque vit du travail de ses bras. Parmi les conceptions chimériques qui font l'objet des discussions des ouvriers réunis

dans leurs congrès, une des plus rebattues est celle d'une caisse nationale des invalides du travail qui assurerait indistinctement une pension à tous les travailleurs à partir d'un certain âge. Ces vœux ont même trouvé quelque écho au sein de l'ancienne Chambre des députés, où la proposition a été faite de constituer une caisse nationale de retraite pour les vieux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, caisse qui devrait être alimentée par une contribution obligatoire, tant des ouvriers que des patrons et par une subvention de l'État. Ce projet dort aujourd'hui dans les limbes parlementaires, et il n'est pas probable que son repos soit de longtemps troublé, quelques-uns de ses signataires étant devenus depuis sous-secrétaires d'État ou ministres. Laissons de côté ces utopies et voyons quel parti les ouvriers peuvent tirer des institutions qui, dans l'état présent des choses, s'offrent à eux.

On peut tout critiquer, même l'épargne, que Proudhon a appelée un agent de misère, même l'assurance, qu'on a voulu assimiler à un jeu. Il ne faut donc pas s'étonner que cette forme de la prévoyance qui consiste à s'assurer, moyennant le versement d'une cotisation annuelle, le paiement d'une rente viagère à partir d'un certain âge ait rencon-

tré des adversaires. De ces adversaires, le plus illustre comme le plus passionné a été M. Thiers, qui, dans son rapport de 1848 sur l'assistance publique, appelait le système de la rente viagère un système destructif de la famille et flétrissait du nom d'égoïste insouciant celui qui opérait un versement annuel à une caisse des retraites pour la vieillesse. Si c'est égoïsme que de songer à assurer le pain de ses vieux jours, c'est en tout cas, une forme de l'égoïsme assez excusable. Mais c'est, de plus, un égoïsme qui profite à autrui. Combien de fois ne voit-on pas un jeune ménage qui, avec ses seules charges, aurait pu se tirer d'affaire et qui succombe sous le fardeau d'un père et d'une mère âgés à soutenir! Je crois donc qu'il faut se féliciter de voir la constitution de rentes viagères entrer dans les habitudes de la prévoyance. Mais dans quelle mesure les travailleurs prennent-ils leur part de ce mouvement? C'est ce qu'il faut tâcher de déterminer.

Si les compagnies d'assurances privées qui garantissent contre les accidents sont peu nombreuses, il n'en est pas de même de celles qui assurent une rente viagère, soit immédiate contre le versement d'une certaine somme, soit à partir d'une date fixe et en échange d'une prime annuelle devant

courir un certain nombre d'années. C'est ce qu'on appelle une rente viagère différée. Les vingt-trois compagnies d'assurances dont les opérations sont relevées dans le volume de la statistique annuelle de la France, avaient en cours, au 31 décembre 1882, 30 636 897 francs de rentes viagères. C'est là un chiffre considérable, mais qui se répartit d'une façon bien inégale. Sur ce chiffre de 30 millions, les rentes viagères immédiates, c'est-à-dire servies en échange d'un capital versé en une seule fois, s'élèvent à 28 millions (exactement 28 133 076 francs et les rentes viagères différées, c'est-à-dire servies à la suite du paiement annuel d'une prime, à 2 millions seulement (exactement 2 503 821 francs). Or le paiement d'une prime annuelle est évidemment le seul moyen de se constituer pour l'avenir une rente viagère qui convienne à l'homme vivant de son travail quotidien, et l'énorme disproportion entre les rentes viagères immédiates et celui des rentes viagères différées su fit à montrer combien les travailleurs proprement dits entrent pour une faible part dans la clientèle des compagnies d'assurance. Mais j'ai voulu m'en rendre compte d'une façon plus précise et j'ai obtenu le relevé des contrats de rentes viagères différées au-dessous de 1 000 francs, souscrits pendant l'exercice biennal

1882-1883 par une compagnie d'assurance sur la vie qui fait un nombre d'opérations considérables. Le chiffre de ces contrats s'est élevé pendant ces deux années à 54, sur lesquels 29 contrats assuraient une rente de 300 francs ou au-dessous, 20 une rente de 301 à 600 francs et 5 une rente de 601 à 1 000 francs. Ces chiffres sont assurément très faibles. Mais cette constatation n'a rien qui doive étonner. En effet, les compagnies, pour ne point se trouver en perte, sont obligées de soumettre leurs assurés à un tarif calculé d'après des bases rationnelles. Or, pour la constitution de rentes ne dépassant pas le chiffre de 1500 francs, elles rencontrent une concurrence très effective, c'est celle de la caisse des retraites pour la vieillesse, créée par l'État en 1850. Dans la pensée de ses fondateurs, le bénéfice de cette caisse devait appartenir principalement aux classes populaires. Voyons le parti qu'elles ont su en tirer.

Si les opérations de la caisse d'assurance en cas d'accidents ne sont pas très actives, il n'en est pas de même de celles de la caisse des retraites. Assez lentes au début, dans la période de 1851 à 1861, ces opérations ont pris depuis lors un accroissement rapide que les malheurs de la guerre ont arrêté un instant, mais qui a repris de plus belle. Dans ces

dernières années, le chiffre des versements annuels s'est même élevé avec une rapidité qui a donné à réfléchir. De 467 000 (chiffre rond) en 1879, ce chiffre s'est élevé à 571 000 en 1882, soit en trois ans une progression de 104 000 dans le nombre des versements; et le chiffre annuel des sommes versées a passé pendant cette même période de 24 millions à 68 millions c'est-à-dire qu'il a presque triplé. Après un léger ralentissement en 1882, le mouvement ascentionnel a repris, au moins quant au nombre des versements. En 1884 le nombre des versements a été de 597 438 et celui des sommes versées de 37 736 710. Si l'on totalise le chiffre des déposants depuis l'origine de la caisse et celui des sommes versées, on arrive a 9 696 670 d'un côté et à 551 555 546 de l'autre. Certes, ce sont là de beaux chiffres, et l'institution paraît avoir pleinement réussi. Cherchons cependant comment se décompose sa nombreuse clientèle et les causes de cette augmentation rapide.

La clientèle de la caisse des retraites pour la vieillesse comprend deux catégories bien distinctes ceux qui versent par intermédiaires et ceux qui versent directement. Ceux qui versent par intermédiaires sont ou bien des membres des sociétés de secours mutuels, ces sociétés étant autorisées à

verser à la caisse des retraites les capitaux dont les intérêts sont destinés à assurer des pensions de retraite à quelques-uns de leurs membres, ou bien (et c'est de beaucoup le plus grand nombre) les employés de tout rang d'une grande quantité de sociétés industrielles ou financières (compagnies de chemins de fer, sociétés minières, etc.) sur les appointements desquels ces sociétés exercent des retenues annuelles qu'elles placent en leur nom, sauf à parfaire par une contribution plus ou moins forte la somme nécessaire pour attribuer à ces employés une retraite suffisante. Ceux qui versent directement appartiennent ou du moins peuvent appartenir à toutes les classes de la société, le minimum du versement étant fixé à 5 francs, le maximum à 4000 et le maximum de la pension viagère à 1500 francs. La limitation du versement comme de la pension viagère a eu pour but, dans la pensée des auteurs de la loi, de réserver le bénéfice de cette institution aux gens d'une condition modeste et d'en écarter les capitalistes qui ne viendraient y chercher qu'un mode de placement avantageux. Cependant, c'est précisement le contraire qui est arrivé. Le nombre des versements par intermédiaires s'est élevé, depuis l'origine de la caisse jusqu'en 1881, à 7 715 016 francs et celui

des versements directs à 225 242 francs. Mais, en revanche, le total des sommes versées par intermédiaires ne s'élève qu'à 149 549231 francs, tandis que le total des sommes versées directement s'élève à 268 410 417 francs. Pour un bien moindre chiffre de versements le total des sommes versées est beaucoup plus considérable. La moyenne des versements par intermédiaires est, en effet, de 19 fr. 39, tandis que la moyenne des versements directs est de 1191 fr. 65. Que résulte-t-il de ces chiffres? C'est que la catégorie de ceux qui versent directement se compose presque exclusivement de petits capitalistes, de bourgeois, de petits rentiers qui apportent leurs fonds à la caisse des retraites, attirés par l'appât d'un placement avantageux. En effet, la caisse des retraites n'a pas cessé, depuis son origine, de calculer le taux de capitalisation à 5 p. 100, tandis que l'intérêt de l'argent placé en fonds publics ou en valeurs de tout repos n'atteint pas 4 p. 100. Aussi le chiffre des versements directs s'est-il élevé par une progression incessante de 8 millions en 1877, à 55 millions en 1881 et cette progression constituait la caisse en perte de 40 millions à la fin de 1882[1]. Mais ce ne

1. Un article de la loi de finances de 1882 a ramené, à partir du 1er janvier 1883, l'intérêt à 4 1/2 pour 100, ce qui est déjà un

sont pas les ouvriers qui ont appris le chemin de la caisse des retraites, ce sont les gens qui, ayant déjà une certaine aisance, se préoccupent de l'accroître en cherchant (ce qui est fort légitime) à s'assurer le bénéfice de combinaisons avantageuses dont le profit ne leur était pas destiné. La catégorie la plus démocratique des participants directs à la caisse de la vieillesse est celle des anciens domestiques, qui y versent parfois d'un coup le montant de leurs économies. Tout le reste constitue une clientèle bourgeoise, ce qui, d'ailleurs, n'enlève rien à la valeur de l'institution.

S'il fallait chercher les causes de cette abstention de la classe populaire vis-à-vis d'une institution qui a été cependant créée pour elle, on en pourrait trouver plusieurs. D'abord ce fait que l'existence même de la caisse est inconnue de la plupart des travailleurs, l'État ne se montrant pas, au point de vue de la publicité qu'il sait donner à ses opérations, un meilleur assureur contre la vieillesse que contre les accidents, fort heureusement pour lui du reste; ensuite peut-être le luxe des formalités administratives qui viennent compliquer le versement et, par les déplacements que ce versement nécessite, le

taux élevé, mais cette réduction de l'intérêt a suffi pour arrêter une progression ruineuse pour l'État.

rendre encore plus onéreux. Avant de se rendre au chef-lieu du département ou de l'arrondissement, d'abord pour opérer ses versements à la recette générale ou particulière, puis ensuite pour faire viser son reçu à la préfecture ou à la sous-préfecture, l'ouvrier y regardera à deux fois, car il pourrait bien se faire que les dépenses du voyage absorbassent une bonne partie de la somme qu'il entend verser. Enfin la nécessité de produire, chaque fois qu'il touche ses arrérages, un certificat de vie, délivré par un notaire, doit assurément achever de le détourner. Mais ce qui décourage surtout le travailleur de verser à la caisse de la vieillesse sa contribution annuelle, c'est la comparaison de l'effort qu'il lui faudra faire avec le résultat lointain qu'il en peut espérer. S'il avait la prévoyance de commencer ses versements à vingt ans et de les poursuivre sans interruption jusqu'à cinquante ans, il pourrait, par un versement de 195 francs par an, s'assurer une rente viagère de 1485 francs, ce qui est assurément très beau. Mais combien y a-t-il d'ouvriers de vingt ans assez prévoyants pour penser à la vieillesse? Combien y en a-t-il qui soient en état de mettre de côté 195 francs par an? S'il ne commence ses versements qu'à trente ans, c'est 430 francs qu'il lui faudra ver-

ser. Mettons que, bornant son ambition à une rente de 500 francs, il limite son versement à 300 francs environ, ne sera-t-il pas encore détourné de cet acte de prévoyance par la pensée que le capital ainsi versé est aliéné par lui à tout jamais, et que, s'il se trouve aux prises avec quelque besoin imprévu, il ne pourra pas en récupérer tout ou partie pour y faire face? enfin que, s'il vient à mourir avant l'âge, ce capital sera complètement perdu pour ses héritiers, à moins qu'il n'ait contracté une assurance avec capital réservé, en payant, il est vrai, une prime beaucoup plus forte? N'est-il pas naturel, légitime même, qu'il préfère garder par devers lui ses économies et les verser à la caisse d'épargne, où il les conserve sous sa main avec l'espérance de les en retirer un jour ou l'autre pour en faire un emploi fructueux? Pour lui, s'assurer à la caisse de la vieillesse, c'est renoncer à la chance. Dans le développement qu'ont pris, depuis quelques années, les opérations de cette caisse, il faut donc bien se garder de voir un progrès de la prévoyance populaire, et il ne faut pas trop s'étonner non plus que cette forme de la prévoyance ne soit pas celle qui agrée le plus au travailleur, malgré les sacrifices que l'État avait l'intention de s'imposer pour lui et qu'il s'impose en réalité

au profit d'une foule d'honnêtes petits bourgeois.

Quant aux versements opérés par intermédiaire qui, ainsi que je l'ai dit, dépassent depuis l'origine de la caisse 7,700,000 comme nombre et 129 millions comme somme, et qui ont atteint, en 1881, 539,665 comme nombre et 13,017,993 comme somme, il n'est pas possible d'en faire, exclusivement du moins, honneur à la prévoyance populaire. Si l'on excepte, en effet, les versements opérés par les société de secours mutuels sur lesquels je vais revenir, ces versements sont la conséquence d'une contrainte, légitime et salutaire, exercée sur leurs employés de tout grade par les sociétés industrielles qui servent d'intermédiaires à ces versements. Consultés individuellement, tous ces employés préféreraient peut-être ne pas subir une retenue sur leurs appointements; mais la société intermédiaire leur fait une obligation de cette retenue, et ce qui lui donne ce droit, c'est qu'elle s'impose, de son côté, un sacrifice sensiblement égal à celui qu'elle exige. Nous reviendrons tout à l'heure sur les résultats auxquels on arrive par cette forme de la prévoyance, qu'on pourrait appeler la prévoyance obligatoire. Mais disons d'abord un mot des versements opérés par les sociétés de secours mutuels.

Comme je l'ai démontré tout à l'heure, si un assez grand nombre de sociétés de secours mutuels (57 p. 100) sont arrivées à posséder un fonds de retraite, c'est grâce aux cotisations de leurs membres honoraires. En bonne justice, on ne saurait donc non plus porter ce résultat à l'actif de la prévoyance ; mais comme c'est ici la prévoyance qui suscite la libéralité, on peut encore lui en faire honneur. A quels résultats prévoyance et libéralité réunies sont-elles arrivées ? Il y a vingt ans, on comptait 1779 sociétés, possédant un fonds de retraites total de 6 462 028 francs. Il y en aujourd'hui 3055, possédant un fonds total de 49 547 659 francs. Le nombre des pensionnaires de ce fonds de retraite était, en 1869, de 2302 ; il s'élevait, au 31 décembre 1882, à 16 557. Ce sont là d'heureux symptômes d'accroissement dans la prévoyance et le bien-être dont on ne peut que se féliciter. Abandonnons maintenant ces gros chiffres, qui ne nous apprennent rien sur les situations individuelles, et cherchons à nous rendre compte du sort assuré à ces pensionnaires des sociétés de secours mutuels. La moyenne des pensions liquidés en 1883 a été de 72 francs (exactement 71 fr. 89). Mais pour le coup, cette moyenne ne signifie absolument rien, car il y a trop d'écart entre le chiffre des pensions.

Mieux vaut s'attacher au chiffre des pensions elles-mêmes, divisées par catégories. Sur les 16 557 pensions inscrites à la caisse des retraites de la vieillesse par l'intermédiaire des sociétés de secours mutuels, 98 seulement s'élevaient de 300 à 472 francs 542 étaient de 299 à 200 francs; 2664, de 199 à 100 francs; enfin, 13 253, de 99 à 30 francs, qui est le minimum. Un aussi grand écart entre le chiffre des pensions s'explique par ce fait que quelques sociétés de secours mutuels sont composées moins de travailleurs que de petits bourgeois (par exemple celles des médecins de France, des employés du greffe du tribunal de commerce, des bouchers de Paris, etc.), qui peuvent imposer à leurs membres d'assez fortes cotisations. Mais la grande majorité de celles qui sont composées véritablement d'ouvriers n'arrive pas à servir à leurs membres, à partir de soixante-trois ou soixante quatre ans, une pension qui en moyenne dépasse 100 francs. Si ces braves gens, qui ont été toute leur vie laborieux et économes, n'avaient pas d'autres ressources personnelles ou d'autres soutiens pour assurer leur vieillesse, il serait à craindre que leurs derniers jours ne fussent assez misérables. La prévoyance libre et la libéralité individuelle réunies sont donc arrivées ici à d'assez maigres résultats. Voyons ce

que vont donner la prévoyance obligatoire et la libéralité collective.

Si un assez grand nombre de sociétés industrielles se servent de la caisse des retraites pour la vieillesse et y versent le montant des retenues exercées par elles sur les salaires de leurs ouvriers il y en a un grand nombre d'autres qui administrent elles-mêmes ces fonds de retraites et qui servent directement les pensions. Il nous faut donc ici tout à fait renoncer à nous servir de la statistique officielle et chercher à y suppléer par d'autres renseignements. Malheureusement ces renseignements sont très incomplets. Il n'existe aucun document indiquant le nombre de sociétés ou d'industriels qui ont créé spontanément et en dehors de toute obligation légale des caisses de retraites pour leurs ouvriers. Cela est regrettable, car un document de cette nature serait la meilleure réponse à opposer à ces appréciations un peu passionnées de notre état social qui représentent l'ouvrier du XIX^e^ siècle, le prolétaire comme on se plaît à l'appeler, livré sans protection, sans défense, sans souci de son bien-être ni de son avenir, à toutes les horreurs d'une concurrence sans merci. Cette statistique montrerait au contraire que, dans la grande industrie, on se préoccupe

plus que jamais de la condition de l'ouvrier, que des efforts consciencieux sont faits pour améliorer sa situation pendant la période du travail, comme pour assurer son avenir pendant la vieillesse, et que le XIXe siècle en général, la France en particulier, peuvent soutenir la comparaison sans désavantage avec tout autre siècle et tout autre pays. Je n'ai point malheureusement tous les éléments de cette statistique, mais je me suis efforcé d'en réunir quelques-uns en étudiant, d'après des documents peu répandus, la condition des ouvriers qui travaillent dans les mines de houille et celle des employés de chemins de fer. Ce sont là des industries considérables qui occupent dans notre pays un grand nombre de bras, et nous aurons par là quelques lumières sur la condition générale des ouvriers de la grande industrie. Occupons-nous d'abord des ouvriers de mines.

Il a été beaucoup parlé dans ces derniers temps de la situation des ouvriers mineurs en France, ou plutôt ils ont beaucoup fait parler d'eux. Leurs griefs, plus ou moins légitimes, ont trouvé de nombreux échos au sein du parlement, et leurs doléances, plus fondées peut-être que leurs griefs, ont été rédigées en *cahiers* par d'habiles metteurs en scène, sans doute pour donner à entendre que,

seuls parmi tous les citoyens, ils vivent encore sous l'ancien régime, de tyrannique mémoire, comme chacun sait, et n'ont tiré aucun profit des principes de 89. Sans que l'ancien régime ou les principes de 89 aient rien à voir dans l'affaire, il faut avouer, en effet, que la condition du mineur français n'a rien d'enviable et que, sinon ses griefs, car ce n'est la faute de personne, du moins ses doléances sont assez justifiées. Il est astreint à un travail rude en lui-même et qui s'exerce dans des conditions sinon malsaines, du moins particulièrement attristantes. La nature toute matérielle de ce travail, qui n'exige ni instruction ni grande habileté de main, et qui est à peu près le même pour tout le monde, ne lui permet guère d'espérer qu'il parviendra par son savoir-faire et son économie à améliorer et à transformer notablement sa situation. De plus, le métier est périlleux, et il est sans cesse exposé aux coups inopinés d'un ennemi souterrain, le grisou, qui semble redoubler depuis quelque temps le nombre de ses victimes. Enfin la concurrence des producteurs étrangers travaillant dans des conditions plus favorables maintient inévitablement son salaire à un niveau qui ne dépasse guère ses plus stricts besoins. Telle est la condition du mineur dans les houillères

françaises. Ce qu'il y a de pénible dans cette condition a été naguère mis en lumière avec beaucoup de force dans un roman de M. Zola. Oh! que j'ai de rancune littéraire contre cet homme qui, avec sa fécondité d'imagination, sa vigueur de pinceau et sa rude éloquence, aurait pu nous donner un si beau roman populaire, d'une lecture un peu douloureuse peut-être, mais instructive et saine, et qui, au lieu de cela, s'obstine à ramasser dans tous les coins des ordures, où il se vautre inutilement et comme à plaisir! Quand on se donne pour le peintre de la vérité et l'apôtre du naturalisme, a-t-on bien le droit d'entasser ainsi qu'il l'a fait les exagérations, les invraisemblances et de terminer par des prophéties de songe-creux, en annonçant en terme sybillins la victoire « d'une armée noire, vengeresse, qui germe lentement dans les sillons, grandissant pour les récoltes des siècles futurs et dont la germination va bientôt faire éclater la terre ». Après avoir décrit sous les couleurs les plus sombres, et sans tenir aucun compte des transformations apportées dans l'industrie des mines depuis une quinzaine d'années, la situation des ouvriers mineurs, il aurait été peut-être de bonne justice de marquer ce que l'on a fait pour adoucir les misères inséparables de cette situation.

C'est ce que je voudrais essayer d'indiquer en m'appuyant sur un document qui n'a rien d'un roman : à savoir un rapport de M. Keller, ingénieur des mines « sur les caisses de secours pour les mineurs et autres institutions de prévoyance ayant fonctionné sur les houillères en 1882 ». C'est de ce travail fort peu connu, et fort digne de l'être, que j'ai extrait les renseignements suivants.

En 1882, il y avait en France 111 317 ouvriers employés dnns les mines de houille ou d'anthracite, qui étaient au nombre de 308. Leur salaire moyen par jour de travail était de 4 fr. 12 pour les travaux du fond, et de 2 fr. 68 pour les travaux de la surface, auxquels sont employés beaucoup de femmes et d'enfants. Mais, à cause des dimanches et jours fériés, ils ne travaillent que 295 jours par an, ce qui montre, soit dit en passant, que, dans cette branche de la grande industrie, comme dans beaucoup d'autres, le repos du dimanche, si salutaire au corps comme à l'âme, est parfaitement observé, et cela sans qu'il soit besoin de lois coercitives. Comme, pour ne pas travailler le dimanche, on n'en est pas moins obligé de manger, ce chômage partiel réduit le salaire annuel à 3 fr. 33 par jour pour les travaux souterrains, et à 2 fr. 16 pour les travaux de surface. Encore n'est-ce là qu'une

moyenne probablement grossie par le salaire de quelques ouvriers, en assez petit nombre cependant, qui sont payés exceptionnellement, de sorte qu'en réalité le salaire de la majorité des ouvriers mineurs ne doit pas atteindre à ce chiffre. C'est donc, on le voit, une profession assez maigrement rétribuée, étant donnés la nature et le danger des travaux. Il convient cependant de faire remarquer que, dans un grand nombre d'industries, les ouvriers ne le sont pas davantage et qu'ils n'ont pas tous les avantages accessoires dont, comme nous allons le voir, les ouvriers mineurs sont appelés à bénéficier. C'est ici que le rapport de M. Keller devient particulièrement intéressant.

Sur les 111 317 ouvriers employés en 1882 dans les mines de houilles, 109 237 participaient à des caisses de secours et de retraites, soit une proportion de 97 p. 100. Les 1070 ouvriers qui ne participaient à aucune institution de cette nature étaient répartis sur 103 mines différentes, employant chacune en moyenne dix ouvriers. Dans des exploitations employant un aussi faible effectif et qui rentrent plutôt dans la moyenne industrie que dans la grande, il est impossible d'organiser, à proprement parler, une caisse de retraite et de secours. On peut donc dire, en restant dans la vérité, que dans l'industrie

minière, les patrons, sociétés ou individus, peu importe, ont organisé des caisses de secours et de retraite partout où cela était possible, et cette constatation est d'autant plus à leur honneur que le décret du 3 janvier 1813 ne leur impose d'autre obligation que de fournir à leurs ouvriers les médicaments et soins chirurgicaux en cas d'accidents, mais demeure absolument muet sur la question des secours proprements dits et des pensions. Voyons maintenant quel est le mécanisme de ces caisses. Comme elles sont au nombre de 205, il va sans dire que leur organisation est infiniment variable. On peut cependant les diviser en trois catégories.

La première comprend les caisses qui sont alimentées à la fois par des retenues sur les salaires des ouvriers et par une subvention fixe et proportionnelle des exploitants. Il y avait, en 1882, 48 966 ouvriers participant à des caisses ainsi organisées. Les retenues opérées sur leurs salaires s'élevaient à 1 652 960 francs, la contribution des exploitants à 996 952 francs, ce qui, en y joignant l'intérêt des fonds placés, les amendes, etc., constituait à ces différentes caisses un actif de 2 863 441 francs. Les dépenses s'étaient élevées à 2 643 921 francs, comprenant à la fois les frais

médicaux, les secours et pensions et d'autres dépenses faites dans l'intérêt des ouvriers, entre autres celles des écoles, ce qui (défalcation faite de ces dernières dépenses), donne une dépense moyenne de 48 fr., environ par ouvrier. La seconde catégorie comprend les caisses qui sont alimentées par des retenues sur les salaires des ouvriers et aussi par des subventions des exploitants, mais par des subventions qui n'ont rien de fixe et qui varient suivant les besoins des caisses. Le nombre des ouvriers participant aux caisses ainsi constituées était de 31 459. L'actif de ces caisses s'est élevé à 1 380 015 francs et leurs dépenses à 1 301 010 fr., ce qui donne une dépense moyenne par ouvrier de 42 francs environ, inférieure de 6 francs à la dépense moyenne par ouvrier des caisses alimentées par des subventions fixes. Enfin la troisième catégorie comprend exclusivement des caisses dont, à vrai dire, il ne devrait pas être parlé dans un travail consacré aux institutions de prévoyance; car la prévoyance, même obligatoire, n'a rien a y voir. Ces caisses sont alimentées exclusivement par les contributions des exploitants, c'est-à-dire par la libéralité volontaire. 18 812 ouvriers y participaient et la dépense moyenne de ces caisses par ouvrier était de plus de 50 francs. Mais cette moyenne est

assez trompeuse, et elle ne s'élève aussi haut que par le fait des dépenses vraiment exceptionnelles que s'imposent pour leurs ouvriers trois établissements bien connus : le Creuzot, qui dépense pour ses ouvriers 76 francs par tête, Decize 60 francs, et Anzin 49. Les autres établissements ne parviennent pas à consacrer à ces mêmes dépenses plus de 17 francs par tête (sauf un seul qui peut aller jusqu'à 26 francs), ce qui prouve que, pour soutenir le fardeau d'un grand nombre d'existences et d'un grand nombre de besoins, la libéralité ne suffit pas et qu'il y faut encore d'autres ressorts. C'est à peine, en effet, comme nous allons le voir, si la prévoyance et la libéralité réunies réussissent à assurer la vieillesse des ouvriers mineurs.

Les chiffres que je viens de donner comprennent à la fois les dépenses occasionnées par les frais de maladie ou d'accidents et les pensions de retraite. A quel chiffre s'élèvent ces pensions par tête ? Voilà ce qu'il est important de savoir, si l'on veut sortir des moyennes qui ne signifient rien pour l'étude des situations individuelles. Ce chiffre subit des variations sensibles, suivant les établissements, quel que soit le mode d'alimentation de la caisse, et généralement il s'élève ou s'abaisse avec la prospérité et aussi avec l'importance de l'établissement. C'est

ainsi que, dans les petites exploitations, il y a une caisse de secours et pas de caisse de retraites. On trouverait là, si cela était nécessaire, une nouvelle preuve de la solidarité qui existe dans l'industrie entre les exploitants et ceux qui s'intitulent parfois eux-mêmes, mais bien à tort, les exploités. Tout ce qui atteint les uns se répercute sur les autres, et quand les ouvriers visent le patron, c'est eux-mêmes qu'ils atteignent. Ce serait trop nous attarder que de donner des chiffres exploitation par exploitation. Bornons-nous à quelques indications générales. Le chiffre de pension maximum que nous trouvons est de 592 francs par an, mais c'est là, il faut le dire, un chiffre tout à fait exceptionnel. Ceux de 438 et de 365 francs par an sont plus fréquents. Mais ce sont encore des chiffres maxima. Les chiffres minima sont au contraire de 146 et même de 125 francs par an, ce qui est véritablement bien peu. On peut dire que la moyenne varie de 240 à 300 francs. Ces pensions s'obtiennent généralement à partir de cinquante-cinq ans d'âge et au bout de trente ans de service. Dans certains établissements on ajoute 25 francs par année de service supplémentaire. Ces chiffres ne concernent que les ouvriers. Pour leurs veuves le maximum de la pension paraît être de 365 francs par an, le minimum

de 75 francs. La pension ordinaire est de 180 à 220 francs. Tels sont, en ce qui concerne la vieillesse des ouvriers mineurs, les résultats auxquels parviennent, en combinant leurs efforts, la prévoyance et la libéralité[1]. Ce serait avoir l'enthousiasme facile de dire qu'ils soient très brillants. Tels qu'ils sont, cependant, ils font honneur à notre pays par rapport à certains pays étrangers où les caisses de secours et de retraites sont cependant obligatoires. En Belgique, par exemple, la dépense moyenne que s'imposent les exploitants, par tête d'ouvriers, n'est que de 33 francs, tandis qu'en France elle varie, ainsi que nous venons de le voir, de 42 à 50 francs, suivant le mode d'organisation des caisses. L'initiative privée et la liberté sont donc arrivés ici à des résultats dépassant ceux de l'obligation légale, et je ne suis pas de ceux qui s'en étonnent ni qui s'en affligent. Nous allons nous trouver en présence de résultats plus complètement satisfaisants en étudiant la condition des employés de chemins de fer.

Le système adopté par les six grandes compa-

1. Il faut également tenir compte des subventions indirectes qu'un certain nombre de compagnies accordent à leurs ouvriers sous forme d'allocations de chauffage et de loyers réduits ou gratuits, qui viennent améliorer le salaire ou la retraite.

gnies de chemins de fer français pour assurer l'avenir de leurs agents varie avec chaque compagnie. D'importantes modifications, et toujours dans un esprit de plus en plus favorable aux ouvriers, ont même été successivement apportées par chacune de ces compagnies à leurs règlements intérieurs. Mais toute cette organisation repose cependant sur un principe commun, l'alliance de la prévoyance et de la libéralité. D'une part, en effet, les retenues exercées sur le traitement sont obligatoires pour tous les agents commissionnés[1]; et, d'autre part, la compagnie intervient, dans une proportion plus ou moins considérable, pour parfaire la pension que ses propres versements assureraient à chaque agent. Au premier abord, il peut sembler que la compagnie d'Orléans suive un système différent, car elle n'opère pas de retenues sur le traitement de ses agents, et c'est au moyen d'un prélèvement opéré sur ses bénéfices qu'elle assure leurs pensions de retraite. Mais comme, d'une part, ce prélèvement opéré par la compagnie sur ses bénéfices au profit de ses agents a le carac-

1. Pour les agents non commissionés, le versement n'est pas obligatoire, mais à tous ceux d'entre eux qui acceptent une retenue sur leurs salaires, les compagnies assurent les mêmes avantages qu'aux agents commissionnés.

tère d'une libéralité, et que, d'autre part, au lieu de remettre en espèces à chaque agent la part qui lui revient, elle place d'office cette part en son nom, c'est bien, sous une forme différente, l'application du même principe. Quant aux détails, les dispositions varient avec le règlement adopté par chaque compagnie. La contribution de la compagnie est tantôt égale à la retenue exercée sur le traitement de l'agent, tantôt supérieure. Tantôt la pension est constituée avec capital aliéné; tantôt, si l'agent le préfère (mais en ce cas la pension est moins forte), le capital est réservé, c'est-à-dire qu'après lui ses ayants droit en toucheront le remboursement. Tantôt les compagnies administrent elles-mêmes leur fonds de retraites, comme l'Est, le Lyon, le Midi; tantôt elles versent au nom de leurs agents à la caisse de l'État, comme l'Ouest, le Nord et l'Orléans. L'âge et les conditions de la mise à la retraite, facultative ou anticipée, varient également, ainsi que les bases d'après lesquelles s'établit le calcul de la pension. Mais le relevé de toutes ces différences nous entraînerait trop loin; bornons-nous aux résultats d'ensemble. D'après les derniers rapports publiés par les compagnies, le nombre des agents participant aux différentes caisses de retraite s'élevait à 128 920. C'est là assurément

un chiffre satisfaisant. Toutefois il faut, comme toujours, pénétrer un peu dans le détail si l'on veut se rendre compte de la situation qu'assurent à chacun les différents règlements dont je viens d'indiquer d'une façon si sommaire les dispositions principales[1]. Comme tous les agents de la compagnie, depuis les ingénieurs en chef jusqu'au dernier cantonnier ou graisseur, participent aux caisses de retraite, il est évident que le montant des pensions servi par ces caisses est très inégal; mais il est presque superflu de dire que le plus grand nombre de ces pensions ne dépasse pas un chiffre assez modeste, puisqu'il y a beaucoup de graisseurs ou de cantonniers pour un seul ingénieur. La compagnie du Midi est la seule qui imprime tous les ans un tableau indicatif du montant des pensions liquidées par elle dans le courant de l'exercice. D'un de ces tableaux il résulte que, sur 150 pensions liquidées en 1883, 136 étaient attribuées à des agents qu'on peut considérer comme appartenant à la classe ouvrière : 4 qui ne dépassaient pas 400 francs, étaient attribuées à de simples éclu-

1. Si l'on voulait tenir compte de tout ce qui est fait par les compagnies pour améliorer la condition de leur nombreux personel, il faudrait ajouter encore les sommes considérables dépensées par elles en secours médicaux et allocations de toute nature.

siers, 8 s'élevaient de 400 à 500 francs; 4 de 500 à 600 francs; toutes les autres dépassaient 600 francs. Je n'ai fait ce relevé que pour les retraites normales; les retraites anticipées ou les retraites de survivance, attribuées à des veuves, s'élevant naturellement à des chiffres moindres. On peut dire que ces chiffres sont à peu près les mêmes dans toutes les compagnies. Cependant deux d'entre elles assurent à leurs employés un minimum de pension qui est à l'Ouest de 500 francs, à l'Est de 500 francs pour les employés célibataires, de 600 francs pour les employés mariés. Nous sommes loin, comme on voit, des chiffres de pensions véritablement un peu exiguës attribuées aux ouvriers mineurs, et on peut dire qu'en France il ne dépend que des agents, commissionnés ou non, employés dans les chemins de fer, d'assurer l'avenir de leur vieillesse, et dans des conditions beaucoup plus favorables qu'en tout autre pays. C'est ce qui ressort, en particulier, d'un travail très intéressant de M. Eddy sur la situation comparative des employés de chemins de fer en France et en Angleterre.

Les six grandes compagnies de chemins de fer dont je viens de parler ne sont pas les seules qui assurent à leurs employés des avantages semblables. La compagnie des chemins de fer de l'État, celle de

l'Est algérien, la compagnie générale des eaux, celle du gaz, les grandes compagnies d'assurances, enfin une foule de sociétés industrielles ou d'usines privées, dont je ne veux citer aucune, ne pouvant les citer toutes, ont établi d'après ce même principe des caisses qui assurent d'une façon satisfaisante la vieillesse de leurs ouvriers; et, si j'insiste sur ce point, c'est pour montrer combien on est injuste envers notre temps et notre pays quand on ne veut tenir aucun compte de ces efforts et de ces résultats. Mais le principe sur lequel sont fondées toutes ces institutions, quel est-il? C'est, ne l'oublions pas, la combinaison de la prévoyance et de la libéralité. Si l'une ou l'autre faisait défaut, on n'arriverait pas à des résultats aussi satisfaisants. En veut-on la preuve? Qu'on déduise du montant de ces pensions que j'ai données tout à l'heure, soit la quotité proportionnelle aux versements des agents, soit le complément dû à la libéralité de la compagnie, et l'on retombera tout de suite à des chiffres à peine suffisants pour satisfaire aux besoins indispensables de l'existence. De tout l'ensemble de cette étude se dégage donc une conclusion : c'est que, pour résoudre cette question, difficile entre toutes, de l'avenir du travailleur et pour assurer sa vieillesse, il ne suffit, en règle générale et sauf exception, ni

de cette vertu privée qui s'appelle l'économie, ni de cette vertu sociale qui s'appelle (car il est temps de se servir du mot propre) la charité. Il faut que l'une et l'autre joignent leurs efforts et contractent alliance : le succès même partiel du combat contre la misère est à ce prix. Avant de reprendre et de développer cette conclusion d'une façon plus générale, il nous faut cependant chercher encore ce qu'on peut demander à ces modes nouveaux de rémunération ou d'organisation du travail qu'on appelle la participation aux bénéfices et la coopération.

VII

LA COOPÉRATION

La coopération et la participation aux bénéfices ont donné lieu à de nombreuses et intéressantes études. Pour ne parler que des plus récentes, je citerai l'ouvrage très complet et très instructif de M. Hubert-Valleroux sur *le Mouvement coopératif en France et à l'étranger*, celui de M. Fougerousse sur *les Patrons et les Ouvriers de Paris;* enfin, sur la question spéciale de la participation aux bénéfices, les courts mais substantiels écrits de M. Charles Robert. Le *Bulletin de la participation aux bénéfices* dont M. Charles Robert est le directeur, la *Réforme sociale*, organe des disciples de M. le Play, contiennent également sur ces matières des articles

instructifs où j'ai beaucoup puisé. A mes yeux cependant, tous ces documents le cèdent peut-être en intérêt à ceux qu'on trouve dans les procès-verbaux de la commission d'enquête parlementaire sur la situation des ouvriers de l'industrie, dont j'ai souvent parlé, et dans ceux de la commission extra-parlementaire des associations ouvrières nommée en 1883 par le ministre de l'intérieur. C'est un peu la mode en notre pays de lancer des épigrammes contre les commissions d'enquête, et je ne voudrais pas répondre que moi-même je m'en sois toujours abstenu. Mais, s'il est difficile de ne pas se laisser aller à un peu de raillerie vis-à-vis de ces commissions aux ambitions démesurées, qui faute d'avoir su se borner n'ont pas su écrire... leur rapport en temps utile (tel est, en particulier, le cas de la commission d'enquête parlementaire), il serait d'un autre côté tout à fait injuste de ne pas leur savoir gré des informations précieuses qu'elles ont pris la peine de recueillir pour nous. Rien ne vaut, en effet, sur ces questions difficiles, le témoignage d'hommes qui viennent vous raconter avec ingénuité, les uns leurs chimères et leurs mécomptes, les autres leurs efforts et leurs récompenses. C'est à l'aide de ces documents divers que je voudrais demander d'abord à la coopération, puis à la

participation aux bénéfices, le secret des espérances qu'elles ont fait naître et en discuter le bien-fondé.

Qui donc a dit qu'une question bien posée est à moitié résolue ? S'il en est ainsi, cherchons à définir ce qu'on entend par coopération. A ne consulter que l'étymologie, le mot de coopération voudrait dire tout simplement : travail en commun. Il y aurait coopération toutes les fois que deux ou plusieurs personnes travaillent à une même œuvre. Coopérateurs en ce sens seraient le musicien qui a composé la partition d'un opéra et l'auteur dramatique qui a écrit le *libretto ;* coopérateurs également l'architecte qui a conçu le plan de la nouvelle façade du Palais de Justice, l'entrepreneur de maçonnerie qui a exécuté ce plan sous la surveillance de l'architecte ; et les ouvriers des différents corps d'état qui y ont travaillé sous les ordres de l'entrepreneur; coopérateurs enfin, le fabricant qui a imaginé un meuble d'un nouveau modèle, le menuisier qui en a assemblé les morceaux, l'ébéniste qui y trace des incrustations, le sculpteur qui ajoute des moulures. Est-ce là ce que, dans la langue économique moderne, on entend par coopération ? Non seulement ce n'est pas cela, mais c'est presque le contraire. On appelle coopération une association contractée entre tra-

vailleurs manuels qui ont contribué à la fabrication d'un produit ou à l'exécution d'une entreprise, en vue de vendre directement ce produit ou de toucher la rémunération de cette entreprise. Cette association a pour résultat de faire disparaître l'intermédiaire qui généralement paie au travailleur un prix convenu au préalable et se récupère ensuite de cette avance par la vente du produit ou le bénéfice de l'entreprise; c'est-à-dire le patron. Ainsi donc on pourrait définir la coopération : un mode d'organisation du travail qui supprime un des coopérateurs habituels, et le terme choisi peut ne pas sembler d'une parfaite exactitude. Mais il n'importe, pourvu qu'on s'entende sur le mot, et qu'en parlant de coopération, on sache exactement ce qu'on veut dire.

Supprimer le patron, tel est donc le but de la coopération. Et pourquoi supprimer le patron? Pour supprimer le salaire. Aux yeux des partisans de la coopération, le salaire est en effet un mode de rémunération du travail arriéré, et de plus attentatoire à la dignité de l'homme; c'est le dernier vestige d'une organisation sociale qui a trop duré, car c'est une forme atténuée du servage, comme le servage était une forme atténuée de l'esclavage. Mais l'esclavage et le servage ont disparu; ainsi

disparaîtra le salaire, remplacé par la coopération qui, au dire de John Stuart Mill « doit régénérer les classes populaires et par elles la société elle-même et qui sera l'évolution la plus féconde que le progrès et la science aient jamais opérée ».

Certes, si la coopération devait remplacer le salaire, le résultat, bon ou mauvais, ne serait pas mince, et l'évolution tirerait à conséquence. Mais qu'a donc le régime du salaire de si odieux et de si attentatoire à la dignité humaine, qu'il en faille souhaiter la disparition? Le salaire n'est autre chose que la rémunération en argent d'un effort dépensé ou d'un service rendu; effort physique ou intellectuel, service matériel ou moral, il importe peu. Je ne crois pas qu'on puisse contester l'exactitude de la définition. Or, à ce compte, quiconque dans la société ne vit pas exclusivement du revenu de son capital ou de la vente de ses produits appartient à la catégorie des salariés. Seulement il est convenu qu'on appelle traitement le salaire d'un agent de l'État, ambassadeur ou chef de bureau, appointements celui d'un employé de commerce, indemnité celui d'un député ou d'un sénateur, honoraires celui d'un avocat ou d'un médecin, jetons de présence celui d'un administrateur de com-

pagnie industrielle, gages celui d'un domestique. Mais tous n'en touchent pas moins une certaine somme en espèces en échange de l'effort dépensé ou du service rendu par eux. Si donc le terme de salaire s'emploie plus généralement pour désigner la rémunération du travail manuel, ce terme spécial ne répond cependant point à un contrat d'une nature particulière, et si la coopération parvenait à supprimer le salariat dans l'industrie, ce seraient les ouvriers qui occuperaient dans le monde des travailleurs de tout rang une situation exceptionnelle et privilégiée.

J'ai dit privilégiée; le mot est-il bien juste? Est-ce bien un privilège que de ne point demander au contrat de salaire la rémunération de son travail ou de sa peine, et d'attendre cette rémunération d'un bénéfice nécessairement incertain et éventuel? Ce n'est pas, en effet, à la condition du propriétaire ou du rentier qu'il faut comparer celle du salarié (il est évident que cette condition est préférable), mais à celle de l'homme qui dépend, sinon pour son pain quotidien, du moins pour son gain annuel d'un profit plus ou moins aléatoire. Pour prendre un exemple, quelle est la position la plus enviable, celle d'un employé aux grands magasins du Bon-Marché, ou celle d'un petit mercier de la

rue du Bac? Incontestablement la situation de l'employé est préférable, si, comme il est bien possible, le petit mercier joint péniblement les deux bouts et balance à grand'peine son doit et son avoir. Mais à profit égal, dira-t-on? Alors cela dépend des caractères. L'employé est moins libre; tous les jours il faut qu'il se rende au magasin à une certaine heure; il reçoit des ordres, il est exposé à des reproches, à des injustices même; mais en revanche il est assuré de sa rémunération mensuelle; il sait que, quoi qu'il arrive, sa peine ne sera pas perdue, et que sans préoccupations, sans soucis, sans autre effort et responsabilité que l'accomplissement d'une besogne uniforme, son pain quotidien et celui de sa famille ne sauraient venir à lui manquer. Le petit mercier, au contraire, doit s'inquiéter de tout, penser à tout; il faut qu'il se pourvoie au printemps des marchandises d'automne, et en été des marchandises d'hiver. Il faut qu'il achète à un certain prix pour revendre à un autre, qu'il calcule à l'avance son bénéfice, et qu'il soit assez heureux pour le réaliser. S'il se trompe dans quelqu'une de ses prévisions (et leur réalisation dépend autant des circonstances que de lui-même), c'est d'abord la gêne, puis la faillite, puis la misère. Sans doute il est son maître, et il ne dé-

pend que de lui-même; mais tel tempérament, telle nature peuvent trouver (et je ne sais si ce n'est pas le plus grand nombre) que cette liberté est achetée au prix de bien des soucis, et que mieux vaut un peu moins d'indépendance avec un peu plus de sécurité.

Bien plus, la situation peut être retournée au point que la condition de salarié devienne une condition privilégiée. Qu'un industriel qui emploie un certain nombre d'ouvriers s'aperçoive, en faisant son bilan de fin d'année, que l'exercice se solde pour lui par une perte : qui supportera cette perte ? C'est lui seul. Et cependant, lorsqu'il payait tous les mois ses ouvriers, il ne faisait que précompter à leur profit une part des bénéfices qu'il espérait tirer du produit de leur travail. S'il avait prévu que ce bénéfice se tournerait en perte, peut-être ne les aurait-il pas fait travailler du tout. Que cette situation fâcheuse se renouvelle pendant plusieurs années de suite, qu'à une période de prospérité succède pour cet industriel une période de gêne, est-ce que ses ouvriers s'en apercevront immédiatement? Est-ce que la première chose qu'il fera sera de réduire leurs salaires proportionnellement à ses pertes? Le voulût-il que le plus souvent il ne le pourrait pas, car ses ouvriers l'abandonne-

raient au profit d'un concurrent plus fortuné. Il continuera de les payer régulièrement jusqu'au jour où il fera faillite, tandis qu'il laissera peut-être ses fournisseurs impayés et les effets portant sa signature en souffrance. Enfin, le lendemain de sa faillite, ce seront encore ses ouvriers qui au moins pour le salaire du dernier mois seront payés *par privilège,* dit le code de commerce, avant les autres créanciers.

La condition du salarié n'a donc, en soi-même, rien d'humiliant, ni de rigoureux, puisque l'immense majorité de ceux qui vivent de leur travail savent s'en accommoder et puisque, en échange d'une moindre indépendance, elle assure une plus grande somme de sécurité. Mais si telle est la réalité des choses, si le contrat de salaire qui existait déjà au temps de l'esclavage et du servage présente ce caractère de permanence et d'universalité auquel on reconnaît les grands faits d'ordre naturel, ne doit-on pas dire *a priori* que la coopération, envisagée comme un mode nouveau de rémunération du travail destiné à remplacer le salaire, est une conception fausse, chimérique et qui doit fatalement aboutir à un mécompte désastreux? Ce n'est pas impunément, en effet, qu'on s'efforce d'aller à l'encontre des lois générales sous l'empire desquelles le

monde a toujours vécu et marché. A ce point de vue, le salaire ne présente pas un moindre caractère de nécessité et de permanence que la propriété, et le collectivisme n'est guère plus chimérique que la coopération envisagée comme une évolution économique destinée à faire disparaître ce mode antique de rémunération du travail. Que cependant la coopération ait été ainsi entendue par bon nombre de ses prôneurs, nous en avons eu la preuve par ces paroles de John Stuart Mill que j'ai citées tout à l'heure et nous en trouvons la confirmation dans le discours prononcé par M. Waldeck-Rousseau, ci-devant ministre de l'intérieur, à la première séance de la commission d'enquête extra-parlementaire nommée par lui, discours qui a eu naturellement les honneurs de la reproduction au *Journal officiel*: « Je crois, disait le ministre, qu'on ne trouvera une solution pacifique et progressive de la question sociale qu'en *amenant* les travailleurs à demander la rémunération de leurs efforts de moins en moins *au louage d'ouvrage* et de plus en plus à l'*association*. Il faut les habituer à réunir, à concentrer, à solidariser des forces qui sont impuissantes dans l'isolement et qui seront merveilleusement fécondes dans leur groupement, dans la communauté d'une entente et d'une action

raisonnée. » Et, plus loin : « Il faut travailler à cette *transformation* par une initiation progressive. Il faut montrer que la chose est possible et prouver par des faits que les ouvriers peuvent utilement, pratiquement, substituer le groupement, l'association au procédé courant auquel ils ont jusqu'à présent demandé la satisfaction de leurs besoins : l'augmentation du prix auquel ils louent leurs services. »

D'après ce programme, il ne s'agirait donc point de modifier la législation en vue d'assurer aux ouvriers la liberté (dont, au reste, ils ne sont nullement privés) de s'associer comme les autres citoyens. Il s'agirait de les *amener* à considérer le louage d'ouvrage comme un mode de rémunération du travail qui aurait fait son temps et à remplacer ce mode vieilli par le groupement et l'association. Il s'agirait de les préparer à cette transformation, de les endoctriner en leur démontrant l'excellence de ce procédé nouveau et de leur en inculquer les principes par la voie de la persuasion gouvernementale. Eh bien ! lorsque les chefs d'un grand pays qui ont, dans une certaine mesure, charge non pas d'âmes, mais d'intelligences, tiennent un langage aussi creux et aussi imprudent, c'est le devoir de ceux qui ont à cœur les intérêts

véritables des ouvriers sans avoir aucune raison pour les flatter, de leur répéter que la coopération ainsi entendue est un leurre, que le groupement, ni l'association ne parviendront jamais à remplacer le louage d'ouvrage et que ce mode de rémunération du travail, loin de promettre des résultats d'une fécondité merveilleuse, comporte au contraire par lui-même assez de difficultés et de périls pour que les intéressés fassent bien d'y regarder à deux fois avant de s'y engager.

Au surplus, s'il était besoin de démontrer les dangers d'un pareil langage dans la bouche d'un chef de gouvernement, il ne faudrait pas aller bien loin pour en fournir la preuve. On la trouverait dans les procès-verbaux mêmes de la commission d'enquête extra-parlementaire. Voici, en effet, dans quels termes un ouvrier, délégué par un grand nombre de ses camarades, a cru devoir répondre au discours de M. Waldeck-Rousseau : « Il appartenait au gouvernement républicain de s'occuper enfin des déshérités, de ceux auxquels on a sans cesse imposé une lourde part des charges sociales et qu'on a toujours oubliés dans la répartition des bénéfices. Votre enquête peut avoir pour résultat de sauver les ouvriers et avec eux la société des désespoirs violents. L'ouvrier n'est point d'une

autre race que les favorisés de la science et de la fortune ; il souffre, parce qu'il sent qu'il n'a pas dans la famille française la place qu'il mérite d'occuper. C'est lui, le paria, qui, dans les tournois pacifiques de l'industrie, contribue à la gloire du pays, c'est lui qui ferait la sécurité de ses frontières si jamais elles étaient menacées. Nous remercions donc le ministre qui a compris que le plus grand souci du législateur doit être de travailler à l'instruction de l'ouvrier et qu'en l'élevant sans cesse en bien-être et en dignité, on augmente la richesse et la grandeur de la France. »

Or, s'il arrivait par aventure que l'enquête en question n'eût pas pour résultat d'élever en bien-être et en dignité ces déshérités et ces parias, si elle les laissait, comme il serait bien possible, dans la même situation que devant, et si le législateur ne parvenait à leur assurer ni une part plus large dans la répartition des bénéfices, ni une place plus importante dans la grande famille française, ne serait-il pas à craindre qu'ils ne retournassent aux désespoirs violents, et le ministre qui aurait contribué à surexciter chez eux ces illusions ne serait-il pas un peu responsable de ces désespoirs et de ces violences ?

Est-ce à dire cependant que l'association de cer-

tains ouvriers pour fabriquer et vendre directement à leur profit les produits de leur travail ou pour entreprendre une tâche déterminée et en toucher la rémunération soit toujours une entreprise chimérique, fatalement vouée à l'insuccès? En d'autres termes, la coopération considérée non plus comme le dernier terme d'une évolution économique et comme un mode perfectionné d'organisation du travail, mais comme une forme spéciale de société commerciale ou industrielle, est-elle une aventure nécessairement dangereuse que le législateur doit voir avec défaveur et dont les gens avisés font bien de se méfier? Ceci est une tout autre question dont il faut demander la solution à l'expérience et aux faits. Si l'on se bornait à consulter l'histoire, sa réponse ne serait pas très encourageante. Par deux fois au lendemain de 1848 et pendant les dernières années de l'Empire, les sociétés coopératives de production (je ne parle pour le moment que de celles-là) ont tenté de s'établir dans notre pays; par deux fois, elles ont échoué. Mais, comme ce double échec est explicable par certaines circonstances historiques ou par certaines fautes financières dont on trouvera le récit très complet dans l'ouvrage de M. Hubert-Valleroux, j'irai droit à cette troisième tentative qui

se poursuit depuis quelques années sous nos yeux et dans des conjectures essentiellement favorables.

Ceux qui nourrissent une médiocre confiance dans la coopération ont pu dire et répéter que ce mouvement nouveau était purement factice, que les encouragements officiels en étaient l'unique cause et que, sans ces encouragements, le plus grand nombre des sociétés coopératives, fondées dans ces dernières années, n'auraient ni subsisté, ni même pris naissance. On ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a une grande part de vérité dans cette assertion. Il est hors de doute, en effet, que la ville de Paris d'abord, M. Floquet étant consul, l'État ensuite, M. Gambettta étant grand-vizir, ont, irrégulièrement et en dehors de toute adjudication, accordé à des sociétés coopératives des concessions de travaux en leur faisant des remises de faveur et leur ont procuré une prospérité un peu factice. Mais certaines sociétés se sont, d'autre part, formées spontanément en dehors de toute ingérence officielle, et cela, chose curieuse, sous l'impulsion d'ouvriers qui voulaient se soustraire à la tyrannie non pas de leurs patrons, mais de leurs camarades : « C'est au moment de la grève que nous nous sommes constitués, a déclaré

devant la commission d'enquête extra-parlementaire le délégué de l'association coopérative des charpentiers de La Villette. Nous n'étions pas au nombre des charpentiers qu'on voyait alors dans les réunions; nous gagnions presque tous 1 franc par heure. Nous étions forcés de faire grève *par amour-propre*. Nous ne savions où on voulait nous mener... Nous nous sommes dit : Il faut tout de même travailler. On a parlé d'une association et aussitôt nous avons pensé à nous constituer; nous avons pensé qu'il fallait faire cela le plus tôt possible : en huit jours, nous nous sommes constitués sans bien comprendre ce que nous entreprenions, et notre capital de 30,000 francs était versé. »

Voici maintenant l'histoire de la *Coopération typographique* racontée par son directeur : « J'ai l'honneur d'être prote à *la Petite République française;* une partie des ouvriers que j'avais embauchés ne faisaient pas partie du syndicat typographique de la rue de Savoie, dont les règlements ne conviennent pas à tout le monde. Un beau jour, on est venu sommer l'administration de *la Petite République française* de renvoyer ses ouvriers. J'ai répondu que les ouvriers ne *travaillaient pas au-dessous du tarif,* qu'ils avaient

toujours fait leur devoir et qu'il n'y avait pas de raison pour les renvoyer. Immédiatement sommation d'avoir à exécuter ce que demandait le syndicat de la rue de Savoie qui menaçait de faire vider les ateliers par ses adhérents. Dans cette situation je dus prendre des hommes qui n'appartenaient à aucun syndicat et je leur montrai que, pour éviter toutes ces difficultés, il n'y a qu'un moyen : la coopération. Ce fut le point de départ de notre association. » Et il ajoutait ces paroles bien curieuses, parce qu'elles jettent une singulière lumière sur ce qui se passe parfois dans le sein des corporations : « Quel était le résultat de ces grèves ? Un ouvrier pendant dix ans était resté dans la même imprimerie; il avait acquis par son assiduité et son travail la confiance de son patron et était arrivé au grade de metteur en page ; tout à coup une grève survenait. Il était obligé de partir, sous peine de forfaire à la corporation. »

Ainsi le désir de se soustraire à la tyrannie de leurs camarades a eu peut-être autant de part que les encouragements officiels dans la renaissance des sociétés coopératives. A ces deux causes, il en faut ajouter une troisième : c'est le concours que ces sociétés ont trouvé dans un établissement financier de création récente : la *Caisse centrale*

populaire. Cet établissement n'a pas été fondé (comme l'avait été sous l'Empire certaine caisse d'escompte des associations ouvrières) en vue de venir exclusivement en aide aux sociétés coopératives; c'est une institution financière comme tant d'autres et quelques-unes des affaires qu'elle commandite ou poursuit, telles, par exemple, que l'entreprise du chemin de fer trans-saharien, n'ont rien de populaire, ni surtout de central. Mais fort habilement, — et j'ajoute fort légitimement, — elle a cherché dans des avances faites aux sociétés coopératives un moyen d'étendre sa clientèle et elle procède d'une façon beaucoup plus judicieuse que la défunte caisse d'escompte, de philanthropique mémoire. Au lieu d'avancer sur leur unique dénomination des sommes considérables à des sociétés qui n'ont point fait leurs preuves, elle ouvre à celles qui justifient d'une commande importante un crédit proportionnel à cette commande, et, en même temps, elle les excite à souscrire un certain nombre d'actions de la *Caisse centrale populaire* et à y verser leurs épargnes. Sans doute, elle ne fait point de cette application nouvelle du crédit mutuel une condition de ses avances; mais elle y met une telle insistance, que quelques-uns des administrateurs de sociétés coopératives dont la

commission d'enquête extra-parlementaire a reçu les dépositions s'y sont, à ce qui paraît, trompés. Il faut convenir, en effet, que, si le directeur de la *Caisse centrale populaire* tenait d'une main un paquet de billets de banque qu'il offrait de leur prêter et de l'autre une liasse d'actions qu'il les engageait à souscrire, il devait leur être assez difficile d'accepter les uns et de refuser les autres. Quoi qu'il en soit de ce petit fait, ces différentes causes réunies ont singulièrement favorisé, depuis trois ou quatre ans, l'essor des sociétés coopératives, et l'on ne saurait imaginer de circonstances plus favorables pour rechercher ce qu'il en faut attendre.

D'après les documents les plus récents, il existait à Paris (je ne parle pas de la province, où le mouvement est presque nul) 74 sociétés coopératives de productions. Sur ce nombre, 4 dataient de 1848 ou 1849, 6 des dernières années de l'Empire, 4 des premières années de la République. Les autres, c'est-à-dire en tout 60, étaient nées du dernier mouvement Ces diverses sociétés comptaient un nombre d'adhérents très inégal. L'une d'entre elles, l'Imprimerie nouvelle, n'en avait pas recruté moins de 1,348. D'autres allaient jusqu'à 250 (menuisiers), 191 (bâtiments), 183 (charpentiers),

160 (bijoutiers en doublé). En revanche, un grand nombre ne comptent que 10,9, et descendent même jusqu'à 5 associés. Au total, les sociétés coopératives ne comptent pas plus de 4,930 associés. Si le nombre de ces sociétés peut paraître, au premier abord, assez élevé, le chiffre de leurs adhérents est donc, en réalité, très restreint par rapport à l'ensemble de la population ouvrière parisienne, et c'est là une première constatation qui a son intérêt.

D'après ce même document, les sociétés coopératives excercent les métiers les plus variés, et il semble au premier abord que l'instrument soit assez souple pour se prêter à tous les genres d'industrie. Mais, en y regardant de près, on s'aperçoit que la formation de ces sociétés n'est possible qu'à la double condition d'une grande prépondérance de la main-d'œuvre et d'une immobilisation du capital assez faible. Toutes appartiennent à la petite ou à la moyenne industrie, aucune à la grande, et cette seule observation suffirait à montrer combien, même en mettant toute chose au mieux, la coopération est une solution insuffisante pour améliorer la condition de la plus grande partie des travailleurs. Comment en serait-il autrement, et comment la coopération pourrait-

elle être applicable dans la grande industrie, alors que la puissance d'un établissement industriel est en raison directe du capital engagé et que les sociétés coopératives les plus prospères n'ont jamais pu réunir un capital de plus de 200 à 500,000 francs? Une seule, celle des lunetiers, qui date de 1849, possède un capital versé de 1 300 000 francs. Le capital d'un très grand nombre d'autres n'atteint pas 20 000 francs et descend parfois jusqu'à 4 ou 5000 francs. Or, il n'est guère de petit marchand dont le fond de commerce et de roulement réunis n'atteignent à cette somme. L'ensemble des capitaux engagés dans les sociétés coopératives ne dépasse pas, au surplus, 5 480 000 francs. Il y a donc une certaine exagération dans cette expression : *l'ampleur du mouvement coopératif*, dont se sert, dans un travail au reste très intéressant et très substantiel, l'honorable M. Barberet, rapporteur de la commission d'enquête extra-parlementaire et chef du bureau des associations professionnelle. N'était même l'intérêt qui s'attache à l'idée coopérative elle-même, personne ne songerait assurément à s'inquiéter des résultats d'une aussi modeste tentative. Si peu concluants qu'ils puissent être, ces résultats sont loin, cependant, d'être décourageants.

Constatons d'abord que quelques-unes de ces sociétés datent des dernières années de l'Empire et même de la République de 1848. Ce sont précisément les plus prospères. Il n'y a donc dans l'idée de la coopération elle-même, c'est-à-dire dans la vente directe de leurs produits par les ouvriers, rien qui conduise fatalement à l'insuccès. Tout dépend de la façon dont les affaires sociales sont gérées. A ce point de vue, et par comparaison aux essais antérieurs, de grands progrès ont été certainement réalisés par les ouvriers, qui se sont repris à espérer en l'avenir de la coopération. Ceux d'entre eux qui sont venus déposer devant la commission d'enquête ont tenu, à peu d'exceptions près, le langage d'hommes très sensés, très positifs en affaires et nullement portés aux utopies. Ce langage repose de celui qu'on entend trop souvent dans les congrès ouvriers ou dans les réunions publiques, et montre une fois de plus combien on aurait tort de juger la classe ouvrière d'après un petit noyau d'hommes, — toujours les mêmes, — qui parlent en son nom et par lesquels elle a malheureusement la faiblesse de se laisser représenter. Encore même ceux-là qui viennent déposer devant les commissions d'enquête (et c'est là une observation très juste faite par le président de la

Chambre de commerce de Paris, M. Dietz-Monin) ne représentent-ils pas toujours l'élément le plus paisible et le plus laborieux de la classe ouvrière. Derrière eux, il y a toute une catégorie d'ouvriers qui n'ont ni le goût ni le temps de venir déposer devant les commissions. Ceux-là travaillent leurs six jours de la semaine, gémissent des grèves et ne déclament ni contre la société, ni contre le salaire, ni contre leurs patrons. Mais, même dans cette catégorie un peu plus remuante des déposants, il est impossible de ne pas constater également un réel progrès dont il faut se réjouir. La coopération a été pour eux une excellente école. Elle les a initiés aux difficultés de la production et leur a appris qu'il ne suffisait pas toujours d'être patron pour gagner de l'argent et dormir tranquille. Elle leur a appris également qu'à une seule condition les sociétés coopératives pouvaient réussir, c'était d'être administrées comme toutes les sociétés commerciales.

Une des principales causes qui ont amené sous l'Empire l'échec des sociétés coopératives, c'est que leurs adhérents entendaient faire de chacune d'elle une République, selon le régime, alors en faveur, de l'amendement Grévy, c'est-à-dire sans président. Dans les unes, il n'y avait pas

de gérant; dans les autres, le gérant devait être changé tous les six mois; ceux dont les pouvoirs avaient une plus longue durée se voyaient, par les statuts, resserrés dans des limites si étroites, qu'en réalité ils ne pouvaient rien gérer du tout. Les sociétés coopératives de création récente ont suivi un tout autre système. Elles n'ont pas hésité à investir les hommes qu'elles ont mis à leur tête des pouvoirs les plus étendus. Le délégué d'une de ces sociétés, expliquant devant la commission d'enquête l'organisation et les pouvoirs du conseil de gérance qu'il présidait, a qualifié ainsi le système : « En somme, c'est la République autoritaire. » Et, comme le président de la commission s'écriait, avec une vertueuse indignation : « Vous trouvez cela bon? » l'ouvrier répondit avec sang-froid : « Puisque c'est la seule possible ! »

Une autre conséquence non moins remarquable de ce changement dans l'état des esprits, c'est que, à la différence de leurs devanciers, les nouveaux adhérents des sociétés coopératives ne paraissent, en y entrant, avoir obéi à aucune rêverie ambitieuse. Plus sensés que quelques-uns de leurs conseillers, la substitution universelle de l'association au salaire et l'accession du prolétariat au capital les préoccupe médiocrement. Ce qu'ils se proposent, c'est,

en vendant eux-mêmes leurs produits ou en louant directement leurs services, de partager entre eux le bénéfice qui, d'ordinaire, une fois la main-d'œuvre rémunérée, revient au patron ou à l'entrepreneur. Quant à la condition générale de la classe ouvrière, ils ne semblent pas s'en inquiéter beaucoup, et c'est même le reproche adressé à la coopération par les théoriciens du parti que d'enfanter l'égoïsme.

Les coopérateurs auraient, à la vérité, assez mauvaise grâce à prétendre qu'ils travaillent à émanciper leurs frères de la servitude du salariat, lorsque pour la plupart eux-mêmes emploient des salariés. Dès que les sociétés coopératives ont vu se grossir l'importance de leurs opérations et le chiffre de leurs affaires, elles ont senti la nécessité d'employer des agents payés à la tâche ou à la journée. Elles sont devenues, en un mot, ce qu'un ouvrier non coopérateur appelait avec amertume : *des boîtes à petits patrons.* Il est vrai qu'elles appellent à leur tour leurs ouvriers des *auxiliaires*, comme à une certaine époque on appelait les domestiques des *officieux;* mais c'est toute la différence. Quelques-unes, en très petit nombre, admettent leurs auxiliaires au partage de leurs bénéfices. Mais la grande majorité s'y refuse par cette

raison que les coopérateurs, courant seuls la chance de la perte, doivent seuls aussi participer au gain. C'est à coup sûr un des résultats les plus inattendus, mais aussi les plus curieux de l'entreprise coopérative, que d'avoir démontré par l'expérience la nécessité du salariat dans toute organisation industrielle un peu compliquée. La force des choses a de ces ironies, et les défenseurs de ce contrat, vieux comme le monde, que les Romains, dans la précision de leur langue juridique, caractérisaient en trois mots : *do ut facias*, ne pouvaient être mieux vengés.

En résumé, l'expérience du mouvement coopératif est assez avancée pour qu'on en puisse tirer la conclusion suivante. Considérée comme un mode d'organisation du travail ayant pour but d'assurer à quelques travailleurs associés un bénéfice supérieur à celui de la rétribution ordinairement allouée à la main-d'œuvre, la coopération n'a rien qui soit chimérique ni qui la condamne à l'insuccès, puisque certaines sociétés, fondées sur ce principe, ont déjà de vingt à trente ans de durée. Mais, pour y réussir, plusieurs conditions sont nécessaires. La première, c'est que les travailleurs ainsi groupés soient des ouvriers habiles, zélés, âpres à la besogne, et non pas des idéologues poursuivant

une expérience sociale. La seconde, c'est que ces sociétés soient administrées aux mêmes conditions que les sociétés commerciales ordinaires; qu'on y pratique (pour reproduire ici l'expression pittoresque que je citais tout à l'heure), le système de la République autoritaire, c'est-à-dire, en bon français, que les pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance soient suffisants pour que les tiers sachent à qui ils ont affaire, qu'à chaque commande, ceux-ci ne se trouvent pas en présence de figures nouvelles et qu'ils puissent compter sur l'exécution scrupuleuse d'engagements à longue échéance, en un mot, que la direction de ces entreprises s'inspire non point des chimères d'une vaine égalité, mais des principes de hiérarchie, de subordination et d'esprit de suite indispensables au succès dans toute entreprise industrielle.

Enfin il est une troisième condition, celle-là plus difficile peut-être à faire accepter par les partisans de la coopération, parce qu'elle limite son essor et lui coupe en quelque sorte les ailes, c'est que les entreprises de cette nature ne comprennent point un personnel trop nombreux et que des capitaux trop considérables n'y soient point engagés. C'est là toucher à un point délicat sur lequel il faut cependant dire la vérité.

La direction d'une armée nombreuse d'ouvriers, la mise en valeur de capitaux importants exigent des dons de commandement et de prévoyance qui ne se rencontrent fréquemment chez personne. La tradition, l'expérience acquise de bonne heure, y peuvent suppléer dans une certaine mesure chez le patron, et c'est ainsi qu'on voit assez souvent (pas toujours) la prospérité de grands établissements industriels survivre à leurs fondateurs tout en passant aux mains d'héritiers qui ne les valent pas. Mais chez l'ouvrier qui, arrivé à l'âge mûr, doit faire son apprentissage du métier de patron, tout est à apprendre, et à moins que le don naturel n'y soit, il ne faut pas trop attendre de son habileté. Sans doute, à l'état exceptionnel, ces dons du génie commercial et industriel peuvent se trouver chez l'ouvrier tout comme chez le patron. Il les possédait assurément, ce modeste terrassier savoyard, qui avait fini par devenir l'entrepreneur des travaux du Saint-Gothard et qui est mort si tragiquement à la veille de la victoire, sur le champ de bataille où il avait si longtemps combattu. Mais l'ouvrier qui sentira germer en lui ces dons se résignera bien rarement à les mettre en commun et à les immobiliser en quelque sorte dans une société coopérative. Le plus souvent il préférera courir la

chance solitaire, travailler pour son compte et tenter la fortune à ses risques et périls. Il faut donc compter à l'avance que si les sociétés coopératives se recrutent dans l'élite des ouvriers au point de vue de la régularité dans la conduite et de l'assiduité au travail, en revanche, le personnel de leurs gérants ne dépassera pas, comme capacité, la bonne moyenne des ouvriers français. C'est assez pour réussir dans la petite industrie; ce n'est pas assez pour aborder la grande. Aussi peut-on dire que toute société coopérative dont le personnel et les opérations dépasseront certaines limites est fatalement vouée à l'insuccès. Je n'en veux pour preuve que l'histoire de l'*Imprimerie nouvelle*.

L'*Imprimerie nouvelle* figurait parmi les sociétés coopératives les plus anciennes, puisque sa constitution était antérieure à la guerre de 1870. Elle avait débuté modestement et prudemment au capital de 80 000 francs, dont 30 000 seulement versés; puis peu à peu elle avait développé ses opérations, élevé son capital, contracté des emprunts sous forme d'obligations, et lorsque le directeur et le président du conseil d'administration furent appelés à déposer devant la commission d'enquête extra-parlementaire, la prospérité de la société

paraissait à son comble. Ils parlaient avec un légitime orgueil de leur nouvelle et grandiose installation, de leurs dix machines à imprimer, de leurs deux générateurs de vingt chevaux, de leur machine de quarante. Bien plus ils annonçaient qu'encouragés par le « discours dans lequel M. le ministre de l'intérieur avait abordé résolument cette fameuse question sociale et *pris l'engagement de la résoudre* au moins partiellement », ils avaient décidé de doubler encore leur capital par l'émission de 2000 actions nouvelles. L'avenir leur paraissait plein de promesses, et ils se déclaraient prêts à accepter toutes les commandes. Au bout de quelques mois, qu'étaient devenues toutes ces espérances? La société était obligée de suspendre ses opérations et elle aboutissait bientôt à une liquidation. Je ne connais pas positivement les causes de ce désastre, mais il me suffit de savoir que le capital-actions et le capital-obligations réunis dépassaient 600000 francs, que les immobilisations en constructions et matériel atteignaient 634000 francs, enfin que le chiffre des associés s'élevait à 1348, pour comprendre ce qui est arrivé. Le directeur de la société a dû se trouver dans la situation d'un capitaine auquel on confierait tout à coup le commandement d'une brigade. Pareille aventure est arrivée pen-

dant la dernière guerre, et nous savons ce qu'il en coûte.

Mais, s'il en est ainsi, si la coopération ne peut réussir habituellement que dans la petite industrie, rarement dans la moyenne, jamais dans la grande, n'est-ce pas démontrer surabondamment combien est chimérique cette espérance, encouragée cependant par John Stuart Mill, de la voir se substituer au salariat? N'en faut-il pas également conclure que, pour améliorer la condition générale des travailleurs, on ne saurait beaucoup compter sur l'efficacité du remède, puisque c'est avec l'organisation de la moyenne industrie que le problème commence à naître pour passer ensuite à l'état aigu sous le régime de la grande? N'en déplaise à l'illustre économiste, je ne crois donc pas qu'il faille se flatter de voir jamais la coopération régénérer les masses populaires et par elles la société elle-même, ni qu'on doive considérer ce mode ingénieux d'augmenter les bénéfices de quelques ouvriers comme l'évolution économique la plus féconde que le progrès et la science aient jamais opérée.

Tout ce que je viens d'écrire ne s'applique qu'aux sociétés coopératives de production et non point aux sociétés coopératives de consommation. A vrai

dire, l'expression même de coopérative ne me paraît pas très juste appliquée à des associations que peuvent former entre eux des gens de toute condition, ouvriers ou bourgeois, et qui ont pour but de leur procurer à bon marché les denrées usuelles achetées par la société au prix du commerce en gros, et revendues par elle aux sociétaires avec une très légère majoration. Il n'y a pas là, à proprement parler, *coopération,* c'est-à-dire travail en commun en vue d'une œuvre déterminée, mais simplement entente et association dans une vue d'économie domestique. Ces sociétés ont pris un très grand développement en Angleterre, où les sociétés coopératives de production sont au contraire en nombre très limité. A un congrès général des sociétés coopératives, qui a été tenu tout récemment à Oldham, on ne comptait que 38 sociétés de production, sur 1 153 sociétés comprenant 680 165 membres qui s'étaient fait représenter; les 1 115 autres étaient des sociétés de consommation. Et encore dans ce chiffre n'étaient pas compris 705 petites sociétés locales rattachées à une grande société dont le siège est à Manchester. Mais les sociétés de consommation anglaises sont formées entre individus de toute condition. C'est ainsi qu'une des plus importantes est

celle des employés du gouvernement (*Civil Service Supply Association*) qui rend de grands services aux fonctionnaires de tout grade, en mettant à leur disposition au prix véritable, exonéré de ce qui constitue le bénéfice de l'intermédiaire, presque toutes les denrées nécessaires à la vie. Pour la marine et pour l'armée, des sociétés analogues ont été récemment créées et avec le même succès. En France, au contraire, le développement des sociétés de consommation a été presque nul, et c'est malheureusement vers la création des sociétés de production que se sont tournés les efforts des ouvriers, toujours hantés par cette malheureuse idée de supprimer le salariat. On peut affirmer cependant que les sociétés de consommation auraient rendu de bien autres services non pas seulement aux ouvriers, mais encore à cette catégorie si intéressante des petits employés qui, avec un salaire annuel souvent inférieur à celui d'un ouvrier, sont obligés de subvenir aux frais d'une existence bien autrement coûteuse. A Paris, en particulier, où la multiplicité des intermédiaires rend la vie si chère pour le petit monde et ne lui permet guère de profiter de la baisse générale des prix, la création de grandes sociétés de consommation aiderait singulièrement à résoudre le pro-

blème de la vie à bon marché. Il est vrai que la grande dispersion des ouvriers à Paris, leurs fréquents changements de résidence, la nécessité où ils sont de porter leurs bras à droite et à gauche suivant les exigences du travail, apportent de sérieux obstacles à la création de ces sociétés, car la fixité de la clientèle est une condition inséparable de leur prospérité. Mais ces obstacles ne seraient pourtant pas insurmontables[1]. Ce qui est malheureusement vrai, c'est qu'en Angleterre, le sens pratique des ouvriers s'est appliqué de bonne heure au développement des sociétés de consommation, tandis que l'instinct plus rêveur de l'ouvrier français, de l'ouvrier parisien surtout, l'a entraîné vers les sociétés de production, auxquelles il ne demande rien moins que la transformation même de sa condition sociale.

Cependant cette institution si utile des sociétés de consommation semble, dans ces derniers temps, avoir regagné une certaine faveur au sein de la classe ouvrière. Il y a quelques mois à peine,

1. Depuis quelques années le nombre et la clientèle des sociétés de consommation se sont cependant accrus dans le département de la Seine. D'après les documents les plus récents, on y comptait 39 sociétés dont 25 à Paris et 14 dans la banlieue, comprenant 10,000 associés.

un congrès général des sociétés de consommation était convoqué à Paris sur l'initiative d'une petite société nîmoise, qui a rendu en cette circonstance un véritable service. A ce congrès, quatre-vingt-sept sociétés seulement étaient représentées. Mettons qu'un nombre égal ait négligé d'y envoyer des délégués. C'est bien peu pour toute la France, et nous voilà bien loin des deux mille sociétés anglaises. Au cours des séances de ce congrès, certaines informations intéressantes ont été échangées; certaines mesures qui paraissent judicieuses ont même été adoptées. Il faut souhaiter que ces mesures portent leurs fruits; mais une chose est à remarquer, c'est que les sociétés de consommation, si elles font fortune en France, le devront exclusivement à elles-mêmes. Le congrès dont je viens de parler s'est tenu au milieu de l'indifférence générale non seulement des pouvoirs publics, si prodigues cependant d'encouragements plus ou moins judicieusement distribués, mais de tous ceux qui font profession de s'intéresser à la condition des classes ouvrières. Et cependant le succès et la multiplication de ces sociétés de consommation pourraient être considérés comme un des moyens les plus efficaces de combattre la misère. J'aurais pour mon compte en ce remède

beaucoup plus de confiance que dans la coopération et même dans la participation aux bénéfices, dont je vais parler. Mais ce sont questions d'épicerie, et les grands esprits n'en ont cure.

VIII

LA PARTICIPATION

La participation aux bénéfices n'a point fait, lors de sa venue au monde, autant de bruit que la coopération. Aucune fée ne lui a promis dès son berceau qu'elle renouvellerait la face de la société. On pourrait même dire qu'elle a vécu sans recevoir de nom pendant un espace de temps assez long, et que son baptême n'a pas, comme il est d'usage, suivi de près sa naissance. Pour sortir des métaphores et parler clairement, il y a bien longtemps que, dans certaines entreprises industrielles, le travail perçoit, en plus du salaire fixé, une rémunération supplémentaire et variable, prélevée sur les bénéfices. La combinaison dont je parle

peut revêtir des formes diverses. Ce sera, par exemple, une prime accordée à l'excédent de production sur une moyenne donnée ou bien à l'économie réalisée sur un devis établi d'avance. Mais, de ces deux combinaisons et de bien d'autres encore qui peuvent être mises en usage, le principe est le même : intéresser l'agent producteur au bénéfice résultant, pour celui qui l'emploie, de son activité ou de son économie. Le système des primes, qui est d'un usage constant et déjà ancien dans l'industrie, n'est donc pas autre chose qu'une application de la participation aux bénéfices, puisque c'est, en définitive, sur le bénéfice réalisé par rapport à telle ou telle prévision que le patron prélève par anticipation une part au profit de son personnel salarié. Mais ce n'est point à cette participation fractionnée qu'on applique le nom générique de participation aux bénéfices, si fort en honneur depuis quelques années. Les partisans de ce système (un peu moins nouveau, en réalité, qu'ils ne se le figurent) désignent par là uniquement la distribution annuelle, au personnel salarié d'un établissement commercial ou industriel, d'une part plus ou moins grande du bénéfice net réalisé par cet établissement pendant l'exercice clos. Cette distinction était nécessaire pour comprendre

la nature des objections que la participation aux bénéfices, ainsi entendue, soulève chez certains esprits ; car le système des primes à la production ou à l'économie n'en a jamais fait naître, que je sache, aucune, sinon dans ses applications diverses, au moins dans son principe même. Au contraire, le système de la participation aux bénéfices a des partisans et des adversaires. Les uns, comme M. Charles Robert, qui est en France l'apôtre le plus éloquent et le plus convaincu du système, n'hésitent pas à déclarer que c'est une découverte comparable à celle de l'application industrielle de la vapeur. Au contraire, M. Leroy-Beaulieu, dans son beau livre sur la *Question ouvrière au XIX*e *siècle*, affirme que c'est une utopie décevante et dangereuse qui contient un ferment de discorde et un principe dissolvant. Ce n'est pas une médiocre perplexité pour les humbles d'esprit que de se trouver en présence d'affirmations aussi péremptoires dans leur contradiction lorsqu'elles émanent d'autorités également sérieuses. Pour nous tirer d'embarras, adressons-nous à une troisième, celle des faits, et voyons ce qu'elle va nous dire.

Le second volume des procès-verbaux de la commission d'enquête extra-parlementaire contient

uniquement les dépositions relatives à la participation aux bénéfices. Or, de l'ensemble et l'on peut même dire de l'unanimité de ces dépositions, se dégage un premier fait hors de conteste : c'est que partout où ce système a été mis en pratique, il a donné les meilleurs résultats. Tandis que le mouvement coopératif a échoué deux fois et que personne ne peut prédire avec certitude le succès de la troisième tentative, la participation aux bénéfices, en France du moins, n'a donné lieu à aucun mécompte. Le nombre des établissements où a été adopté ce mode de rémunération supplémentaire du travail va en s'accroissant chaque année. En 1870, il n'y avait que treize maisons qui missent en pratique la participation aux bénéfices; on en compte trente-six aujourd'hui. Il faut ajouter à ce chiffre un nombre considérable de maisons situées à l'étranger (quarante-neuf) en Suisse et en Allemagne principalement. Enfin, ce qui est à remarquer, à l'exception d'une exploitation houillère, située en Angleterre, celle de MM. Briggs, dont l'échec peut s'expliquer par certaines raisons locales, on ne cite l'exemple d'aucun patron ou directeur ayant introduit dans son établissement la participation aux bénéfices et y ayant renoncé. On peut donc affirmer que, si l'expérience du système a été jus-

qu'à présent restreinte, en revanche, les résultats en sont parfaitement satisfaisants. Le témoignage des hommes qui l'ont pratiqué est unanime sur ce point et, lorsque ce témoignage émane d'hommes de la valeur de MM. Chaix, Paul Dupont, Laroche-Joubert, d'autres encore, qui tous ont acquis un nom illustre dans l'industrie, il est impossible de ne pas tenir grand compte de leur affirmation. Aussi peut-on s'étonner que, dans une de ses séances de cette année, la Société d'économie politique ait cru devoir mettre en discussion cette question : *La participation aux bénéfices est-elle contraire aux principes de l'économie politique?* car, enfin, si, les avantages de tel ou tel système étant démontrés par les faits, les économistes venaient par malheur à déclarer que ce système est contraire à leurs principes, ne serait-ce pas tant pis pour les principes et aussi un peu pour les économistes? Demandons-nous plutôt quelles sont les causes de ce succès indéniable et, pour y réussir, appliquons-nous à bien discerner l'essence même du système.

Quelle est exactement la nature de la participation aux bénéfices? Est-ce un contrat *sui generis*, établissant entre un chef d'établissement et son personnel, entre un patron et ses ouvriers, un lien

de droit et, par là même, imposant aux uns comme aux autres des obligations réciproques? Est-ce, au contraire, un acte de libéralité de la part du chef d'industrie ou du patron, libéralité à la continuation de laquelle il ne saurait être astreint et qu'il demeure toujours maître de suspendre ou de renouveler à son gré? Ce n'est point ici, comme on le pourrait croire, une distinction purement théorique; au contraire, tout le nœud de la question est là, et, suivant que, dans la pratique des choses, on assimilera la participation aux bénéfices à un contrat ou à une libéralité, il en ressortira des conséquences absolument différentes.

Si c'est un contrat, il faut convenir que c'est un contrat d'une espèce bien particulière. Le propre, en effet, de ce qu'on appelle, dans le langage ordinaire un contrat, c'est d'imposer aux parties contractantes des obligations ou des charges réciproques. Si toutes les obligations, toutes les charges sont d'un seul côté, il n'y a plus, à proprement parler, contrat. Or, dans la participation aux bénéfices, telle qu'elle est mise en pratique par les maisons qui l'ont adoptée, de quel côté sont les charges? Elles sont tout entières du côté du patron. Il n'y a pas un seul chef d'industrie qui, en associant ses ouvriers aux bénéfices éventuels de

son industrie, leur ait tenu le langage suivant : « Si je fais des bénéfices, je vous en distribuerai une partie ; mais, par contre, si mon exercice se solde en perte, je retiendrai sur vos salaires ou sur vos appointements une part proportionnelle aux pertes que j'aurai subies. » Tous ont dit au contraire : « Si je fais des bénéfices, nous partagerons ; si je fais des pertes, je serai seul à les subir. » C'est ainsi que, dans tous les établissements, sans exception, est entendue la participation aux bénéfices. Partout les ouvriers ont la chance du gain, nulle part ils ne courent le risque de la perte. C'est là, on en conviendra, une première stipulation qui dans un contrat serait bien singulière.

Ce n'est pas tout. La participation aux bénéfices, telle qu'elle est pratiquée dans toutes les maisons qui l'ont adoptée, présente un autre caractère qui n'est pas moins en opposition avec l'idée même d'un contrat. C'est le pouvoir absolument discrétionnaire laissé au patron d'établir lui-même et sans contrôle le chiffre du bénéfice réalisé, dont une quote-part doit être distribuée au personnel salarié. Parfois le patron se réserve de fixer lui-même chaque année cette quote-part; le plus souvent elle est déterminée à l'avance par un règlement dont il est donné connaissance aux ouvriers

pour stimuler leur zèle. Mais ce même règlement contient toujours la clause expresse que la comptabilité de la maison sera tenue exclusivement par le patron, que les ouvriers n'auront aucun droit d'en exiger la communication, et que le patron devra être cru sur sa simple affirmation lorsqu'il dira : « Le bénéfice net de mes opérations s'élève à telle somme; » ou : « Il n'y a pas de bénéfice du tout. » Il en est ainsi, quoi qu'on en dise, même dans les très rares sociétés par actions qui ont adopté le principe de la répartition des bénéfices. En effet, si les comptes et le bilan de ces sociétés sont soumis à une certaine vérification, par qui cette vérification est elle exercée? Est-ce par des délégués des ouvriers? En aucune façon. C'est par les commissaires des comptes, c'est-à-dire par des délégués des actionnaires; or les actionnaires ne sont pas eux-mêmes autre chose que des patrons associés. C'est donc bien toujours et partout le patron qui fixe le chiffre du bénéfice réalisé, sur lequel un certain prélèvement doit être opéré au profit du personnel salarié, et qui le fixe seul, sans contrôle, d'une façon nécessairement arbitraire. Il n'en saurait être autrement. Quel est, en effet, le chef d'industrie qui voudrait s'engager à distribuer tous les ans la totalité de son

bénéfice, c'est-à-dire qui renoncerait à amortir plus ou moins rapidement son capital, à augmenter son outillage, ou à constituer des réserves pour les mauvais jours? Pas un patron sérieux ne renoncera jamais à ce droit. Or comme, en réalité, il dépendra toujours de lui d'établir sa comptabilité de telle façon que le bénéfice à distribuer ressorte à telle ou telle somme, ou même qu'il n'y ait pas de bénéfice du tout, ce sera toujours de sa volonté et de sa volonté seule, que dépendra la participation des ouvriers à un bénéfice quelconque. C'est là, on en conviendra, une stipulation non moins étrange, comme avantage attribué au patron que ne l'était tout à l'heure l'exemption de toute perte comme avantage attribué à l'ouvrier. Si l'on voulait, au reste, attribuer à la participation aux bénéfices le caractère de ce qu'on nomme en droit civil un contrat synallagmatique, il faudrait juger de la validité de ce contrat d'après les principes du droit. Or ce qu'on appelle, dans la langue juridique, le contrat *léonin*, c'est-à-dire le contrat qui attribue tout l'avantage à l'une des deux parties contractantes, n'est pas plus valable que le contrat sous condition dite *purement protestative*, c'est-à-dire dont l'accomplissement dépend uniquement de la volonté d'une des parties, et il est probable que les tribunaux con-

sultés (au reste, le cas s'est déjà présenté) prononceraient la nullité de l'une ou de l'autre clause.

Au contraire, si on reconnait à la participation aux bénéfices le caractère d'une simple libéralité du patron, toutes ces stipulations qui semblent étranges dans un contrat s'expliquent de la façon la plus naturelle. Les ouvriers sont associés aux bénéfices et ne sont pas associés aux pertes. Comment en pourrait-il être autrement ? Le patron a voulu améliorer leur condition; il ne saurait lui venir à la pensée de rien faire qui la puisse empirer. Lui seul fixe non seulement la proportion du bénéfice qui sera attribuée au salaire, mais le chiffre même du bénéfice sur lequel ce prélèvement sera opéré, et cela sans vérification ni contrôle. Quoi de plus naturel, et comment la pensée pourrait-elle venir à ses ouvriers de suspecter sa bonne foi, s'ils sont pénétrés de cette idée que rien de ce qui leur est distribué ne leur est strictement dû et que ce supplément à leur salaire légitime est un pur effet de la bienveillance du patron pour eux? Dans la pratique, les choses se passent ainsi sans la moindre difficulté et ce n'est pas un fait des moins remarquables que l'unanimité des témoignages sur ce point. Tous les patrons qui ont adopté la participation aux bénéfices affirment que

jamais ils n'ont eu de contestation avec leurs ouvriers sur la quotité du bénéfice à distribuer. Mais cela ne tient-il pas précisément à ce que les ouvriers sentent confusément ce que je viens de dire, et s'ils arrivaient à se persuader que cette promesse constitue pour eux un droit, n'en serait-il pas bien vite autrement ? Il faut donc affirmer que la participation aux bénéfices n'est pas un contrat, mais qu'elle constitue une libéralité, car, si l'on s'écarte de ce point de vue, on arrive à des conséquences, non pas seulement étranges, mais dangereuses, que je vais signaler tout à l'heure.

Est-ce à dire cependant que cette libéralité soit purement désintéressée, bénévole, assimilable à une simple aumône et ne comportant d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli? Ce serait aller trop loin que de le prétendre. Il n'est pas toujours exact de dire que charité bien ordonnée commence par soi-même. Elle peut aussi commencer par les autres. Dans tous les établissements où la participation aux bénéfices a été établie, elle a eu pour résultat de créer des liens plus étroits entre le patron et les ouvriers. Parfois elle a détourné ceux-ci des grèves; souvent elle a amené de leur part un redoublement de zèle et d'activité au travail qui s'est traduit par un excé-

dent dans la production, ou par une économie dans les frais. On a rapporté devant la commission ce propos curieux d'un ouvrier lithographe à l'un de ses camarades, associé comme lui aux bénéfices de la maison où ils travaillaient : « Tu sais, ne casse plus de pierre; c'est 8 francs que cela nous coûte. » On a cité également des exemples de surveillance et même de dénonciation exercée par les ouvriers les uns vis-à-vis des autres, en cas de négligence dans le travail ou de malfaçon. Tous ces avantages assurément sont sérieux, appréciables, et constituent une compensation au sacrifice consenti par le patron qui n'est pas à dédaigner. Par là s'explique cette boutade d'un patron très convaincu des avantages de la participation aux bénéfices, qui s'écriait devant la commission d'enquête extra-parlementaire : « En associant mes ouvriers à mes bénéfices, je crois faire mes affaires, et, si je fais par-dessus le marché de la philanthropie, c'est comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. » Le mot est spirituel et, en tout cas, de bonne grâce; mais est-il bien exact? Pour qu'en affaires l'assertion fût fondée, il faudrait arriver à prouver que dans tous les établissements qui pratiquent la participation aux bénéfices le supplément de travail obtenu des ouvriers compense et au delà

le sacrifice annuel consenti par le patron. En est-il toujours ainsi? Dans certaines industries spéciales où la main d'œuvre a une part prépondérante et peut réaliser d'importantes économies sur les matières premières, la chose est possible. Encore faudrait-il l'établir par des chiffres. Mais dans les autres, qui pourrait le prétendre? Ce ne seraient assurément pas ces patrons qui en assez grand nombre ont commencé par constituer une dotation, qui de 50, qui de 100, qui de 200,000 francs au profit de la caisse de participation, de façon à ce que cette caisse ne se trouvât jamais à sec; ni ceux-là en non moins grand nombre qui ont distribué de soi-disant bénéfices à leurs ouvriers dans les années mauvaises, alors qn'ils n'en réalisaient pas du tout. Ceux-là, lorsqu'on les presse, confirment ce qu'a répondu nettement l'un d'entre eux devant la commission d'enquête : « La participation aux bénéfices est une libéralité, absolument. » C'est là le vrai mot, et, si ceux qui la pratiquent se refusent parfois à le dire, ceux qui en parlent ne doivent pas hésiter à l'affirmer.

Pourquoi insisté-je ainsi sur ce caractère de libéralité qui constitue à mes yeux l'essence de la participation aux bénéfices? Est-ce, encore une fois, par un vain amour des distinctions théoriques et

des subtilités juridiques? Non; c'est parce qu'en méconnaissant ce caractère, on compromet les bons résultats de la participation et l'on met son avenir en péril. Le système de la participation aux bénéfices court aujourd'hui, en effet, un grand danger; il est devenu le candidat officiel du gouvernement et il est menacé de ses faveurs. De vastes projets s'agitent ou du moins s'agitaient naguère dans les conseils administratifs. Il ne s'agissait de rien moins que d'imposer ce système à tous les entrepreneurs qui travaillent pour le compte de l'État ou de la ville de Paris, et d'en faire une clause du cahier des charges qui leur serait imposée. Or, si ces idées triomphent, si ce système est mis en pratique, je n'hésite pas à dire qu'il conduira à un échec retentissant et que cet échec marquera la fin de la juste faveur qui s'attache aujourd'hui à la participation aux bénéfices. Je laisse de côté les difficultés matérielles de toute sorte qui s'opposeront à l'organisation même du système avec un personnel changeant, comme celui dont se servent les entrepreneurs de travaux publics, personnel qui varie plusieurs fois au cours d'une entreprise et dont on retrouvera difficilement la trace. Je vais droit au côté moral de la question. La participation aux bénéfices, devenue une clause du cahier

des charges de chaque entrepreneur, ne sera plus pour le coup une libéralité. Une libéralité ne s'impose pas. Ce sera une des clauses du contrat passé entre l'entrepreneur et ses ouvriers. Qu'en résultera-t-il ? C'est que l'ouvrier se trouvera tout naturellement amené à rechercher si cette clause lui est suffisamment avantageuse. Il ne discutera plus seulement avec son patron le taux de son salaire ; il discutera également le taux de sa participation aux bénéfices, et il y aura entre eux deux sujets de désaccord possible au lieu d'un. Vainement essaiera-t-on de fixer dans le cahier des charges la part proportionnelle sur les bénéfices qui sera attribuée à l'ouvrier. Cette prescription impérative ne réussira pas plus à prévenir le désaccord que la *série des prix* qui fixe le prix de l'heure de travail ne prévient le désaccord sur la question des salaires, et, de l'un comme de l'autre conflit, la grève sera toujours le dernier mot. Au sentiment de la reconnaissance qu'inspire aujourd'hui aux ouvriers la participation aux bénéfices spontanément accordée par le patron, on aura substitué les exigences et l'âpreté de l'intérêt personnel. C'est tout ce qu'on aura fait.

Je me trompe; ce n'est pas tout. En effet, le fonctionnement de la participation aux bénéfices

repose, ainsi que je l'ai expliqué tout à l'heure, sur la confiance des ouvriers dans la bonne foi du patron. Point de vérification des comptes par les ouvriers; ils s'en rapportent à la simple délicatesse du patron qui, de son côté, ne saurait admettre leur immixtion dans ses affaires. Les ouvriers ont leur garantie dans le fait même que le patron, qui ne leur doit rien en plus de leur salaire, tient cependant à prélever, à leur profit, quelque chose sur son bénéfice et, de son côté, le patron, maître de disposer comme il l'entend de ce bénéfice, n'a aucun intérêt à en dissimuler aux ouvriers la quotité. En serait-il de même lorsque la participation aux bénéfices sera devenue pour les ouvriers un droit, pour les patrons une obligation? Qui pourrait le prétendre? Très légitimement les ouvriers demanderont à savoir comment s'établit ce bénéfice dont une partie doit leur revenir; très naturellement aussi le patron qui, le plus souvent n'aura accepté cette clause de son cahier des charges qu'en maugréant, aura intérêt à employer tous les artifices de comptabilité pour en diminuer l'importance. De là contestations possibles, probables mêmes, et la participation aux bénéfices, qui devait servir à réconcilier le travail et le capital, le patron et les ouvriers, deviendra, au contraire, un germe

de méfiance, une complication de plus dans leurs rapports déjà si difficiles. Tel sera le résultat inévitable de l'immixtion de l'État dans cette question, qui doit être librement débattue entre les parties, et cette intervention même n'est que la conséquence d'une conceptiou fausse de la participation aux bénéfices, qui n'est pas un contrat nouveau et *sui generis*, mais tout simplement une libéralité, libéralité intelligente et bien entendue, sans doute, mais libéralité. Aussi ne puis-je m'empêcher de regretter que ce point de vue, qui suivant moi est le vrai, n'ait pas été défendu avec assez d'énergie devant la commission d'enquête extra-parlementaire, par des hommes qui avaient toute autorité pour le faire et, en particulier, par M. Charles Robert. Lorsqu'il s'agit des établissements particuliers, M. Charles Robert a bien déclaré qu'il ne saurait être question de contrainte et qu'il fallait s'en rapporter à l'initiative des patrons. Mais dans les travaux adjugés par l'État ou les villes, il a semblé, avec beaucoup d'hésitation, il est vrai, et en recommandant toute sorte de précautions, admettre le principe de la participation imposée. Or, du jour où la participation sera imposée, j'ai la conviction qu'elle cessera d'êtc efficace et que, au lieu de contribuer à maintenir la paix entre les

patrons et les ouvriers, elle introduira, au contraire, entre eux, de nouveaux ferments de discorde. Rien ne serait regrettable comme de voir compromettre une idée neuve et vraie par une application imprudente. Cependant, c'est ce qu'on est à la veille de faire, et il appartiendrait, ce me semble, aux hommes qui ont tout fait, comme M. Charles Robert, pour le triomphe de l'idée elle-même, de se mettre en travers de cette grosse erreur.

Il serait intéressant d'entrer dans quelques détails sur le mode de fonctionnement de la participation aux bénéfices, dans les établissements où ce système a été adopté. Mais ce n'est pas un des moindres mérites du système que de se prêter à des combinaisons infinies, et il serait long de les énumérer toutes. Tantôt la part des bénéfices qui doit revenir à l'ouvrier ou à l'employé lui est distribuée en espèces; tantôt elle est mise en réserve à son compte et porte intérêts composés à son profit. Le premier système est le plus simple; il a pour lui l'avantage de faire sentir immédiatement aux intéressés les avantages de la participation, et de ne pas reculer jusqu'à une époque nécessairement indéterminée la jouissance de cette rémunération supplémentaire. En revanche, on peut lui

reprocher de ne pas stimuler la prévoyance et de pousser l'ouvrier à améliorer son présent aux dépens de son avenir. La seconde combinaison présente, au contraire, l'avantage d'assurer pour ses vieux jours le sort de celui qui a vécu de son travail. Mais, en revanche, elle le laisse en proie à toutes les difficultés du présent. Ce système a un promoteur très ardent en la personne de M. de Courcy, administrateur de la compagnie d'Assurances générales, où il l'a fait adopter. Dans cette compagnie, la part de bénéfices qui revient à chaque employé est inscrite à son compte sur un livret individuel et, à partir de cette date, porte intérêt à son profit. Ces intérets sont capitalisés tous les ans, et au moment de sa retraite ou de son décès, la somme qui constitue le montant du livret est remise à lui ou à ses héritiers. C'est le système de la constitution du patrimoine, que M. de Courcy défend avec beaucoup de vigueur et qu'il oppose à celui de la rente viagère. Laissant de côté cet aspect de la question, on peut dire que le système est sans reproche lorsqu'il est appliqué aux employés d'une compagnie dont le traitement, par lui-même assez élevé, les met au-dessus du besoin, et dont les préoccupations se tournent plutôt vers l'avenir que vers le présent. Mais dans l'industrie proprement

dite, alors qu'il s'agit de faire apprécier les avantages du système à des ouvriers, souvent un peu enclins à la méfiance, de leur donner un témoignage de la bienveillance du patron, et de leur faire ainsi toucher du doigt la solidarité d'intérêts qui existe entre le capital et le travail, on peut douter que la constitution d'un patrimoine à toucher dans quelque vingt ans ou trente ans (fût-il représenté par un livret) soit d'une efficacité suffisante.

Un système intermédiaire a été tenté dans plusieurs établissements industriels, entre autres dans l'imprimerie de M. Chaix. D'après le règlement adopté dans cet établissement, la part des bénéfices qui est attribuée aux ouvriers et qui s'élève à 15 p. 100 du gain total de l'année, est divisée en deux parts : l'une est distribuée en espèces à chaque ouvrier ; l'autre lui sera remise à sa sortie de la maison en un livret de la caisse des retraites. Ce système est assurément le plus satisfaisant et celui qu'il faut recommander. La seule objection qu'on pourrait faire, c'est que la part distribuée en espèces se trouve nécessairement assez réduite, et que l'intérêt immédiat de l'ouvrier dans la participation aux bénéfices, celui qui agit le plus sur son esprit, devient assez mince. Mais la perspective d'une retraite, si faible soit-elle, doit exercer également

une action sur lui, surtout si, suivant une très ingénieuse combinaison, cette part, mise en réserve, se grossit d'un troisième appoint alors qu'il a passé plus de vingt ans dans la maison. Cette prime à la permanence des engagements est une combinaison très heureuse, et, sous ce rapport comme sous bien d'autres, l'organisation de l'imprimerie Chaix peut-être citée comme un modèle.

Une seconde question, et d'un plus haut intérêt, parce qu'elle touche à l'avenir du système, est de savoir dans quelle nature d'industrie la participation aux bénéfices est appliquée et si elle peut être introduite avec avantages dans toutes. On peut, quant à présent, diviser les établissements où la participation aux bénéfices est usitée en deux catégories très distinctes : ceux dont le personnel se compose principalement d'employés et ceux dont le personnel se compose, au contraire, principalement d'ouvriers. Lorsque le personnel se compose principalement d'employés, comme dans les sociétés financières, les grandes maisons de commerce, l'institution de la participation aux bénéfices ne semble point présenter de difficultés. Ces sociétés, avec un nombre restreint d'employés, font face à un chiffre d'affaires considérable. Par rapport à l'importance du bénéfice réalisé, le nombre des

participants est peu considérable, et un prélèvement assez faible suffit à les rémunérer. D'ailleurs, le plus grand nombre de ces sociétés se croiraient probablement obligés de faire ce que font, en général, les grandes sociétés financières ou industrielles, c'est-à-dire de prélever sur leurs recettes brutes un tant pour cent proportionnel au traitement de chaque employé pour leur assurer une pension de retraite. En associant leurs employés à leurs bénéfices, les sociétés dont je parle arrivent au même résultat. Le système peut sembler meilleur en ce sens qu'il intéresse les employés à la prospérité de l'établissement. Mais on peut objecter également qu'il les rend solidaires de ses difficultés et que si, pendant quelques années, les bénéfices sont nuls ou très faibles, les employés verront leur avenir compromis et le revenu de leurs vieux jours diminué, sans qu'il y en ait rien de leur faute. Le système de la pension de retraite, avec capital réservé (c'est-à-dire revenant aux héritiers), peut donc être mis en parallèle avec celui de la constitution du patrimoine par la participation aux bénéfices (pour parler comme M. de Courcy), et, ce qu'il y a de plus vrai à dire, c'est que l'un et l'autre ont du bon.

L'institution de la participation aux bénéfices

devient d'une mise en pratique beaucoup plus difficile dans les établissements qui comptent principalement des ouvriers. Cependant, là aussi, elle a donné de très bons résultats, mais dans ceux-là surtout où l'habileté dans la main-d'œuvre, l'économie dans l'emploi de la matière première ont une grande influence sur la prospérité de l'entreprise; il faut ajouter aussi dans ceux où le personnel ouvrier n'est pas très nombreux. En effet, si le nombre des parties prenantes aux bénéfices est considérable, il se produira de deux choses l'une : ou bien la part de bénéfice distribuée à chacun deviendra extrêmement faible, ou bien il faudra grossir la somme, de telle sorte que la participation aux bénéfices ne sera plus seulement de la part du patron une libéralité, mais un véritable acte de munificence. Il faut bien se garder de croire, en effet, que, dans les affaires industrielles, le chiffre du bénéfice réalisé croisse proportionnellement à l'importance de la main-d'œuvre employée ou au chiffre des capitaux engagés. On pourrait presque dire que c'est le contraire qui est vrai et que plus les frais généraux sont considérables, moindre est le bénéfice. Tel industriel qui emploiera deux cents ouvriers tirera peut-être 10 p. 100 de son capital, tandis qu'une grande société qui en emploiera trois

ou quatre mille distribuera péniblement un dividende de 5 p. 100. Il faut donc avoir le courage de le dire : la participation aux bénéfices paraît difficilement applicable dans la grande industrie, ou, du moins, si on tente de l'appliquer, les effets en seront peu sensibles, la part de bénéfices distribuée à chaque ouvrier devant nécessairement demeurer très faible.

On cite, il est vrai, comme exemple d'une heureuse application de la participation aux bénéfices dans la grande industrie, la compagnie d'Orléans, la papeterie de M. Laroche-Joubert, à Angoulême, et le grand établissement fondé à Guise par M. Godin sous le nom de *Familistère*. Mais il faut aller au fond des choses et ne pas se payer d'apparence. La compagnie d'Orléans, aux excellentes fondations de laquelle j'ai déjà eu l'occasion de rendre hommage, ne pratique plus, en réalité, le système de la participation aux bénéfices, et cela précisément depuis que ses conventions avec l'État ont eu pour résultat de l'obliger à augmenter son personnel, tout en diminuant ses bénéfices. Elle se borne aujourd'hui à opérer à la caisse des retraites pour la vieillesse un versement qui s'élève à 10 p. 100 du traitement de chaque employé, et ce versement, tout à fait indépendant des bénéfices de la compa-

gnie, est devenu, ainsi que le disait son directeur, M. Sévène, devant la commission d'enquête extra-parlementaire, « un chapitre fixe de ses dépenses ». Quant à la papeterie d'Angoulême, son fondateur, M. Laroche-Joubert, l'a très ingénieusement divisée en un grand nombre de petits ateliers, et ce n'est pas aux bénéfices généraux de sa maison, c'est aux bénéfices particuliers de chacun de ces ateliers qu'il associe ses ouvriers et employés dans une proportion qui varie de 5 à 35 p. 100, suivant que l'influence de la main-d'œuvre est plus ou moins grande sur les résultats de la production. Ceux-ci sont donc, en réalité, plutôt associés aux bénéfices de plusieurs petites que d'une grande industrie. D'ailleurs, une partie du bénéfice ainsi distribué aux employés retourne à la maison, dont ils deviennent commanditaires, et le patron retrouve ainsi, sous une forme indirecte, une part du sacrifice considérable consenti par lui. Enfin l'organisation du *Familistère* de Guise mériterait une étude à part, mais il est difficile de trouver un exemple qui soit à la fois plus à l'honneur de celui qui l'a donné et cependant moins convaincant :

« Pour rendre hommage à Dieu, être suprême, source et principe universel de la vie, pour glorifier la vie elle-même et pour servir à l'avènement de la

justice parmi les hommes... » (tel est le préambule des statuts du Familistère de Guise), M. Godin a fondé avec ses ouvriers une association où il a apporté, en immeubles et capital, une somme de 4 600 000 francs, où ses ouvriers n'ont apporté que leurs bras, et il les appelle cependant à participer sur le même pied que lui aux bénéfices de ses apports. Bien plus, il a constitué la société de telle façon que, dans un certain laps d'années, ce sont ses ouvriers qui finiront par devenir propriétaires exclusifs de l'usine apportée par lui, dont il se trouvera finalement exproprié. Saint Martin, lui aussi, faisait de la participation quand il coupait en deux son manteau pour en donner la moitié à un pauvre. Or c'est un peu à la manière de saint Martin que M. Godin me paraît faire de la participation. Il est même, en un certain sens, supérieur au saint, puisqu'en fin de compte, il n'entend rien garder pour lui et aspire à se dépouiller complètement. Plus l'exemple de ce galant homme est honorable, plus je crains qu'il ne soit pas contagieux et qu'il ne fasse pas beaucoup de disciples dans la grande, la moyenne et la petite industrie.

Enfin, à supposer même que le système de la participation aux bénéfices pût devenir d'une application générale, et que toutes les industries s'en

accommodassent, il est malheureusement une considération qu'il ne faut pas perdre de vue et qui limitera toujours son action bienfaisante. « En matière commerciale ou industrielle, disait un déposant devant la commission d'enquête extra-parlementaire, le difficile n'est pas de répartir les bénéfices, c'est d'en faire. » Cette parole peut paraître naïve, elle est profondément juste. Le système de la participation aux bénéfices suppose nécessairement des bénéfices; or il s'en faut que toute industrie, tout commerce, se traduise par un gain. Un homme d'affaires fort entendu déclarait, devant la commission d'enquête parlementaire, qu'à ses yeux et en temps normal, un tiers des industriels réalisait des bénéfices, un tiers équilibrait ses dépenses et recettes, un tiers était en perte et finissait par une liquidation. Sans doute, ces chiffres n'ont rien d'absolu; mais, sans les prendre au pied de la lettre, et en admettant même qu'ils soient empreints d'un certain pessimisme, on ne saurait nier que les bénéfices industriels ne conservent toujours un caractère incertain et aléatoire. Tel établissement, habituellement prospère, fera une ou plusieurs mauvaises années et se verra contraint d'entamer ses réserves; tel autre devra se résoudre à une transformation qui absorbera pen-

dant un certain laps de temps les bénéfices réalisés; tel autre, enfin, au bout de plusieurs années de perte, se verra forcé de renoncer à la lutte. Que deviendra, pendant ces moments de crise, la participation aux bénéfices? Elle sera forcément suspendue, et il pourra très bien arriver qu'un ouvrier, même laborieux, même habile, reste pendant un laps de temps assez long sans toucher autre chose que son salaire annuel. Et à quel moment se produiront ces vicissitudes? Le plus souvent, ce sera précisément pendant une de ces crises commerciales ou industrielles qui se reproduisent en quelque sorte périodiquement lorsque déjà le chômage forcé aura réduit le gain de l'ouvrier. C'est donc pendant la phase la plus aiguë du mal que le remède perdra son efficacité. Aussi, tout en faisant des vœux pour que le système reçoive des applications de plus en plus fréquentes, sans être cependant dénaturé et par cela même compromis, il faut cependant convenir que, dans le combat contre la misère, c'est une arme sur la solidité de laquelle il ne faudrait pas trop compter et qui pourrait bien se briser dans la main au moment où l'on voudrait s'en servir.

IX

LA CHARITÉ

Arrivé au terme de cette longue et cependant bien incompléte revue des principaux moyens de combattre la misère, je sens la nécessité de répondre à une objection que mes lecteurs seraient assurément en droit de m'adresser.

« Quel a donc été, pourrait-on me dire, votre dessein en abordant ces arides sujets? Vous avez commencé par attrister nos imaginations et nos cœurs en nous promenant à travers les plus noires demeures de la misère; vous nous avez décrit sous les couleurs les plus sombres la condition matérielle des classes pauvres et aussi leur condition morale; vous nous les avez montrées en

proie à toutes les souffrances, exposées à toutes les corruptions, et vous n'avez pris soin de nous épargner aucun détail pénible ou répugnant. Puis, lorsque nous attendions de vous quelques conclusions pratiques et quelques indications consolantes, vous vous êtes en quelque sorte dérobé. Toutes les fois que vous nous avez parlé d'un remède, vous avez semblé prendre un triste plaisir à nous convaincre de son inefficacité. Vous nous avez successivement démontré l'illusion des corporations et des syndicats mixtes, l'insuffisance de l'épargne et de la mutualité, la chimère de la coopération, les difficultés de la participation aux bénéfices. Mais, à ce compte, quel est le remède que vous recommandez, ou, s'il n'y en a point qui vous inspire confiance, était-ce bien la peine de nous entretenir de toutes ces tristesses et de remuer tous ces problèmes pour conclure, en fin de compte, à quoi? Au désespoir. »

Tel serait le reproche. J'en sens toute la gravité; j'essaierai cependant d'y répondre, mais je ne puis le faire qu'en établissant une distinction, à mes yeux capitale, entre les remèdes et le remède. Les remèdes, ils sont partout dans toutes ces tentatives, dans toutes ces institutions dont j'ai parlé et dont il n'est aucune qui ne contienne sa part d'utilité

dans les associations, qui resserrent les liens des hommes entre eux, et, tout en développant leurs sentiments de fraternité, augmentent aussi leur force de résistance et de production ; dans l'épargne, qui est une forme de l'empire sur soi-même et de la sobriété ; dans la mutualité, qui diminue les mauvaises chances de la vie en les répartissant ; dans la coopération, qui est une manière ingénieuse d'augmenter le gain personnel d'un certain nombre d'ouvriers d'élite ; dans la participation aux bénéfices, qui unit d'une façon plus étroite les ouvriers au patron et les appelle à partager, le cas échéant, sa prospérité ; dans bien d'autres combinaisons encore, car je n'ai point la prétention d'avoir énuméré toutes les tentatives utiles et ingénieuses que notre siècle a vues naître. Mais le remède, sinon absolu, du moins unique, universel et sérieusement efficace, ayons le courage de le dire : il n'est nulle part, il n'y en a pas. Il n'y en a pas parce que la misère est un mal permanent dont l'humanité est atteinte et qui n'épargne ni les sociétés barbares ni les sociétés civilisées. Pour les unes, c'est la condition normale ; pour les autres, c'est en quelque sorte la rançon de leur prospérité, l'ombre au tableau de leur splendeur ; et de ce mal, aucune prévision rationnelle ne permet d'espérer

la guérison. Parler ainsi peut sembler maladroit et impolitique; mais la vérité a ses droits, et, fût-elle importune, le même respect lui est dû.

Est-ce à dire cependant que, depuis les origines de la civilisation, la condition de l'humanité soit demeurée absolument stationnaire? Aucune des découvertes de la science, aucun des perfectionnements de l'industrie n'auraient-ils réussi à soulager le fardeau des souffrances qui pèsent sur elle, et sa destinée serait-elle, ainsi qu'on l'a soutenu, comparable à celle de ce damné de l'enfer antique qui s'efforçait de soulever incessamment le poids d'un rocher et qui voyait ce rocher retomber toujours sur lui? C'est, je crois, s'abandonner à un pessimisme exagéré que de le prétendre, et un coup d'œil jeté en arrière suffit pour s'en convaincre. Pour trouver la preuve assurée des progrès que l'effort des générations successives a réalisés dans l'ordre du bien-être matériel, il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à ces temps barbares décrits par Lucrèce en vers admirables, où l'homme, disputant dans les forêts sa nourriture aux bêtes fauves, se voyait lui-même déchiré par leurs morsures et expirait dans d'affreuses convulsions sans savoir quels remèdes exigeaient ses blessures :

Unus enim tum quisque magis deprensus eorum
Pabula viva feris præbebat dentibus haustus.
At quos effugium servarat, corpore adeso,
Posterius tremulas super ulcera tetra tenentes
Palmas, horriferis accibant vocibus Orcum
Donicum eos vita privarunt vermina sæva,
Expertes opis, ignaros quid vulnera vellent.

Ne nous donnons point le plaisir d'une démonstration trop facile en cherchant un point de comparaison dans ce tableau horrible de la condition primitive de l'humanité, qui est encore aujourd'hui celle d'un grand nombre de peuplades barbares. Restons dans l'intérieur des sociétés civilisées, dans les limites de notre propre pays et ne prenons même pas comme point de rapprochement deux périodes trop éloignées. Je ne crois pas qu'à moins d'apporter dans ces questions un parti pris invincible, on puisse sérieusement contester que, depuis deux siècles par exemple, une amélioration sensible n'ait été réalisée, du haut en bas de l'échelle, dans la condition de tous les Français et qu'à égalité de situation sociale, chacun ne soit aujourd'hui mieux nourri, mieux vêtu et mieux logé que ne l'étaient ses pères. Je voudrais rendre ma pensée sensible par quelques exemples. Ainsi, il y a aujourd'hui un retour marqué de la mode vers les demeures d'autrefois qu'on restaure à grands frais dans le

style du temps. Mais quel est le riche financier qui, après avoir acheté un château construit sous Louis XIV, inviterait ses amis à y demeurer, fût-ce une semaine, dans les conditions où nos aïeux y habitaient autrefois, et qui ne commencerait par y dépenser une centaine de mille francs pour le rendre plus confortable ? Parcourez maintenant le premier village venu ; si vous voyez à côté l'une de l'autre deux maisons : l'une basse, avec un toit de chaume, des fenêtres étroites, une porte qui ferme mal, un trou à fumier devant le seuil ; l'autre avec un toit en ardoises ou en tuiles, un grenier, des fenêtres à rideaux, un petit jardin et une grille en fer, vous avez sous les yeux la maison du paysan d'autrefois et celle du paysan d'aujourd'hui, peut-être celle d'un père et de son fils. Des progrès non moins considérables ont été accomplis dans le régime alimentaire du peuple, principalement de l'ouvrier des villes, qui consomme aujourd'hui une beaucoup plus grande quantité de viande, de vin et de mets de toute sorte qu'il ne consommait autrefois. Descendons maintenant encore un degré de l'échelle sociale. Il y avait autrefois une expression caractéristique par laquelle nos pères désignaient les pauvres : on les appelait des *va-nu-pieds*. Traversez aujourd'hui la France du nord au

sud, de l'est à l'ouest, fouillez les bas-fonds des grandes villes, combien rencontrez-vous de gens marchant habituellement sans bas ni souliers? Infiniment peu. L'expression aujourd'hui n'a plus de raison d'être : c'est au point que si l'on devait juger du nombre des pauvres par celui des va-nu-pieds, on pourrait croire qu'il n'y en a presque pas, ce qui serait une grande illusion. Toutes les classes de la société les plus élevées comme les plus humbles ont donc eu leur part dans ce progrès du bien-être matériel. Chacune a monté d'un échelon, et c'est là un fait dont l'évidence, à mes yeux, est telle qu'il faut désespérer d'en convaincre ceux qui persistent à le nier.

J'ai dit : le bien-être, et je n'ai pas dit : le bonheur. C'est, en effet, une question d'un tout autre ordre, de savoir si la félicité morale s'accroît en proportion de l'amélioration dans la condition matérielle. Cette question n'est point susceptible d'une solution en économie sociale, car chacun la résoudra toujours suivant l'idée qui se fait personnellement du bonheur. Le bonheur! qui pourra dire, en effet, avec exactitude en quoi il consiste? Est-il en nous ou hors de nous? Dépend-il davantage des particularités de la nature ou des circonstances de la vie? Le trouvera-t-on dans la satisfaction des

désirs ou dans leur modération, dans l'enivrement des passions ou dans la sagesse du cœur ? Est-il dans la gaieté insouciante de l'enfance, dans l'ardeur mélancolique de la jeunesse, dans la résignation virile de l'âge mûr, dans le détachement serein de la vieillesse ? Hélas ! le bonheur, où se cache-t-il ? Qui est heureux ? et n'est-ce pas la plus étrange des illusions que de chercher, comme le voudrait l'école du passé, une sorte d'idéal de félicité terrestre dans des temps où nous n'avons pas vécu, alors qu'il y a plus de deux mille ans, la philosophie antique proclamait déjà par la voix du tragique grec : « Le premier degré du bonheur est de ne pas naître ; le second, de rentrer le plus tôt possible dans le néant, » et que l'espérance chrétienne elle-même n'est point parvenue à guérir l'homme de cette incurable tristesse ? « Ces beaux jours, ces jours heureux, disait Bossuet à la cour de Louis le Grand, ou les hommes toujours inquiets les imaginent du temps de leurs pères, ou ils les espèrent pour leurs descendants, jamais ils ne pensent les avoir trouvés ou les goûter pour eux-mêmes. Vanité, erreur, et inquiétude de l'esprit humain ! Mais peut-être que nos neveux regretteront la félicité de nos jours avec la même erreur qui nous fait regretter le temps de nos devanciers,

et je veux dire, en un mot, Messieurs, que nous pouvons ou imaginer des jours heureux, ou les espérer, ou les feindre, mais que nous ne pouvons jamais les posséder sur la terre. »

Ne nous préoccupons donc point du bonheur, mais demandons-nous s'il est raisonnable d'espérer que ce progrès, suivant moi indéniable, finira par conduire l'humanité à un état nouveau duquel sera à peu près éliminée toute souffrance matérielle provenant de la non-satisfaction des besoins, en un mot de la misère. C'est ici que me paraît être la profonde illusion de l'école de l'avenir, et cela parce que la misère ne naît point de circonstances contingentes et passagères, mais qu'elle est, au contraire, entretenue par des causes nécessaires et permanentes. Tout d'abord il faut reconnaître que le progrès est par lui-même artisan de souffrances et qu'il n'y a pas de vainqueur plus impitoyable. Toutes les fois, en effet, qu'un pays jeune, produisant plus abondamment et à meilleur compte les denrées nécessaires à la vie, entre en relations c'est-à-dire en concurrence avec des pays anciens et relativement épuisés, toutes les fois qu'un produit meilleur et plus économique prend la place d'un produit inférieur et plus cher, toutes les fois que la découverte de quelque procédé nouveau

permet de fabriquer un même produit ou d'obtenir un même résultat au prix d'un moindre effort de bras ou d'un moindre emploi de temps, il y a profit pour la cause générale de l'humanité. Mais au prix de quelles souffrances individuelles ce profit n'est-il pas acheté? Combien d'humbles existences, accoutumées à tirer leur gagne-pain de ces produits hors d'usage ou de ces procédés de fabrication arriérés, verront un trouble profond brusquement apporté dans leur modeste sphère par ces découvertes bienfaisantes en elles-mêmes et qui, cependant, s'abattent sur des milliers d'êtres comme une calamité! Le progrès écrase tout ce qui lui résiste et il ne suspend jamais sa route pour laisser à ses victimes le temps de panser leurs plaies. Or, comme aucune puissance humaine ne saurait lui dire: « Tu n'iras pas plus loin! » aucun terme ne saurait non plus être assigné aux souffrances qu'il engendre. La double croyance à la continuité du progrès et à la perpétuité de la misère n'a donc rien qui soit contradictoire. Loin de s'exclure, les deux affirmations s'imposent du même coup et s'enchaînent l'une à l'autre.

A ces souffrances, qui sont pour l'humanité le prix de ses victoires, viennent s'en ajouter d'autres qui sont au contraire la conséquence de son infir-

mité physique ou morale. Tous ceux qui vivent du travail de leurs bras ne sont pas également bien outillés pour la tâche qui leur incombe. Je ne parle pas uniquement des non-valides, qui sont fatalement réduits à vivre d'assistance. Mais, en dehors de ceux-là, il y aura toujours nécessairement une catégorie assez nombreuse de moins vigoureux ou de moins intelligents, que son infériorité condamnera aux travaux les plus grossiers et les moins rémunérateurs. Pour eux, ainsi que je l'ai montré dans une précédente étude, la hausse des salaires n'existe guère, absorbée qu'elle est presque entièrement par l'augmentation du prix des choses, et la loi d'airain, qui n'est pas, il s'en faut, une règle générale et absolue, tend cependant à ramener sans cesse leur gain au minimum strictement nécessaire à la subsistance. Aussi toute espérance d'améliorer leur condition d'une façon sensible leur semble-t-elle refusée. Ils sont inévitablement condamnés à ce que Fourier appelait énergiquement la faim lente, et la moindre interruption dans leur travail, la moindre perturbation dans les conditions économiques de la société où ils vivent menace de leur faire éprouver la faim aiguë. Il n'est même pas impossible que cette condition douloureuse soit celle de presque tous les

travailleurs d'une région, si l'industrie générale de cette région les condamne à des travaux peu rémunérateurs. En ce cas, les mieux comme les plus mal doués suivent le sort commun, et la même fatalité pèse sur les uns comme sur les autres. Ajoutons que, dans nos sociétés complexes, l'enchevêtrement des existences les plus dissemblables doit rendre par la comparaison cette condition plus insupportable encore qu'elle ne l'était autrefois. La misère n'est pas seulement une privation du corps; c'est aussi un état de l'âme, et il est inévitable que le spectacle incessamment étalé sous les yeux des plus pauvres de la condition des plus riches aggrave cet état par l'amertume d'un perpétuel rapprochement.

A cette armée nombreuse des misérables par infériorité physique, intellectuelle ou économique, se joint l'armée non moins nombreuse des misérables par infériorité morale. En effet, si une certaine somme de misères est infligée à l'homme par des causes extérieures sur lesquelles sa volonté est sans action, une part non moindre de ses maux provient de lui-même, de sa faiblesse et de ses vices. Il est certain que, si tous les hommes étaient laborieux, sobres, le nombre des pauvres diminuerait d'une façon assez sensible. Mais il y a toujours

eu, il y aura toujours des paresseux, des imprévoyants, des prodigues et des débauchés, dont la faiblesse et l'inconduite condamnera à la misère non seulement eux-mêmes, mais ceux-là, les femmes et enfants, dont l'existence dépend de leur travail. Je sais bien qu'on peut toujours espérer de voir cette cause de misère diminuer avec le progrès de la moralité générale et que, pour opérer ce progrès, beaucoup de bons esprits mettent leur confiance dans le développement de l'éducation populaire. Peut-être même me reprochera-t-on de n'avoir pas mis l'instruction au premier rang des remèdes contre la misère et, dans une longue nomenclature, d'avoir oublié l'école. J'irai au-devant du reproche en confessant que je ne suis pas de ceux qui croient à la vertu moralisatrice de l'alphabet ou de l'arithmétique. Rien ne démontre en effet que la moralité augmente en proportion de l'instruction. La statistique n'établit nullement que le nombre des délits et des crimes augmente ou diminue avec celui des illettrés. Je dirai même très nettement que, séparée de toute notion morale et religieuse, l'instruction me paraît plutôt un danger qu'un bienfait. Mais, en tout cas, et si loin qu'on se flatte de pousser l'éducation populaire, on ne nourrit pas sans doute l'illusion que, par la seule vertu

d'un programme scolaire, on arrivera à détruire des vices qui ont leurs racines au plus profond de la nature humaine, et tant que ces vices, paresse, imprévoyance, prodigalité, débauche, exerceront leur empire, la misère comptera encore une armée nombreuse de tributaires. Sans doute, on peut espérer d'en voir progressivement diminuer le nombre, bien qu'à vrai dire, rien n'autorise, quant à présent du moins, cette espérance, mais il serait parfaitement chimérique d'en rêver la disparition totale.

Enfin, à ces causes individuelles de misère, se joignent les grandes perturbations, qui, à intervalles plus ou moins distants, mais jamais bien éloignés, viennent apporter le désordre dans la vie économique d'un peuple et l'atteignent comme un fléau. De ces fléaux le plus redouté était autrefois la famine, qui naissait de la disproportion entre la production d'un pays et ses besoins alimentaires. La facilité des moyens de transport, jointe aux avantages de la liberté commerciale, a soustrait les peuples civilisés à cette calamité, qui, aujourd'hui encore, éprouve parfois si durement les nations barbares. Mais, d'autre part, les liens étroits que la civilisation a créés entre les différentes nations du globe, en les rendant solidaires, rendent aussi plus fréquentes les épreuves auxquelles elles sont

soumises, chacune d'entre elles subissant le contre-coup de la destinée des autres. C'est ainsi, par exemple, qu'il y a plusieurs années, une crise effroyable a éclaté en Normandie et dans le Lancashire, parce que le conflit élevé aux États-Unis entre les États du Nord et ceux du Sud avait suspendu la production du coton. Que demain l'Angleterre et la Russie, la baleine et l'éléphant, se prennent de querelle à propos de l'Afghanistan ou de la Bulgarie, et qu'une lutte de plusieurs années s'établisse entre elles, il n'y aura pas une nation en Europe qui, à la longue, ne se trouve atteinte, par la prolongation de cette lutte, dans quelque intérêt vital.

En plus de ces perturbations violentes, causées par des accidents extérieurs, les sociétés à organisation complexe sont sujettes à des crises économiques que les erreurs de la politique intérieure viennent parfois aggraver, mais dont les moindres imposent de dures souffrances à toute la masse des travailleurs. Presque toujours, à une période de prospérité, succède une période de gêne amenée par l'excès irréfléchi de la production qui a dépassé les besoins de la consommation. Le premier résultat de cette surproduction est un avilissement des prix et un abaissement des salaires, le second une

réduction du travail et un chômage plus ou moins général. C'est là une des calamités les plus grandes qui puissent fondre sur la classe ouvrière, précisément parce qu'étant générale elle est sans remède; et c'est une singulière illusion de se figurer qu'au chômage involontaire une législation quelconque puisse porter remède. Or ces crises économiques sont fréquentes dans la vie des peuples; elles se reproduisent à des intervalles presque égaux, et, comme la cause principale en paraît être l'impossibilité d'équilibrer la production et la consommation, il y a là encore une cause de misère sinon permanente, du moins périodique, qui sévit avec d'autant plus d'intensité que plus intense est aussi la vie industrielle des peuples.

Ainsi donc, à quelque point de vue qu'on se place, soit qu'on envisage la condition individuelle de l'homme, ou qu'on étudie les lois sous l'empire desquelles marche et se développe la civilisation, il est impossible de ne pas arriver à une même conclusion, c'est-à-dire à la permanence et à l'indestructibilité des causes qui engendrent la misère. C'est pourquoi il est parfaitement chimérique de chercher une panacée qui guérisse le mal dans sa racine. Tout ce qu'on peut espérer, c'est de trouver des palliatifs qui l'adoucissent. De ces

palliatifs j'ai longuement indiqué quels étaient à mon avis les plus judicieux. Mais il en est un, le plus efficace de tous, auquel il faudra toujours revenir, parce qu'il est toujours et partout applicable, parce qu'il n'y a pas de tentative utile au fond de laquelle on n'en retrouve le principe : ce palliatif, j'oserai presque dire ce remède, c'est la charité.

La charité ! Il faut aujourd'hui un certain courage pour prononcer ce mot. Il n'y a pas encore bien longtemps, tout le monde semblait d'accord pour rendre à la charité un hommage quelque peu banal qui du reste n'engageait à rien; on voulait bien reconnaître qu'en développant le principe de charité dans les rapports des hommes entre eux, le christianisme avait réalisé un grand progrès dans le monde; on saluait et on passait. Mais, depuis quelques années, il n'en va plus ainsi. De nos jours, la charité compte des adversaires déclarés et directs. Il y a d'abord un certain nombre d'économistes qui, de parti pris et doctrinalement, ne contestent pas seulement l'efficacité de la charité, mais encore qualifient son intervention de dangereuse et de nuisible. « Il est impossible, dit M. Baron, dans son livre sur *le Paupérisme*, que j'ai cité dans une précédente étude, de calculer le mal causé par la charité privée, que les meilleurs

esprits n'hésitent pas à reconnaître et à proclamer inopportune quand elle n'est pas funeste. » Et ce n'est pas là l'opinion paradoxale d'un publiciste sans autorité, puisque le livre dont je tire cet axiome a été couronné par une docte réunion d'économistes et d'hommes politiques, rassemblés sous les auspices de M. Pereire. Je pourrais relever, sous la plume d'écrivains qui ont donné des marques réelles de leur intérêt pour la classe ouvrière, ou dans les discours de quelques-uns de nos hommes publics les plus influents, plusieurs condamnations non moins formelles de la charité. Il me répugne de croire que de pareilles assertions soient uniquement dictées à ces écrivains et à ces orateurs par le désir de flatter une démocratie orgueilleuse, enivrée de ses droits, mais souffrant avec impatience qu'on l'entretienne de ses misères. N'est-il pas permis cependant de mettre leur conviction à l'épreuve de la question suivante.

Si la charité n'est pas seulement chose inutile mais funeste, que peut-il y avoir de plus urgent que de renoncer à ses pratiques mauvaises? Quelle croisade serait plus méritoire que de demander la cessation immédiate de toutes ces mesures fâcheuses dont elle est responsable : telles que la distribution directe ou indirecte de tous les secours

publics ou privés et, comme conséquence, la suppression de tous les bureaux de bienfaisance, la dissolution de toutes les sociétés charitables, puis, par une déduction non moins rigoureuse, la fermeture de tous les établissements où l'on met en pratique ce détestable principe de ne point tirer rétribution de ceux qu'on assiste : hôpitaux, hospices, orphelinats, refuges et autres institutions de la même nature condamnable? Mais ce n'est pas tout. Ne faudrait-il pas encore s'acharner à poursuivre la charité dans toutes les institutions où elle s'est insidieusement glissée : dans les sociétés de secours mutuels, pour en proscrire les cotisations des membres honoraires; dans les caisses de retraite, pour exiger qu'elles ne reçoivent d'autres versements que ceux des futurs pensionnaires; dans la participation aux bénéfices elle-même, qui n'est qu'une libéralité du patron; en un mot, partout où sa détestable influence se fait quelque peu sentir? Sont-ils prêts à entreprendre cette croisade et à accepter la responsabilité du nouvel état social qui résultera de leur succès? Si oui, il n'y a qu'à s'incliner devant leur bonne foi; mais si non, qu'en faut-il penser et n'a-t-on pas le droit de dire que, lancer à l'étourdie des assertions aussi imprudentes est un singulier moyen de popularité? Ne feraient-

ils pas mieux, au contraire, de rappeler à cette démocratie une vérité peut-être importune à ses oreilles, à savoir que l'égalité des droits ne la conduira jamais à l'égalité des conditions, et que ses rangs inférieurs auront toujours besoin de trouver assistance chez ceux qui occupent les rangs supérieurs. Mais il faudrait pour cela un certain courage, et combien sont-ils, de nos jours, les courageux vis-à-vis de la démocratie?

La charité compte encore d'autres adversaires, et ceux-là peut-être plus dangereux. Ce sont tous les adhérents, — et il ne faut pas se dissimuler qu'ils sont nombreux, — à cette conception toute nouvelle du monde et de la destinée humaine qu'une puissante école de savants et de philosophes s'ingénie à tirer des recherches entreprises par l'histoire naturelle sur l'origine des espèces et leurs évolutions successives. S'il est vrai, en effet, que ces évolutions, en les supposant toutefois démontrées, soient l'œuvre non pas d'une volonté directrice et intelligente, mais de lois inconscientes et fatales; s'il est vrai en particulier que l'homme, cette créature d'un jour, suspendue à un point de l'espace, à un moment du temps entre un passé et un avenir également mystérieux, n'y ait point été placé à l'origine par une main paternelle et

vigilante, mais qu'il y soit, au contraire, jeté au jour le jour par le caprice d'une force aveugle, insouciante de ses souffrances et de ses destinées; s'il est vrai que tous les progrès de sa condition aient été achetés au prix d'une lutte effroyable où les forts auraient écrasé, anéanti les faibles et que la continuité de ces progrès, seule fin rationnelle de son activité, ne puisse être achetée à un prix moins cruel; si tout cela doit nous être imposé par une science plus hardie peut-être dans ses déductions qu'assurée dans ses prémisses, il est inévitable, il est légitime que, de cette conception nouvelle du monde, découle une conception également nouvelle des rapports des hommes entre eux.

Cette nouvelle théorie sociale est née; elle a été baptisée par ses inventeurs du nom un peu barbare de *sociologie*, et, de même qu'il s'est trouvé un naturaliste de génie pour mettre au service d'une hypothèse vaguement entrevue par Geoffroy Saint-Hilaire, par Lamarck et même par Diderot, toute sa puissance d'observation et d'invention déductive, de même il s'est trouvé un philosophe d'un génie non moindre pour mettre au service de cette théorie toute l'ingéniosité de son esprit et toute la verve de son érudition. M. Herbert Spencer a été pour la sociologie ce que Darwin a été pour le transformisme.

L'illustre philosophe anglais tient même à faire remarquer que le livre intitulé *Social Staties,* où il a tracé l'esquisse de sa doctrine sociale, a précédé de quelques années celui de Darwin sur l'*Origine des espèces.* Mais ici la question d'antériorité importe peu; ce qui est constant, c'est que la sociologie s'appuie sur la même base que le transformisme. Tout progrès dans l'histoire des sociétés (aussi bien que dans celle des espèces) est le résultat d'une lutte pour la vie où les faibles succombent, et c'est au prix de leur anéantissement final que la condition des forts peut s'améliorer. L'homme n'étant lui-même qu'un animal supérieur, produit par l'évolution successive d'espèces disparues et sujet peut-être à des évolutions ultérieures, sa destinée individuelle et sociale est régie par la même loi; les progrès de sa condition dans les siècles futurs ne sauraient être achetés qu'au prix des mêmes luttes et des mêmes victoires. « La pauvreté des incapables, dit textuellement M. Herbert Spencer dans son dernier écrit, *the Man versus the State*, la détresse des imprudents, l'élimination des paresseux, et cette poussée des forts qui met de côté les faibles, sont les résultats nécessaires d'une loi générale, éclairée et bienfaisante. » Et ailleurs : « Si la multiplication des moins bien doués était favorisée et celle des

mieux doués entravée, une dégradation progressive de l'espèce s'ensuivrait, et cette espèce dégénérée céderait la place aux espèces avec qui elle se trouverait en lutte ou en compétition. »

N'hésitons pas à le reconnaitre. Au point de vue auquel il se place, M. Herbert Spencer a raison. L'humanité n'étant considérée que comme une espèce produite par l'évolution d'espèces antérieures dont elle a triomphé, et menacée de succomber dans la lutte avec d'autres espèces, on ne saurait apporter trop de soins à en fortifier le type. Partant, toutes ces mesures à l'aide desquelles on s'efforce de prolonger la vie des faibles, ce qui leur permet la reproduction, ou même de soulager leurs souffrances, ce qui retarde leur élimination fatale, sont d'abord inutiles et de plus inintelligentes, nuisibles et contraires au bien général. Mais n'est-ce pas là du même coup porter une condamnation formelle contre la charité, contre l'assistance, en un mot, contre toutes les mesures qui tendent à venir en aide à ces incapables, à ces imprudents, à ces faibles? Le strict devoir social n'est-il pas de les abandonner à toutes les conséquences de leur incapacité, de leur faiblesse, de leur imprudence? Tout ce qui rend plus difficile aux forts d'écraser les faibles n'est-il pas contraire

à la loi du progrès? La déduction est rigoureuse, et, comme les doctrines de M. Herbert Spencer comptent aujourd'hui nombre de sectateurs, comme il n'y a guère d'esprit se piquant d'indépendance qui ne se pique également de transformisme et de sociologie, j'avais, je crois, raison de dire que ceux-là sont, pour la charité, des adversaires plus dangereux qu'une certaine école d'économistes, un peu légère en ses affirmations.

A la vérité, cette conclusion dernière de la sociologie n'est pas adoptée par tous les disciples de M. Herbert Spencer. Quelques-uns d'entre eux se révoltent contre son inexorable dureté. Tel est, en particulier, le cas de M. Fouillée qui a répudié cette conséquence extrême dans son ouvrage sur *la Propriété sociale et a démocratie*. M. Fouillée est trop épris de sociologie pour ne pas parler avec sévérité de « l'antique charité » et de « ses inconvénients moraux et physiologiques ». Mais, après avoir condamné à mort la charité, il ne tarde pas à lui permettre de renaître en la baptisant d'un nouveau nom : celui de justice réparative et contractuelle. De par la justice réparative, l'homme serait tenu de rétablir les conditions normales du contrat social, et la philanthropie, en développant chez lui les

penchants *altruistes* (encore un mot que la sociologie nous impose), le prépare à s'adapter à son milieu futur qui sera, si l'on en croit les assurances de M. Fouillée, « le règne de la fraternité et de la justice ». Certes, la théorie est élevée autant qu'ingénieuse, et il faut y voir la protestation d'un noble esprit contre les conséquences de sa propre doctrine. Mais que M. Fouillée me permette de le lui dire : la logique, l'inexorable logique, est contre lui. En effet, si le point de départ commun du transformisme et de la sociologie est assuré, si le progrès de toutes les espèces, y compris l'espèce humaine, découle d'une évolution dont l'élimination des faibles est la condition fatale, sur quelle base repose le principe, sur quelle autorité la sanction de cette justice réparative et contractuelle? Quelles sont les obligations qu'elle peut m'imposer? J'ai été appelé, sans mon consentement, à la table de la vie, dont les affamés se disputent les plats. J'y ai défendu ma place; je l'ai même faite plus large aux dépens d'autres affamés comme moi; mais le mal qu'ainsi j'ai pu leur faire, n'est-il pas contradictoire de m'inviter à le réparer, puisque c'est aux dépens des faibles que je devais me nourrir? Vous me parlez de contrat? Auquel ai-je souscrit? Vous me parlez de penchants

altruistes? mais si je ne les ressens pas? Et, d'ailleurs, au nom de quel pouvoir mystérieux me tenez-vous ce langage? Puisque rien n'existe au-dessus de l'homme que des lois fatales et aveugles, je ne reconnais qu'un maître : la force. Je suis ou je cherche à être le plus fort. Au vainqueur les dépouilles!

Sans doute, ce langage est brutal, grossier, violent. Mais, qu'on y prenne garde, c'est celui qui ne tarderait pas à tenir l'humanité le jour où la conception fataliste du monde aurait définitivement remplacé l'antique conception providentielle qui a nourri depuis tant de siècles les plus nobles esprits et les plus grands cœurs. Oui, ils ont le droit de le dire avec quelque fierté, ceux qui, non sans trouble et sans secrètes angoisses, demeurent cependant obstinément fidèles à la notion d'un Dieu créateur et paternel; seuls ils sont fondés à soutenir que les rapports des hommes entre eux doivent être réglés par une autre loi que celle d'une lutte sans merci. Cette loi est la loi d'amour, et c'est l'amour ainsi que l'origine du mot l'indique, qui a engendré la charité. Il faut, en effet, s'entendre sur le sens qu'on attache à l'expression et ne pas permettre aux malveillants de s'armer contre la charité des erreurs qui ont pu être commises en son nom. Il ne faut pas

permettre qu'on la confonde avec telle ou telle forme plus ou moins judicieuse sous laquelle on peut l'exercer. La charité, en particulier, ne doit pas être confondue avec l'aumône. L'aumône n'est qu'un des nombreux moyens d'exercer la charité, le plus facile, et peut-être, à cause de cela, le moins efficace de tous. Faire ce que, du plus au moins, fait chacun de nous, c'est-à-dire donner une partie de son superflu à ceux qui manquent du nécessaire, n'est qu'un mérite assez mince et si l'aumône directe est parfois indispensable, s'il n'est pas vrai, comme on le répète avec dureté, qu'elle avilit toujours celui qui la reçoit, il n'en demeure pas moins certain que c'est, de toutes les façons de pratiquer la charité, la moins recommandable, peut-être parce que c'est celle qui coûte le moins. Pour moi, j'entends le mot d'une façon plus large et plus haute : j'appelle charité l'esprit de dévouement et de sacrifice. Or du dévouement et du sacrifice l'humanité ne se passera jamais. Ainsi comprise, il n'y a point d'institution utile dont la charité ne soit le principe. On la retrouve, je crois l'avoir montré, mêlée à toutes celles que l'on considère comme des inventions de l'esprit moderne, car il ne lui est pas défendu d'être intelligente, prévoyante et préventive. Aussi est-ce une concep-

tion trop étroite de son rôle social d'en faire uniquement une vertu chrétienne et mystique qui serait en quelque sorte la parure des belles âmes. L'honneur du christianisme et la marque de son excellence, c'est d'avoir porté cette vertu à son plus haut degré de développement, comme il a porté toutes les autres, et souvent sa divine influence fait fleurir ce germe dans un sol ingrat où il aurait été étouffé comme le bon grain sous l'ivraie. Mais la charité est quelque chose de plus; c'est une loi éternelle qui paraît destinée, dans le plan divin, à corriger en partie les conséquences les plus rigoureuses de l'inégalité des conditions. Si, à cette loi, tous les hommes prêtaient obéissance, la question sociale serait pour le coup bien près d'être résolue, et, sans que la misère disparût pour cela complètement de la surface du monde, il est certain cependant qu'elle perdrait son caractère le plus aigu. Aussi, — et c'est à cette conclusion dernière que j'en voulais arriver, — de tous les remèdes contre la misère, le plus efficace sera-t-il toujours de donner : donner non pas seulement de son argent, ce qui n'est pas possible à tout le monde et doit, en tout cas, être fait le plus rarement possible sous la forme d'aumône directe, mais donner de son temps, de sa sollicitude, de son cœur, de

soi-même enfin; il faut donner, donner beaucoup. Oserai-je ajouter que l'accomplissement de ce grand devoir social serait également le meilleur remède à cette rechute de pessimisme dont les générations nouvelles sont ou se croient si fort atteintes? Il se peut, en effet, qu'ici-bas tout soit vanité (depuis l'*Ecclésiaste* cela a été répété quelquefois), sauf l'effort tenté pour soulager la souffrance d'autrui. Sans doute, il y aura toujours loin de la condition humaine, même ainsi améliorée, à cet idéal de justice et de bonheur dont l'esprit a besoin, dont le cœur a soif; mais la distance n'est-elle pas aussi grande entre la cime du monument humain le plus élevé et la plus proche des étoiles qui parsèment la voûte des cieux?

FIN

TABLE

Pages.

LA MISÈRE A PARIS

I. — L'Optimisme et le pessimisme économiques..... 4
II. — L'Indigence à Paris et à Londres..... 12
III. — Les Quartiers pauvres à Paris..... 33
IV. — La Question du logement..... 68
V. — Les Garnis et la population nomade..... 86
VI. — Les Asiles de nuit..... 104
VII. — La Vie du pauvre..... 123

LA VIE ET LES SALAIRES A PARIS

I. — Les Naissances..... 177
II. — Le Coût de la vie..... 193
III. — Les Salaires des hommes..... 216
IV. — Les Salaires des femmes..... 253

LE COMBAT CONTRE LA MISÈRE

I. — L'École historique et l'école de l'avenir..... 279
II. — La Condition économique et industrielle de l'ancienne France..... 285

Pages.
III. — L'Économie libérale..... 321
IV. — L'Économie chrétienne. — Les syndicats mixtes... 333
V. — L'Épargne..... 372
VI. — La Mutualité..... 411
VII. — La Coopération..... 458
VIII. — La Participation..... 494
IX. — La Charité..... 522

Bourloton. — Imprimeries réunies, B.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles

This book is DUE on the last date stamped below.

SEP 9 1975

LD-URC

JAN 12 1976

JAN 13 1976

Form L9–Series 4939

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 805 681 4

PLEASE DO NOT REMOVE
THIS BOOK CARD

THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES

University Research Library

CALL NUMBER
HV4096 .P2H29
HAUSSONVILLE, MISERE L.
SER VOL PT COP
AUTHOR

GAYLORD 4209-0

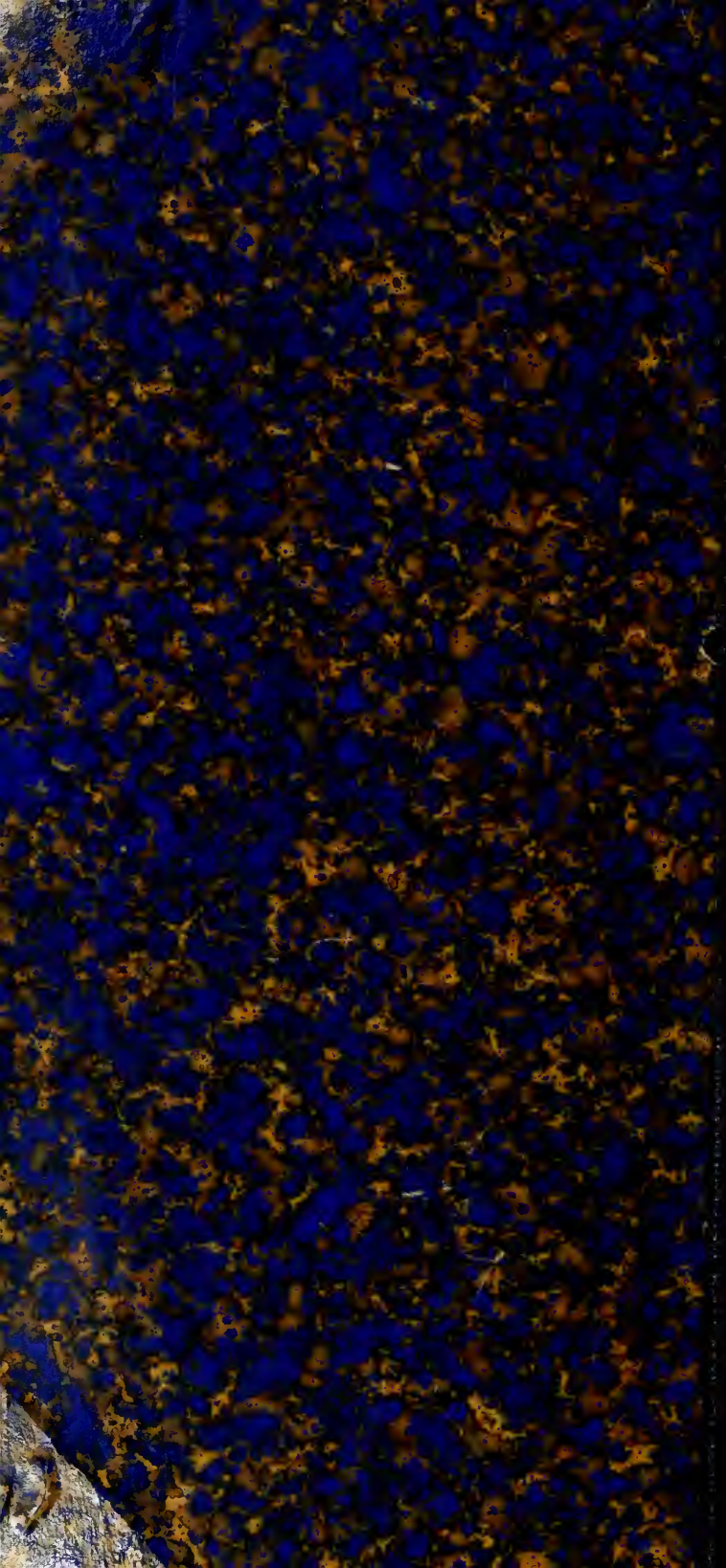

Unive
So
L